









CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

du Pays Avallonnais

Entre

Le **Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du Pays Avallonnais**, représenté par le président du Comité Syndical du Pôle, Pascal GERMAIN,

Et

ĽÉtat,

représenté par le préfet du département de l'Yonne, délégué territorial de l'ANCT, en la personne de M. Henri PRÉVOST,

Et

Le **Conseil départemental de l'Yonne**, représenté par son président, Patrick GENDRAUD,

Et

Le **Parc naturel régional du Morvan**, représenté par son président, Sylvain MATHIEU

Il est convenu ce qui suit.

- Table des matières -

1. Préambule	5
2. Objet du Contrat de relance et de transition écologique	
Article 1 ^{er} : Engagement général des parties	8
3. Gouvernance du présent contrat	
Article 2 : Comité de pilotage et Comité technique	9
Article 3 : Outils de suivi et d'évaluation du CRTE	
Article 4 : Entrée en vigueur et durée du CRTE	10
Article 5 : Évolution et mise à jour du CRTE	10
Article 6 : Résiliation du CRTE	10
Article 7 : Traitement des litiges	10
Article 8 : Communication	10
4. Contexte territorial	
4.1 Géographie, population	11
4.2 Documents de planification, documents contractuels	13
5. Projet de territoire 5.1 État des lieux écologique du territoire – état 0 en 2022	17
Le territoire dans ses limites physiques	
La ressource en eau	
Le patrimoine naturel	
Risques et nuisances	
Climat, air et énergie	
5.2 Diagnostic territorial	
Volet socio-démographique	
Volet économique	
Synthèse des enjeux issus des diagnostics	
5.3 Les grandes orientations stratégiques du projet de territoire	172
5.4 Le plan d'action déclinant les orientations d'aménagement à l'horizon 2026	
5.4 Le plan à action décimant les orientations à amenagement à l'horizon 2020	1/3
Annexes	
Annexe 0 : Liste des opérations structurantes, concourant à la transition écologique et à la cohésion des terri	
Annexe 1 : Liste des opérations matures structurantes, concourant à la transition écologique et à la conterritoires, susceptibles de faire l'objet d'une demande de cofinancement dès 2022	
Annexe 2 : Graphe d'objectifs du Contrat de relance et de transition écologique du Pays Avallonnais	191
Annexe 3 : Indicateurs de suivi de l'état des lieux écologique du territoire	192
Annexe 4 : Tableau de bord du CRTE	
Annexe 5 : Modèle de fiche action type	
Annexe 6 : Principaux enjeux du point de vue de l'État en matière de transition écologique sur le ter	
PETR du Pays Avallonnais	











1. Préambule

Le 15 juillet 2020, à l'occasion de la déclaration de politique générale à l'Assemblée nationale, le Premier ministre a annoncé que « d'ici la fin de 2021, tous les territoires – les intercommunalités en milieu rural ou périurbain – les communes ou les agglomérations dans les zones urbaines – devront être dotées de contrats de relance et de développement écologique avec des plans d'action concrets, chiffrés, mesurables ».

Alors que l'année 2020 restera marquée par une crise sanitaire sans précédent par sa nature et sa durée, la « France des territoires » doit faire de 2021 une année de relance et de transition écologique, « car c'est elle qui détient en large part les leviers du sursaut collectif ».

Si l'impact de cette crise est majeur pour l'économie française, l'État et les collectivités ont mis en œuvre de nombreuses mesures pour en limiter les effets. Ainsi, un plan d'urgence de 470 milliards d'euros a été déployé en mars 2020 afin de préserver le pouvoir d'achat et l'emploi des Français. La mise en œuvre de ces mesures d'urgence a constitué une première réponse.

Après l'indispensable sauvegarde de notre tissu économique, le gouvernement a décidé d'engager un plan de relance d'une ampleur historique. Avec ses 100 milliards d'euros, le plan France Relance est quatre fois plus important que celui qui avait été mis en place à la suite de la crise de 2008. Son objectif est de revenir le plus rapidement possible au niveau de richesse d'avant crise. Ce plan constitue une deuxième réponse, complétée par la territorialisation de ce plan, gage d'efficacité, d'adaptabilité, d'équité et de cohésion. La territorialisation, troisième réponse à la crise que nous connaissons, permettra d'accompagner les dynamiques territoriales et rendra possible la consommation efficace des crédits.

À cet effet, la circulaire n°6231/SG du premier ministre du 20 novembre 2020 a prévu, dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un **projet de relance** et de transition écologique à court, moyen et long termes, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État.

Au niveau régional, ont été signés, le 5 février 2021, entre l'État et la Région Bourgogne-France-Comté l'accord stratégique sur les orientations du prochain contrat de plan État-Région 2021-2027 et l'accord de relance pour 2021-2022.

L'État et la Région s'engageant pour environ 2,75 milliards d'euros de financements.

Ces deux accords constituent la base d'élaboration du Contrat de plan État Région (CPER) en cours selon neuf priorités thématiques et qui comportera un volet cohésion des territoires qui a pour ambition d'accompagner les projets de territoire tout en déclinant la réalisation des orientations nationales et régionales.

Ce volet « cohésion des territoires » doit ainsi accompagner, à l'échelle infra-départementale, les dynamiques de développement local durables en s'adossant à un projet stratégique territorial cohérent avec les priorités conjointes de l'État et de la Région cadrées plus particulièrement par le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

La circulaire citée *supra* fixe les objectifs en termes d'élaboration et de contenu des Contrats territoriaux de relance et de transition écologique.

Dans cette perspective, les collectivités sont invitées à conclure un **Contrat de relance et de transition écologique** (CRTE) avec l'État, lequel poursuit trois finalités :

- → (i) Contribuer à la réussite du Plan de Relance dans les territoires en impliquant toutes les collectivités.
- → (ii) Accompagner, sur la durée du mandat communautaire (2020-2026), la concrétisation du projet de territoire de chaque collectivité engagée avec les acteurs











territoriaux autour d'une double ambition de transition écologique et de cohésion territoriale, avec une approche transversale de l'ensemble des politiques publiques (culture, sport, santé, éducation, économie, habitat, commerce, agriculture, *etc.*). Le CRTE s'inscrira en parfaite cohérence avec la stratégie régionale du SRADDET et avec l'ensemble des schémas de cohérence territoriale et plans locaux d'urbanisme.

→ (iii) Traduire un nouveau cadre de dialogue entre l'État et les collectivités illustrant une approche différenciée et simplifiée de la décentralisation.

La vision de long-terme de ces contrats repose sur la capacité à développer la résilience des territoires face aux crises, qu'elles soient sanitaires, économiques, sociales ou climatiques et de conforter l'évolution vers une économie plus écologique, plus compétitive et plus solidaire.

Le présent CRTE permettra d'assurer la simplification et la convergence progressive de l'ensemble des dispositifs de contractualisation avec les collectivités.

Afin d'assurer la réalisation, le suivi et l'évaluation du CRTE, les représentants de l'État, des collectivités territoriales signataires et du Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du Pays Avallonnais mettent en place une **gouvernance** conjointe précisée au chapitre 3 du présent accord.

2. Objet du Contrat de relance et de transition écologique

Le présent accord exprime et consacre l'ambition commune des parties d'apporter une réponse puissante aux conséquences de la crise à court, moyen et long termes, en portant de manière renforcée et différenciée l'ensemble des **politiques de cohésion territoriale** tout en plaçant au cœur de leurs actions l'objectif de **transition écologique**.

Les parties s'engagent à ce que le Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du Pays Avallonnais soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences propres ou des compétences des intercommunalités et des communes qui le composent, un contrat de relance et de transition écologique construit à partir des besoins du territoire.

Sur ces principes, les parties conviennent de mesures qu'elles comptent mettre en œuvre de manière rapide et efficiente pour démultiplier l'effet de levier des financements publics, au travers notamment de cofinancements sur des projets majeurs du PETR du Pays Avallonnais.

Ces cofinancements pourront être portés par des crédits issus d'une dotation ordinaire ou exceptionnelle (DSIL, DETR), de tout autre fonds, dotation ou dispositif de l'État et/ou de toute autre ligne de financement dédiée du Plan de relance. Ils pourront également être abondés par des crédits du volet territorial des fonds européens et des CPER, ainsi que par la participation financière d'autres partenaires via leurs propres dispositifs de financement.

Les annexes n° 0 et n° 1 listent les demandes potentielles faites au titre des dotations publiques (DSIL, DTER, DSID, Appels à projet) au profit du territoire du Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du Pays Avallonnais, pour l'année 2022 (annexe n° 1) et à venir (annexe n° 0).

Enfin, les parties s'engagent également à participer au déploiement du Plan de relance en accompagnant les projets de relance mis en œuvre sur le territoire par d'autres acteurs que ceux identifiés dans le présent accord, qu'il s'agisse d'opérateurs publics, d'acteurs associatifs ou économiques, dans le cadre de leurs stratégies respectives en faveur de la relance, et selon un principe de solidarité territoriale.

Dans un souci partagé de souplesse et de simplification, les engagements présentés dans le CRTE pourront être adaptés à tout moment pour tenir compte des évolutions de la situation locale ou des conditions de mise en œuvre du plan de relance (*cf.* article 5).

Focus sur l'engagement du Parc naturel régional du Morvan

Le Parc naturel régional du Morvan intervient sur un territoire labellisé de 133 communes, dont 21 communes dans le territoire du PETR du Pays Avallonnais.

La Charte 2020-2035 du Parc, nouvellement relabellisée, constitue un véritable projet de territoire, avec une approche transversale, valeur ajoutée d'un Parc naturel régional qui s'organise en quatre axes et un fil rouge sur la thématique des paysages. Les quatre axes de ce projet de territoire recoupent les objectifs du CRTE et plus particulièrement pour contribuer à améliorer la connaissance du territoire pour être pertinent dans les actions à mener, développer une culture commune de l'accueil et promouvoir l'offre du territoire à l'intérieur et en dehors de ses frontières.

Les projets du CRTE et du Parc sont également concordants pour contribuer à une transition énergétique respectueuse du territoire, pour s'appuyer sur les ressources locales pour exploiter des opportunités de développement, et pour faire du tourisme culturel et de nature un levier du développement économique local.

Les projets sont également en cohérence forte avec les orientations visant à travailler pour exploiter des opportunités de développement s'appuyant sur des ressources locales, à garantir à tous un accès à une nature à haute valeur ajoutée et à valoriser les modes de vie villageois et urbain.

C'est au titre de ces enjeux forts et partagés que le Parc naturel régional du Morvan et le PETR du Pays Avallonnais ont souhaité contractualiser leurs engagements au moyen du présent Contrat de relance et de transition écologique.











Article 1er: Engagement général des parties

Les parties s'engagent à fournir leurs meilleurs efforts pour assurer le succès de la mise en œuvre du présent **Contrat de relance et de transition écologique**, notamment en favorisant la mise en œuvre des actions qui y sont d'ores-et-déjà inscrites, ainsi qu'en accompagnant la réalisation du plan d'actions phasé et territorialisé issu du Projet de territoire (*cf.* chapitre 5).

En particulier :

→ L'État s'engage :

- (i) à désigner au sein de ses services un référent départemental et un référent régional chargés de coordonner l'instruction et le suivi des projets ;
- (ii) à étudier le possible co-financement des actions, inscrites dans le périmètre du présent contrat, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles ;
- (iii) à mobiliser les experts techniques des services déconcentrés en tant que de besoin ;
- (iv) à faciliter l'accès des Collectivités bénéficiaires à l'offre de service de l'Agence nationale de la cohésion des territoires.

→ Le Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays Avallonnais s'engage :

- (i) à mettre en place des relations partenariales renforcées entre les Collectivités bénéficiaires du CRTE ;
- (ii) à assurer le portage du CRTE par un référent dédié à la thématique de contractualisation au sein du PETR du Pays Avallonnais ;
- (iii) à rédiger un Projet de territoire basé sur un diagnostic, intégrant un état des lieux écologique, des orientations stratégiques et un plan d'actions phasé et territorialisé sur la temporalité de l'actuelle mandature (2020 2026);
- (iv) à intégrer les enjeux et objectifs de la transition écologique au sein de ce projet;
- (v) à veiller à l'association des forces vives du territoire dans la définition et la réalisation du projet cité *supra*.

→ Le Conseil départemental de l'Yonne s'engage :

- (i) à désigner au sein de son administration un service référent chargé de coordonner l'instruction et le suivi des projets relevant de ses compétences ;
- (ii) à étudier le possible co-financement des actions inscrites dans le périmètre du présent contrat qui seraient éligibles aux dispositifs qu'il a adoptés, en particulier dans le domaine de l'accès aux services publics et de santé, de tourisme, de numérique et plus généralement, les projets relevant d'une stratégie d'amélioration de l'attractivité du territoire;
- (iii) à faciliter l'accès des Collectivités bénéficiaires à son offre d'ingénierie territoriale dans le respect du cadre d'exercice de ses compétences et des décisions de son assemblée délibérante.

→ Le Parc naturel régional du Morvan s'engage :

- (i) à travailler en coopération avec le PETR du Pays Avallonnais pour la mise en œuvre conjointe des projets de territoire du CRTE et de la Charte, et plus particulièrement de leurs composantes communes, notamment en étant maître d'ouvrage d'opérations inscrites au présent contrat ;
- (ii) à soutenir la mise en œuvre du CRTE par son expertise et pour cela mobiliser son ingénierie spécialisée et les outils spécifiques dont il dispose ;
- (iii) à associer le PETR du Pays Avallonnais aux actions qu'il mène sur le territoire et qui entrent dans les thématiques du CRTE ;
- (iv) à désigner dans ses services un ou des référent(s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

3. Gouvernance du présent contrat

Article 2 : Comité de pilotage et Comité technique

Le Comité de pilotage, est (co)présidé par :

Le président du Comité syndical du Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du Pays Avallonnais

Le préfet du département de l'Yonne.

Il regroupe des représentants de l'exécutif et des services concernés de chacune des collectivités signataires du présent contrat.

L'État représenté par le préfet de département (délégué territorial de l'ANCT), ou son représentant, y participe nécessairement.

Les partenaires financiers et/ou techniques (ADEME, CEREMA, Banque des territoires) ainsi que tout autre établissement public ou opérateur mobilisé à l'appui du CRTE, y sont invités et représentés.

Il siégera au moins une fois par an et pourra se réunir de manière exceptionnelle au moins 15 jours après que l'ordre du jour aura été communiqué à l'ensemble de ses membres, dès que la situation l'exigera pour :

- → Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage afin de proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets;
- → Étudier et statuer sur les **propositions d'évolutions** du CRTE ;
- → Valider l'évaluation annuelle du CRTE sur la base des indicateurs de suivi définis (cf. annexe 2).

Enfin, un **Comité technique** sera formé par une émanation de chacun des membres du Comité de pilotage. Sous la présidence d'un chef de projet CRTE, il aura vocation à :

- → Préparer les séances du Comité de pilotage ;
- → **Animer** la démarche de Projet de territoire ;
- → S'assurer de la production de l'évaluation annuelle du CRTE ;
- → **Coordonner** la mise en œuvre du plan d'action.

Des **équipes-projet** auront également vocation à se former, sous l'animation du chef de projet CRTE de la Collectivité bénéficiaire, en fonction de la spécificité des projets à porter. Elles auront vocation à réunir l'ensemble des intervenants techniques, financiers, réglementaires et administratifs d'une opération afin d'en assurer la bonne exécution.











Article 3 : Outils de suivi et d'évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi et régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des différentes orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs, etc.), cf. annexe n°4.

Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants de la collectivité bénéficiaire concernée et de l'État, membres du Comité technique.

Il est examiné par le Comité technique et présenté en synthèse au Comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés peuvent être établis de façon complémentaire.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs (*cf.* annexe 3) et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le Comité technique et une fois par an devant le Comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Chacune des actions découlant du volet programmatique du Projet de territoire fait également l'objet d'une fiche spécifique (cf. annexe 5).

Article 4 : Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat, jusqu'au renouvellement des conseils communautaires en 2026.

Article 5 : Évolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE n'est pas figé, il est **évolutif** et fait l'objet d'une évaluation annuelle ainsi que d'éventuelles modifications (notamment de son plan d'actions ou de ses orientations stratégiques), par voie d'avenant d'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du Comité de pilotage.

Il peut également faire l'objet d'une évolution de son périmètre géographique visant à intégrer de nouvelles collectivités, et conduisant à la mise à jour du projet de territoire, d'un commun accord entre les parties signataires des CRTE concernés et après avis favorable des Comités de pilotage concernés.

Article 6: Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du Comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 7: Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Dijon.

Article 8: Communication

L'État et le Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du Pays Avallonnais s'engagent à mettre en œuvre une communication coordonnée afin de mettre en lumière le déploiement du CRTE au plus près du territoire.

4. Contexte territorial

4.1 Géographie, population

Le Pays Avallonnais est un territoire de 26 033 habitants (INSEE, RP2018) qui occupe une place stratégique au cœur de l'ancienne région Bourgogne. À mi-distance entre Paris et Lyon, la desserte est facilitée par deux sorties de l'Autoroute A6 (Avallon et Nitry) d'une part, et la traversée de la RD 606, qui placent Avallon, centre du territoire, à une cinquantaine de minutes d'Auxerre et à 1h15 de Dijon. Par ailleurs, le territoire est desservi par la ligne TER « Paris-Morvan ».



Avec une densité moyenne de 20 habitants par km², c'est un espace rural très peu dense, de transition paysagère entre le massif du Morvan au sud et les plateaux de Bourgogne au nord. Une troisième formation paysagère vient s'y adjoindre : la Terre-Plaine, à l'est.

Trois éléments naturels caractérisent le territoire :

- L'eau, à travers quatre vallées bien marquées, l'Yonne, la Cure, le Cousin et le Serein,
- Les bois et forêts, tant sur le piémont du Morvan que sur les plateaux,
- Les grandes cultures, au nord du territoire, et les prairies d'élevage au sud.



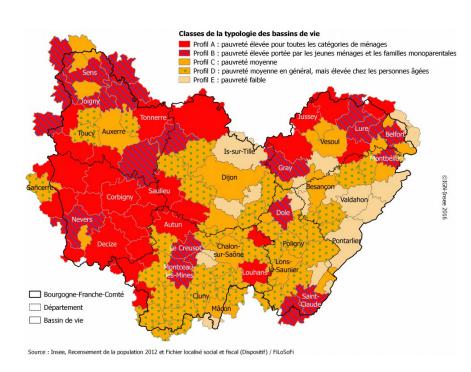












Le Pays Avallonnais s'étend sur une superficie de 1 295 km² et regroupe deux communautés de communes, celle d'AVALLON-VÉZELAY-MORVAN et celle du SEREIN, pour 83 communes (au 1er janvier 2021); l'ensemble du territoire est classé en « Zone de Revitalisation Rurale ».

La majorité des communes était classée comme « Campagne fragile » en 2016 par le CGET, et plus précisément comme « Campagnes vieillies à très faible densité ». Quatre communes sur cinq sont considérées comme étant en déprise démographique, avec une population âgée disposant de faibles revenus et fortement éloignée des services.

21 des 83 communes font partie du Parc Naturel Régional du Morvan, partenaire privilégié pour la gestion des thématiques liées à l'eau, au tourisme et à la transition énergétique. Et 18 communes font partie de l'Opération Grand Site de Vézelay, dont la vocation est de concilier développement touristique, environnement et vie locale.

Données clés	PETR du Pays Avallonnais	Yonne	
Population	26 033 habitants	341 483 habitants	
	Densité : 20,17 hab./km²	Densité: 45,44 hab./km²	
	+ de 75 ans : 13,1 %	+ de 75 ans : 11,4 %	
Économie	Économie résidentielle et présentielle :	Économie résidentielle et présentielle :	
	Tertiaire : 74,5 %	Tertiaire: 72,3 %	
Part des emplois dans :	Construction 5,7 %	Construction 5,9 %	
	Économie productive :	Économie productive :	
	Industrie 12,2 %	Industrie 16,1 %	
	Agriculture : 7,6 %	Agriculture: 5,6 %	
Catégories socio-pro-	Retraités : 35,4 %	Retraités : 33,0 %	
fessionnelles	Employés/ouvriers :30,0 %	Employés/ouvriers 31,2 %	
	Prof. intermédiaire : 9,9 %	Prof. intermédiaire : 12,2 %	
	Cadres : 4,0 %	Cadres : 5,1 %	
	Artisans/commerçants : 4,2 %	Artisans/commerçants: 3,5 %	
Agriculteurs: 2,6 %		Agriculteurs: 1,4 %	
	Autres, sans activités : 13,9 %	Autres, sans activités : 13,6 %	
Logements	Résid. principales : 65,7 %	Résid. principales : 77,5 %	
8	Résid. secondaires : 21,2 %	Résid. secondaires : 10,7 %	
	Logements vacants : 13,1 %	Logements vacants: 11,8 %	
	49 % des résidences principales datent d'avant 1945	35 % des résidences principales datent d'avant 1945	

Données: INSEE, RP2018

4.2 Documents de planification, documents contractuels

Le territoire du PETR du Pays Avallonnais est couvert par les documents de planification et de connaissance suivants :

À l'échelle du PETR du Pays Avallonnais :

- → Schéma de mobilité du Pays Avallonnais (ancien périmètre), 2015 ;
- → Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Grand Avallonnais, approuvé en octobre 2019;
- → Portrait de santé, in Contrat Local de Santé, 2015 ;
- → Diagnostic, in Convention Territoriale Globale (CTG), 2018;
- → 58 ZNIEFF de type 1, couvrant 229,27 km² et dont les plus importantes en matière de superficie sont, par ordre décroissant, « Prairies bocagères et mares entre Provency et L'Isle-sur-Serein », « Vallée de la Cure de Pierre-Perthuis à Chastellux-sur-Cure », « Forêts riveraines et de ravin, prairies humides de la vallée du Cousin » et « Prairies, bocage et mares entre Magny, Savigny et Montréal » ;
- → 12 ZNIEFF de type 2, couvrant 60,66 km² et dont les plus importantes en matière de superficie sont, par ordre décroissant, « Prairies et bocage de Terre-Plaine », « Vallée de la Cure du réservoir du Crescent à Vermenton », « Forêt de Châtel-Gérard ouest, massifs environnants et vallée du Serein » et « Vallée du Cousin aval, romanée et leurs abords » ;
- → 2 sites Natura 2000, couvrant 65,65 km²: « Milieux humides, forêts, pelouses et habitats à chauves-souris du Morvan » & « Pelouses, forêts et habitats à chauve-souris du sud de la vallée de l'Yonne et de ses affluents »;
- → 4 Plans de Prévention des Risques d'inondation (PPRi) : Cousin (débordement), bassin versant du Cousin (ruissellement), Cure et Serein ;
- → Plan des Surfaces Submersibles de l'Yonne (PPRi en cours d'élaboration).

Sur la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN :

- → Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), approuvé en avril 2021 ;
- → Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET), approuvé en mai 2021;
- → Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) de VÉZELAY ;
- → Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) d'Avallon;
- → Plan de gestion du site du Vézelien.

Sur la Communauté de Communes du SEREIN :

- → Plan Local d'Urbanisme de L'Isle-sur-Serein, approuvé en septembre 2013 ;
- → Plan Local d'Urbanisme de Jouancy, approuvé en février 2015 ;
- → Carte Communale de Dissangis, opposable depuis décembre 2010 ;
- → ZPPAUP de Noyers.

À ce jour, le PETR du Pays Avallonnais, ainsi que les intercommunalités/communes qui le composent sont engagés dans les dispositifs suivants :

- → Petites Villes de demain (Avallon & CCAVM);
- → Opération de revitalisation des territoires (à venir sur la CCAVM) ;
- → France Services (Avallon, Châtel-Censoir/Arcy-sur-Cure, Guillon-Terre-Plaine et Quarré-les-Tombes, et Vézelay, à venir);
- → AMI « Centres Bourgs » (Avallon);
- → OPAH-RU d'AVALLON (2018-2024);
- → Plateforme territoriale de rénovation énergétique du Pays Avallonnais (avec Région);
- → Contrat local de santé du Pays Avallonnais (avec ARS)
- → Contrat local d'éducation artistique du Pays Avallonnais (avec DRAC et Département)











- → Programme LEADER du Pays Avallonnais
- → Convention territoriale globale du Pays Avallonnais (avec CAF)
- → Projet alimentaire territorial du Pays Avallonnais (avec DRAAF)
- → Villages du futur (CHÂTEL-CENSOIR, avec Région)
- → Opération Grand Site de Vézelay et son programme d'action 2018-2023 (CCAVM, porté par le Département de l'Yonne)
- → Contrat Territorial Eau et Climat Cure-Yonne 2021-2024 (CCAVM, porté par le PNR du Morvan)
- → Deux programmes Natura 2000 (portés par la CCAVM et le PNR du Morvan)

5. Projet de territoire

Ce chapitre est amené à évoluer en fonction de l'avancement des études de définition du Projet de territoire et pourra faire l'objet d'une évolution du CRTE dans les conditions fixées par l'article 5.

Le Projet de territoire constitue un cadre pluriannuel et concerté dans lequel inscrire l'action des collectivités dans une vision convergente avec celle de l'État et des Collectivités territoriales supra-communales. Il peut être vu comme une feuille de route à plus ou moins long terme : plan de mandat communautaire, feuille de route opérationnelle à moyen terme ou document prospectif à plus long terme.

Il abordera l'ensemble des enjeux du territoire dans une approche transversale et cohérente en prenant soin de répondre aux problématiques locales spécifiques dans le but de construire un modèle de développement résilient sur les plans écologique, productif et sanitaire.

Notamment l'ensemble des politiques de cohésion territoriale aura vocation à être traité dans ce CRTE avec une sensibilité écologique tout en jouant de solidarités interterritoriales. Qu'il s'agisse d'attractivité des territoires, de développement économique durable, d'accès aux services publics et de santé, de mobilités alternatives, d'éducation, de formation et d'accès à l'emploi, de promotion d'une alimentation durable, d'aménagement numérique, de promotion de la culture et du patrimoine, de préservation de la biodiversité, de reconquête de la ressource en eau, de traitement des déchets, de lutte contre l'artificialisation des sols, ou bien de développement des énergies renouvelables, le CRTE a vocation à territorialiser son action en restant sensible à la typicité rurale du département.

L'annexe 5 propose une vision des principaux enjeux de la transition écologique appliqués au territoire de Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du Pays Avallonnais, du point de vue de l'État, qui pourra utilement servir d'étai à la construction du projet de territoire.

Le diagnostic du CRTE : objectifs et composition

L'objectif du diagnostic du CRTE est d'identifier de manière précise les enjeux d'aménagement et de développement pour les prochaines décennies, au regard des dynamiques passées et en cours, et des perspectives d'évolution future à l'échelle locale mais également à plus grande échelle (régionale, nationale, voire européenne).

Le diagnostic du CRTE aborde des thématiques multiples, regroupées ici en quatre grands ensembles : le diagnostic sociodémographique (incluant le volet habitat et le volet déplacements), le diagnostic économique et l'état des lieux écologique.

Il importe que les constats effectués et les enjeux définis soient précis sur les thématiques à aborder dans le CRTE, les éléments du diagnostic devant servir à appuyer, puis à justifier précisément, les choix effectués dans le projet de territoire.

Le territoire du Pays Avallonnais : présentation générale

Le territoire du Pays Avallonnais, qui fait l'objet du présent diagnostic, correspond à un bassin de vie du Département de l'Yonne, à dominante rurale, principalement organisé autour de la ville-centre d'Avallon.

Situé au sud du département de l'Yonne, au carrefour de trois départements (l'Yonne la Nièvre et la Côte d'Or), le territoire est traversé par la route départementale D 606 (route de Lyon - Auxerre), et par l'autoroute A6 (deux échangeurs : sortie n°22 à Montjalin et sortie n°21 à Nitry en limite du territoire). Le territoire est desservi par deux axes ferrés: une ligne TER avec 10 gares et une LGV dont la gare la plus proche est celle de Montbard.









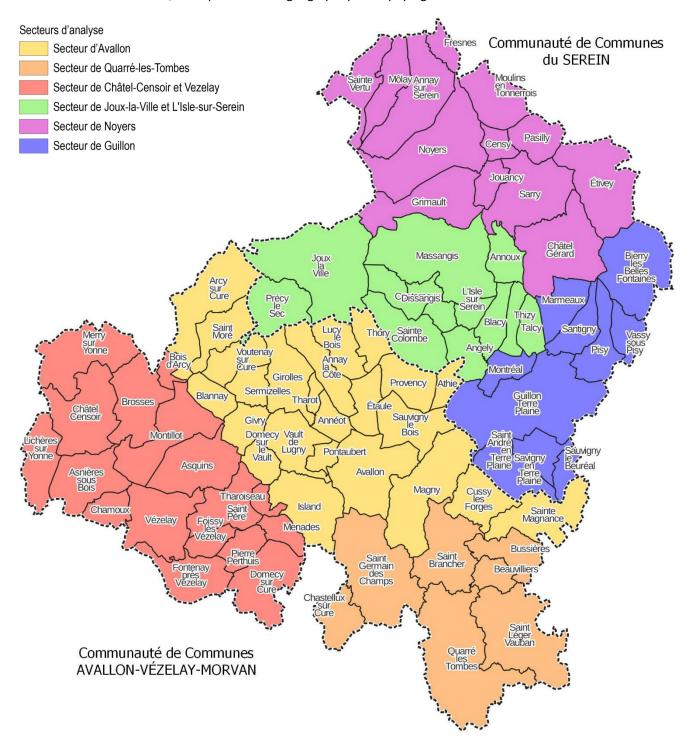


Les principaux sous-secteurs d'analyse

Composé de 83 communes, le Pays Avallonnais regroupe deux Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) : la Communauté de Communes Avallon Vézelay Morvan et la Communauté de Communes du Serein. 21 communes du territoire font partie du Parc Naturel Régional du Morvan et 18 de l'Opération Grand Site de Vézelay.

Le Pays Avallonnais présente plusieurs secteurs avec leurs particularités propres et des enjeux d'aménagement et de développement variables.

Le diagnostic propose des analyses par sous-secteurs, en considérant les secteurs suivants qui sont définis en fonction des bassins de vie, et de particularités géographiques et paysagères.



5.1 État des lieux écologique du territoire - état 0 en 2022

Le territoire dans ses limites physiques

Le contexte topographique

Le territoire présente une topographie relativement plane, avec un relief peu marqué, à l'exception du sud-est dans les terres du Morvan. L'Avallonnais est constitué par quatre entités topographiques et géologiques qui peuvent être décrites selon un axe sud/nord :

- le plateau granitique du Morvan, sur la partie sud, depuis Avallon jusqu'à Quarré-les-Tombes et Domecysur-Cure, et qui présente une topographie relativement élevée à l'échelle du territoire, variant de 300 à plus de 600 mètres,
- le **Vézelien**, sur la partie plus calcaire du sud du territoire, qui présente une légère butte au droit de Vézelay et qui culmine à environ 340 mètres,
- la **Terre Plaine**, entre le plateau du Morvan et les plateaux de Bourgogne, depuis Vignes, à l'est, jusqu'à la confluence entre la Cure et le Cousin,
- les **plateaux de Bourgogne**, sur la partie nord du Pays, avec quelques systèmes collinaires comme sur Coutarnoux ou Annoux/Châtel-Gérard.

Le point culminant du territoire se trouve par conséquent sur le plateau du Morvan, dans le bois de la Pérouse à Quarré-les-Tombes à 607 mètres. Le réseau hydrographique structure le territoire et les unités topographiques citées. L'amont-aval s'organise depuis le sud vers le nord : l'exutoire commun aux cours d'eau est l'Yonne. Dans les espaces de plaine et de piémont, le réseau hydrographique est dense et ramifié. A l'inverse dans les espaces de plateaux, les cours d'eau incisent très nettement dans le relief. Les vallées de la Cure et du Cousin sont relativement étroites, bien que la différence d'altitude entre le fond de vallée et le plateau ne soit pas forte. L'incision est tout aussi franche pour l'Yonne, mais la vallée y est plus large.

Le contexte géologique

Contexte géologique local

À l'échelle du Pays Avallonnais, les principales roches retrouvées sont calcaires pour les deux tiers du territoire, datant de la période géologique du Jurassique inférieur, ou Lias, ou du Jurassique moyen. Ces dépôts calcaires sont visibles sur les falaises des vallées de la Cure et de l'Yonne.

Les espaces de **plateaux calcaires** laissent filtrer l'eau du fait du caractère perméable de la roche. Ces secteurs peuvent bénéficier d'une ressource en eau souterraine importante, en fonction des écoulements souterrains et de la présence ou non de résurgences. Sur le territoire, la **karstification des roches** s'est développée par érosion sur certaines roches calcaires fissurées, entrainant la création de **réseaux souterrains, grottes et gouffres** ainsi que de nombreuses sources et de résurgences.

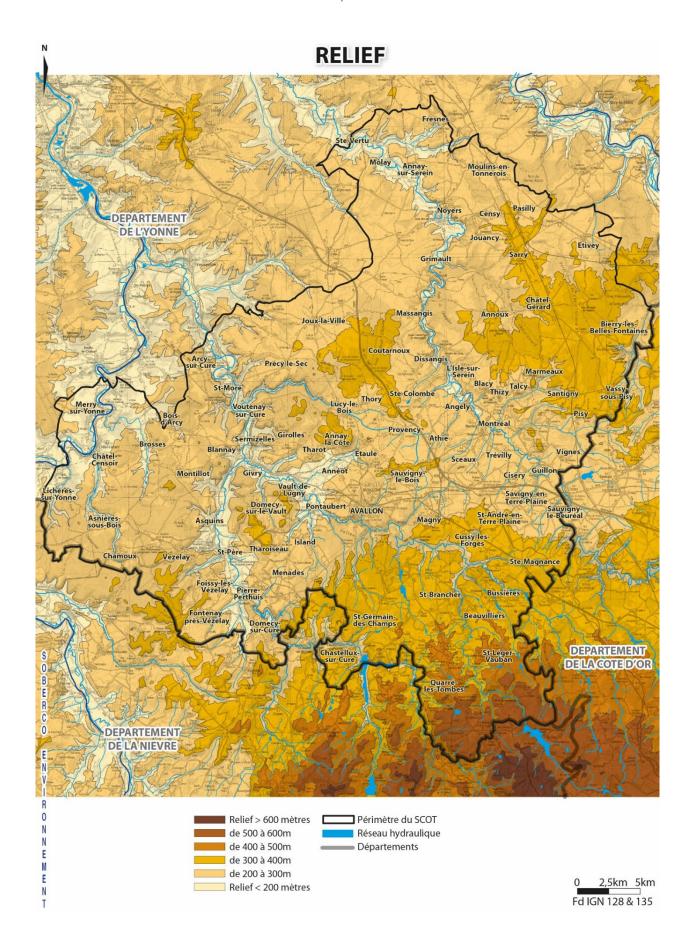












L'exploitation des sols

Dans l'Yonne, trois ressources principales sont identifiées pour assurer un approvisionnement en granulats : les alluvions de la vallée de l'Yonne et de ses principaux affluents (Armançon, Serein), les calcaires du Jurassique et les roches éruptives du Morvan. Les ressources alluvionnaires sont peu exploitées en raison du manque de qualité des matériaux et de la proximité des gisements avec les centres-bourgs habités, construits le long des cours d'eau. En revanche, le calcaire constitue la principale ressource exploitée.

Selon l'observatoire des matériaux de Bourgogne, on estime à environ un million de tonnes la somme de matériaux extraits sur l'arrondissement d'Avallon (149 communes) en 2010 sur les 14 millions produits par la région et sur les 2 millions produits dans l'Yonne. En Côte d'Or, le vivier de matériaux est près de deux fois plus important que dans l'Yonne.

Les matériaux éruptifs sont limités au sud d'Avallon : une seule carrière active est recensée sur le territoire. Les granulats calcaires et éruptifs confondus sont principalement utilisés pour les voiries et chaussées.

L'Avallonnais compte **douze carrières en activités** exploitant des roches calcaires à ciel ouvert. Néanmoins, le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) compte près d'une centaine de carrières anciennement exploitées, aujourd'hui fermée : un chiffre témoin du potentiel d'extraction du territoire, du fait d'une roche calcaire recouvrant une large partie du territoire.

D'après le Schéma Départemental des Carrières de l'Yonne couvrant la période de 2012 à 2021, les activités d'extraction ont de potentiels impacts sur l'environnement : risques de rejet de matières en suspension dans les masses d'eau souterraines pour les carrières de roches massives calcaires dans l'Avallonnais. Elles peuvent également avoir un impact sur les milieux naturels, modifiant notamment les habitats initiaux, impliquant un défrichement forestier lors de la mise en place de la carrière, des impacts d'ordre paysager, enfin des impacts sanitaires relatifs aux poussières générées, aux tirs de mines.

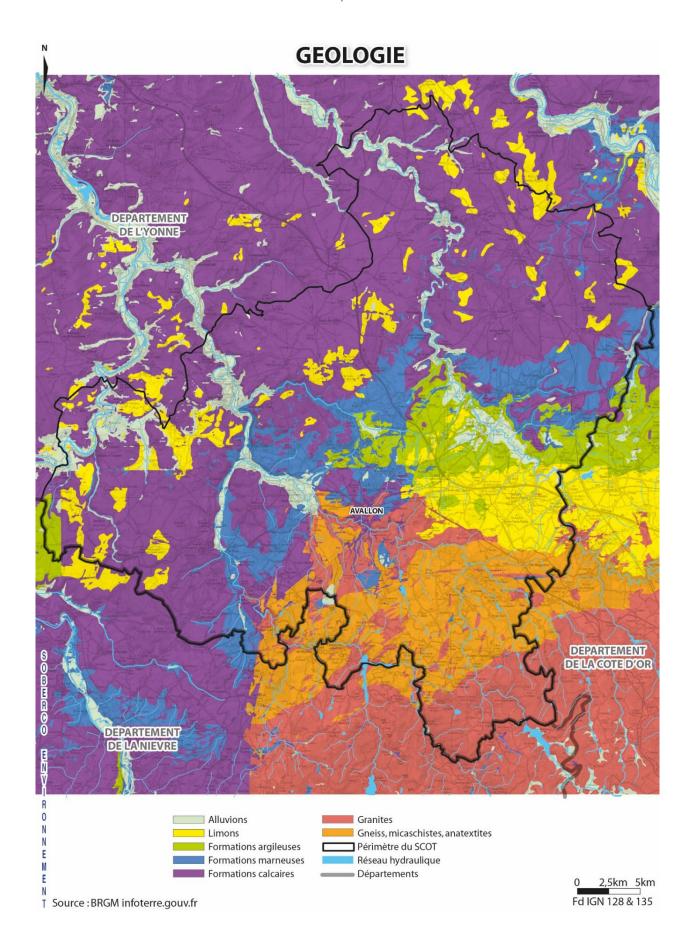












Commune	Nom du site	Raison sociale	Date de fin d'exploitation	Matériaux	Production an- nuelle maxi- male autorisée (kt)
Annay-sur-Serein	Bois de l'Affichot	Lafarge Gra- nulats France	2024	Calcaire	250
Annay-sur-Serein	Les Champs Gre- nouillots	Men Arvor	2039	Calcaire	11
Annay-sur-Serein	Champs-Savoyards	Pierre Mu- reuse de Bourgogne	2034	Calcaire	22
Annay-sur-Serein	Les Lavières, Champs sur la Tra- meuse, Sous les Côteaux	Les Sables de Brévannes	2035	Calcaire	200
Sainte-Magnance	Le bois Gauthier	Sté des car- rières de l'est	2045	Rhyolite	600
Asnières-sous-Bois	La Pointe	Carrières et matériaux d'Asnières SARL	2035	Calcaire	290
Bierry-les-Belles- Fontaines	Chassenet- Anstrude	Rocamat	2024	Calcaire	11,25
Bierry-les-Belles- Fontaines	Petite perrière	Rocamat	2023	Calcaire	3,75
Givry	Sur le Rein	Berger Frères	2035	Calcaire	200
Guillon-Terre-Plaine	La montagne de verre	Rosa Paul et fils	2023	Calcaire	150
Joux-la-Ville	Les Guérats, la planchette	Berger Frères	2032	Calcaire	50
Massangis	Sur Voiron les Rom- pies	Polycor	2033	Calcaire	40

Liste des carrières en activité sur le Pays Avallonnais – DREAL BFC

Le schéma interdit l'exploitation de carrières dans les zones Natura 2000 afin de minimiser les incidences. Néanmoins, les incidences dans l'environnement rapproché des sites N2000 doivent être prises en compte pour certaines carrières. Trois carrières dans l'Avallonnais sont actuellement situées à moins de 3 km d'un site N2000, dont une carrière à moins de 1 km (Givry) :

- La carrière de Voiron à Massangis à proximité de la zone Natura 2000 FR2601012 des gîtes et habitats à chauve-souris. Les chiroptères sont sensibles au dérangement (exploitation de carrière, surfréquentation humaine) pouvant entrainer leur déplacement ou leur mortalité.
- Les carrières de Givry et de Joux-la-Ville à proximité de la zone Natura 2000 FR20600974 des pelouses et forêts calcicoles des coteaux de la Cure et de l'Yonne en amont de Vincelles. Les conditions de sols et d'exposition sont favorables au maintien de plantes méditerranéo-montagnardes.











Globalement, la production de granulats a baissé dans l'ensemble depuis 2008 en Bourgogne. On estime dans la région que la baisse est de l'ordre de 10,5 % pour la production en roches massives de 2006 à 2010. L'objectif de **réduction de la production alluvionnaire** du schéma des carrières de l'Yonne est observé, au regard des pressions qu'elle exerce sur les milieux naturels fragiles (zones humides). Cette réduction de production pourra être compensée par la production de **granulats issus de roches calcaires ou éruptives**. Les calcaires bathoniens et certains calcaires bajociens supérieurs présentent des caractéristiques géotechniques équivalentes aux granulats alluvionnaires : ces calcaires constituent une ressource stratégique pour l'avenir. Les calcaires et marnes du Dogger jurassique supérieur du Nivernais Nord, et, les marnes et calcaires du Lias Trias de l'est du Morvan, sont des sols exploitables, compte tenu d'une lithologie composée de calcaires bathoniens et bajociens.

Il est à noter que l'exploitation de la ressource calcaire exerce elle aussi des pressions sur les milieux, notamment sur les pelouses calcaires et sur les paysages. Une alternative à l'extraction de matériaux calcaires pourrait être l'utilisation de matériaux recyclés, tels que les déchets inertes du BTP qui représentent un gisement important encore peu exploité.

La ressource en eau

Le territoire du Pays Avallonnais est constitué de trois principaux bassins-versants : la Cure, le Cousin et le Serein. Les deux premiers bassins versants se jettent dans l'Yonne, après Arcy-sur-Cure, à l'ouest du territoire. Ils sont alimentés par une multitude de petits ruisseaux et rus. Le Serein, quant à lui, dispose d'un bassin versant étendu, alimenté par quelques petits cours d'eau. Il se jette dans l'Yonne après Auxerre, à Bassou. On notera la présence de l'Armançon, au nord du territoire, alimenté notamment par le ruisseau de Vau Chausey, sur la commune d'Etivey.

Le territoire est caractérisé par un **chevelu hydrographique important et ramifié** en tête de bassin-versant dans les secteurs où l'altitude est la plus forte, sur le plateau du Morvan. La Cure et le Cousin incisent le relief, donnant naissance à des **gorges et versants abrupts**. Au contraire, le Serein s'écoule paisiblement sur les plateaux de Bourgogne, creusant par endroit le relief (Dissangis, Massangis).

La ressource en eau est omniprésente, d'abord en surface dans le Morvan caractérisé par des marnes imperméables. L'humidité s'affirme dans ce secteur sud de l'Avallonnais. Les eaux de surface sont également nombreuses en Terre-Plaine : les sources jaillissent du front de collines (ou cuesta). Cette eau présente en quantité a facilité l'implantation humaine, bien plus dense que sur les plateaux plus élevés. La végétation participe au caractère humide, dans le Morvan, où boisements alluviaux et prairies humides caractérisent l'occupation du sol.

La ressource est ensuite omniprésente en souterrain, du fait d'une nature des sols calcaires et karstiques avec de **nombreuses sources et résurgences** : c'est le cas dans la partie ouest et nord du territoire. La perméabilité des sols rend la **présence de l'eau rare en surface** mais à l'inverse importante en souterrain. En surface, le réseau hydrographique se simplifie à quelques grandes rivières (Yonne, Cure, Serein, Cousin).

Les eaux superficielles

L'Yonne

Caractéristiques du cours d'eau

Long de 292 km, l'Yonne est un affluent de la Seine qui prend sa source dans une tourbière du Mont Préneley dans le Morvan, à 735 mètres d'altitude, à Saint-Prix. Elle se jette à Montereau-Fault-Yonne dans la Seine en Seine-et-Marne. Le bassin versant de l'Yonne couvre une superficie de 10 836 km² et concerne une large partie du territoire de l'Avallonnais. Ce cours d'eau présente un régime pluvial avec des fluctuations saisonnières de débits (hautes eaux l'hiver et basses eaux l'été), régime valable pour l'ensemble des cours d'eau du bassin versant de l'Yonne. L'Yonne reçoit tous les affluents rencontrés dans l'Avallonnais et à proximité (la Cure, le Serein, l'Armançon).

Usages et pressions

Le bassin se caractérise par l'importance des surfaces boisées à l'amont et des surfaces agricoles en aval, avec une intensification des cultures céréalières en allant vers l'aval.

Le long de l'Yonne sur le tronçon traversant l'Avallonnais, les prairies de fond de vallée sont majoritairement représentées. Des exploitations de grandes cultures sont présentes en rive droite. Ce tronçon méandreux de l'Yonne appartient à la première catégorie piscicole, soit un cours d'eau salmonicole.

Plusieurs retenues ont par ailleurs une incidence sur l'Yonne, telles que les retenues de Pannecière, du Crescent à la confluence avec la Cure, et des Settons sur la Cure. Ces seuils constituent des obstacles infranchissables aux espèces piscicoles ou du moins réduisent leurs déplacements. Ils modifient la nature même du cours d'eau par une vitesse d'écoulement ralentie entraînant des conséquences sur le dépôt des sédiments fins, le réchauffement de l'eau, la diminution de l'oxygène dans l'eau, etc. Ces paramètres sont indispensables à la survie de certaines espèces et modifient à la fois la qualité physico-chimique mais aussi écologique des cours d'eau.

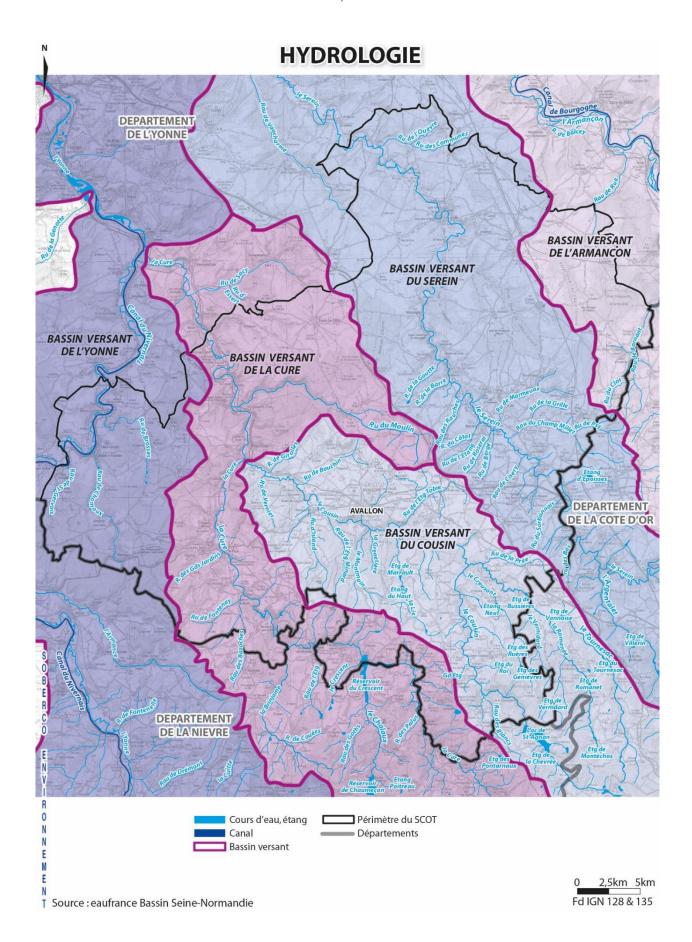












Qualité chimique et écologique de l'eau

Un **bon état chimique** caractérise l'ensemble des eaux superficielles traversant le territoire de l'Avallonnais, et a fortiori dans le département de l'Yonne. Cet état chimique est bon sans les ubiquistes, c'est-à-dire les Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP) et autres polluants dont la diffusion dans l'atmosphère rend les actions de réduction difficiles. La présence de ces polluants est relevée surtout dans le Serein et ses affluents, sur la partie nord de l'Avallonnais.

L'Yonne traversant le Pays Avallonnais est divisible en plusieurs secteurs ; seul le secteur de l'Yonne du confluent de l'Armance au confluent de la Cure et ses affluents est inscrit sur le territoire. Le bon état chimique et écologique d'un cours d'eau dépend toutefois des dynamiques amont-aval. Le segment traversant l'Avallonnais ne concerne que les communes de Lichères-sur-Yonne, Châtel-Censoir et Merry-sur-Yonne.

L'état chimique est bon et a été atteint en 2015. C'est le seul des trois tronçons cités qui a atteint un bon état avec et sans ubiquiste, à l'inverse des deux autres tronçons où la présence des HAP dans l'analyse des ubiquistes repousse à 2027 l'atteinte du bon état chimique. Pour les cours d'eau affluents du tronçon de l'Avallonnais, le ru de Brosses et le ruisseau de Gervais, la présence de HAP a été relevée.

L'état écologique est bon. Les grands cours d'eau, rivières et fleuves, ont la particularité d'être fortement modifiés pour la maîtrise des risques d'inondation et la régulation des débits. Ils peuvent avoir atteint un bon potentiel, mais pas nécessairement un bon état écologique, ce qui pourrait justifier le report d'objectifs. Les paramètres devant faire l'objet d'adaptation sont des paramètres hydrobiologiques et un mauvais bilan d'oxygène dans l'eau. Les paramètres hydrobiologiques fournissent des indicateurs sur la faune et la flore présentes dans l'eau (indice biologique diatomées, indice biologique global normalisé, indice poisson rivière). Quant au bilan oxygène, il regroupe les paramètres oxygène dissous, le taux de saturation en oxygène, le carbone organique, etc. Il rend compte de la qualité du milieu : sous l'influence des micro-organismes présents dans l'eau, les matières organiques vont être décomposées suivant les conditions du milieu (température, vitesse du courant, etc.).

Trois petits affluents sont relevés sur l'Yonne : ruisseau Saint Gervais, ruisseau de Chamoux, ru de Brosses. Ils présentent un bon état écologique à l'exception du ru de Brosses (état moyen avec un report des objectifs en 2027).

Le Serein et la Cure sont tous deux des affluents de l'Yonne. Cependant, la confluence de ces cours d'eau a lieu en dehors du périmètre du Pays Avallonnais, respectivement Bassou et Cravant.

La Cure

Caractéristiques du cours d'eau

La Cure prend sa source dans le Morvan, à Anost, en Saône-et-Loire dans un massif forestier, à 725 mètres d'altitude. Son linéaire, de 135 km, parcours la Nièvre, la Côte d'Or et l'Yonne avant de se jeter dans l'Yonne à Cravant, à quelques kilomètres du territoire. Son bassin-versant de 1 311 km² est caractérisé par un réseau hydrographique d'une forte densité, aux **nombreux affluents** prenant sources dans le plateau granitique du Morvan (le Cousin, le Chalaux, la Romanée, la Brinjame, le ruisseau de Bazoches, le ruisseau de l'étang, etc.). En aval de la confluence avec le Cousin, le bassin versant de la Cure s'organise autour du ru du Vau de Bouche et du ru de Sacy; ce dernier étant en situé en dehors du périmètre du Pays Avallonnais.

De Quarré-les-Tombes à Pierre-Perthuis, la Cure présente un caractère torrentiel, descendant les marches granitiques du Morvan. Dans la vallée, on observe une **alternance de versants abrupts et boisés et de zones ouvertes** et planes où s'est développée l'agriculture. En revanche à partir de Pierre-Perthuis, la vallée s'élargit et le cours d'eau serpente entre aulnes et terrasses pâturées. Ce n'est qu'à partir de Voutenay-sur-Cure que la vallée devient beaucoup plus étroite et à fond plat en substrat calcaire, donnant naissance à des versants abrupts et des falaises.

Le régime du cours d'eau est de type pluvial. Les précipitations alimentent le cours d'eau et son débit, notamment en hiver, période de crues.











Qualité chimique et écologique de l'eau

La Cure présente un **bon état chimique** rempli en 2015, avec et sans ubiquiste. L'état écologique est lui aussi bon et atteint en 2015 sur les deux segments de la Cure traversant le Pays Avallonnais. Les affluents obtiennent les mêmes résultats.

Les affluents de la Cure, en excluant le Cousin qui dispose de son propre sous bassin versant, sont peu nombreux en rive droite (le ru de Sacy et le ruisseau du Vau de la Bouche présentant respectivement un état écologique mauvais et médiocre). En rive gauche, la Cure possède de nombreux affluents aux états écologiques variables. Ainsi, le ruisseau des Goths, le ruisseau des Grands Jardins, le Chalaux et le ruisseau Saint Marc présentaient un bon état écologique en 2015. À l'inverse, la Brinjame et le ruisseau de Saloir présentent un état écologique moyen dont les objectifs de bon état sont reportés en 2021 pour cause d'une mauvaise qualité hydrobiologique (mesurée par l'intermédiaire des macro-invertébrés aquatiques et des diatomées, sensibles aux pollutions) et d'un mauvais bilan oxygène. Le ru de Bazoches présente quant à lui un état écologique médiocre lié à la **présence de nitrates** (altération de la qualité chimique, induisant une absence des espèces faunistiques polluo-sensibles) ; ses objectifs de bon état sont repoussés en 2027.

Dans le cadre du Contrat Global Cure-Yonne animé par le Parc Naturel Régional du Morvan, un programme d'effacement des petits ouvrages est mis en place. L'effacement d'un seuil à Domecy-sur-le-Vault, est programmé.

Usages et pressions

Le bassin de la Cure présente une occupation du sol diversifiée : on observe des forêts de feuillus majoritairement, des prairies, des zones cultivées et des secteurs urbanisés. Les fonds de vallées sont boisés, le long des petits cours d'eau. En progressant vers l'aval, les cours d'eaux évoluent alors dans un contexte prairial. L'élevage bovin intensif entraine le piétinement des prairies et la simplification du cortège floristique. Les prairies et la ripisylve du fond de vallée de la Brinjame et le ru de Bazoches sont par exemple impactées par le **piétinement bovin**. Ajoutons que la vigne est exploitée sur certains segments de la vallée, impliquant des pollutions dans l'eau et dans les sols par l'usage de **produits phytosanitaires**.

La présence de la **retenue de Crescent et de plusieurs étangs** sur les affluents de la Cure (Val du Poirier à Saint-Père, Huilerie à Saint-Germain-des-Champs, ru des Hâtes à Chastellux-sur-Cure) entraine l'altération du cours d'eau et une perturbation de la faune.

Les terres cultivées sont majoritaires de la confluence avec le Cousin à la confluence avec l'Yonne. Les surfaces drainées sont importantes, accompagnées par de nombreux exutoires de drains.

La rivière a longtemps été utilisée pour le flottage de bois du Morvan alimentant la capitale en chauffage, activité qui s'est poursuivie jusqu'aux années 1920, période pendant laquelle le chauffage au gaz a commencé à se généraliser à Paris, délaissant progressivement la ressource en bois.

Comme beaucoup de cours d'eau, la Cure a été utilisée à des fins de production d'énergie par le biais de moulins, par ailleurs toujours présents dans la vallée (10 moulins actuellement). La force du cours d'eau est actuellement utilisée par **deux barrages à Domecy-sur-Cure**: les barrages de Bois de Cure et de Malassis. Ces derniers permettent d'alimenter une partie du territoire. On estime la puissance hydraulique de ces barrages à 24,5 MWh en 2014. D'autres ouvrages hydro-électriques sont présents, tels que le barrage du Crescent à Saint-Germaindes-Champs (1,3 MWh).

Le Cousin

Caractéristiques du cours d'eau

Le Cousin est l'affluent principal de la Cure, qu'il rejoint à hauteur de Givry. Il s'écoule sur environ 67 km et draine une superficie totale de 445 km². Il prend sa source à 610 m d'altitude environ sur la limite départementale de la Nièvre et de la Côte d'Or. Il est régulé par le lac de Saint-Agnan, au sud du territoire.

Usages et pressions

Le bassin versant du Cousin est défini par une occupation du sol principalement prairiale, bocagère et forestière. Le long du Cousin, depuis la Romanée jusqu'à la Cure, 14 stations d'épuration rejettent leurs effluents dans la masse d'eau.

Une partie des eaux pluviales de l'autoroute A6 ainsi que celles de plusieurs zones d'activités autour d'Avallon sont directement rejetées dans le cours d'eau, entrainant une altération ponctuelle du Cousin, le cours d'eau ayant une capacité de dilution suffisante.

Qualité chimique et écologique de l'eau

La **qualité chimique est bonne** pour les différents tronçons du Cousin, avec et sans ubiquiste. L'ensemble des affluents présente le même bilan que le Cousin avec des objectifs atteints en 2015.

L'état écologique sur ce sous bassin versant est irrégulier d'un cours d'eau à l'autre. Le Cousin a atteint un bon état écologique en 2015 ; néanmoins le Creusant et le ru de Villeneuve se voient attribuer par le SDAGE Seine Normandie un état médiocre du fait des paramètres hydrobiologiques (présence de macro-invertébrés benthiques et diatomées), puis le Tournésac, la Romanée, les rus de Montmain, d'Island, des Vaux et le ruisseau de Bouchin se voient attribuer un état écologique moyen avec des objectifs de bon état pour la plupart du temps repoussés en 2027. Les seuls cours d'eau affluents présentant un bon état écologique sont le Vernidard et le ru Vernier.

Plusieurs points de rejets de STEP et d'étangs sont identifiés dans le Contrat global Cure-Yonne comme altérant la qualité physico-chimique (étang de Marrault, du Haut, Island, ...).

Il est à noter que la Romanée à l'état écologique moyen, fait l'objet d'un déclassement compte tenu des traces de métaux relevées dans l'eau.

Le Serein

Caractéristiques du cours d'eau

Le Serein, long de 109 km, sort de terre au mont Chevrot à 530 mètres d'altitude, en Côte d'Or. Il traverse Guillon, l'Isle-sur-Serein, Massangis, Grimault, Noyers, Annay et Sainte-Vertu dans l'Avallonnais. L'hiver, ce cours d'eau est soumis aux débordements. Du fait d'une nature rocheuse calcaire au sein de laquelle s'écoule le Serein, de nombreuses sources sont identifiées.

Ce cours d'eau présente des fluctuations de débit importantes selon l'hiver ou l'été. Les échanges d'eau par voie souterraine sont nombreux du fait d'une nature calcaire des sols.

Usages et pressions

Les enjeux de **fonctionnalité hydromorphologique** des cours d'eau du sous bassin versant du Serein sont forts entre Sainte-Vertu et l'Isle-sur-Serein en passant par Noyers, et moyens de l'Isle-sur-Serein à Guillon, d'après le SDAGE 2016-2021. Plusieurs stations d'épuration exercent le long du cours d'eau des **pressions relatives aux rejets** dans le milieu naturel.

Qualité chimique et écologique de l'eau

Le SDAGE Seine Normandie a découpé les grands cours d'eau en plusieurs tronçons afin de différencier d'éventuelles sources de pollution ou dysfonctionnements spécifiques. Sur le territoire, le Serein est en deux tronçons :

- L'amont du Serein de sa source au confluent du ruisseau de la Goutte (inclus)
- L'aval du Serein du confluent du ruisseau de la Goutte (exclu) au confluent du ru de Vaucharm

L'état chimique du Serein est bon sans ubiquiste. Pourtant en tenant compte des ubiquistes, le cours d'eau présente un état chimique dégradé du fait de la présence de HAP; pour cette évaluation, le Serein doit remplir des objectifs de bon état à l'horizon 2027. Les affluents du Serein sont également affectés par les HAP (ubiquistes), déclassant les cours d'eau pour leur qualité chimique : le ruisseau de l'étang, le ru du Champ Millet, ruisseau de Marmeaux, le ru de Cisery, ru du Sorbonnais.











La qualité écologique des masses d'eau superficielles du sous bassin versant du Serein est irrégulière d'un cours d'eau à l'autre. Globalement un état moyen est déploré par le SDAGE Seine Normandie 2016-2021, à l'instar du Serein qui dans sa partie amont, jusqu'au ruisseau de la Goutte, à des objectifs de bon état reportés en 2021. Cela s'explique par l'apport de nutriments, liés à l'activité agricole, dans les affluents (Annoux, Marmeaux, ...) et dans la partie amont, en Côte d'Or. La partie aval reçoit un bon état mais son objectif de bon état est maintenu jusqu'en 2021. Ce cours d'eau est fortement affecté par les **pollutions par les pesticides**, probablement du fait d'une agriculture intensive de grandes cultures caractérisant cette partie du territoire. On constate par ailleurs que les affluents se voient attribuer par le SDAGE des états écologiques moyens (ruisseau de Marmeaux, ru du champ millet, ruisseau de l'étang, ru de l'Ouèvre et ru de Vaucharme) à médiocres (ru de Cisery, ru du Sorbonnais) avec des objectifs reportés à 2027 dans l'ensemble. Seul l'Argentalet semble présenter un bon état en 2015.

Le bassin versant de l'Armançon

Caractéristiques des cours d'eau

Les ruisseaux d'Étivey et de Bierry-les-Belles-Fontaines (Rue, Clos, Bornant), qui traversent le territoire, sont des affluents de l'Armançon.

La qualité chimique du ruisseau du Bornant, seul affluent de l'Armançon ayant fait l'objet d'une analyse dans le cadre du SDAGE Seine-Normandie, est considérée comme bonne, tout comme son état écologique. Ce cours d'eau traverse quelques parcelles cultivées ainsi que les forêts de Châtel-Gérard.

Usages et pressions

Les principales pressions sont d'origine agricole, mais certains rejets liés à l'assainissement et aux activités industrielles sont également à l'origine de dégradations de la qualité de l'eau. En outre, la plupart des cours d'eau du bassin versant de l'Armançon ont leurs caractéristiques physiques altérés et leur capacité d'épuration naturelle des apports anthropiques limitée.

Les plans d'eau

Les plans d'eau sont tous artificiels et localisés sur le plateau du Morvan. Ils interceptent, pour la plupart, le lit mineur des cours d'eau. Deux grands plans d'eau sont présents, en totalité ou en partie dans l'Avallonnais : l'étang de Marrault d'une superficie de 30 ha au sud d'Avallon, et, le lac du Crescent de 165 ha. Le premier appartient au domaine privé ; le second au domaine public.

Le Lac du Crescent, à la confluence entre la Cure et le Chalaux, a la particularité d'être situé à cheval sur les départements de la Nièvre et de l'Yonne. Datant des années 1930, ce long plan d'eau artificiel est formé de deux bras qui se rejoignent au barrage. Le lac est surtout utilisé comme réservoir du barrage qui retient les eaux de la Cure et du Chalaux. Sa capacité de stockage est de 14 millions de m³ d'eau.

Le lac est ouvert à la pêche et à différentes activités nautiques. Le Crescent est classé en 2^{ème} catégorie piscicole, essentiellement peuplé de poissons blancs et de carnassiers.

D'autres grands plans d'eau emblématiques du Morvan sont situés à proximité de l'Avallonnais, dans la Nièvre et jouent un rôle dans les dynamiques fluviales à l'aval des cours d'eau, tels que :

- le lac de Saint-Agnan de 140 ha (limitrophe de Saint-Léger-Vauban) dont la réserve assure l'approvisionnement en eau potable de l'Avallonnais,
- le lac de Chaumeçon de 135 ha dans le lit de la Chalaux et en amont du lac de Crescent,
- le lac de Settons de 367 ha dans le lit de la Cure.
- le lac de la Pannecière de 520 ha dans le lit de l'Yonne. Ce réservoir artificiel a été créé avec le barrage pour réguler le débit de l'Yonne et ainsi protéger le bassin de la Seine aval des crues.

Un bon état chimique et écologique est attribué au lac du Crescent à Chastellux-sur-Cure. Néanmoins, plusieurs problèmes sont relevés par l'Observatoire de la Qualité des Eaux du Morvan, créé dans les années 1990 par la structure du PNR. De manière générale, en aval des barrages, les eaux apparaissent moins oxygénées et présentent davantage de concentrations en ammonium, fer et sulfures. Les lacs de Saint-Agnan et de Chaumeçon sont les plus impactés. Des problématiques relatives au débit d'eau sont relevées au lac du Crescent, dans le

réservoir aval au barrage : le débit restitué est de 0,25 m³/s, alors que le débit moyen annuel entrant dans le lac est de 9,2 m³/s. La Cure est court-circuitée entre le barrage et l'usine hydroélectrique de Bois-de-Cure ; un phénomène de colmatage des eaux assez fort s'y est développé.

De manière générale, les différents étangs du Morvan viennent altérer la qualité écologique des petits cours d'eau en modifiant leurs paramètres physico-chimiques (élévation de la température, modification du lit, débit...).

Les eaux souterraines

L'Avallonnais est caractérisé par cinq masses d'eau souterraines classées par niveau géologique ; le niveau 1 étant la première masse d'eau souterraine rencontrée :

- Niveau 1 : Marnes et calcaires de la bordure du Lias-Trias de l'Est du Morvan
- Niveau 1 : Socle du Morvan
- Niveau 3 : Calcaires et marnes du Dogger et du jurassique supérieur du Nivernais
- Niveau 4 : Calcaires kimméridgien-oxfordien karstique entre l'Yonne et la Seine
- Niveau 5 : Calcaires du Dogger entre Armançon et la Seine. Cette dernière masse d'eau comprend 5 niveaux de recouvrement et présente un écoulement libre et captif. Néanmoins la masse d'eau est majoritairement libre.

Les marnes et calcaires de la bordure du Lias-Trias de l'Est du Morvan (FRHG401)

Caractéristiques de la masse d'eau

La masse d'eau souterraine des marnes et calcaires du Lias-Trias correspond à une région de plaine **riche en eau de surface et pauvre en eaux souterraines.** Elle est située au sud-est du Bassin parisien en bordure du Morvan et du plateau de Langres. Les nappes du Lias et du Trias ont des parties libres et captives et sont en relation avec les cours d'eau du Serein, de la Cure et de l'Armançon par drainage. La **recharge de la nappe** est en outre réalisée au moyen des précipitations ; l'eau s'infiltre en profondeur. Le sol se découpe en trois aquifères de faible puissance, où jalonnent de nombreuses résurgences à faible débit :

- Les grès calcaires de l'Aalénien,
- Les calcaires du Domérien supérieur,
- Les calcaires du Sinémurien.

Ces aquifères sont limités en ressource. Seul l'aquifère des calcaires du Sinémurien comporte un réservoir important. La formation au sol est peu perméable ; l'écoulement est par conséquent poreux. La masse d'eau s'étend sur la partie centrale de l'Avallonnais, formant une bande traversant le territoire d'est en ouest, depuis la Côte d'Or jusqu'au Vézelien.

Usages et pressions

En surface, la région est essentiellement occupée par de l'élevage bovin et des grandes cultures de céréales et d'oléoprotéagineux. Un peu moins de 80 % de l'occupation des sols est dédiée à des fonctions agricoles, contre 18 % au couvert forestier. Ces activités peuvent être à l'origine de la **présence de nitrates** dans le sol, jusqu'aux eaux souterraines. En l'occurrence, le surplus d'azote concerne 10 % de cette masse d'eau.

Au sein du territoire, cinq sites Basol en 2015 génèrent des pollutions ponctuelles relatives à des activités de vente de carburants (SNC pétrolande ; Thevenin & Ducrot Autoroutes ; SARL Wolk), d'entreposages de marchandises et poids lourds (Poids lourds 2000). 28 sites potentiellement pollués sont identifiés autour d'Avallon, soit au niveau de la masse d'eau des marnes et calcaires du Lias-Trias, soit au niveau de la masse d'eau du socle du Morvan. La masse d'eau est classée **zone vulnérable aux nitrates**.

En 2001, on estimait qu'environ 3,05 millions (M) de m³ étaient prélevés dans cet aquifère dont 3,03 Mm³ pour l'alimentation en eau potable (AEP). On notera que la formation du Trias renferme un aquifère dont l'eau présente une **forte teneur en sel** du fait de la présence de gypse, la rendant impropre à la consommation. Les quantités d'eau prélevées permettent d'alimenter localement la population. La **pression de prélèvement est faible**; il n'y a pas de surexploitation de la masse d'eau, même en période sèche.





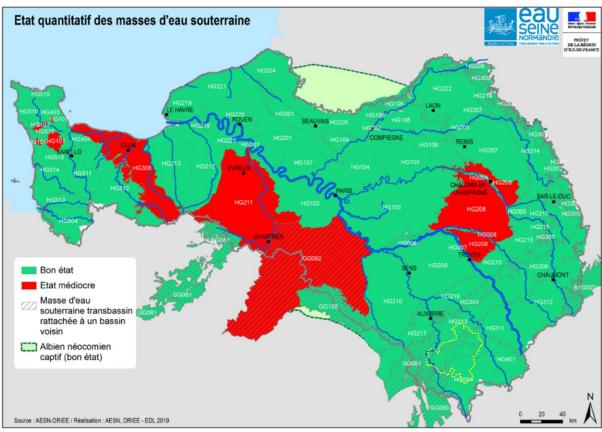


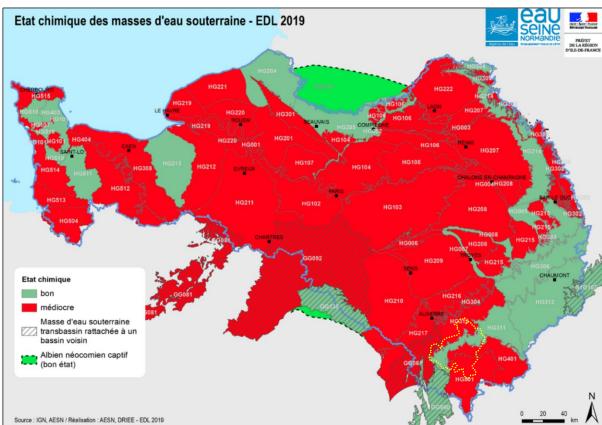




Qualité de la masse d'eau et objectifs du SDAGE

D'après l'état des lieux du bassin Seine-Normandie (2019), la masse d'eau présente un **bon état quantitatif** en 2019. **L'état chimique est quant à lui médiocre**. Depuis le précédent SDAGE, l'état chimique de la masse d'eau n'a pas progressé.





Le socle du Morvan (FRHG501)

Caractéristiques de la masse d'eau

Le socle du Morvan est une masse d'eau à 100 % affleurante comprise entre les bassins versants de la Seine, de la Meuse, et du Rhône ; plus précisément, la masse d'eau correspond à la région naturelle montagneuse du Morvan. La recharge est de nature pluviale uniquement et ses possibilités de stockage sont restreintes ; la masse d'eau n'a aucun lien direct avec les nombreux cours d'eau traversant le territoire en surface. Le Morvan cristallin et métamorphique est caractérisé par une forte pluviométrie annuelle et une faible capacité d'infiltration des sols.

Pressions

En surface, l'occupation du sol est principalement agricole (51 %) et forestière (47 %). Au sein du territoire, c'est cependant une couverture prairiale et bocagère, avec une dominante forestière sur la partie sud, à l'emplacement de la masse d'eau. Sur la masse d'eau, l'exploitation intensive de résineux (sapins de Noël) fragilise le milieu, au regard des pollutions induites (phytosanitaires, engrais, tailles, etc.).

Les exploitations agricoles sont principalement vouées à de l'élevage bovin (viande), ovin et caprin. C'est l'une des masses d'eau les moins urbanisées. Aucune zone n'est concernée par des problématiques de surplus d'azote.

Des prélèvements sont réalisés dans la nappe à hauteur de 1,38 millions de m³ (données 2001) uniquement pour l'alimentation en eau potable.

Qualité de la masse d'eau

La masse d'eau souterraine présente, selon le SDAGE 2022-2027, un **bon état quantitatif** atteint en 2015. Toutefois, l'**état chimique a rebasculé de bon à médiocre** depuis le précédent SDAGE, retrouvant son niveau établi lors du SDAGE 2009-2015. Ce déclassement est dû à la présence d'herbicide ou de résidus d'herbicide ou fongicide interdits en France (Hexazinone et 2,6-Dichlorobenzamide).

Les marnes et calcaires du Dogger - Jurassique supérieur du Nivernais Nord (FRGG061)

Caractéristiques de la masse d'eau

La masse d'eau des marnes et calcaires du Dogger correspond à la région des collines du Nivernais pour sa partie affleurante et se poursuit sous le recouvrement de l'Albien libre. La recharge de la nappe est à la fois opérée par les précipitations, qui s'infiltrent, et au contact des cours d'eau (précipitations de 600 à 850 mm/an). L'alimentation s'effectue au travers des strates poreuses ou par les pertes des cours d'eau (gouffres). Les formations karstiques et fissurées laissent passer l'eau en quantité dans les réserves souterraines. De nombreuses sources sont utilisées pour l'AEP et plusieurs d'entre elles présentent une turbidité importante en période de crue. Les différents aquifères (callovien, oxfordien moyen et supérieur, kimméridgien inférieur) présentent de forts potentiels au regard des nombreuses sources présentes et des débits associés.

La masse d'eau ne concerne que l'extrême ouest de l'Avallonnais, à savoir les communes de Merry-sur-Yonne et partiellement de Châtel-Censoir.

Pressions

Le sol est en surface occupé à plus de 60 % par des activités agricoles et à 37 % environ par des forêts. Les grandes cultures sont prépondérantes. Ces activités sont responsables de la présence de nitrates et de pesticides relevés dans l'eau à des taux supérieurs aux normes de bon état. Néanmoins, dans l'enceinte du Pays Avallonnais, aucun captage n'est identifié comme prioritaire au regard des pollutions.

Les prélèvements en eau sont importants, deux à trois fois plus importants que dans les autres masses d'eau souterraines du territoire : à savoir 2,83 Mm³ en 2001 prélevés essentiellement pour l'AEP (2,48 Mm³), puis dans une moindre mesure pour l'industrie (110 000 m³) et l'irrigation (40 000 m³). Les captages sont le plus souvent ouverts à partir de sources dans les vallées, et, rarement, sur plateaux. Bien que les volumes d'eau prélevés soient conséquents, le risque de surexploitation est nul d'après les évaluations du SDAGE.











Qualité de la masse d'eau

La masse d'eau présente **un bon état quantitatif** mais **un état chimique médiocre**. Pour cause, la présence de nitrates et de pesticides a été relevée dans l'eau, déclassant l'état chimique de cette dernière.

Calcaires du Dogger entre Armançon et la Seine (FRHG311)

Caractéristiques de la masse d'eau & Pressions

Absence d'informations issues de l'AESN

Qualité de la masse d'eau et objectifs du SDAGE

La masse d'eau présente à la fois un bon état quantitatif et qualitatif.

Calcaires kimmeridgien-oxfordien karstiques entre Yonne et Seine (FRHG313)

Caractéristiques de la masse d'eau & Pressions

Absence d'informations issues de l'AESN

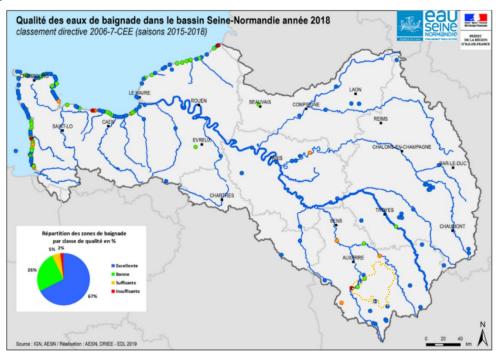
Qualité de la masse d'eau et objectifs du SDAGE

La masse d'eau présente un bon état quantitatif mais un état chimique médiocre. Ce déclassement de l'état chimique est dû à la fois à la présence de nitrates et de la forme biodégradée d'un herbicide de la vigne (déséthyl-terbuméton).

Les eaux de baignade

Le territoire est concerné par trois sites de baignade. Une évaluation de la qualité de l'eau est réalisée annuellement pour prévenir des risques de contamination microbiologique ayant une incidence sur la santé des baigneurs. Le contrôle est mis en œuvre par les Agences Régionales de Santé (ARS) selon la directive européenne 76/160/CEE de 1975 et la directive 2006/7/CE en vigueur introduisant la notion de profil d'eau de baignade, avec un classement de la qualité de l'eau. Le contrôle permet de quantifier la présence de bactéries nocives pour la santé humaine, telle que l'Escherichia-coli.

On observe en 2018 une qualité des eaux de baignade bonne à excellente sur le Pays Avallonnais, malgré deux dépassements du seuil cyanobactéries (>100 000 cell/ml) sur le site de Chastellux-sur-Cure (lac du Crescent) en 2017 puis, plus récemment en 2021.



L'alimentation en eau potable

Organisation et compétences

Plusieurs structures, ou unités de gestion et d'exploitation, assurent la production en eau potable. Chaque gestionnaire assure à la fois la production, le transfert et la distribution en eau potable. On recense en tout sur le Pays Avallonnais **13 structures**, en plus des communes qui dans un certain nombre de cas constituent leur propre gestionnaire :

- Le SIAEP Annay-Môlay desservant comme le nom l'indique ces deux mêmes communes ;
- Le SIAEP Vireaux-Sambourg-Moulins desservant seulement la commune de Moulins-en-Tonnerrois dans le périmètre du Pays Avallonnais ;
- Le SIAEP Châtel-Gérard desservant Châtel-Gérard, Annoux, Censy, Grimault, Jouancy, Pasilly et Sarry;
- Le SIAEP Bierry-les-Belles-Fontaines desservant les communes de Bierry-les-Belles-Fontaines, Pisy, Santigny, Vassy-sous-Pisy et Vignes ;
- Le SIAEP Thizy- Talcy-Blacy-Marmeaux pour ces quatre mêmes communes;
- Le SIAEP Joux-la-ville Précy-le-Sec ;
- Le SIAEP Girolles-Tharot;
- Le SIAEP Annay-la-Côte Annéot;
- Le SIAEP Terre Plaine Morvan desservant les communes d'Angely, Athie, Beauvilliers, Bussières, Chastellux-sur-Cure, Cisery, Coutarnoux, Cussy-les-Forges, Dissangis, Lucy-le-Bois, Magny, Montréal, Provency, Quarré-les-Tombes, Saint-André-en-Terre-Plaine, Saint-Germain-des-Champs, Saint-Léger-Vauban, Sainte-Colombe, Sainte-Magnance, Sauvigny-le-Beuréal, Sauvigny-le-Bois, Savigny-en-Terre-Plaine, Sceaux, Thory, Trévilly;
- Le SIAEP de Mailly-la-Ville desservant, au sein du Pays Avallonnais, Arcy-sur-Cure, Bois-d'Arcy, Brosses, Châtel-Censoir, Merry-sur-Yonne, Montillot et Saint-Moré;
- Le SIAEP Asnières-Chamoux pour ces deux communes ;
- Le SIAEP Saint-Père-Tharoiseau pour ces deux communes ;
- Le SIAEP Source de Sainte-Christine pour les communes de Menades, Fontenay-près-Vézelay, Pierre-Perthuis ;
- Enfin une régie communale est assurée au sein des communes de Domecy-sur-Cure, Vézelay, Foissy-lès-Vézelay, Montillot, Asquins, Lichères-sur-Yonne, Domecy-sur-le-Vault, Arcy-sur-Cure, Saint-Moré, Sermizelles, Givry, Vault-de-Lugny, l'Isle-sur-Serein, Étivey, Saint-Brancher, Avallon, Blannay, Châtel-Censoir, Étaule, Fresnes, Guillon, Island, Massangis, Noyers, Pontaubert, Sainte Vertu, Voutenay-sur-Cure.

Il est à noter que cinq communes sont dotées de deux gestionnaires : la commune en régie communale et un syndicat pour les communes de Châtel-Censoir, Arcy-sur-Cure, Bois d'Arcy, Montillot et de Saint-Moré.

L'exploitation des unités de gestion suit la configuration suivante :

UNITÉ DE GESTION ET D'EXPLOITATION	EXPLOITANT
Guillon, SIAEP Châtel-Gérard, SIAEP Bierry-les-Belles-Fontaines, SIAEP Terre Plaine Morvan	Affermage (Lyonnaise des Eaux)
Massangis, Étaule, Pontaubert, Voutenay-sur-Cure, Avallon, SIAEP Thizy – Talcy – Blacy - Marmeaux, SIAEP Joux-la-Ville - Précy-le-Sec, SIAEP Annay-la-Côte - Annéot, SIAEP Saint- Père-Tharoiseau,	Gestion déléguée (Veo- lia)
Lichères-sur-Yonne, Vézelay, Foissy-lès-Vézelay, Island, Saint-Brancher, l'Isle-sur-Serein, Étivey, Fresnes, Noyers, Sainte-Vertu, Blannay, Sermizelles, Givry, Asquins, Vault-de-Lugny, Domecy-sur-le-Vault, SIAEP Vireaux – Sambourg – Moulins, SIAEP Asnières - Chamoux, SIAEP Girolles - Tharot, SIAEP source Sainte-Christine, SIAEP Mailly-la-Ville, SIAEP Annay - Môlay	Régie

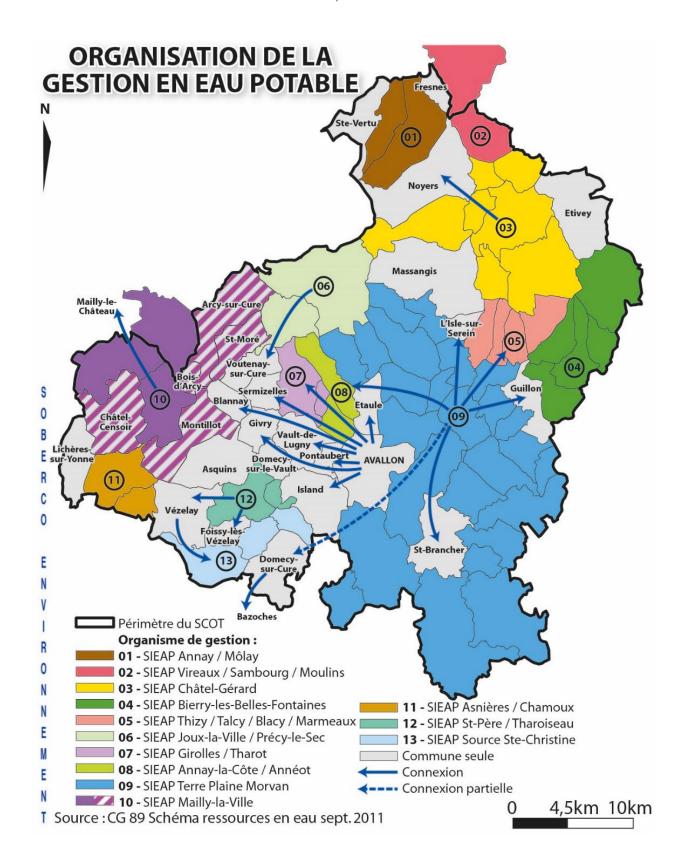












Origines de la ressource en eau potable

Une cinquantaine de captages d'eau potable sont présents sur le territoire et servent à l'alimentation en eau potable du territoire.

Les captages d'eau de surface sont peu nombreux par rapport aux captages d'eau souterraine. Les eaux prélevées pour la consommation humaine (eau potable) sont **principalement issues de la masse d'eau souterraine kimméridgien-oxfordien karstique entre Yonne et Seine et de la masse d'eau des marnes et calcaires de la bordure Lias de l'Est du Morvan.** Plus rares sont les captages dans le socle du Morvan.

Les ressources utilisées en eau de surface sont les **rivières du Cousin (Avallon) et de la Cure (Blannay**) et les lacs comme celui de Saint-Agnan, unique ressource qui alimente l'ensemble du territoire couvert par le SIAEP Terre Plaine Morvan (25 communes de l'Avallonnais). On dénombre par ailleurs 3 usines de traitement de l'eau : Avallon, Vézelay-Asquins et Terre-Plaine-Morvan.

Cependant, la prise d'eau dans la Cure représente, à elle-seule, environ 35 % du volume total d'eau prélevée pour l'alimentation en eau potable (toutes ressources confondues), sans compter les volumes produits par le lac de Saint-Agnan (30 % environ).

Tous les captages du territoire sont couverts par une Déclaration d'Utilité Publique (DUP) qui permet leur protection, à l'exception de 3 captages : un captage privé situé à Saint-Léger-Vauban permettant d'alimenter l'Abbaye de la Pierre qui Vire, un des captages à Asquins et un des captages à Domecy-sur-Cure.

D'après le Schéma Départemental des ressources en eau potable de 2011, des **interconnexions existent entre les différentes structures**, souvent des communes en régie seule qui achètent l'eau aux organismes de gestion :

- Le SIAEP Terre Plaine Morvan alimente également les communes de l'Isle-sur-Serein, Saint-Brancher, Guillon, Domecy-sur-Cure (partiellement) et les SIAEP Thizy-Talcy-Blacy-Marmeaux et Annay-la-Côte-Annéot,
- Le SIAEP Mailly-la-Ville qui alimente Mailly-le-Château en dehors du territoire et en cas de besoin Châtel-Censoir,
- Le SIAEP Saint-Père-Tharoiseau avec les communes de Foissy-lès-Vézelay et de Vézelay, cette dernière alimentant le SIAEP Source-Sainte-Christine,
- Le SIAEP Joux-la-Ville-Précy-le-Sec qui alimente la commune de Voutenay-sur-Cure,
- Le SIAEP Châtel-Gérard qui est relié avec Noyers,
- La commune d'Avallon qui alimente Island, Pontaubert, Vault-de-Lugny, Blannay, Givry, Sermizelles, Étaule et le SIAEP Girolles-Tharot,
- Enfin la commune de Domecy-sur-Cure qui est également reliée à la commune de Bazoches, en dehors du territoire.

La Cure et le lac de Saint-Agnan constitue les deux principales ressources utilisées pour l'alimentation en eau potable du territoire (60 % de la population). Néanmoins, ces deux ressources sont relativement vulnérables du fait des eaux superficielles prélevées, plus sensibles aux pollutions diffuses (effluents non traités, eaux de ruissellement sur des parcelles agricoles...) ou accidentelles (renversement de camions, fuites d'hydrocarbures...).

Par ailleurs, le lac de Saint-Agnan, localisé en dehors du territoire, constitue l'unique ressource du SIAEP Terre-Plaine-Morvan, même si des recherches de pérennisation de la ressource sont en cours (achats d'étangs comme ressource de secours).

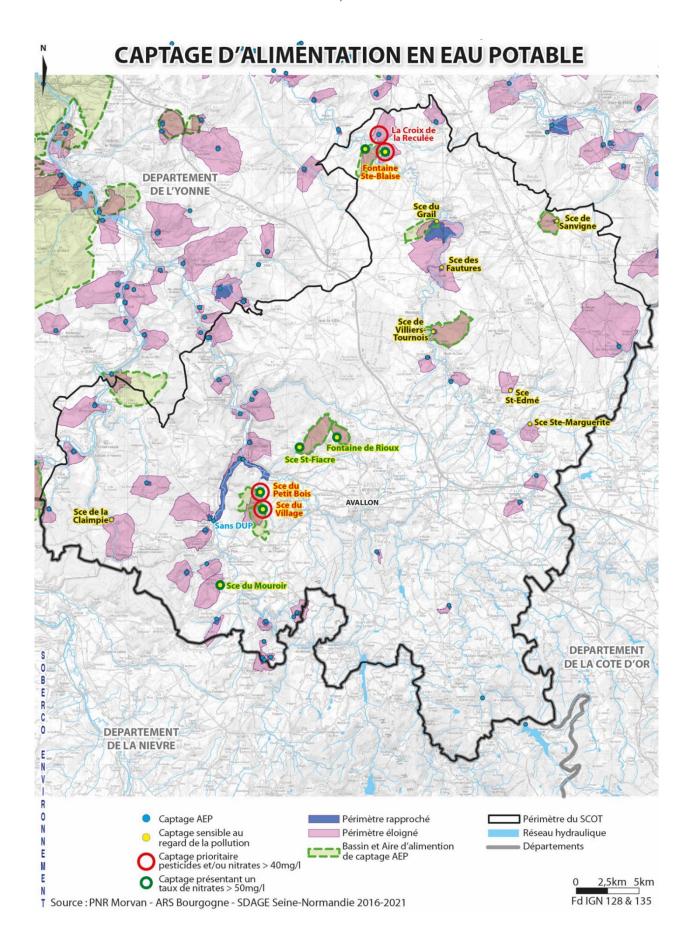












Qualité des eaux prélevées et distribuées

Douze captages sont identifiés par le SDAGE 2016-2021 comme présentant des sensibilités aux pollutions diffuses, avec différents degrés :

- 7 d'entre eux présentent uniquement une **sensibilité aux pollutions diffuses** (nitrates et/ou pesticides, dépassant le seuil de risque mais avec des concentrations inférieures à 40 mg/L), situés majoritairement au nord de l'Avallonnais, marqué par des pratiques agricoles intensives de grandes cultures ;
- 1 captage présente à la fois une sensibilité aux pollutions diffuses et une teneur en nitrates supérieure à 50 mg/L (captage de Girolles) ;
- 4 d'entre eux présentent à la fois une sensibilité aux pollutions diffuses, une concentration en nitrates supérieure à 50 mg/L et constituent des **captages prioritaires** pour la mise en place d'actions adaptées.

Le contexte hydrogéologique induit une **grande vulnérabilité** ainsi qu'une forte sensibilité des captages aux pollutions de toutes origines, étant donné la nature karstique des sols, qui permet l'infiltration rapide des eaux dans le sol.

En amont du Pays Avallonnais, le type d'agriculture (élevage en prairies) ainsi que l'important couvert forestier expliquent les faibles teneurs en nitrates des eaux distribuées. Les seuls problèmes liés aux nitrates s'observent lorsque des captages sont situés dans des contextes agricoles défavorables.

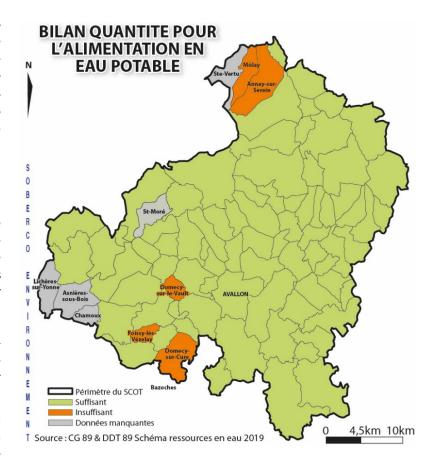
Notons par ailleurs que la présence d'une installation de traitement ne garantit pas toujours une eau de bonne qualité. Les communes de Saint-Brancher, Domecy-sur-Cure, Givry, Vault-de-Lugny souffrent ainsi de non-conformité en bactériologie pour les eaux distribuées. De plus, une **eau turbide** est constatée à Saint Moré, Montillot et Domecy-sur-Cure. Cette turbidité est également observée lors des épisodes de pluies intenses ou de crues au droit des différentes sources du territoire. Afin de garantir la distribution d'une eau de qualité conforme à la règlementation, des travaux de mise en place ou d'amélioration de traitement sont envisagés sur la source de Montillot dans le cadre du Schéma Directeur d'Eau Potable du département de l'Yonne.

Les différents réseaux de distribution présentaient, en 2009, un rendement globalement satisfaisant (de l'ordre de 80 à 95 % pour la commune de Pontaubert) avec cependant des points noirs (rendements inférieurs à 60 %) sur les communes de Saint-Brancher (56 %), Massangis (55 %) et Annay-Môlay (50 %).

Adéquation des besoins/ressources

D'un point de vue général, selon le Schéma départemental de la ressource en eau potable de l'Yonne de 2011, il apparait que les **ressources en eau sont suffisantes** pour assurer l'alimentation de l'ensemble de la population à l'échéance 2020. L'amélioration de la qualité des réseaux permettra également de réduire les pertes et ainsi d'optimiser l'utilisation de la ressource.

Selon un raisonnement par secteur, il apparait plus particulièrement que la ressource unique du SIAEP Terre



Plaine Morvan, bien qu'avec une capacité de production suffisante pour accueillir une nouvelle population, est











un facteur de fragilité de la distribution en cas d'incident sur l'usine ou de pollution du plan d'eau de Saint-Agnan. Une attention particulière devra donc être portée sur cette ressource (protection vis-à-vis des pollutions, fonctionnement des réseaux et usines, etc.).

De nombreuses communes sont raccordées à Avallon, qui assure son alimentation via les **prises d'eau sur le Cousin** (Avallon) et la Cure (Blannay), avec une usine de traitement à Blannay. Cette ressource est sujette aux aléas climatiques (turbidité en cas de crue) et humains (pollutions ponctuelles et/ou diffuses). Elle doit donc faire l'objet d'une attention particulière.

Selon le bilan quantitatif du schéma, à l'échelle du département, plusieurs communes présentent un **déficit** actuel d'alimentation en eau potable : Môlay et Annay-sur-Serein, au nord, Foissy-lès-Vézelay et Domecy-sur-Cure, au sud.

Alors que les communes de Vézelay et Domecy-sur-Cure disposent d'interconnexions avec d'autres réseaux, le SIAEP Annay-Môlay ne semble pas disposer de connexions avec d'autres syndicats ou communes. On rappellera que ces communes disposent d'un rendement de leur réseau de distribution de 50 %. Une amélioration du réseau permettrait d'augmenter la quantité d'eau potable disponible et réduire ainsi les déficits.

L'assainissement

L'assainissement collectif

Organisation et compétences

Plusieurs structures ont la charge de la gestion des eaux usées dans l'Avallonnais :

- La régie intercommunale de la communauté de communes entre Cure et Yonne pour la seule commune d'Arcy-sur-Cure ;
- L'affermage via Veolia Eau ou la Lyonnaise des eaux pour Avallon, Cussy-les-Forges, Montréal, Quarré-les-Tombes et Voutenay-sur-Cure ;
- La régie communale pour toutes les autres communes disposant d'un assainissement collectif, à savoir :
 Annay-la-Côte, Annéot, Athie, Bierry-les-belles-Fontaines, Châtel-Censoir, Châtel-Gérard, Coutarnoux, Dissangis, Domecy-sur-Cure, Étaule, Étivey, Foissy-lès-Vézelay, Girolles, Givry, Joux-la-Ville, l'Isle-sur-Serein, Lucy-le-Bois, Magny, Massangis, Montillot, Moulins-en-Tonnerrois, Noyers, Pasilly, Précy-le-Sec, Provency, Saint-André-en-Terre-Plaine, Sainte-Colombe, Sainte-Magnance, Saint-Père, Sarry, Sauvigny-le-Bois, Sceaux, Sermizelles, Tharoiseau, Tharot, Thizy, Thory, Vézelay.

Le Système d'Assistance Technique aux Exploitants de Stations d'Épuration (SATESE) constitue la seule structure ayant une connaissance globale de l'assainissement dans le département de l'Yonne.

Réseau d'assainissement

Environ 54 % des communes sont desservies par un réseau d'assainissement collectif, qui ne peut desservir tous les hameaux du territoire, soit 80 % de la population du territoire.

L'Avallonnais est un territoire très bien desservi dans un contexte rural, où la population ne dépasse que rarement 500 habitants par commune. Presque chaque commune possède sa propre station d'épuration (STEP) qui dépasse rarement une capacité de 1000 Équivalent Habitant (ou EH).

59 stations sont recensées sur le territoire avec des **capacités résiduelles largement suffisantes** pour l'accueil d'une nouvelle population. Les réseaux d'assainissement et les capacités des STEP apparaissent surdimensionnés. Cette situation s'explique, d'après les données du contrat global Cure-Yonne, par des raccordements trop optimistes, des branchements non réalisés sur des tronçons pourvus de collecteur et une pollution produite inférieure aux normes théoriques de rejet. Se pose donc le problème de gestion des dispositifs d'assainissement pour des petites communes qui n'ont pas toujours les moyens d'assurer l'entretien.

Par ailleurs, les réseaux unitaires largement majoritaires dans les contextes ruraux, occasionnent des problèmes lorsque les stations d'épuration ne sont pas prévues ainsi et ne peuvent traiter les eaux pluviales en même temps que les eaux domestiques. Une grande partie des stations et des réseaux a été construite dans les années 1980.

Le traitement des eaux usées

Le traitement des eaux usées est réalisé majoritairement au moyen du dispositif par boues activées. La capacité résiduelle totale dans l'Avallonnais permettrait de traiter les effluents de 16 850 Équivalent Habitants (EH), représentant 55 % de la capacité nominale. Les plus grosses stations du territoire témoignent de ce surdimensionnement des STEP par rapport à la population présente et potentiellement raccordables à l'assainissement collectif :

- À Avallon (Moulin Mathey), une capacité de traitement des effluents de l'ordre de 10 000 EH dont seulement 4400 sont actuellement traités.
- À Saint-Père, une capacité de 1000 EH pour seulement 200 EH traités en 2014
- À Noyers (station de 1984), une capacité de 1 100 EH pour 500 EH traités.

Sur les **26 stations présentant un dysfonctionnement**, deux stations ont une capacité résiduelle nulle (Joux-la-ville, hameau du Grand Val de la Nef) ou quasiment nulle (Domecy-sur-Cure). Néanmoins, 7 STEP sont présentes à Joux-la-Ville avec des capacités résiduelles suffisantes pour couvrir une nouvelle arrivée d'habitants potentielle dans le hameau du Grand Val de la Nef. Pour Domecy-sur-Cure, seul un hameau est concerné par la STEP (hameau d'Usy) en limite de capacité.

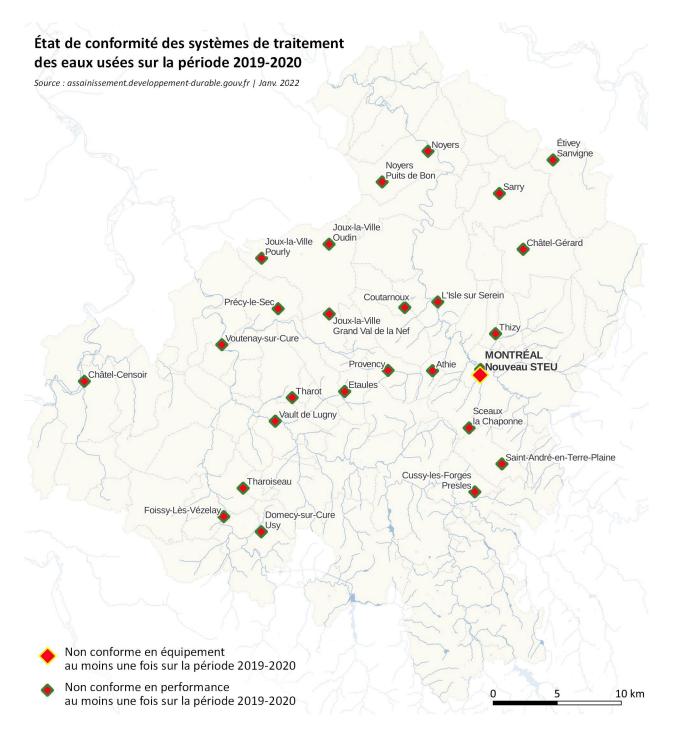












L'assainissement non-collectif

40 communes ne disposent pas de stations d'épuration et sont couvertes par des dispositifs d'assainissement autonome. Cela représente environ 20 % de la population. Néanmoins, pour les 47 autres communes en assainissement collectif, certains hameaux et zones rurales ne sont toujours pas raccordés au réseau d'assainissement collectif. Par conséquent le mode autonome est largement répandu dans l'Avallonnais.

La compétence en assainissement non collectif a été largement déléguée à une structure intercommunale :

- La communauté de communes du Serein ;
- La communauté de communes Avallon-Vézelay Morvan, transférée à la Fédération Puisaye-Forterre, incluant également les communes de Domecy-sur-le-Vault, Châtel-Censoir, Avallon, Talcy, Pontaubert, Sainte-Magnance, Annay-la-Côte, Fontenay-prés-Vézelay.

D'après les plans territoriaux par unité hydrographique élaborés à partir de l'état des lieux du SDAGE (2013), 4 communes du territoire présentent un assainissement **non collectif non conforme** et induisant un risque pour le milieu naturel, au regard des pollutions ponctuelles rejetées dans les cours d'eau et les masses d'eau souterraines. Ces communes sont concernées par une priorité d'intervention, classée 1 ; il s'agit d'actions de premier niveau de priorité, à réaliser à courte échéance :

- Asquins, les eaux usées sont rejetées dans la Cure avant la confluence avec le Cousin ;
- Domecy-sur-le-Vault, les eaux usées sont rejetées dans le Vernier ;
- Pontaubert, les eaux usées sont rejetées dans le Cousin, avant sa confluence avec la Cure;
- Vézelay, les eaux usées sont rejetées dans le ruisseau des Grands Jardins.

Synthèse des sensibilités liées à la ressource en eau

Le territoire s'inscrit à l'interface entre le plateau granitique du Morvan et le système karstique des plateaux de Bourgogne, configuration qui se traduit dans les caractéristiques hydrogéologique et hydrographique du territoire. L'Yonne, la Cure, le Cousin et le Serein constituent les principales rivières du territoire.

Les cours d'eau présentent globalement une bonne qualité chimique, même si des pollutions sont recensées en lien avec les activités agricoles (pesticides, nitrates) ou en raison de rejets de stations d'épuration. En revanche, la qualité écologique est plutôt moyenne du fait de dégradations morphologiques des berges ou du lit mineur, ou de la présence de nombreux étangs dans le secteur du Morvan (réchauffement, modification du débit...).

Plusieurs masses d'eau souterraines sont disponibles, mais la plupart présente des problèmes de qualité chimique en lien avec la présence de nitrates et de pesticides, alors que certaines masses d'eau (calcaires Kimméridgien) sont très sollicitées pour l'eau potable. Néanmoins, les principales ressources pour l'alimentation en eau potable sont issues des eaux superficielles : des prises d'eau au niveau de la Cure et du lac de Saint-Agnan (situé dans le Morvan nivernais, à l'extérieur du territoire) assurent l'approvisionnement en eau de près de 60 % de la population. Globalement, la ressource en eau potable semble suffisante pour assurer les besoins, mais elle est très vulnérable aux pollutions. L'absence d'interconnexion ou bien des faibles débits d'étiages pourraient également entraîner des déficits d'approvisionnement pour certaines communes.

Près de 80 % de la population est raccordée à un réseau d'assainissement collectif, sur près de 54 % des communes. Sur les 59 stations recensées sur le territoire du Grand Avallonnais, les capacités résiduelles sont importantes. Toutefois, le parc est relativement ancien et 26 stations présentent des dysfonctionnements tant au niveau du fonctionnement que des rejets. Des projets de réhabilitation sont en cours pour limiter l'impact des stations d'épuration sur l'environnement. L'assainissement non collectif concerne essentiellement les communes du Vézelien et du Morvan, au sud, mais aussi de Terre Plaine.

Des problématiques de défense incendie sont observées sur la plupart des communes, en raison de l'absence de réseau dédié ou d'insuffisance de pression. Ces déficits peuvent limiter dans certains cas l'extension de l'urbanisation.

Deux enjeux sont à retenir sur le territoire :

- La protection des ressources en eau stratégiques et la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable,
- L'amélioration et l'optimisation des dispositifs de traitement des eaux usées et du réseau de défense incendie.











Le patrimoine naturel

Les entités naturelles

Les modes d'occupation des sols

Le territoire de l'Avallonnais présente un caractère rural avec une occupation du sol en lien avec la topographie et le contexte géologique :

- Les milieux ouverts constituent environ 57 % du territoire avec essentiellement :
 - des prairies sur les plateaux granitiques du Morvan et sur les sols plus limoneux des Terres Plaines,
 - des cultures sur les formations calcaires des plateaux de Bourgogne.
- Les forêts, qui représentent **environ 37** % du territoire, se concentrent sur les versants des reliefs calcaires et granitiques, peu accessibles, ainsi que sur les plateaux et dans les vallées plus ou moins encaissées du territoire :
 - dans la vallée de la Cure, sur les versants du plateau granitique du Morvan, avec les forêts d'Usy, des Moines et de Villiers,
 - sur le plateau du Vézelien, avec la grande forêt domaniale du Vézelien et la forêt de Champornot,
 - dans les gorges du Cousin et de la Cure avec les bois de l'Aigremont, de la Côte Corbay, du Boulu, ...
 - sur le plateau de Coutarnoux avec la forêt domaniale du Val de la Nef,
 - sur le plateau d'Annoux avec les forêts domaniales de Châtel-Gérard et de Saint-Jean.

Le territoire s'inscrit, sur sa partie nord et ouest, sur un réseau karstique important avec des crots (terme karstique désignant un creux), des vallées aux pentes plus ou moins abruptes et des sources. Ce socle géologique explique la faible présence de zones humides sur cette partie du territoire. Ces dernières se concentrent plutôt dans les vallées du Serein, du Cousin, de la Cure et de l'Yonne. Le plateau granitique du Morvan présente quant à lui de nombreux étangs et lacs (Saint-Agnan, Crescent, Marrault) ainsi que des prairies paratourbeuses.

Des **pelouses sèches** sont également présentes sur le territoire et se concentrent sur les sols calcaires du territoire, essentiellement au niveau des flancs ensoleillés de Vézelay, des coteaux de la Cure et autour de Noyers-sur-Serein.

Le plateau du Morvan

Cette entité naturelle regroupe une grande diversité d'habitats, en raison des pratiques agricoles extensives, mais également de la nature des sols (entre granite et gneiss), de la topographie et des conditions climatiques (pluviométrie plus importante que sur le reste du territoire par exemple).



Plateau du Morvan, entre Magny et Quarré-les-Tombes













Entre forêts et pâtures ...

Localisés sur les espaces où la topographie est contraignante pour l'urbanisation ou l'agriculture (gorges du Cousin, versants abrupts du plateau du Morvan), les boisements occupent un peu moins de 40 % de cette entité. Ce sont essentiellement des **forêts de feuillus** même si quelques forêts de résineux sont identifiées, comme la forêt de Douglas de Villiers près de Cussy-les-Forges ou autour de Quarré-les-Tombes et Saint-Léger-Vauban (forêt domaniale Au-Duc et forêt de Saint-Léger avec douglas, sapins, pins sylvestres, épicéas, ...). La proportion de résineux a tendance à augmenter dans le cœur du Morvan. Les forêts sont pour moitié publiques, avec de grandes forêts communales et domaniales de chênaies-charmaies, hêtraies, et parfois de conifères comme le douglas ou le pin sylvestre (Avallon, Saint-Léger, Au-Duc, ...).

Les milieux ouverts représentent près de 50 % du plateau. Il s'agit essentiellement de **pâtures** (vaches et moutons) et de prairies, structurées par **un réseau bocager** avec des haies basses et denses, parfois dévitalisées, et quelques arbres isolés vieillissants pour certains. Les parcelles cultivées sont rares, essentiellement présentes en sommet de vallons et le long des axes principaux. On notera la présence de cultures de sapins de Noël sur l'extrême sud du territoire.

... et ruisseaux et étangs

Petits ruisseaux torrentiels et étangs sont très nombreux sur cette partie de l'Avallonnais. Les étangs peuvent atteindre des grandes tailles avec la retenue de Crescent et ses 165 ha, mais aussi les étangs de Marrault de 20 et 25 ha par exemple. Les cours d'eau rejoignent ensuite la Cure à l'ouest et le Cousin au nord.

Enfin, des milieux humides sont également présents, avec des tourbières et des boisements humides, essentiellement sur la partie sud du plateau granitique du Morvan. Ces quelques espaces humides sont remarquables pour le territoire car ils abritent une faune et une flore très riche. Ils sont également présents dans les zones proches des cours d'eau (anciens bras, mares, ...) que l'on retrouve sur tout le territoire du Morvan.

Des pressions faibles et ponctuelles sur les milieux

L'urbanisation n'exerce qu'une pression modérée sur les boisements et les milieux ouverts du territoire. En revanche, les dysfonctionnements des stations d'épuration et les rejets directs, sans traitement préalable ou efficace, dans des milieux où les capacités de dilution sont limitées, constituent la principale menace. Ces pressions sont notamment rencontrées dans le secteur de Domecy-sur-Cure à Usy, Magny à Méluzien, Pierre-Perthuis, Avallon. À cela s'ajoutent les rejets des eaux de ruissellement des RD906 et RD606.

D'autres pressions sont également identifiées sur le territoire, plus particulièrement sur les espaces boisés :

Depuis les années 1970, un enrésinement de la forêt du Morvan est observé, atteignant 50 % de la surface forestière. En cause, la rentabilité des résineux par rapport aux feuillus. Au sein du territoire, l'enrésinement reste limité même si la forêt de Saint-Léger-Vauban présente près de 50 % de résineux. Cet enrésinement vient modifier les habitats présents, limitant le développement d'une futaie feuillue et donc la biodiversité associée. Cela entraine également une homogénéisation du territoire, avec une banalisation du paysage et une augmentation des risques de ruissellement lors d'épisodes pluvieux importants.

En parallèle des pressions sur les espaces boisés, on observe également une faible pression sur :

- Les milieux ouverts: la culture des sapins de Noël se fait au détriment de quelques milieux ouverts agricoles mais reste ponctuelle. Cela concerne notamment les communes de Quarré-les-Tombes et Saint-Léger-Vauban, au sud du territoire. Les difficultés d'accès et de mécanisation de l'agriculture augmentent le risque d'enfrichement et de boisement des milieux ouverts. D'autres pressions s'exercent sur ces milieux comme l'intensification des prairies naturelles (retournement, augmentation des intrants, surpâturage, sur semi...).
- Les cours d'eau : la **présence des étangs** vient modifier les conditions physico-chimiques des cours d'eau (augmentation de la température notamment), impactant directement la faune aquatique. La Truite fario est directement concernée par ces dysfonctionnements. Le Parc Naturel Régional du Morvan met en place des actions visant à supprimer l'impact de plusieurs étangs sur le territoire.

Le Vézelien

Cette entité se distingue du plateau du Morvan du fait de la nature du sol (des formations calcaires et quelques vallons marneux), mais aussi par la couverture végétale.

Un plateau essentiellement forestier ...

La partie du Vézelien sur sol calcaire ou marneux, soit 80 % environ de l'entité, est couverte par de grands massifs forestiers, présentant une typologie diversifiée avec :

- des chênaies sur la partie sud (forêt domaniale du Vézelien et forêt de Champornot) même si quelques boisements sont composés de douglas (bois de l'Ermitage et bois de Vaux Lanne) voire de peupleraies (bois des Carillons) et de pins sylvestres (mont Liboeuf, mont Lignon). L'ensemble des buttes face au village de Vézelay ont été enrésinées.
- et au nord, des mélanges de feuillus (chênes, frênes, charmes, ...) avec quelques conifères (pins noirs, douglas, sapins, épicéas) sur le Crot rouge et le bois communal des Brosses.

Les forêts publiques ne couvrent qu'environ 25 % des boisements du Vézelien et se concentrent autour de Vézelay et au sud d'Asnières-sous-Bois (usages d'Asnières). Ce couvert forestier est en augmentation depuis plusieurs années, liée à l'abandon de certaines parcelles agricoles (car souvent sur les coteaux inaccessibles ou peu rentables), conduisant à une fermeture du paysage.

... des cultures dans les vallons ...

On distingue plusieurs types d'espaces agricoles dans le Vézelien avec :

- des parcelles cultivées ou pâturées sur la partie sud, enserrées dans le tissu forestier, avec quelques haies, qui permettent de diversifier les habitats et créent des lisières forestières,
- de grandes cultures sur les formations limoneuses et alluvionnaires de la vallée de l'Yonne et des quelques cours d'eau (ru de Brosses, ru de Chamoux), dépourvues de haies.
- quelques pieds de **vignes sur les coteaux** ensoleillés de Vézelay mais cela reste très anecdotique au sein de cette entité.

... et des milieux remarquables ponctuellement

Outre les forêts et les cultures, on retrouve dans le Vézelien des milieux naturels très rares :

- entre l'Yonne et son canal, mais aussi le long du ruisseau de Chamoux, qui traverse Châtel-Censoir, à Chamoux, Asnières-sous-Bois (Bois des Carillons et forêt de Champornot), on retrouve des boisements humides (ripisylve et peupleraies) mais aussi des prairies humides et quelques étangs (Sérat, du Foulon),
- sur les coteaux ensoleillés et calcaires, des milieux thermophiles marqués par une très faible pousse annuelle, identifiés notamment au droit du lieu-dit la Cour du roi de Châtel-Censoir, à Brosse (la Louise), au nord de Vézelay et sur la côte Cafard à Montillot, mais aussi à Saint-Père, Foissy-lès-Vézelay et Fontenay-près-Vézelay.

Des pressions modérées sur les milieux

Les habitats naturels du Vézelien sont peu menacés même si quelques pressions sont identifiées :

- les pratiques agricoles autour de Vézelay et sur les quelques parcelles cultivées au sein du massif forestier sont en train de muter, au détriment du réseau bocager existant. On observe ainsi une intensification de l'élevage avec un surpâturage mais aussi avec la mise en culture de prairies autrefois naturelles et la déstructuration du réseau bocager, impactant directement les couloirs de vol des chiroptères ainsi que les fonctionnalités écologiques pour toute la petite faune locale (amphibiens, oiseaux, reptiles, insectes, ...),
- dans la vallée du Chamoux, la présence d'étangs et les pratiques agricoles (cultures et pisciculture) altèrent progressivement les milieux humides associés, notamment au niveau de la confluence entre le cours d'eau et l'Yonne, à Châtel-Censoir, où la ripisylve est presque inexistante.

L'urbanisation est relativement limitée dans ce secteur et les pressions sur les autres milieux sont très limitées. Les pelouses sèches sont localisées à l'écart des zones urbaines. L'enfrichement progressif de ces milieux constitue un enjeu fort.











La Terre Plaine

Entre les plateaux du Morvan et de Bourgogne

S'inscrivant sur les limons et formations argileuses entre le plateau du Morvan au sud et les formations calcaires des plateaux de Bourgogne, les Terres Plaines sont composées par :

- Près de 90 % de milieux ouverts avec autant de cultures que de prairies pâturées, transition entre le plateau du Morvan (pâtures) et les plateaux de Bourgogne (cultures), avec la présence de mares ponctuellement,
- Les quelques forêts des Terres Plaines (moins de 10 %) sont des chênaies avec des charmes en taillis, quelques fois des trembles dans les secteurs les plus hydromorphes. Sont ainsi identifiés le bois de Chabrolle, les boisements de Marmeaux (la Ronce et les Tremblats).
- Un réseau bocager en recul en raison du vieillissement des haies et du manque d'entretien, mais aussi des remembrements agricoles pour la création de parcelles cultivables plus grandes. Les haies sont basses et denses, avec quelques arbres de haute tige.
- Un réseau hydrographique limité : de nombreux petits ruisseaux, d'une taille relativement réduite (3 voire 4 km pour les plus longs), viennent se jeter dans le Serein, qui s'écoule du sud vers le nord. Des cordons boisés accompagnent le cours d'eau, sur les deux rives, sans constituer pour autant une ripisylve dense.

Quelques milieux humides sont identifiés dans ce secteur :

- aux pieds des Montagnes calcaires de Verre et de Montfault (commune de Courterolles), où une couche argileuse permet de retenir l'eau,
- entre Tharot et Girolles, à l'ouest d'Avallon, où de petites zones humides sont identifiées en fond de vallon, devenant ensuite les ruisseaux de Girolles et du Bouchin.

Enfin, plusieurs étangs et mares (abreuvoirs notamment) parsèment les Terres Plaines. Le Serein, cours d'eau caractérisé par une faible pente et un courant relativement faible (comparativement à la Cure et au Cousin), est accompagné sur tout son linéaire par un cordon boisé, sur les deux rives, se limitant généralement à une rangée d'arbres. La strate arbustive est peu présente, s'expliquant par le maintien d'accès pour les bovins et le piétinement des berges.

Une pression agricole sur les pâtures

La principale pression identifiée sur les Terres Plaines concerne la **disparition progressive des espaces pâturés** au profit des grandes cultures. En effet, cette expansion de la culture intensive s'accompagne d'une **disparition du bocage, de moins en moins dense,** avec un risque de disparition à terme, **et des mares** donc des habitats favorables pour la biodiversité, notamment pour les amphibiens dont le maintien de ces points d'eau est indispensable.

Les zones humides identifiées sont à l'écart des secteurs urbanisées et sont donc peu sujettes à des pressions.

Les plateaux de Bourgogne

Entre grandes cultures et massifs forestiers

Les plateaux calcaires de Bourgogne présentent une plus faible diversité d'habitats naturels, du fait de la prédominance :

- des grandes cultures de la vallée du Serein, autour de Noyers-sur-Serein et de Joux-la-Ville, qui s'étendent sur près de 60 % des plateaux de Bourgogne, la plupart du temps dépourvues de haies, même si quelques boisements relictuels sont localisés par endroit.
- des forêts, sur formations marneuses, localisées sur les collines de Coutarnoux (forêt domaniale du Val de la Nef, bois Monsieur, forêt syndicale d'Hervaux) et d'Annoux (forêt domaniale de Châtel-Gérard et de Saint-Jean, forêt de Champlive, forêt communale de Noyers) : Il s'agit essentiellement de chênaies à chêne pédonculé ou sessile, avec des futaies de charme (environ 65 % des forêts), mais on retrouve aussi des forêts de douglas et de sapins et d'épicéas (forêt de Saint-Ambroise et une partie de la forêt de Châtel-Gérard ouest). Les forêts sont majoritairement publiques (environ 85 % des massifs des plateaux).

De manière ponctuelle, quelques milieux plus rares sont observés sur les plateaux :

- Des **zones humides** dans la plaine alluviale du Serein. Sa ripisylve se développe sur quelques mètres en aval de L'Isle-sur-Serein (limite avec les Terres Plaines), souvent sur une seule rive, en alternance avec des boisements ou des prairies.
- Des **pelouses sèches** sur les versants de la vallée du Serein, sur les coteaux ensoleillés de Dissangis et de Grimault, sur la Garenne (au nord de Grimault) et autour de Noyers-sur-Serein avec les Survignes, le Vieux Château et les Rudes Bœufs.
- De **nombreuses grottes** viennent ponctuer les plateaux calcaires de Bourgogne et constituent des habitats favorables à la faune cavernicole (chiroptères, insectes...).

Des pressions sur les milieux

L'urbanisation n'exerce qu'une **pression limitée** sur les milieux naturels des plateaux de Bourgogne. Cela concerne essentiellement des milieux fragiles où une attention particulière devra être portée comme sur les pelouses sèches des Survignes (commune de Noyers-sur-Serein) et du prieuré de Grimault.

En revanche, les dispositifs de production des énergies renouvelables entraine une consommation des espaces agricoles et forestiers, que ce soit en emprise au sol directement ou via les accès pour l'entretien ou le raccordement au réseau (exemple de la centrale solaire de Massangis ou bien des champs d'éoliennes sur Joux-la-Ville, Moulins-en-Tonnerois, Pasilly, Jouancy et Sarry).



Plateaux de Bourgogne, Joux-la-Ville

Les vallées de la Cure et du Cousin

Des habitats remarquables et diversifiés

Depuis Saint-Père, au sud (Cure) et Vault-de-Lugny à l'est (Cousin), les deux cours d'eau ont creusé dans les plateaux calcaires et granitiques de profondes vallées encaissées qui s'accompagnent de nombreux habitats diversifiés :

- Les forêts de ravins à tilleul, érable, frêne et orme se sont développées sur les éboulis grossiers des pentes abruptes des vallées. Elles représentent près de 80 % des deux vallées. On identifie ainsi le bois de l'Aigremont, de la Côte Corbay et des Noues de Voutenay-sur-Cure et Sermizelles, de Boulu, la Méchante côte de Givry et le Cotat de Blannay, le bois de la Côte de Char de Saint-Moré, les boisements de Pierre-Perthuis, Chastellux-sur-Cure, Avallon ou encore Domecy-sur-Cure.
- Les **nombreuses pelouses sèches** des coteaux ensoleillés et secs d'Aigremont et d'Asquins, sur la côte de l'étang de Voutenay-sur-Cure mais aussi dans les clairières forestières de Givry et sur les falaises qui surplombent Saint-Moré et Arcy-sur-Cure.
- Plusieurs **zones humides** à proximité des petits ruisseaux qui s'écoulent pour rejoindre la Cure et qui gorgent d'eau les sols, autour d'Arcy-sur-Cure essentiellement (vallée du Coin, vau Guérin, vallée Tarceau). Les zones humides le long de la Cure permettent la rétention des eaux lors de petits débordements de la rivière.
- Des prairies, pâtures et cultures sur les quelques milieux ouverts des deux vallées (environ 15 %) qui sont maillées par un réseau de haies.











- La Cure et le Cousin, son affluent, qui présentent des eaux claires et rapides, avec une pente plus ou moins forte suivant les secteurs et abritant une faune intéressante. De nombreux seuils sont toutefois identifiés sur ces cours d'eau, perturbant les continuités piscicoles.

Une pression très modérée

Les enjeux sont relativement modérés étant donné :

- la topographie et le risque d'inondation de la Cure qui contraignent l'urbanisation dans le fond des vallées et limitent donc les pressions sur les forêts de ravins (l'exploitation forestière pour le bois d'œuvre ou le bois de chauffage reste également limitée),
- les tailles des parcelles agricoles, relativement petites, mais qui tendent à augmenter avec l'agrandissement des parcelles, souvent au détriment des prairies permanentes et du réseau bocager, surtout dans les fonds des vallées du Cousin et de ses affluents,
- les conditions géologiques et l'inaccessibilité des falaises et pelouses sèches qui contribuent à leur maintien en état. Le risque d'enfrichement des pelouses est néanmoins modéré, car elles sont localisées sur les affleurements calcaires en haut des coteaux et le sol est peu favorable pour le développement d'une strate herbacée ou arbustive importante.

Une faune et une flore remarquable

Les différents habitats présents sur le territoire de l'Avallonnais accueillent une faune et une flore remarquable, avec :

- des espèces caractéristiques des massifs boisés : le chat sauvage et la martre des pins et de nombreux petits mammifères. Certaines espèces de chiroptères exploitent ces milieux comme couloir de vol ou zone de chasse (grand et petit rhinolophe). Parmi les oiseaux, on retrouve de nombreuses espèces de pics (pic vert, noir, cendré, épeiche, mar), le loriot d'Europe, la bécasse des bois, le pouillot de Bonelli, la tourterelle des bois, la mésange boréale, le milan royal, le busard de Saint-Martin, la bondrée apivore, faucon pèlerin.... Beaucoup de rapaces se retrouvent sur les gorges de la Cure et du Cousin, utilisant les falaises pour chasser et nicher (faucon pèlerin par exemple).
- des espèces caractéristiques des prairies, bocages et milieux ouverts: constituant des milieux favorables pour la chasse, on retrouve de nombreux rapaces (milan noir, faucon pèlerin, épervier d'Europe, bondrée apivore, buse variable) mais aussi la pie-grièche écorcheur, l'alouette lulu, la pipit farlouse, le moineau friquet, l'œdicnème criard, la grive litorne, le pouillot véloce, ... ainsi que de nombreux micromammifères, des reptiles, des amphibiens (triton crêté, pélobate...) et des insectes (papillons, sauterelles). Les chiroptères exploitent également ces milieux pour la chasse (myotis commun, barbastelle d'Europe, petit et grand rhinolophe...)
- des espèces caractéristiques des pelouses sèches: les reptiles affectionnent ces milieux (couleuvre d'Esculape, couleuvre verte et jaune, lézard vert et des murailles, coronelle lisse) et par conséquent les rapaces qui les chassent (circaète Jean-le-Blanc, buse et faucon...). On retrouve également une flore très riche avec l'anémone pulsatile, le cerisier de Sainte-Lucie ou encore le liseron des Monts, la biscutelle ou de nombreuses orchidées.
- des espèces caractéristiques des milieux aquatiques (cours d'eau et étangs): parmi les espèces d'oiseaux, on trouve le martin-pêcheur d'Europe, le cincle plongeur, la bergeronnette des ruisseaux, le héron cendré mais aussi une faune piscicole riche avec la lamproie de Planer, le chabot commun, la truite fario et l'écrevisse à pattes blanches (sur les ruisseaux en amont comme les ruisseaux de Vernier, Poil Chèvre, Fontenay ou Tancoin, au sud du territoire (Vézelien, Morvan). La loutre d'Europe est également présente dans les ruisseaux du plateau du Morvan.
- des espèces caractéristiques des milieux humides : souvent utilisées par la faune des milieux aquatiques pour le repos ou la reproduction, beaucoup de libellules sont également présentes : agrion élégant, orné, de Mercure, jouvencelle et porte-coupe, naïade aux yeux rouges, gomphe semblable, cordulie à corps fin, orthétrum réticulé..., mais aussi des papillons, des insectes aquatiques, des amphibiens (triton crêté, sonneur à ventre jaune, alyte accoucheur...), On retrouve également, dans les tourbières, la sphaigne, faisant l'objet de la Directive Habitat et dans les zones marécageuses la littorelle à une fleur. Enfin, on notera la présence de la moule perlière dans le Cousin, au niveau d'Avallon.

Cependant, des espèces invasives sont également recensées dans ces habitats naturels remarquables. Ce sont des espèces exotiques envahissantes, dont l'implantation et la propagation menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces indigènes avec des conséquences écologiques, économiques ou sanitaires négatives. Parmi les espèces invasives recensées sur le territoire, il y a la renouée du Japon, le robinier faux acacia, le raison rouge, pour la flore, ou encore le ragondin, l'écrevisses américaines pour la faune.











Les espaces protégés, gérés ou inventoriés

La richesse écologique du territoire est reconnue à l'échelle régionale et se traduit par de nombreux sites bénéficiant d'un statut officiel. Au total près de 57 000 hectares, soit 44 % du territoire, sont concernés par des espaces faisant l'objet de protection, de gestion ou d'inventaire du patrimoine naturel (parc naturel régional du Morvan, arrêtés de protection biotope, ZNIEFF, Natura 2000).

Les espaces protégés

Les arrêtés préfectoraux de protection de biotope

Cinq arrêtés préfectoraux de protection de biotopes (ou APPB) sont recensés sur le territoire et protègent 1 659 hectares, soit 1,25 % du territoire.

Les arrêtés pris le 26 juin 2008 ont été mis en place afin de protéger les populations existantes **d'écrevisses à pattes blanches** ainsi que leur habitat. En effet, près de 70 % de la population du département de l'Yonne a disparu depuis 1955 et les populations résiduelles sont extrêmement sensibles aux pollutions (caractère indicateur de l'espèce vis-à-vis de la qualité de l'habitat aquatique et de la qualité de l'eau).

Le plus récent, à Pierre-Perthuis, vise notamment à protéger diverses espèces de chauve-souris, d'oiseau et de végétaux.

Les sites de l'APPB du territoire sont recensés dans le tableau ci-après :

Nom	Commune(s) concernée(s)	Surface [
Ruisseau de Fontenay	Fontenay-prés-Vézelay, Saint-Aubin-des- Chaumes 313,36 ha		26/06/2008
Ruisseau de Poil Chèvre	Quarré-les-Tombes, Saint-Léger-Vauban	151,73 ha	26/06/2008
Ruisseau de Vernier	Domecy-sur-Vault, Givry, Vault-de-Lugny, Saint-Père, Tharoiseau, Asquins	1 030,94 ha	26/06/2008
Ruisseau de Tancoin	Quarré-les-Tombes, Saint-Léger-Vauban	151,73 ha	26/06/2008
Vallée de la Cure et falaises à l'amont de Pierre-Perthuis	Pierre-Perthuis	37,3 ha	22/11/2017

Les différents arrêtés préfectoraux visent la protection des zones humides et les cours d'eau dont la qualité de l'habitat est suffisante pour permettre le maintien des populations d'écrevisses à pattes blanches voire la colonisation de nouveaux sites. Ces habitats incluent les ripisylves et les prairies fauchées ou pâturées voisines, protégeant ainsi d'autres espèces comme la bergeronnette des ruisseaux ou le martin-pêcheur d'Europe pour l'avifaune ou encore la truite fario ou la lamproie de planer pour les poissons.

Le classement des cours d'eau

L'article L214-17 du code de l'environnement a réformé les classements des cours d'eau en les adossant aux objectifs de la directive cadre sur l'eau déclinés dans les SDAGE. Un nouveau classement établissant deux listes distinctes a été arrêté le 4 décembre 2012 par le préfet coordonnateur du bassin Seine-Normandie :

- Une liste 1 est établie sur la base des réservoirs biologiques du SDAGE, des cours d'eau en très bon état écologique et des cours d'eau nécessitant une protection complète des poissons migrateurs amphibalins (alose, lamproie marine et anguille sur le bassin Rhône-Méditerranée). L'objet de cette liste est de contribuer à l'objectif de non-dégradation des milieux aquatiques. Sur le territoire, le Serein et ses affluents sont identifiés en liste 1. De plus, tous les ruisseaux qui rejoignent la Cure et le Cousin sont également identifiés en liste 1.
- Une liste 2 concerne les cours d'eau ou tronçons de cours d'eau nécessitant des actions de restauration de la continuité écologique (transport des sédiments et circulation des poissons). Sur le territoire, la Cure et le Cousin sont identifiés en liste 2.

Les espaces gérés

Les sites Natura 2000

Le territoire n'est que peu concerné par les sites Natura 2000, qui couvrent 6 565 ha, soit environ 5 % du territoire. Parmi les deux sites recensés, aucun ne s'inscrit totalement dans le périmètre du Pays Avallonnais.

L'intensification des pratiques agricoles constitue un des enjeux majeurs dans les différents sites Natura 2000. En effet elle influe directement sur la diversité et la qualité des milieux avec un risque de retournement, d'apport, d'amendement, de surpâturage, d'arrachage des haies, de drainage des zones humides,

FR2600974 – Pelouses, forêts et habitats à chauves-souris du sud de la vallée de l'Yonne et de ses affluents

Ce site Natura 2000, dont l'animation est portée par la CCAVM, résulte de la fusion en 2019 des deux sites :

- "Pelouses associées aux milieux forestiers des plateaux de basse Bourgogne";
- "Pelouses et forêts calcicoles des coteaux de la Cure et de l'Yonne en amont de Vincelles".

A ces deux sites ont été intégrés des entités de sites régionaux à chauves-souris :

- Carrières de Mailly-la-Ville du site FR2600975 « Cavités à chauves-souris de Bourgogne » ;
- Site de reproduction de l'Isle-sur-Serein du site FR2601012 « Gîtes et habitats à chauves-souris en Bourgogne ».

La superficie totale de ce site Natura 2000 est de 4 841 hectares (dont 2 726 hectares sur le Pays Avallonnais) et il s'étend sur une zone de près de 45 000 hectares. Il se compose de treize entités géographiques distinctes réparties autour des vallées de l'Yonne et de ses affluents la Cure, le Serein et le Vau de Bouche.

Le site se compose de grands massifs forestiers ponctués de pelouses calcaires, de cavités naturelles ou artificielles et de secteurs plus ouverts formés d'une mosaïque de milieux ouverts secs, plus ou moins embroussaillés et/ou anthropisés. Les secteurs de mise-bas à chauves-souris sont représentés par des zones plus bocagères (prairies, haies, cours d'eau, massifs forestiers et cultures) autour des zones bâties servant de gîtes aux colonies.

Les enjeux de conservation et de restauration des habitats se révèlent forts au sein d'un site qui a su conserver un intérêt paysager remarquable. Si les habitats forestiers sont encore relativement préservés, l'état de conservation des milieux ouverts est plus dégradé du fait de l'abandon du pastoralisme, de la culture de la vigne et du changement plus général des pratiques agricoles.

D'un point de vue de la faune, les chauves-souris concentrent l'attention de ce site Natura 2000 puisque les enjeux couvrent l'ensemble de leur cycle de vie :

- **les cavités d'hibernation** : réseaux de grottes naturelles calcaires et anciennes carrières qui accueillent en hiver 13 espèces de chauves-souris.
- **les sites de mise-bas** : une colonie de plus de 700 Grands murins, une colonie de plus de 300 Murins à oreilles échancrées et deux petites colonies de Petits rhinolophes sont connues et suivies sur le site.
- **les territoires de chasse et de déplacement** : cours d'eau, ripisylve, réseau de haies, prairies, friches, forêts de feuillus... au total, 15 espèces de chiroptères sont recensées sur le site en période estivale et en transit.

Le DOCOB (document d'orientations et d'objectifs) de ce site Natura 2000 porte sur 14 habitats et 14 espèces d'intérêt communautaire (annexes I et II de la Directive Habitats-Faune-Flore) :

- **les milieux ouverts** : pelouses calcicoles plus ou moins sèches et leur mosaïque, éboulis calcaires et falaises, prairies maigres de fauche de basse altitude ;
- **les milieux forestiers** : hêtraies neutrophiles et hêtraies chênaies, Chênaies pédonculées, Forêts de pentes, éboulis, ravins, Forêts alluviales ;
- les grottes et cavités artificielles (en tant qu'habitats à chiroptères) ;
- les rivières (3260) : Yonne, Cure, Serein, Vau de Bouche ;
- **huit espèces de chiroptères :** Petit rhinolophe, Grand rhinolophe, Rhinolophe euryale, Barbastelle d'Europe, Minioptère de Schreiber, Murin à oreilles échancrées, Murin de Bechstein et Grand murin ;
- **cinq espèces d'insectes** : Cordulie à corps fin, Cuivré des marais, Damier de la Succise, Écaille chiné et Lucane cerf-volant ;
- un poisson : Chabot.





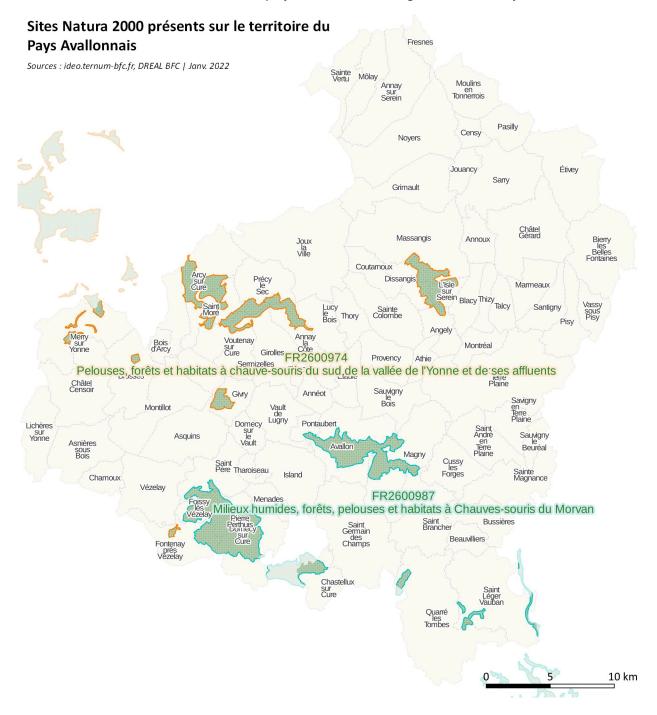






Et ses principaux objectifs sont :

- Maintenir ou restaurer un réseau de milieux ouverts favorable à l'expression de la biodiversité et fonctionnel à l'échelle du site en privilégiant une gestion extensive
- Préserver et restaurer les forêts d'intérêt communautaire en favorisant une gestion durable privilégiant leur composition caractéristique et développant une diversité d'âges et de micro-habitats
- Assurer la protection des chauves-souris d'intérêt communautaire et la préservation de leurs habitats à l'échelle du site
- Assurer l'animation et la mise en œuvre du DOCOB
- Favoriser l'appropriation et l'intégration du site Natura 2000 sur son territoire
- Assurer le suivi scientifique des habitats et des espèces d'intérêt communautaire du site
- S'assurer de la cohérence des activités, projets et documents de gestion avec les enjeux du DOCOB



FR2600987 – Milieux humides, forêts, pelouses et habitats à chauves-souris du Morvan

Ce site Natura 2000, dont l'animation est portée par le Parc naturel régional du Morvan et qui s'étend sur 13 565 hectares (dont 3 839 hectares sur le Pays Avallonnais), résulte de la fusion en 2018 de neuf sites :

- Massif forestier du mont Beuvray (FR2600961);
- Forêts, landes et tourbières de la Vallée de la Canche (FR2600982);
- Vallées de la Cure et du Cousin dans le nord Morvan (FR2600983);
- Ruisseaux à écrevisses du bassin de l'Yonne amont (FR2600987);
- Hêtraie montagnarde et tourbières du haut-Morvan (FR2600988);
- Tourbière du Vernay et prairies de la vallée du Vignan (FR2600989);
- Ruisseaux patrimoniaux et milieux tourbeux et paratourbeux de la haute vallée du Cousin (FR2600992);
- Prairies marécageuses et paratourbeuses de la vallée de la cure (FR2600995);
- Forêt et ravin de la vallée de l'Oussière en Morvan (FR2600999).

À ces neufs sites ont par ailleurs été intégrés sept entités de sites régionaux à chauves-souris.

Le DOCOB étant encore en cours de validation début 2022, les principaux enjeux identifiés sont résumés ci-après.

Les enjeux écologiques du site peuvent être synthétisés selon les grands types de milieux qui hébergent les différentes espèces animales d'intérêt communautaire ayant permis la désignation du site.

En tête du bassin de nombreuses rivières de Bourgogne, les cours d'eau du Morvan accueillent des espèces rares qui aiment les eaux fraîches et de bonne qualité du Morvan. Ainsi préserver les secteurs les plus sensibles pour ces espèces est l'un des objectifs du site, de même que favoriser la diversité, la structure et la qualité des rivières et plan d'eau.

Les milieux forestiers et leurs espèces sont aussi un des grands enjeux du site. Les objectifs s'articulent autour de l'amélioration du milieu en matière de structure, de composition et de capacité d'accueil de la faune et de la flore forestière. Pour certaines forêts très sensibles (humides, de ravin, de pentes), il s'agit d'aider à l'adaptation de l'exploitation forestière.

Le troisième grand enjeu du site se situe sur les prairies et le bocage. Ce dernier est encore bien conservé dans le Morvan, l'objectif de Natura 2000 est ici de favoriser le maillage bocager et la diversité des milieux qui le constitue (mares, haies, arbres isolés, ripisylves, sources). Pour les prairies, il s'agit de préserver et d'améliorer leur qualité et de maintenir l'ouverture des milieux les plus difficiles à faire pâturer (pelouses sèches, prairies et landes humides). Le but est de préserver, à la fois, leur biodiversité mais aussi l'activité d'élevage. Les deux enjeux suivants, les tourbières et les chauves-souris, sont restreints géographiquement mais au combien important. En partenariat avec la Réserve naturelle régionale des Tourbières du Morvan, l'objectif sur ces milieux est de les préserver ou de les restaurer quand leur fonctionnement a été altéré. Pour les chauves-souris, espèces protégées, il s'agit de favoriser leurs gîtes dans les constructions humaines ou en forêt tout en préservant les milieux naturels autours de ces lieux pour leur permettre de s'alimenter et de se déplacer.

Enfin transversalement à tous ces habitats naturels et ces espèces, Natura 2000 œuvre à conserver les pratiques favorables, à éviter la transformation des milieux et à entretenir les corridors écologiques qui les relient ; ainsi qu'à améliorer les connaissances naturalistes et à prendre en compte les effets du changement climatique sur leur préservation.











Les espaces naturels sensibles

Un seul espace naturel sensible est recensé sur le territoire du Pays Avallonnais, celui de « La côte de l'étang » à Voutenay-sur-Cure. Le site est un vaste complexe de pelouses calcaires et de milieux associés (fourrés, buxaies, forêts thermophiles...).

Ce coteau de 25 ha largement exposé au sud surplombe la vallée de la Cure et offre à son sommet un magnifique point de vue sur le village de Voutenay-sur-Cure et son architecture typique du territoire. La Côte de l'Étang est recouverte d'une mosaïque de pelouses calcaires et de fourrés arbustifs. Sur ces milieux chauds et secs, des espèces animales et végétales bien adaptées à ces conditions particulières s'installent.



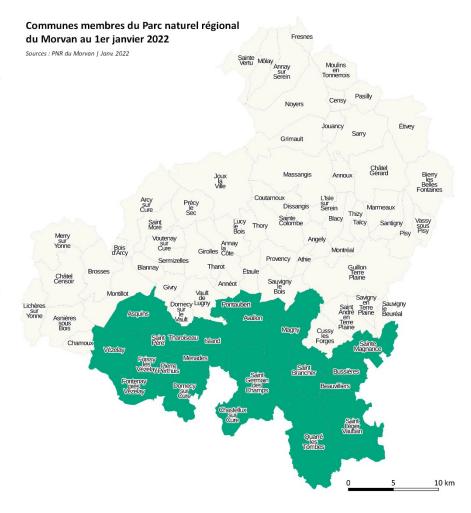
Côté faune, plusieurs espèces protégées ou à enjeu de conservation, sont connues sur le site : l'Alouette **lulu**, le **Pouillot de Bonelli** ou le majestueux Circaète Jeanle-Blanc sont nicheurs ou fréquentent le site pour s'alimenter. Le Sylvandre Hélvète, le Damier de la Succise ou le Grand Nègre des bois sont des papillons de jours à enjeux pour le département qui ont été notés à plusieurs reprises sur le site. Côté flore, le **Liseron des monts** Cantabriques ou la Trinie glauque parviennent à pousser ici alors que ces espèces sont peu présentes ailleurs dans le département.



Le Parc Naturel Régional du Morvan

Ce sont 21 communes qui sont adhérentes du PNR du Morvan, couvrant ainsi 38 743 hectares, soit près de 30 % du territoire. Le Parc a pour objectif de préserver son environnement tout en assurant un équilibre avec le développement économique, social et culturel du territoire. Le Syndicat du parc assure également :

- l'animation du Contrat global Cure-Yonne depuis 2000, avec la gestion des zones humides de têtes de bassin, importantes pour la biodiversité et leur rôle dans l'alimentation des cours d'eau,
- l'animation du site Natura 2000 FR2600987 et du programme LIFE dont les enjeux prioritaires sont liés à l'eau et aux zones humides,
- plus récemment, en 2021, l'animation du plan Avenir Montagne, sur le volet développement écotouristique du territoire.



En 2020, le PNR du Morvan a approuvé sa nouvelle charte 2020-2035 qui définit les mesures applicables au sein de son périmètre. Cette charte défini les orientations du Parc et précise les actions et les moyens pour atteindre ces orientations. Les principaux objectifs de la charte sont les suivants :

- Axe 1 : Consolider le contrat social autour d'un bien commun : le Morvan
 - Orientation 1 : S'approprier et partager les atouts et les enjeux du Morvan
 - Orientation 2 : S'engager et co-construire un territoire vivant, ouvert et solidaire
- Axe 2 : Conforter le Morvan, territoire à haute valeur patrimoniale, entre nature et culture
 - Orientation 3 : Préserver les ressources naturelles et reconquérir la biodiversité
 - Orientation 4 : Conjuguer passé, présent et futur : les cultures du Morvan en mouvement
- Axe 3 : Affirmer ses différences, une chance pour le Morvan!
 - Orientation 5 : Affirmer l'identité de moyenne montagne
 - Orientation 6 : Renforcer la destination touristique
- Axe 4 : Conduire la transition écologique du Morvan
 - Orientation 7: Agir face au changement climatique
 - Orientation 8 : Renouveler les modèles économiques

Les espaces gérés par le Conservatoire

Le Conservatoire des Espaces Naturels de Bourgogne (ou CENB), association loi 1901 déclarée d'intérêt général, a pour missions principales la préservation et la gestion des espaces naturels remarquables ainsi que l'information et la sensibilisation du public.











Sur le territoire, le CENB a pour gestion deux sites, soit en régie soit par des conventions avec les agriculteurs :

- La vallée de la Cure et de l'Yonne : sites multisites, ils regroupent les pelouses sèches et calcaires, les falaises et les combes abruptes d'Arcy-sur-Cure et Saint-Moré et remonte jusqu'aux coteaux de Givry, en empruntant la vallée sinueuse de la Cure.
- L'espace naturel sensible de « La côte de l'étang » : vaste complexe (25 ha) de pelouses calcaires et de milieux associés, il se situe à Voutenay-sur-Cure (cf. point précédent).

Le CENB met en place des actions à l'échelle de la région sur le réseau de mares mais aussi des pelouses sèches.

Les actions de gestion mises en place par le Conservatoire en régie consistent dans la coupe de ligneux, le broyage de fourrés ou de hautes herbes, la pose de clôture, la lutte contre les espèces invasives, etc. Les interventions conduites dans le cadre du partenariat agricole sont des fauches tardives et du pâturage extensif, essentiellement par des moutons (notamment sur les pelouses sèches).

Les espaces ayant fait l'objet d'inventaires

Les ZNIEFF de type 2

Les ZNIEFF de type 2 constituent de grands ensembles naturels riches et peu modifiés par l'homme ou offrant des potentialités biologiques importantes et dans lesquelles il importe de respecter les grands équilibres écologiques (domaine vital de la faune sédentaire ou migratrice, ...).

En tout, **13 ZNIEFF de type 2** sont présentes sur le territoire parmi lesquelles 9 couvrent une partie du territoire et 4 s'inscrivent en périphérie.

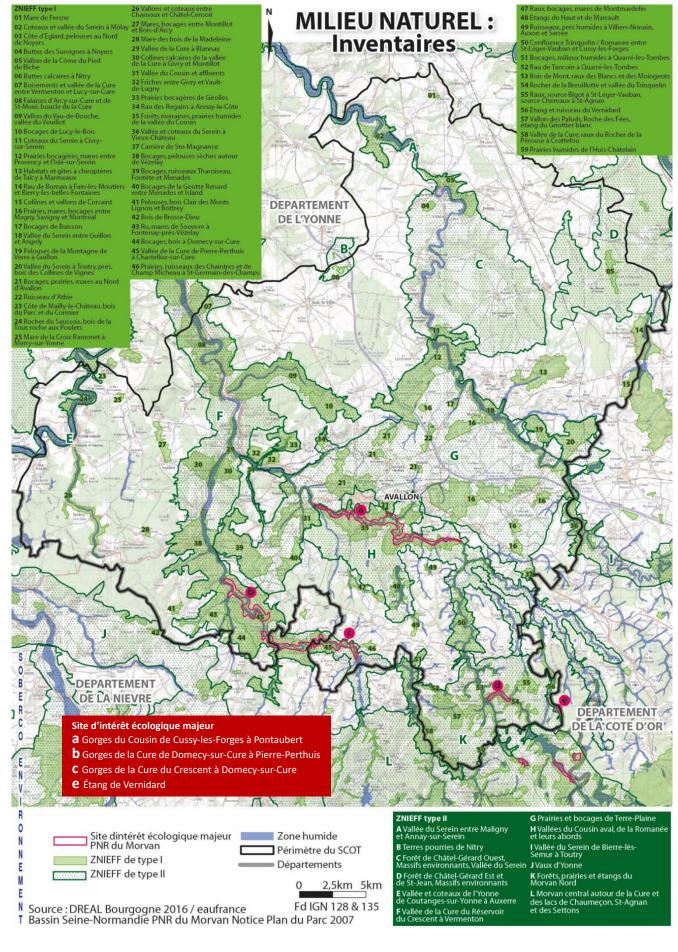
- Prairies et bocage de Terre Plaine
- Forêt de Chatel-Gérard ouest, massifs environnants et vallée du Serein
- Forêts, prairies, rivières et étangs du Morvan nord
- Terres pourries de Nitry
- Vallée du Cousin aval, Romanée et leurs abords
- Vallée et coteaux de l'Yonne de Coulanges-la-Vineuse à Auxerre
- Vallée du Serein entre Maligny et Annay
- Forêts de Chatel-Gérard est, de Saint-Jean et massifs environnants
- Vallée de la Cure du réservoir du Crescent à Vermenton

Les trois ZNIEFF de type 2 en périphérie du territoire sont :

- Morvan central autour de la Cure et des lacs de Chaumeçon, de Saint-Agnan et des Settons
- Vallée de Serein de Bierre-les-Semur à Toutry
- Vaux d'Yonne
- Forêt de Fretov

Les ZNIEFF de type 1

Les ZNIEFF de type 1 correspondent à des secteurs d'une superficie généralement limitée et qui comportent des espèces, des associations d'espèces ou des milieux ayant un intérêt biologique remarquable. Le territoire compte un nombre important de ZNIEFF de type 1 : en tout **59 ZNIEFF couvrent près de 22 890 ha** (17,7 % du territoire). Ces zones désignent majoritairement les vallées (Vau-de-Bouche, Vouillot, Yonne, Cure, Cousin...) et des forêts de ravins, mais aussi les espaces bocagers de Terre-Plaine, les milieux rocheux, karstiques et calcaires composés de milieux ouverts (prairies et pelouses, falaises) et de forêts adaptées aux contrastes hydriques, thermiques, topographiques.







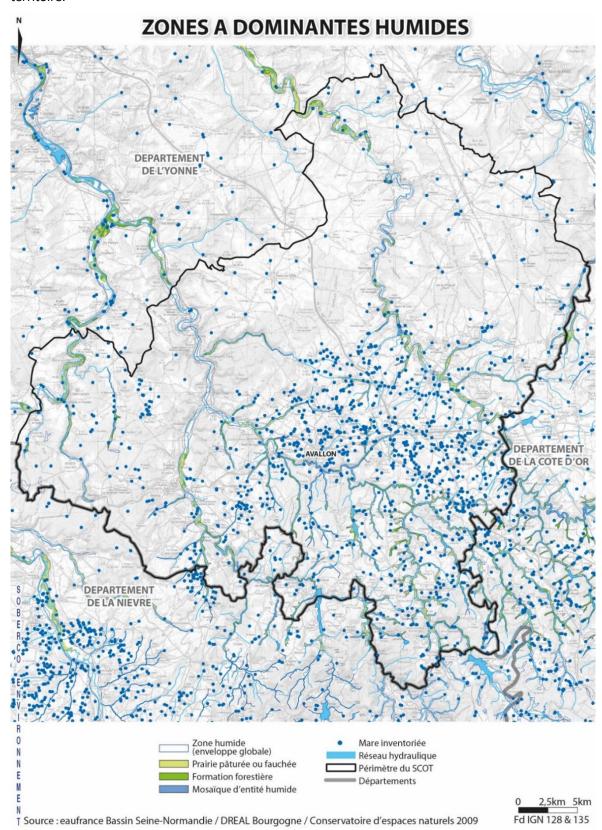






Les inventaires des zones humides

Sur le territoire, les inventaires réalisés par la DREAL Bourgogne ainsi que par le Conservatoire des espaces naturels en 2009 et dans le cadre du SDAGE Seine-Normandie, ont permis de recenser environ **3 350 hectares de zones humides**, dans les vallées de l'Yonne, du Cousin, de la Cure et du Serein et de leurs affluents, et plus de **1 080 mares et étangs**, surtout sur le Haut-Morvan (environ 620 soit 58 % des mares et étangs), au sud du territoire.



Les fonctionnalités écologiques

Rappel sur les notions de trame verte et bleue

Un réseau écologique est constitué par l'ensemble des éléments structurant le paysage et permettant d'assurer le déplacement des espèces entre les différents habitats qui le composent.

Les deux constituants principaux d'un réseau écologique sont les réservoirs de biodiversité et les corridors. Il est également composé de zones d'extension et de zones relais.

On définit un **réservoir de biodiversité**, ou zone nodale, par les territoires ou habitats vitaux aux populations, ou métapopulations, dans lesquels ils réalisent tout, ou la plupart de leur cycle de vie. Ces zones riches en biodiversité peuvent être proches ou éloignées et peuvent être reliées par des corridors écologiques, ou couloirs de vie.

Ces **corridors** permettent la circulation et les échanges entre zones nodales. Ce sont les voies de déplacement de la faune et de la flore, pouvant être ponctuelles, linéaires (haies, chemins, ripisylve, cours d'eau), en pas japonais (espaces relais), ou une matrice paysagère, ou agricole.

Les **zones d'extension** (ou zone de développement, tampon...) sont les espaces de déplacement des espèces en dehors de zones nodales. Ces zones peuvent être plus ou moins fragmentées et plus ou moins franchissables, mais peuvent accueillir différentes espèces.

Le terme de **continuum écologique** est employé pour parler de l'ensemble des milieux contigus et favorables qui représentent l'aire potentielle de déplacement d'un groupe d'espèces. Ces continuums incluent plusieurs zones nodales, zones d'extension et corridors, qu'ils soient aquatiques ou terrestres.

La **trame verte et bleue** est un outil d'aménagement du territoire qui permet de créer des continuités territoriales.

Elle regroupe l'ensemble des continuités écologiques avec :

- La trame "verte" correspondant aux corridors écologiques constitués des espaces naturels ou semi-naturels, ainsi que des formations végétales linéaires ou ponctuelles, permettant de relier les espaces.
- La trame "**bleue**", correspondant aux milieux aquatiques (cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux, zones humides).

Le Schéma Régional de Cohérence Écologique de la région Bourgogne définit la trame verte et bleue à l'échelle de la Région. Il a été confirmé par l'approbation du SRADDET Bourgogne-Franche-Comté en septembre 2020.

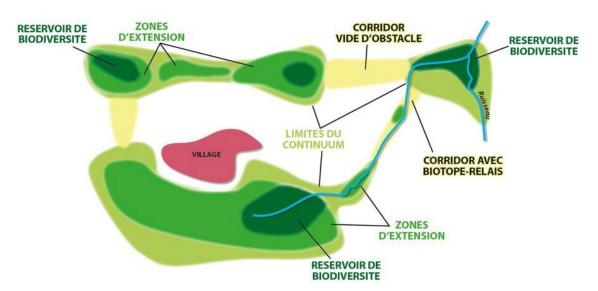


Schéma de principe du réseau écologique



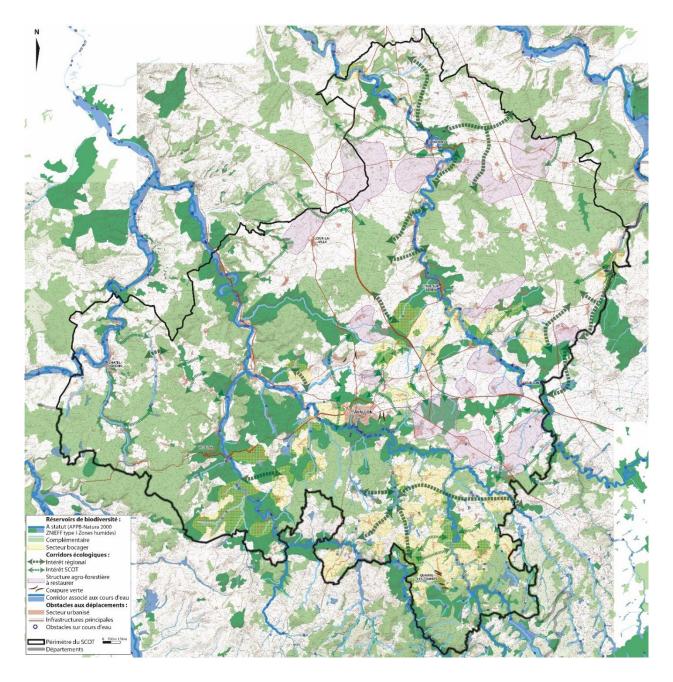








Les différentes trames, sous-trames et fonctionnalités écologiques sont détaillées dans l'état initial du SCoT du Grand Avallonnais, approuvé le 15 octobre 2019 (cf. Rapport de présentation, pp. 83 à 99)



Synthèse des sensibilités liées à la biodiversité

Cinq grandes entités naturelles, aux caractéristiques écologiques variées, se distinguent et reflètent la diversité des paysages rencontrées sur le territoire :

- Le **Morvan** présente une grande diversité des habitats naturels et une grande richesse des milieux humides, avec la présence notamment d'espèces patrimoniales. Les pressions sur les milieux sont relativement faibles, même si une progression de l'enrésinement est observée, tout comme le développement des coupes à blanc.
- Le Vézelien présente une prédominance de la forêt, mais quelques habitats plus rares, tels que les milieux humides et les pelouses sèches sont recensés. La réduction du réseau de haies a été observée et les pratiques agricoles tendent à s'intensifier.
- La **Terre Plaine** se caractérise par une prédominance de milieux ouverts maillés par un réseau de haies encore présent, même si une régression est observée ces dernières années. Les cordons boisés le long des cours d'eau et quelques boisements participent au réseau écologique de ce secteur, qui voit une diminution des surfaces de prairies au profit des cultures.
- Les plateaux de Bourgogne présentent une faible diversité d'habitats naturels avec une prédominance de cultures et de forêts. Quelques milieux plus rares sont recensés dans la vallée du Serein et des grottes et des pelouses sèches sont observées sur les rebords de plateaux. Les pressions urbaines sont très limitées, mais la faible capacité d'accueil d'espèces animales et végétales provient essentiellement de l'homogénéité des paysages agricoles.
- Les vallées de la Cure et du Cousin constituent des réservoirs de biodiversité avec la présence d'une grande diversité d'habitats naturels : forêt de pente, gorges, milieux humides et pelouses sèches... La topographie et les risques naturels limitent fortement les pressions sur ces milieux.

L'intérêt écologique du territoire se concentre essentiellement autour des milieux humides et aquatiques du plateau du Morvan, mais également des quatre vallées de l'Yonne, de la Cure, du Cousin et du Serein. En dehors de ces sites, peu d'espaces sont reconnus pour leur intérêt, même si quelques gîtes à chauves-souris sont recensés.

Les grands massifs forestiers du Morvan et des plateaux de Bourgogne constituent des réservoirs de biodiversité structurants et participent également aux continuités écologiques à l'échelle régionale. En revanche, les continuités écologiques entre les différentes vallées sont plus difficilement assurées en raison de la présence de milieux agricoles peu attractifs en l'absence d'un réseau de haies structurant. Les secteurs de grandes cultures sur les plateaux de Bourgogne sont en effet peu favorables à l'accueil et au déplacement des espèces.

La fragmentation écologique du territoire est relativement modérée même si l'autoroute A6 constitue un obstacle majeur dans le déplacement de la faune terrestre, en plus de la RD606, la DR951 et la LGV. Le développement d'installations de production d'énergies renouvelables en milieux naturel et agricole laisse toutefois peser le risque d'une fragmentation plus importante.

Les principaux enjeux concernent la préservation de la qualité des réservoirs de biodiversité, mais également le maintien des éléments naturels (réseau de haies, ripisylves...) qui assurent les continuités écologiques au sein et entre les vallées.

L'intensification des pratiques agricoles constitue également un enjeu important dans la préservation de la diversité des habitats et de la faune associée. Elle influe sur la qualité de ces espaces au travers du risque de retournement, d'apport et d'amendement dans les sols, de surpâturage, d'arrachage des haies, de drainage des zones humides...











Risques et nuisances

Le Dossier Départemental des risques majeurs de l'Yonne identifie les risques suivants sur le territoire :

- Inondation par débordement des cours d'eau, par ruissellement et coulées de boues ;
- Mouvement de terrain par retrait-gonflement des argiles et glissement de terrain ;
- Rupture de barrage;
- Transport de matières dangereuses par canalisation de transport de gaz.

Néanmoins, tous ces risques ne concernent pas toutes les communes du Pays Avallonnais.

Depuis 1982, le territoire a été reconnu en état de catastrophe naturelle à plusieurs reprises, touchant 13 des 83 communes. L'inondation est le risque naturel majeur dans l'Avallonnais, au regard de nombreux grands cours d'eau (Yonne, Serein, Cure, Cousin) et de leurs affluents.

Les risques naturels

Risques d'inondation

Le territoire est en partie soumis à des risques d'inondations. Pour rappel, un risque naturel est le croisement entre un aléa (phénomène naturel d'intensité et d'occurrence donnée), des enjeux (personnes, habitat, infrastructures, etc.) et de leur vulnérabilité.

Les inondations sont le plus souvent dans l'Avallonnais dues au débordement des différents cours d'eau. Au sein des différents bassins versants du territoire, les cours d'eau suivent un **régime hydrologique pluvial** : les cours d'eau sont alimentés par des précipitations. Le régime est caractérisé par des hautes eaux l'hiver et des basses eaux l'été, et une forte amplitude entre crues et étiages. L'apparition des crues se manifeste l'hiver, liée à de fortes précipitations.

Cette tendance cache quelques disparités entre cours d'eau. L'Yonne, au débit plus élevé l'été, subit des crues plus importantes que la Cure et le Cousin qui coulent dans des terrains moins arrosés en amont. De plus, les nappes aquifères (nature géologique du sous-sol) peuvent jouer un rôle dans le stockage de l'eau lors des crues, et souligner des différences entre cours d'eau. Le Cousin apparait ainsi plus sensible à la sécheresse que la Cure ou l'Yonne.

Les précipitations apparaissent enfin plus importantes en amont de l'Avallonnais, avec par exemple environ 1300 mm de précipitations à Quarré-les-Tombes, qu'en aval. Aussi, le débit des cours d'eau apparait plus fort en amont au regard du relief plus prononcé qu'en aval. Après sa confluence avec le Cousin, la Cure perd en débit, faute d'affluents suffisants et en raison de la nature karstique du sol, laissant filtrer l'eau en profondeur.

Le caractère humide du territoire, couplé à un réseau hydrographique dense, en fait un secteur sensible au risque d'inondation. Plusieurs Plans de prévention des risques d'inondation ont été mis en place sur l'Avallonnais : 36 communes sont concernées. Il s'agit d'outils permettant la réglementation des constructions en zone de risques. Il faut ajouter à cela, trois communes couvertes par le Plan de Surfaces Submersibles de l'Yonne.

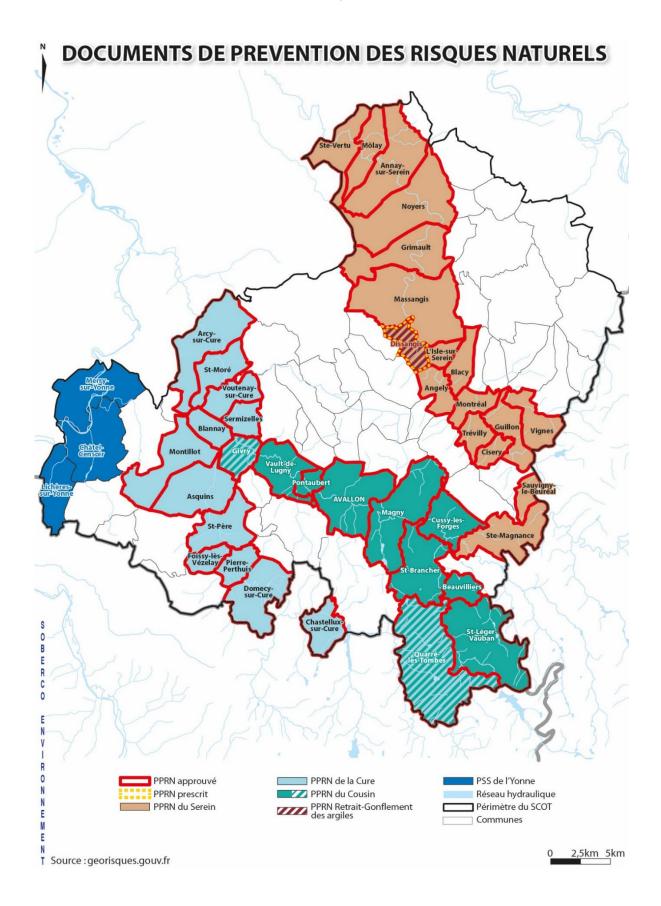
Le PPRi de la Cure : approuvé le 22 décembre 2012 et le 23 mai 2016, il concerne les communes de Quarré-les-Tombes, Chastellux-sur-Cure, Domecy-sur-Cure, Pierre-Perthuis, Foissy-lès-Vézelay, Saint-Père, Asquins, Montillot, Givry, Blannay, Sermizelles, Voutenay-sur-Cure, Saint-Moré, Arcy-sur-Cure;

Le PPRi du Cousin (débordement) : arrêté le 6 décembre 2010 et le 7 novembre 2011, il concerne les communes d'Avallon, Beauvilliers, Cussy-les-Forges, Givry, Magny, Pontaubert, Quarré-les-Tombes, Saint-Brancher, Saint-Léger-Vauban, Vault-de-Lugny ;

Le PPRr du bassin versant du Cousin (ruissellement) : arrêté le 6 décembre 2010 et le 7 novembre 2011, il concerne les communes d'Avallon, Cussy-les-Forges, Givry, Magny, Pontaubert, Vault-de-Lugny ;

Le PSS de l'Yonne : approuvé par le décret du 13 janvier 1949, il concerne les communes de Merry-sur-Yonne, Châtel-Censoir et Lichères-sur-Yonne (cartes ci-après). À noter qu'un PPRi est en cours d'élaboration.

Le PPRI du Serein : approuvé le 9 janvier 2019, il concerne les communes de Sainte-Magnance, Sauvigny-le-Beuréal, Guillon-Terre-Plaine, Montréal, Blacy, Angely, L'Isle-sur-Serein, Dissangis, Massangis, Grimault, Noyers, Annay-sur-Serein, Môlay et Sainte-Vertu.













Pour les zones exposées au risque d'inondation, le PPRI distingue de manière générale :

- Une zone rouge qui correspond aux zones inondables non urbanisées, aux zones inondables urbanisées soumises à un aléa fort à très fort et aux zones de recul de digues. Ces zones sont à préserver de toute urbanisation nouvelle soit pour des raisons de sécurité des biens et des personnes (zone d'aléa fort et très fort) soit pour la préservation des champs d'expansion et d'écoulement des crues.
- Une zone bleue qui correspond aux zones d'aléas moyens et faibles situées en secteur urbanisé. La plupart des constructions ou aménagements y sont admis sous réserve du respect de prescriptions techniques destinées à réduire la vulnérabilité.

Il est à noter que le zonage des PPRI dans le Pays Avallonnais montre quelques centres-bourgs particulièrement impactés par le risque d'inondation comme ceux de Saint-Père, L'Isle-sur-Serein, Noyers, Asquins, Sermizelles, Voutenay-sur-Cure, Saint-Moré et Arcy-sur-Cure. D'autres communes dont les centres sont traversés par un des cours d'eau principaux semblent moins impactées comme à Domecy-sur-Cure, Chastellux-sur-Cure, Pontaubert, Avallon, Cussy-les-Forges.

Une troisième catégorie de communes, peu impactées, se dessine, où les centres-bourgs ont été bâtis à l'écart des rivières : il s'agit des communes de Saint-Léger-Vauban, Quarré-les-Tombes, Beauvilliers, Saint-Brancher, Cussy-les-Forges, Magny. Dans ce cas de figure, le cours d'eau constitue une limite communale.

Par conséquent, le risque d'inondation apparait plus fort en aval qu'en amont, car impliquant plus d'enjeux (personnes et infrastructures) et de vulnérabilité. Notons que pour maitriser ce risque en aval, plusieurs zones de ruissellement et de précaution ont été aménagées et recensées au sein des PPRI. Elles correspondent à des bassins de rétention constituant des réservoirs de stockage d'eau en cas de crue.

Risques liés aux mouvements de terrain

Seule la commune de Dissangis fait l'objet d'un PPRN lié aux **retraits et gonflements des argiles**, prescrit en août 2016. Il apparait alors que le centre-bourg de Dissangis est concerné par une zone d'aléa moyen. Ce **PPRN est en cours d'élaboration**.

Le territoire n'en est pas moins épargné du risque de mouvement de terrain. Les zones où l'aléa retrait-gonflement est qualifié de moyen, sont celles où la probabilité de survenance d'un sinistre sera la plus élevée et où l'intensité des phénomènes attendus est importante.

Les secteurs d'aléas moyens se concentrent dans la partie centrale du territoire, entre Sermizelles et Vassysous-Pisy, de manière latérale au nord d'Avallon. Un deuxième secteur d'aléas moyens comprend les communes situées entre Domecy-sur-Cure et Givry.

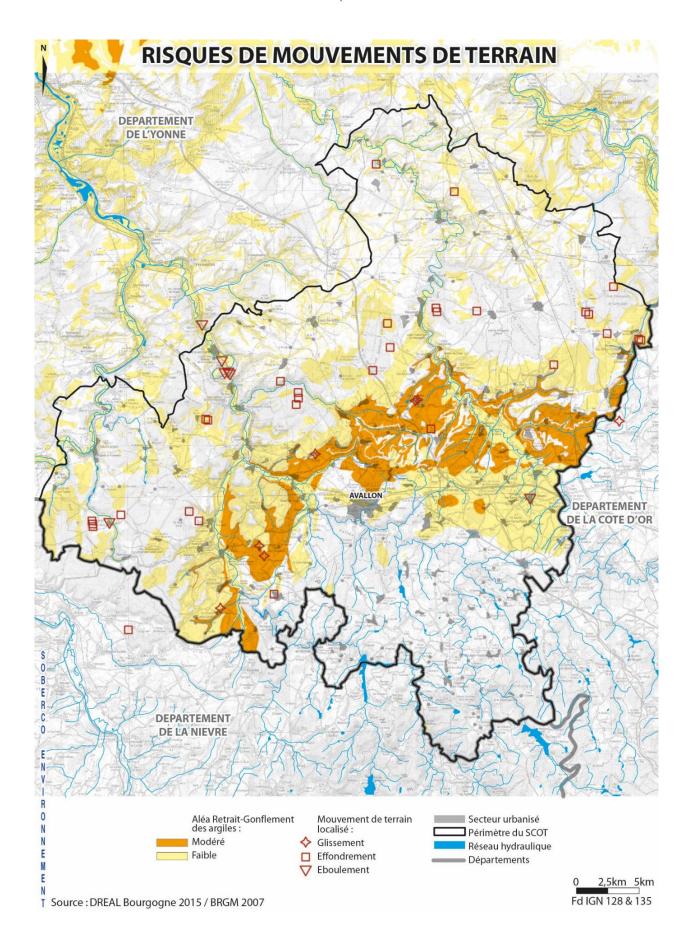
Les secteurs à aléas faibles entourent les secteurs à aléas moyens, dans un périmètre moyen de 5 km. L'ensemble des secteurs touchés correspond à la localisation de la masse d'eau souterraine du Lias de l'Est du Morvan, sur socle marneux et calcaire.

Les secteurs en aléa moyen sont en partie urbanisés comme au nord d'Avallon ou encore à l'Isle-sur-Serein et à Montréal. Du fait de la lenteur et de la faible amplitude des déformations du sol, ce phénomène est sans danger pour l'homme. Les sinistres n'entraînent globalement pas de vie humaine mais restent coûteux, d'un point de vue matériel. Le phénomène devrait s'amplifier dans les années à venir car le changement climatique va dans le sens d'une alternance plus marquée des épisodes de pluie et de sécheresse.

Le BRGM a réalisé en 2007 un inventaire des mouvements de terrain de l'Yonne; l'inventaire recense des mouvements de terrains rapides, comme les glissements, effondrements et éboulements. Plusieurs de ces évènements ponctuels ont eu lieu sur le territoire, majoritairement des effondrements de roches, notamment de cavités souterraines, dans la partie centrale du territoire et nord où les sols sont de nature calcaire.

Sous l'effet de la circulation des eaux souterraines, la roche calcaire peut se dissoudre pour laisser place à des vides souterrains (karsts). Au total, près d'une quarantaine de mouvements de terrain ont été recensés. Néanmoins, seule la commune d'Avallon est concernée par un risque important de mouvements de terrain rapides selon le Dossier Départemental des risques majeurs de l'Yonne.

Ce même risque peut également découler de l'exploitation de carrières, dont on dénombre aujourd'hui 10 en activité (carrières exploitant le calcaire à ciel ouvert).













Les risques industriels et technologiques

Les établissements à risques

Aucun établissement SEVESO n'est recensé sur le territoire. En revanche, on dénombre 22 Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), ce qui reste relativement peu pour un territoire d'une telle échelle. Les ICPE sont pour la plupart des carrières encore exploitées. On notera toutefois que plusieurs ICPE se concentrent à Avallon, des carrières en majorité et dans une moindre mesure des activités de stockage de matériaux ou de déchets, des sociétés agricoles.

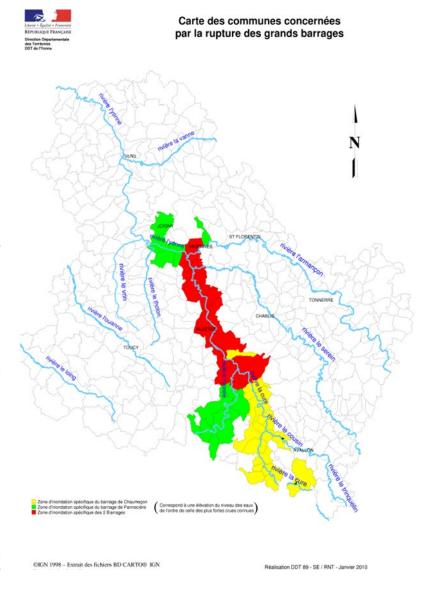
Ces installations peuvent présenter des dangers pour la commodité des riverains, de la santé, de l'agriculture, de l'environnement, etc. Les ICPE, situées à Avallon, sont, en l'occurrence, relativement proches des zones habitées.

Les risques de rupture de barrage et de digues

Les barrages de Chaumeçon et de la Pannecière, situés beaucoup plus en amont des cours d'eau de la Cure, du Cousin et de l'Yonne, en dehors du territoire du Grand Avallonnais, représentent un danger pour les populations situées dans la zone d'expansion des crues de la Cure et de l'Yonne.

La rupture de barrage dépend des caractéristiques du barrage. La rupture peut être progressive dans le cas des barrages en remblais par érosion, soit brutale dans le cas des barrages en béton par renversement ou glissement des plots.

Le territoire est concerné par la réglementation dite des grands barrages dont la hauteur est supérieure à 20 mètres et pouvant stocker au moins 15 millions de m³. Ces grands barrages comme celui de Chaumeçon et de la Pannecière doivent mettre en place un Plan Particulier d'Intervention (PPI). Plusieurs communes sont ainsi concernées par les deux PPI:



- les communes d'Arcy-sur-Cure, Asnières-sous-Bois, Asquins, Blannay, Chastellux-sur-Cure, Domecy-sur-Cure, Foissy-lès-Vézelay, Fontenay-lès-Vézelay, Givry, Montillot, Pierre-Perthuis, Saint-Germain-des-Champs, Saint-Moré, Saint-Père, Sermizelles, Vault-de-Lugny, Voutenay-sur-Cure pour le barrage de Chaumeçon, affluent de la Cure,
- les communes de Châtel-Censoir, Lichères-sur-Yonne et Merry-sur-Yonne pour le barrage de la Pannecière.

Une rupture qui surviendrait sur ces barrages aurait des conséquences dommageables importantes. Une rupture du barrage de la Pannecière ou de Chaumeçon impacterait rapidement les communes à l'aval de l'ouvrage puis l'ensemble jusqu'à hauteur de Migennes, voire de Joigny pour la Pannecière. Le risque est double pour les communes situées au nord d'Arcy-sur-Cure qui sont menacées par la rupture des deux grands barrages.

Les barrages présents sur le territoire (centrale de Bois-de-Cure, centrale de Malassis et centrale du Crescent) présentent aussi un risque de submersion pour les communes situées en aval, mais dans une moindre proportion par rapport aux grands ouvrages. Ils ne font pas l'objet d'un PPI.

Les risques liés au transport de matières dangereuses

Le risque de transport de matières dangereuses est consécutif à un accident se produisant lors du transport de substances spécifiques, par voie routière, aérienne, ferroviaire, par canalisation. Les matières dangereuses transportées peuvent être inflammables, toxiques, explosives, corrosives ou radioactives, et risquer de causer des dommages humains, matériels ou environnementaux.

Les risques liés au transport de matières dangereuses par route et rail

Deux axes sont utilisés pour le transport exceptionnel permettant de relier principalement Chalon-sur-Saône à Auxerre et Semur-en-Auxois, en passant par Avallon. Les routes départementales D606, D954, D944 et l'autoroute A6 reliant Lyon à Paris autorisent le passage de poids lourds impliquant le transport de matières dangereuses. La voie ferrée permet également un trafic de fret.

Le tracé de l'A6 évite un grand nombre de zones habitées. Néanmoins, quelques secteurs restent relativement proches du passage de l'autoroute, tels que la Tour du Pré à Provency, Moutomble et la Cour à Sainte-Colombe, Oudun à Joux-la-Ville, Montjalin à Sauvigny-le-Bois, le centre-bourg de Savigny-en-Terre-Plaine et son hameau de Ste Bénigne, le centre-bourg d'Athie situés à moins d'1km de l'A6.

Pour le transport de fret sur rail, les centres-bourgs de Vignes, Pisy, Santigny, Châtel-Gérard, Sarry et Moulinsen-Tonnerrois sont situés à 1 km au plus du passage des trains, sans compter le hameau de Soulangy à Sarry.

En revanche, les trois routes départementales mentionnées et utilisées pour des convois exceptionnels traversent de nombreux secteurs habités. Il est à noter que la RD606 se prolongeant au nord d'Avallon jusqu'à Auxerre constitue un itinéraire de secours pour les poids lourds.

Les risques liés au transport de matières dangereuses par canalisation

Les communes d'Arcy-sur-Cure, Précy-le-Sec, Lucy-le-Bois, Étaule et Merry-sur-Yonne sont traversées par deux pipelines de gaz. Ces deux pipelines, dont la gestion et l'exploitation sont confiées à GRT Gaz, se rejoignent à Irancy. Le premier pipeline traverse le territoire sur un peu moins d'une vingtaine de kilomètres ; le nord d'Avallon constitue le point final du parcours du pipeline. Le second pipeline qui traverse seulement 5 km dans le territoire, poursuit en revanche sa trajectoire jusqu'à Clamecy au nord de la Nièvre.

Les accidents survenant sur les canalisations de gaz peuvent soit être dus à une défaillance de la canalisation et des éléments annexes, soit à une rupture ou à une usure de l'équipement en lien avec un évènement externe, tel qu'une collision, un glissement de terrain, l'érosion par l'action de l'eau, etc. De tels incidents auraient des conséquences dommageables pour la qualité de l'air, au regard des risques de fuite des substances dans l'atmosphère, pour les activités agricoles dans les terrains situés à la ronde des canalisations. Un risque d'infiltration des substances dans les sols pourrait être nocif pour la santé humaine. Dans un scénario catastrophe, l'incendie et l'explosion des pipelines impliqueraient des vies humaines, du fait de la proximité des canalisations avec les secteurs habités.

Une servitude d'utilité publique instaure une zone non aedificandi axée sur la canalisation : au sein de cette zone, les constructions, la modification du profil du terrain, les plantations d'arbres ou arbustes de plus de 2,70 m de hauteur et aucune façon culturale descendant à plus de 0,60 m n'est autorisée. Ainsi, pour toute demande de permis de construire ou d'aménager à moins de 100 m de cet ouvrage, il conviendra de consulter le service exploitant de l'ouvrage.











Le transport de gaz naturel haute pression impacte différentes zones, selon GRT Gaz :

- Une zone de dangers très graves, à une distance de 20 mètres de l'ouvrage;
- Une zone de dangers graves à 30 mètres ;
- Une zone de dangers significatifs à 45 mètres.

À Merry-sur-Yonne, aucune habitation et hameau n'est traversé par les canalisations de gaz. En revanche des secteurs comme ceux de la zone artisanale du champ Ravier à Avallon pourraient être impactés par un incident de grande ampleur, ou encore le secteur de la gare à Étaule, le centre-bourg de Lucy-le-Bois, les secteurs de la poste aux Alouettes et du centre de détention de Joux-la-Ville et, dans une moindre mesure, le secteur du Beugnon à Arcy-sur-Cure.

Le territoire est traversé par environ 85 km de **lignes électriques haute tension** (HT). Les lignes haute tension constituent des risques notables pour le territoire : le bruit (bourdonnement), l'exposition aux champs électriques et magnétiques sur la santé humaine, les risques de décharges et d'étincelles en cas d'accident.

Une première ligne traverse le territoire du nord au sud depuis Sainte-Vertu jusqu'à Domecy-sur-Cure et qui se dédouble au niveau du poste électrique de Domecy pour traverse le centre-bourg d'Avallon. Cette première ligne évite de manière générale les centres-bourgs, bien qu'elle passe à périphérie des secteurs habités comme à Menades, Vault-de-Lugny, Tharot, Lucy-le-Bois. La seconde ligne traverse Étivey, Pasilly, Moulins-en-Tonnerrois, Fresnes et sur un dédoublement de ligne, la commune d'Annay-sur-Serein. Les centres-bourgs sont évités, mais les lignes sont toutefois à proximité de certains secteurs habités, par exemple à Étivey et à Annay-sur-Serein.

Les lignes ont une capacité de 225 000 volts, à l'exception des tronçons de Domecy-sur-Cure jusqu'à Avallon (63 000 volts) et d'Annay-sur-Serein jusqu'à Fresnes (63 000 volts) d'après RTE.

La pollution des sols

Les sites et les sols pollués sont généralement la conséquence d'un passé industriel au sein du territoire ; en l'occurrence, l'Avallonnais ne constitue pas un territoire industriel mais d'avantage agricole.

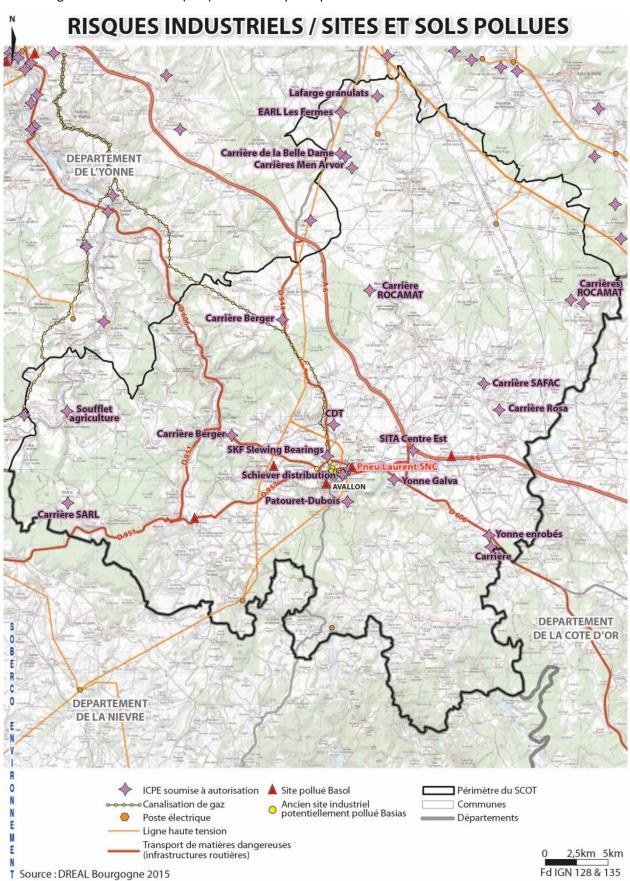
Les banques de données du BRGM Basias (inventaire des anciens sites industriels et activités de services) et Basol (inventaire des sites pollués ou potentiellement pollués et appelant à plus ou moins long terme une action de l'administration) permettent de connaître les sites concernés sur le territoire national par différents biais.

Cinq sites de la base de données nationale Basol sont identifiés sur le territoire. Il s'agit de sites industriels pollués :

- SARL Wolk à Saint-Père. Après diagnostic du site par les services de l'État, ce site ne présenterait pas de contrainte particulière et ne nécessiterait pas de surveillance particulière. La présence d'un ancien garage et d'une station-service impliquait par nature des risques de pollution, liée au stockage de carburants, à la fuite d'huile provenant de véhicules.
- **Poids Lourds 2000 à Vault-de-Lugny**. Ce site a été mis à l'étude d'un diagnostic par arrêté préfectoral. L'entreprise occupe un double statut en étant déclarée au régime des ICPE.
- **Pneu Laurent à Avallon**. Ce site est sous surveillance, après réalisation d'un diagnostic. Toutefois, aucune réhabilitation n'a été engagée sur le site constitué d'une décharge de 1,5 ha. On estime qu'environ 10 000 tonnes de matières usagées à base de caoutchouc ont été entreposées jusqu'en 1998.
- **SNC Pétrolande à Avallon**. Cet ancien site de dépôt de fioul nécessite des investigations qui n'ont pas encore été réalisées.
- **Thévenin et Ducrot Autoroutes à Sceaux**. Cette station-service a été implantée au bord de l'autoroute A6 et nécessite des investigations qui n'ont pas encore été réalisées.

Par ailleurs, 28 autres sites (Basias) tous localisés à Avallon concernent des anciens sites industriels, potentiellement pollués. Il s'agit majoritairement d'ateliers de peinture, de carrosserie, de PVC, résines ou plastiques, ou encore des commerces permettant la desserte de carburants, des installations de dépôts de liquide inflammables, enfin des entreprises importantes du territoire (production et distribution de combustibles gazeux, fabrication de pâte à papier et carton, etc.).

Depuis 2002, toutes les décharges communales sont fermées. Jusqu'en 2006, le maire pouvait autoriser des décharges de classe III pour stocker des déchets inertes. Depuis 2006, une autorisation au titre des installations de stockage de déchets inertes (ISDI) est délivrée par le préfet.







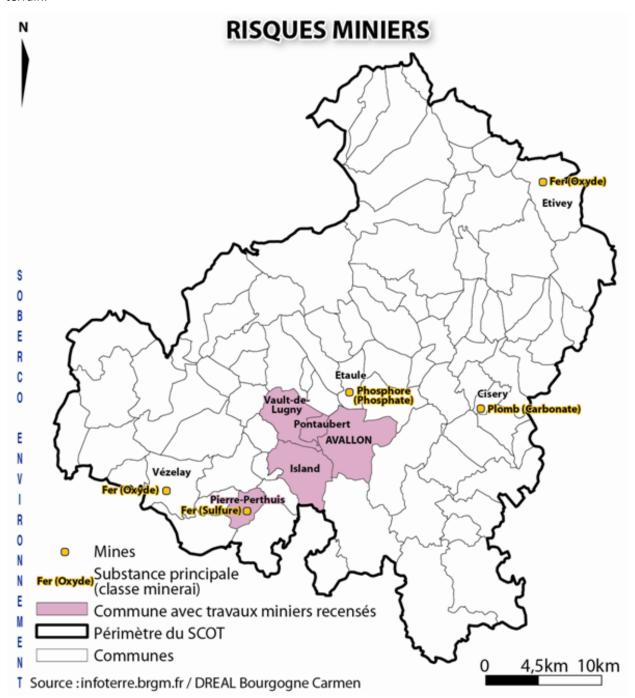






Les risques miniers

Cinq anciennes mines sont recensées sur le territoire, en lien avec l'exploitation des minerais de fer, de phosphore et de plomb. Cinq communes, dont celle d'Avallon, sont concernées par des anciens travaux miniers. La connaissance de ces sites est importante pour la prévention des risques d'effondrement et d'affaissement de terrain.



Les nuisances acoustiques

Le classement sonore des infrastructures bruyantes

Les infrastructures de transport à fort trafic constituent les principales sources de nuisances sonores du territoire. Les infrastructures de transports terrestres sont classées en 5 catégories selon le niveau de bruit qu'elles entrainent. Un secteur affecté par le bruit est défini de part et d'autre de chaque infrastructure classée, zone dans laquelle les prescriptions d'isolement acoustique sont à respecter.

Catégorie de classement de l'infrastructure	Niveau sonore de réfé- rence Laeq en dB (A) de 6h à 22h	Niveau sonore de réfé- rence Laeq en dB (A) de 22h à 6h	Largeur maximale des secteurs affectés par le bruit (en mètres)
1	>81	> 76	300
2	Entre 76 et 81	Entre 71 et 76	250
3	Entre 70 et 76	Entre 65 et 71	100
4	Entre 65 et 70	Entre 60 et 65	30
5	Entre 60 et 65	Entre 55 et 60	10

Avec une catégorie 1 la plus bruyante, l'A6 et la LGV impactent directement les populations vivant à moins de 300 mètres de l'infrastructure. Le bruit a un effet régressif au fur et à mesure que l'on s'en éloigne.

Ces mêmes secteurs sont potentiellement impactés par un risque d'explosion d'un convoi exceptionnel transportant des matières dangereuses : soit Tour du Pré à Provency, Moutomble et la Cour à Sainte-Colombe, Oudun à Joux-la-Ville, Montjalin à Sauvigny-le-Bois, le centre-bourg de Savigny-en-Terre-Plaine et son hameau de Sainte Bénigne, le centre-bourg d'Athie, tous situés à moins d'1 km de l'A6.

La LGV est également classée en catégorie 1 ; aucune population ne vit à moins de 300 mètres de l'infrastructure. Néanmoins, la proximité des centres-bourgs de Vignes, Pisy, Santigny, Châtel-Gérard, Sarry et Moulins-en-Tonnerrois, et, du hameau de Soulangy à Sarry, situé à moins d'1 km de la ligne ferrée peuvent impacter la santé de ces habitants.

La RD606 est classée en plusieurs catégories, selon les tronçons. Le tronçon allant de Sainte-Magnance à Avallon suit une catégorie 2 pouvant affecter les habitants situés à moins de 250 mètres pour un volume diurne compris entre 76 et 81 dB(A), le tronçon de la départementale allant d'Avallon à Arcy-sur-Cure est assimilé à une catégorie 3, affectant les populations vivant à moins de 100 mètres de la route pour un volume diurne compris entre 70 et 76 dB(A).

Cette proximité avec la départementale est donc source de nuisances pour les habitants des bourgs d'Arcy-sur-Cure, Saint-Moré, Voutenay-sur-Cure, Sermizelles, Givry, Avallon, Cussy-les-Forges et Sainte-Magnance. Les communes de Pontaubert et de Magny semblent moins exposées au trafic de la D606 qui ne traverse pas le centre mais impacte toutefois d'un point de vue sonore un certain nombre d'habitants.

Avallon, où plusieurs routes départementales convergent, semble être une des communes les plus impactées par les nuisances sonores. Les tronçons des départementales D957, D944 et D957 sont classés en catégorie 3 et 4. Aussi il convient de remarquer que le centre de Sainte-Magnance est soumis à un déclassement par rapport au reste de la commune, probablement liée à la réduction de la vitesse en centre-bourg et par conséquent à la réduction des nuisances sonores.

Pour assurer le confort des riverains, la législation a imposé des seuils réglementaires à suivre, par exemple dans le cas d'une infrastructure nouvelle, la limite à respecter vis-à-vis une infrastructure de transport est de 60 dB(A) en façade d'un logement en journée et 55 dB(A) la nuit.

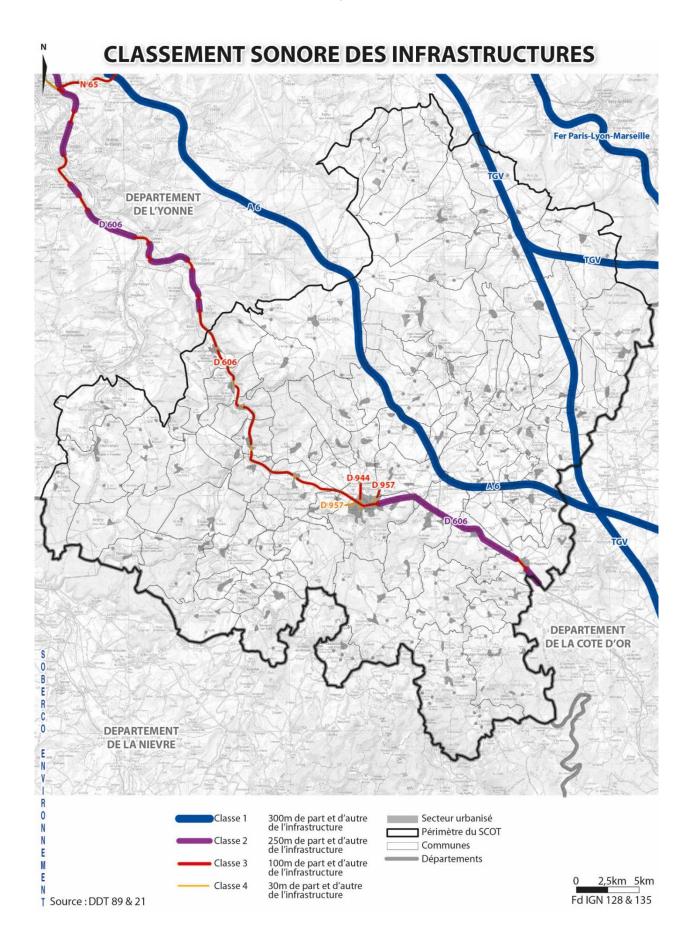












La gestion des déchets

Les compétences

Les Communautés de Communes Avallon-Vézelay-Morvan et du Serein assurent la compétence pour la collecte des déchets et la gestion des déchèteries (deux pour chaque communauté de communes). La collecte des déchets ménagers s'organise par le biais de bacs et de sacs fournis par les communautés de communes.

À la différence de la communauté de communes du Serein, la CCAVM n'applique plus la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) depuis 2016, calculée sur la base d'imposition du foncier bâti. L'EPCI a mis en place la redevance incitative pour la facturation des déchets ménagers et assimilés. Avec cette redevance, chaque foyer est responsabilisé et sensibilisé quant à la quantité de déchets qu'il produit et au coût réel du service. Il s'agit de répondre au principe de "pollueur-payeur".

La collecte des déchets

Les ordures ménages résiduelles

La collecte en porte à porte est utilisée pour les ordures ménagères résiduelles. Sur le territoire de la CCAVM, chaque habitant a produit environ 154,4 kg d'ordures ménagères résiduelles en 2020, contre 246,5 kg en 2012, soit une baisse de 37 % en huit ans.

Évolution du tonnage d'ordures ménagères résiduelles sur la CCAVM, depuis 2016

	Tonnage 2016	-	Tonnage 2017		_		_		_	
TOTAL	3 362,57	167,18	3 333,40	165,73	3 074,30	152,84	3 066,58	152,46	3010,36	154,42

Source: rapport d'activités de la CCAVM, 2020

Sur le territoire de la communauté de communes du Serein, la collecte des ordures ménagères résiduelles est effectuée en porte à porte. Chaque habitant a produit environ 202 kg d'ordures ménagères, contre 228 kg en 2014, soit une baisse de 11 % en cinq ans. En 2019, environ 1 400 tonnes d'ordures ménagères résiduelles ont été produites.

Les quantités totales d'ordures ménagères résiduelles collectées sont les suivantes :

- en 2014 : 1 796 tonnes
- en 2015 : 1 794 tonnes
- en 2016 : 1 769 tonnes
- en 2017 : 1 387 tonnes
- en 2018 : 1 448 tonnes
- en 2019 : 1 393 tonnes

Source: rapport annuel de gestion des déchets de la CCS, 2019

En tout, ce sont donc un peu plus de 4 400 tonnes d'ordures ménagères résiduelles qui ont été produites sur le territoire du Pays Avallonnais.

La collecte sélective

Sur le territoire du Pays Avallonnais, la collecte du tri sélectif s'effectue en porte à porte. Jusqu'en 2019 cependant, la Communauté de Communes du Serein disposait encore de points d'apports volontaires (PAV).

Pour la CCAVM, ce sont environ 1404,66 tonnes de déchets ménagers recyclables qui ont été collectés en 2020, soit 73,09 kg/hab/an. Chiffres auxquels il faut ajouter la collecte du verre qui représente 941,26 tonnes, soit 48,98 kg/hab/an. Au total, chaque habitant a produit 122 kg de déchets recyclables en 2020.

Sur le territoire de la Communauté de Communes du Serein, la quantité de déchets ménagers recyclables collectés est de 706,21 tonnes en 2019, soit 102 kg/hab/an.







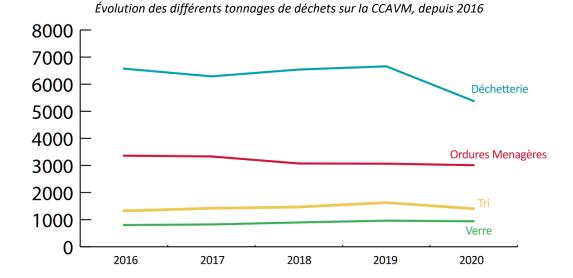




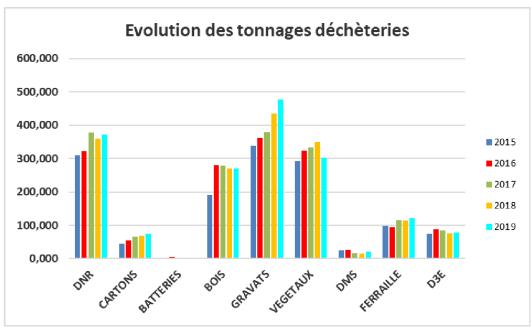
Les déchetteries

On dénombre quatre déchetteries implantées sur le territoire :

- L'Isle-sur-Serein/Angely, ouverte le lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi, et de Noyers, ouverte le lundi, mercredi et samedi, pour les habitants de la Communauté de Communes du Serein.
- Étaule, ouverte tous les jours sauf le dimanche, et Montillot, ouverte le lundi, mercredi et samedi, pour les habitants de la CCAVM.



Évolution des différents tonnages de déchets sur la CC du Serein, depuis 2015



Ces différentes déchèteries ont ainsi collecté, en 2019, presque 8 400 tonnes de déchets. La déchèterie d'Étaule concentre près de70 % des déchets collectés, avec une fréquentation de 49 700 visites sur une année, soit une augmentation de 25 % par rapport à 2014.

Les installations de déchets inertes

Les déchets inertes (bétons, gravats, résidus des carrières, etc.), issus essentiellement du BTP, sont envoyés dans l'une des ISDI du département. Sur le territoire, on dénombre cinq installations pour le stockage de ces déchets, à usage interne du demandeur exclusivement : Domecy-sur-le-Vault, Pasilly, Avallon, Môlay et Fontenay-près-Vézelay.

Le traitement des déchets

Afin de réduire l'impact du transport des déchets dans toute l'Yonne, les centres de transfert permettent un regroupement des déchets avant leur acheminement vers les installations d'élimination. Un quai de transfert a été mis en place à Auxerre depuis 2010.

Le centre de stockage et de valorisation des déchets de Sauvigny-le-Bois

La commune de Sauvigny-le-Bois est dotée d'une Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) exploitée par Suez et traitant presque tous les types de déchets : ordures ménagères, déchets en mélange, refus de tri, refus de compostage, mâchefers, boues d'épuration des eaux usées collectives, déchets de béton et de briques. C'est l'un des centres de stockage les plus importants de l'Yonne pouvant stocker 63 000 tonnes de déchets de toute nature (capacité réglementaire). Le compostage des déchets verts est aussi mis en place dans l'usine, à raison d'une capacité réglementaire d'accueil d'environ 3 600 tonnes.

Une grande majorité des déchets des communes est envoyée au centre Suez de Sauvigny-le-Bois ; une exception est faite pour les 13 communes situées au nord du territoire, soit Grimault, Châtel-Gérard, Sarry, Jouancy, Étivey, Pasilly, Censy, Noyers, Moulins-en-Tonnerrois, Annay-sur-Serein, Môlay, Fresnes, Ste-Vertu.

Dans son arrêté du 1^{er} mars 2021, le préfet de l'Yonne fixe la zone de chalandise du site selon une distance réglementaire de 75 km « à vol d'oiseau », pour tout déchet produit sur le bassin de vie autour de l'installation, et jusqu'à 125 km pour les déchets ménagers résiduels et les déchets d'activités économiques non dangereux. Pour les déchets produits en dehors de la région Bourgogne-Franche-Comté, la limite est fixée à 10 % du tonnage annuel autorisé et sous réserve de se situer dans la zone de chalandise de 75 km.

Synthèse des enjeux liés aux risques et nuisances

Le territoire est globalement peu contraint par les risques naturels qui concernent essentiellement :

- Des risques d'inondation aux abords de la Cure, du Cousin, du Serein et de l'Yonne, intéressant plusieurs zones habitées, dont les centres-bourgs de Saint-Père, Asquins, Sermizelles, Voutenay-sur-Cure, Saint-Moré et Arcy-sur-Cure. Ces espaces font l'objet de plans de prévention des risques d'inondation validés (PPRI de la Cure, PPRI du Cousin, PSS de l'Yonne) ou en cours d'étude (PPRN du Serein).
- Des risques liés aux mouvements de terrain (aléas moyens), notamment sur la partie centrale du territoire, entre les plateaux du Morvan et la Terre Plaine, qui concernent des secteurs urbanisés. Seule la commune de Dissangis fait l'objet d'une prescription pour un plan de prévention des risques naturels "Retrait et gonflement des argiles".

Le territoire se caractérise par une absence d'établissements à risque majeur, mais il est traversé par des axes de transport de matières dangereuses (canalisations, lignes haute tension et infrastructures) qui côtoient certains secteurs habités (Étivey ou Annay-sur-Serein). Le risque de rupture de barrages situés en dehors du territoire est également un élément à prendre en compte.

Enfin, les nuisances acoustiques se concentrent aux abords des grandes infrastructures de transports terrestres que sont l'autoroute A6, la ligne LGV et les RD606, RD944 et RD957. Plusieurs zones habitées sont traversées ou se situent à proximité de ces grands axes, comme à Arcy-sur-Cure, Saint-Moré, Voutenay-sur-Cure, Avallon, Givry, Provency, Santigny.

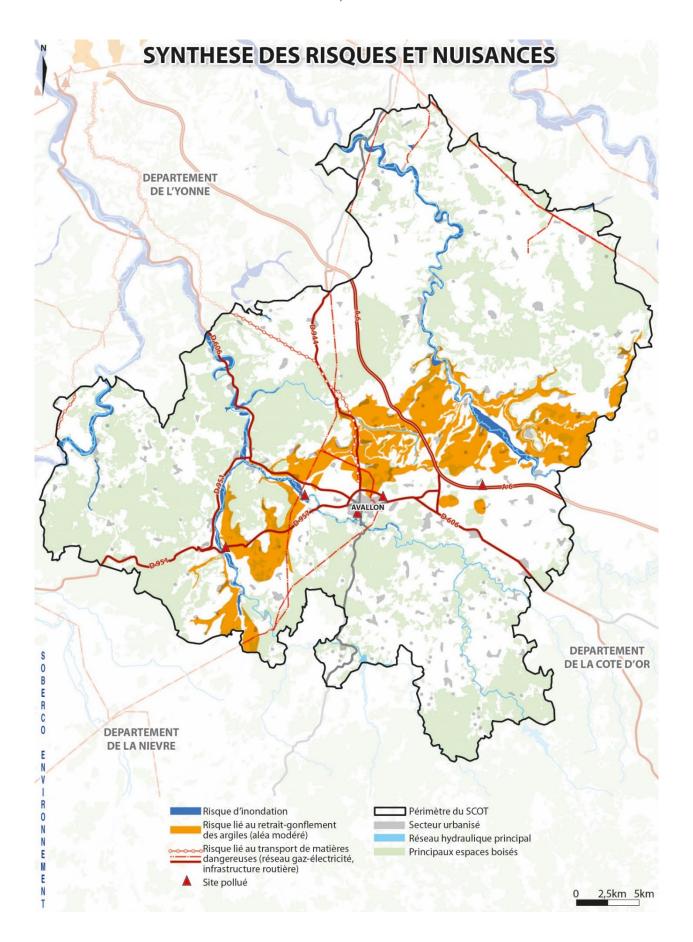












Climat, air et énergie

Un climat océanique dégradé et semi-continental

Les températures

Le département de l'Yonne connaît un climat relativement rude avec des hivers rigoureux, des étés souvent chauds et des saisons intermédiaires variables.

L'Yonne se trouve ceinturée par la Loire à l'ouest, par le massif du Morvan au sud et par les contreforts de la Côte d'Or à l'est ce qui entraine des variations climatiques. Le département connait des différences en termes de climat suivant la zone habitée avec des influences océaniques au Nord et à l'Ouest et des influences continentales à l'Est et au Sud.

Les températures moyennes annuelles varient entre 6,7°C (mois les plus froids : janvier et février) et 15,6°C (mois les plus chauds : juillet et août). À Auxerre, la température moyenne annuelle observée est de 11,1°C. La durée moyenne d'ensoleillement est d'environ 1757 h par an ce qui est inférieure à la moyenne nationale (1986 h).

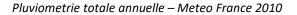
	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	ANNEE
Température minimale	0,7	0,9 °C	3,0 *C	4,7	8,7	11,6 *C	13,8 *C	13,6 *C	10,7 ℃	7,5 ℃	3,4 ℃	1,7	6,7 °C
Température maximale	6,1	7,9 °℃	11,6 °C	14,8 °C	19,3 °C	22,2 °C	25,4 ℃	25,5 °C	21,3 °C	15,9 °C	9,8 °C	6,9	15,6
Pluviométrie	55 mm	53 mm	47 mm	51 mm	70 mm	66 mm	51 mm	56 mm	61 mm	71 mm	62 mm	60 mm	703 mm
Ensoleillement	63 heures	87 heures	142 heures	166 heures	212 heures	206 heures	236 heures	244 heures	171 heures	111 heures	68 heures	51 heures	1757 heures
Jours d'orage	0,1 jours	0,1 jours	0,5 jours	1,0 jours	4,0 jours	4,0 jours	4,2 jours	4,1 jours	1,9 jours	0,7 jours	0,3 jours	0,2 jours	21,1 jours
Jours de neige	2,7 jours	4,2 jours	2,7 jours	1,0 jours	0,1 jours	0,0 jours	0,0 jours	0,0 jours	0,0 jours	0,4 jours	1,4 jours	2,7 jours	14,8 jours

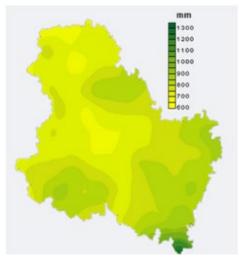
Climat dans l'Yonne – normales en vigueur entre 1981 et 2010 – Meteo 89

Les précipitations

Les précipitations sont assez régulières tout au long de l'année avec une moyenne annuelle de 703 mm réparties sur 160 jours. Les mois les plus arrosés sont mai, juin et octobre avec des moyennes mensuelles d'environ 70 mm. En moyenne 62 jours de brouillard par an sont observés dans la région d'Auxerre, 22 jours d'orages et 20 jours de neige.

Le sud du territoire reçoit des précipitations plus importantes qu'au nord. Le Morvan est une région humide : Quarré-les-Tombes et Saint-Léger-Vauban sont les communes reçevant le plus de précipitations, jusqu'à 1300 mm par an, dans la pointe sud.











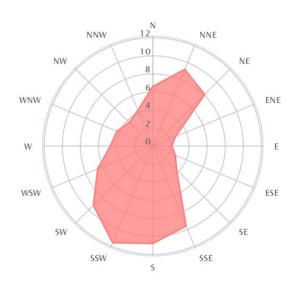




Les vents

En 2015 d'après les données météo France, on a enregistré dans l'Yonne des vents de 25 km/h comme vitesse moyenne en 2015. C'est l'un des départements les moins venteux de France. Ce constat est à nuancer : selon l'atlas éolien de Bourgogne réalisée en 2005 par l'ADEME, l'Yonne est le département bourguignon bénéficiant du meilleur potentiel éolien, notamment en rive gauche de l'Yonne où les vents moyens sont supérieurs à 6 m/s à 80 mètres d'altitude. Le nord du Morvan qui correspond à la partie sud de l'Avallonnais, présente également des vents importants, supérieurs à 5,5 m/s à plus de 80 m d'altitude.

À la station d'Auxerre entre 2002 et 2016, les vents dominants sont orientés sud-ouest et nord-est, soit des vents chauds et humides depuis le sud-ouest et des vents frais et secs en provenance du nord-est.



Distribution de la direction des vents en % à la station d'Auxerre – Branches entre 2002 et 2016

Les enjeux liés au changement climatique

Selon les projections du modèle Aladin de Météo France, fondé sur les hypothèses des scénari RCP 2.6, 4.5 et 8.5 du GIEC, l'ex-région Bourgogne connaîtra d'ici 2070 :

- Une augmentation globale des températures avec une croissance marquée des températures maximales (+1,8°C) principalement au cours des mois estivaux (+ 4 à 7°C en juillet- août) et hivernaux (+1,5 à 5°C en janvier). De la même manière, les températures minimales augmenteront mais de manière homogène tout au long de l'année (+1,5°C). Sur le territoire, ces évolutions pourraient avoir une incidence sur la typologie des espèces présentes (végétales et animales) mais également sur les calendriers agricoles, qui sont déjà marqués. Le scénario le plus défavorable, sans politique climatique, tend à une augmentation moyenne des températures de + 4 °C.
- Une stabilisation des précipitations mais accompagnée d'une modification de leur répartition annuelle conduisant à une pluviométrie plus importante à la fin de l'hiver et à la fin de l'automne. Inversement, elle aura tendance à diminuer en période hivernale et estivale. Cette évolution de la pluviométrie pourra avoir une double conséquence :
 - Les besoins d'irrigation agricole pourront être amenés à croître et nécessiteront d'augmenter les prélèvements,
 - o Les crues automnales et hivernales pourront être plus importantes et fréquentes.

Les hivers deviendront donc plus humides et plus doux et les étés plus chauds et plus secs.

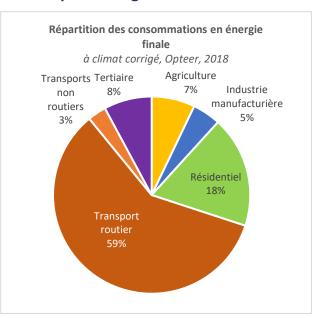
Entre fortes consommations d'énergies et développement des énergies renouvelables

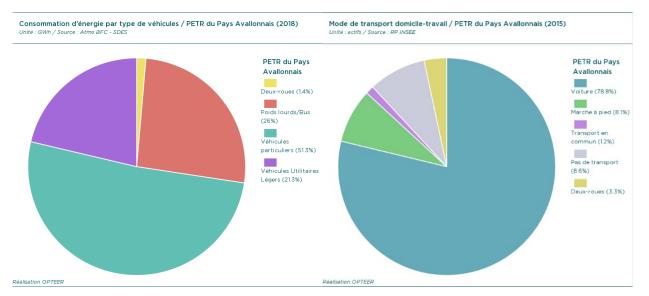
Des consommations énergétiques fortement dominées par les usages résidentiels

En 2018, la consommation annuelle en énergie finale sur le territoire était supérieure à celle observée à l'échelle du département ou de la région : elle était ainsi de 45 MWh par habitant par an (soit 1 194 GWh environ à l'échelle du territoire), contre 31 pour l'Yonne.

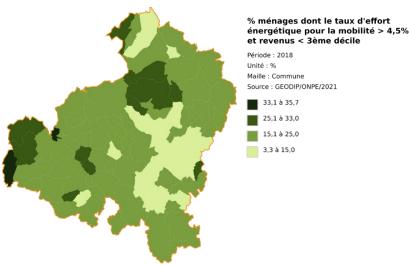
Une voiture individuelle qui domine les consommations énergétiques du territoire

À l'échelle du territoire, les transports routiers représentent le principal poste consommateur d'énergie avec 59 % des consommations. Cela s'explique par les distances à parcourir plus importantes (en raison de l'éloignement des pôles) et de la forte dépendance à la voiture individuelle (51,3 % des consommations d'énergie du transport routier), notamment pour les trajets domicile-travail (78,8 % des déplacements domicile-travail se font en voiture).





Une dépendance qui coûte chère aux ménages dont le revenu médian est inférieur aux moyennes départementale et régionale. Ainsi, mécaniquement, plus on s'éloigne du pôle d'emplois d'Avallon, plus la part des ménages en situation de précarité énergétique pour la mobilité s'accentue, avec une concentration dans le secteur de Châtel-Censoir, relativement enclavé, et de Massangis ou les ménages dans cette situation dépassent le quart de la population



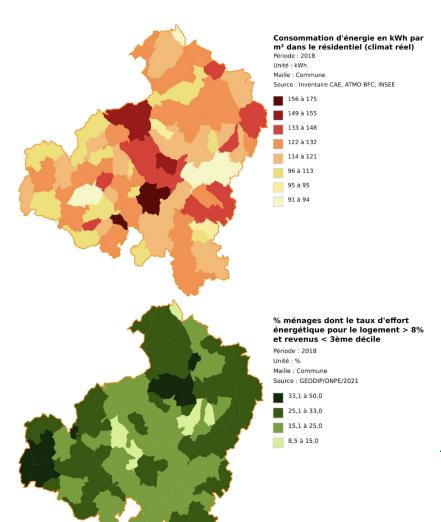










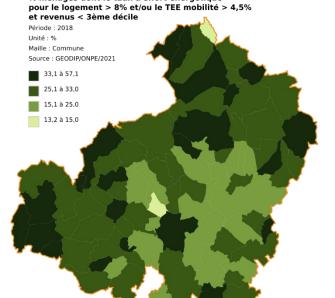


Des logements énergivores qui grèvent le budget des ménages

De manière contre-intuitive, la partie centrale du territoire est la plus consommatrice d'énergie finale par mètre carré résidentiel, avec un pic pour Avallon (175 KWh/m²); c'est pourtant là où se trouvent les logements récents ou collectifs, réputés moins énergivores. En dehors d'Avallon, les ménages qui consacrent la plus forte part de leurs revenus pour leur logement se concentrent dans les franges du territoire. En effet, dans ces secteurs, les ménages présentent également de plus faibles revenus qu'en périphérie d'Avallon.

Afin d'aider les habitants à rénover leur logement, le Pays Avallonnais a mis en place une plateforme territoriale de rénovation énergétique (PTRE) en 2021.

30,7 % DES MÉNAGES SONT EN SITUATION DE PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE (27,7 % DANS L'YONNE) ET 3/4 DES LOGEMENTS SONT CONSIDÉRÉS COMME ÉNERGIVORES (2/3 DANS L'YONNE)



% ménages dont le taux d'effort énergétique

Un risque de paupérisation énergétique du territoire

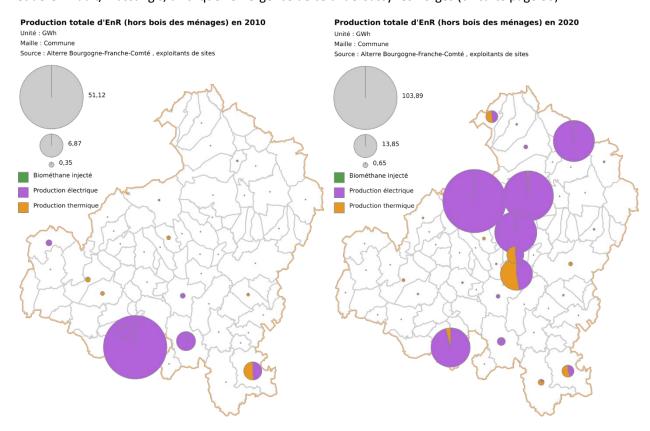
Avec l'augmentation des coûts de l'énergie, l'éloignement des ménages des lieux d'emplois et de services couplé à un taux élevé de logements énergivores font peser un risque important de paupérisation du territoire.

Cette précarité énergétique varie selon plusieurs critères : topographie, distance à parcourir pour les trajets domicile-travail mais aussi vers les pôles de services et de commerces, besoins de chauffage, ancienneté du bâti, On peut alors distinguer :

- le Vézelien et le Morvan, avec une topographie marquée qui rallonge les distances à parcourir associée aux besoins de chauffage,
- le nord du Pays, où les pôles attractifs sont éloignés (L'Isle-sur-Serein ou Montbard), où le bâti est très ancien et l'absence de desserte en transport en commun,
- l'est de l'Avallonnais, avec une proportion forte d'actifs travaillant en dehors de leur commune de résidence.
- Avallon, du fait d'une concentration de ménages précaires et de logements anciens ou non isolés.

Un territoire producteur d'énergies renouvelables, mais loin de l'autonomie énergétique

En dix ans, la production d'énergies renouvelables (hors bois des ménages) a plus que quintuplé, passant de 64,06 GWh et une production concentrée sur le sud du territoire avec les barrages du Crescent et du Bois de Cure, en 2010, à 345,56 GWh et une production concentrée sur le centre du territoire, en 2020. Ce développement s'explique notamment par la création du parc photovoltaïque de Massangis, de l'unité de valorisation des déchets de Sauvigny-le-Bois et des parcs éoliens de Joux-la-Ville et de Sainte-Colombe. Depuis 2020, on note l'installation des parcs éoliens d'Arcy-sur-Cure, de Châtel-Gérard/Sarry, de Moulin-en-Tonnerrois/Pasilly/Censy et de Grimault/Massangis, ainsi que l'émergence de celui de Cussy-les-Forges (cf. carte page 86).



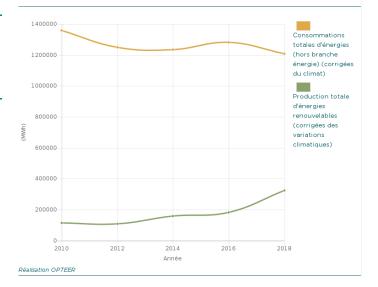
Toutefois, malgré ces productions notables, le Pays Avallonnais est loin d'être neutre en énergie et, ce, principalement du fait des transports.

249,19 GWH D'ÉLECTRICITÉ RENOUVELABLE PRODUITS PAR LE TERRITOIRE POUR 196,16 GWH CONSOMMÉS AUXQUELS S'AJOUTENT 848,5 GWH DE PRODUITS PÉTROLIERS

En effet, en 2018, le Pays Avallonnais a produit 274,85 GWh d'énergies renouvelables (y compris le bois de chauffage des ménages), dont 249,19 GWh d'électricité, dans le même temps, le territoire consommé 1 193,64 GWh d'énergies (tous secteurs confondus, hors branche énergie), 848,52 GWh de produits pétroliers 196,16 GWh d'électricité. Sur ces consommations, la voiture particulière pèse 366,39 GWh.

Consommation totale d'énergie et production totale d'EnR (corrigées du climat en MWh) / PETR du Pays Avallonnais (2010/2018)

Litté : MWh / Source : ENPILS SUCAE EST SEL FOUNTAINE ET Allers Bournage - Franche Com













La production d'énergies renouvelables se fait essentiellement à destination de l'électricité (94 % de la production), cela s'explique par une production orientée vers l'hydroélectricité, les éoliennes et le photovoltaïque. Le production de chaleur renouvelable ne représente qu'une infime partie de cette production, dont la plupart est d'ailleurs de la chaleur fatale. En effet, malgré quelques initiatives locales, le caractère dispersé du territoire limite fortement le recours aux réseaux de chaleur qui permettrait d'augmenter légèrement cette part. Quant au biométhane injecté, il est pour le moment absent du territoire, mais une unité de méthanisation en cours de construction sur la ZA du Champ Ravier prévoit d'en produire et de l'injecter sur le réseau.

Le territoire dispose d'un potentiel important de développement des énergies renouvelables, notamment en matière de bois-énergie et de méthanisation. En effet, d'après les données régionales, le territoire présente un gisement de 172 GWh de ressources fermentescibles à horizon 2050.

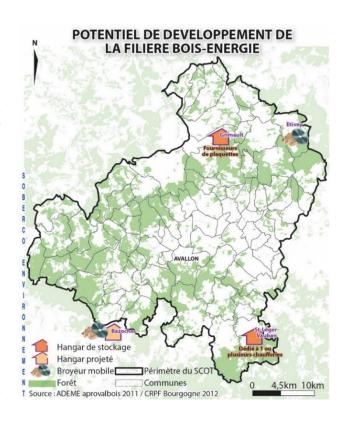
La filière bois-énergie

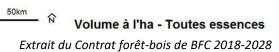
Le bois-énergie ne constitue pas la première source collective d'énergie renouvelable avec une puissance installée de 2,98 MW. En revanche, il s'agit de la première source individuelle, pour les besoins de chauffage. On recense sur le territoire 17 chaufferies collectives ; la plus grosse se situant à Saint-Léger-Vauban d'une capacité de production de 1,25 MW alimentée par 637 tonnes de bois. Le territoire ne peut compter que sur la présence de chaufferies collectives et non de réseaux de chauffage urbain limités aux grandes et moyennes villes de la région.

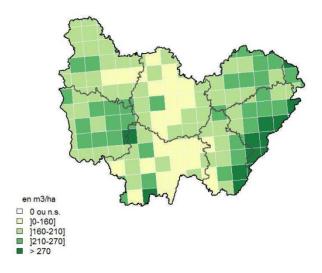
La forêt occupe plus du tiers de la surface bourguigno-francomtoise. Le bois a donc toujours été exploité comme source d'énergie même si un recul significatif de 50 % a été constaté pour le chauffage domestique dans les années 1990. En 2013, près de 300 chaufferies collectives ou industrielles sont installées en Bourgogne avec une puissance installée de 280 MW pour une consommation annuelle proche de 240 000 tonnes. L'Yonne est le département le moins fourni en chaufferies collectives, mais la filière bois-énergie connaît un essor ces dernières, notamment grâce à l'animation du PNR du Morvan.

Le couvert forestier du Pays Avallonnais représente 37 % des surfaces du territoire, dont 11 % de conifères et 89 % de feuillus. Les forêts se situent à l'ouest du territoire et au sud. Les essences de feuillus comme le charme, le hêtre, le chêne, le frêne et le bouleau sont largement utilisées comme combustibles devant les résineux en bois bûche, en plaquettes ou en granulés.

Des gisements de feuillus sont ainsi observés à Quarré-les-Tombes, au sud d'Avallon, Menades, Pierre-Perthuis, Domecy-sur-Cure, Asnières-sous-Bois, Vézelay, Massangis, Étivey, Châtel-Gérard et Bierry-les-Belles-Fontaines avec pour certains secteurs un volume de feuillus exploitable de 4 à 8 m³/ha/an. Certains de ces gisements sont exploités actuellement via les broyeurs mobiles au sud







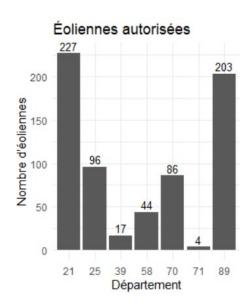
(autour de Domecy-sur-Cure) et au nord (autour de Montbard).

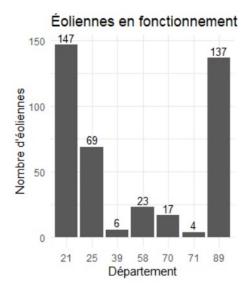
Les productions et fournisseurs de granulés de bois se situent majoritairement à Domecy-sur-Cure. Le territoire dispose par ailleurs d'une plateforme de bois-déchiqueté à Saint-Léger Vauban permettant de stocker le bois, d'une surface couverte de stockage de plaquettes inférieure à 250 m².

L'énergie solaire

Le département de l'Yonne bénéfice d'un ensoleillement compris entre 1620 et 1780 h/an, soit un ensoleillement moyen, avec des zones plus exposées au soleil, sur les plateaux du nord de l'Avallonnais par exemple dans les paysages d'openfields, contrairement au sud (Morvan) plus humide, pluvieux et moins ensoleillé.

Plusieurs installations solaires photovoltaïques sont recensées sur le territoire, dont celle de Massangis qui est l'installation la plus grande et produisant le plus d'énergie dans toute la Bourgogne-Franche-Comté. Au total, le Pays Avallonnais dispose d'une puissance photovoltaïque installée de 49,23 MW. Parmi les installations recensées dans 51 communes du territoire, toutes produisent moins de 300 kW en puissance installée, à l'exception des panneaux à Massangis d'une puissance installée de 46,01 MW (mise sur pied en 2011).





Répartition des éoliennes autorisées et exploitées, par département, au 01/04/2021, DREAL BFC

Cette installation aligne 700 000 panneaux solaires au sol sur 141 ha et permet d'alimenter l'équivalent de 26 000 habitants (hors besoins de chauffage). L'installation des panneaux a nécessité la mise en œuvre d'une mesure agro-environnementale de remise en herbe des terres cultivées. L'aménagement doit permettre la protection et l'amélioration de la qualité de l'eau dans le bassin d'alimentation du captage de la source du Moulin de Villiers-Tournois, captage prioritaire à teneur en nitrates élevée.

Le SCoT du Grand Avallonnais décline toutefois sur son territoire une politique de vigilance quant au développement d'installations solaire au sol de nature industrielle dans des espaces agricoles, forestiers et naturels. Il encourage principalement les installations intégrées sur toiture et sur des sites dégradés, avec la nécessité de trouver un mode de fonctionnement et d'accompagnement des dossiers d'installations pour éviter les dérives.

Récemment, de nombreux projets photovoltaïques au sol sont recensés sur le territoire icaunais et en particulier sur l'Avallonnais. S'ils sont gages de transition énergétique pour le territoire, du fait de leur ampleur (plusieurs hectares voire dizaines d'hectares) ils questionnent les enjeux agricoles, paysagers et écologiques des secteurs sur lesquels ils s'implantent.

L'énergie éolienne

Après la Côte d'Or, l'Yonne est le département où se situe le plus de projets éoliens construits ou autorisés; au sein de l'Yonne c'est l'Avallonnais et le sud-Auxerrois qui en accueillent le plus.

AU 15/09/2021, 97 MÂTS ÉOLIENS SONT AUTORISÉS, CONSTRUITS OU EN COURS D'INSTRUCTION SUR LE TERRITOIRE DU PAYS AVALLONNAIS, D'UNE HAUTEUR MOYENNE DE 150 MÈTRES EN BOUT DE PÂLE, CERTAINS VONT JUSQU'À 200 MÈTRES OÙ LES VENTS SONT PLUS FAVORABLES

En effet, ces territoires bénéficient de plusieurs secteurs favorables au développement éolien, du fait de la configuration topographique, des vents reçus, l'absence d'habitations à moins de 500 mètres et d'éléments classés du patrimoine architectural et archéologique, ou encore de l'absence de zones à haute valeur environnementale telles que les zones Natura 2000, les ZNIEFF.







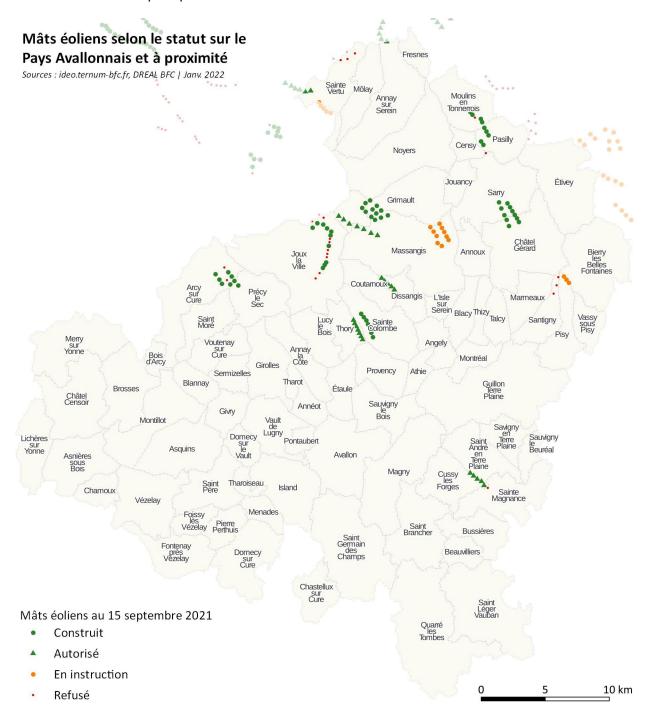




Ces secteurs favorables à l'énergie éolienne recouvrent environ 11 000 ha, soit 8,5 % du Pays Avallonnais. D'un point de vue géographique, le territoire est favorisé par des vents compris entre 5 à 7m/s à 100 m de hauteur.

Au-delà des parcs exploités, se concentrant sur la Communauté de Communes du Serein, de nombreux projets sont également en cours d'instruction ou en attente de purger les délais de recours. On recense ainsi 97 mâts construits, autorisés ou en cours d'instruction sur le Pays Avallonnais ; en élargissant à 2 km autour du territoire, ce chiffre monte à 133 mâts.

En 2020, on totalise ainsi une puissance éolienne installée de 87,40 MW. Dans les années à venir, cette puissance devrait par conséquent considérablement augmenter avec l'essor de nouveaux projets. Un sentiment de saturation est toutefois perceptible chez les habitants du nord du territoire.



L'énergie hydroélectrique

L'hydroélectricité représente environ 28,8 MW de puissance installée. Le potentiel hydroélectrique sur le territoire est déjà largement exploité au regard de la présence de la centrale de Domecy-sur-Cure, d'une puissance installée de 24,5 MW.

La centrale de Domecy-sur-Cure (appelée centrale de Bois-de-Cure) occupe une position dominante dans l'Yonne dans la production d'électricité. La centrale mise en service en 1932 constitue le centre névralgique des installations hydroélectriques du Morvan. Elle est alimentée en eau par une conduite forcée amenant l'eau de la Cure depuis un lac de retenue ; elle n'est pas directement située sur le site du barrage.

L'énergie hydraulique est également représentée par des installations de petite hydraulique à Avallon à partir du Cousin (50 kW), Merry-sur-Yonne (130 kW) et Saint-Léger-Vauban liée à la ferme de l'Abbaye de la Pierre qui Vire (540 kW).

Les centrales du Crescent et Malassis également situées dans le Grand Avallonnais ajoutent du poids dans le paysage hydroélectrique de la région :

- La centrale hydroélectrique de Crescent et son lac-réservoir sont situés sur plusieurs communes : Chastel-lux-sur-Cure, qui abrite la digue du barrage retenant les eaux de la cure et du Chalaux, et Saint-Germain-des-Champs, qui accueille l'usine d'une puissance installée de l'ordre de 1,3 MW.
- La centrale de Malassis également située à Domecy-sur-Cure en aval de l'usine du Bois de Cure, et partiellement à Pierre-Perthuis enregistre une puissance installée d'environ 1 MW.

La géothermie

La géothermie de très basse et de basse énergie (pour laquelle les profondeurs mises en jeu sont plus faibles et les investissements maîtrisés), peut représenter une solution déployable à l'échelle des particuliers, du tertiaire ou de l'industrie. La géothermie basse énergie consiste à utiliser les calories / frigories du sol, ou de l'eau qu'il contient, pour chauffer et/ou refroidir les bâtiments par l'intermédiaire d'une pompe à chaleur (PAC) qui permet d'élever/abaisser la température de l'eau. Le potentiel géothermique renvoie donc à la nature des sols sur site.

En pratique, un sol disposant d'une nappe phréatique productive (débits élevés, forte transmissivité des matériaux...) est favorable à la géothermie sur nappe (pompage de l'eau, récupération de la chaleur par la pompe à chaleur et réinjection de l'eau dans le sol).

Le potentiel géothermique de la Bourgogne est actuellement peu connu (pas encore d'études réalisées par le BRGM). L'ensemble du territoire est favorable et éligible à la géothermie. Seule la géothermie de surface concerne le territoire et à fortiori la région Bourgogne; l'exploitation de la ressource en sous-sol est réalisée dans une profondeur comprise entre 80 et 100 mètres maximum. Il n'existe pas en revanche de site exploitable pour la géothermie profonde.

Le SRCAE Bourgogne (annulé en 2016) prévoyait d'ici 2020, l'équipement de 10 000 logements en géothermie dite de surface, soit seulement 1,2 % du parc de logements bourguignons. Compte tenu d'une production en électricité et en énergie sous forme de chaleur d'origine renouvelable (bois) produite en quantité dans l'Avallonnais et permettant d'ores et déjà de couvrir une forte part des consommations du territoire, la géothermie ne semble pas constituer une priorité sur le territoire.

La méthanisation

La méthanisation des composés fermentescibles (part organique des déchets ménagers, résidus agricoles et d'élevage) permet de générer de la chaleur et/ou de l'électricité.

Le territoire est équipé de quatre installations permettant de créer du biogaz à partir de la méthanisation des matières agricoles (ensilage de maïs, herbe, paille, fanes, etc.), des effluents d'élevage (lisier, fumier), des déchets des industries agro-alimentaires (huiles, graisses, déchets de fruits et légumes, etc.) ou encore des











déchets des collectivités (tontes, feuilles, déchets organiques, etc.). Ainsi, la puissance installée totale s'établit à 5,15 MW, dont 48 % d'électricité et 52 % de chaleur, répartie comme suit :

- L'unité située à Provency, d'une puissance installée cumulée de 1,26 MW, produit une énergie électrique de 1 632 MWh à partir de la méthanisation agricole et des industries agro-alimentaires, et de l'énergie thermique à hauteur de 1 548 MWh en 2014.
- L'unité située à Domecy-sur-Cure, d'une puissance installée cumulée de 1,1 MW, produit une énergie électrique de 1861 MWh à partir de la méthanisation agricole et des industries agro-alimentaires, et de l'énergie thermique à hauteur de 1886 MWh en 2014.
- L'unité située à Saint-Léger-Vauban est une petite unité reliée à la ferme de l'Abbaye de la Pierre qui Vire. Elle produit une énergie thermique d'environ 400 MWh pour chauffer localement la fromagerie et les habitations. La récupération de la chaleur transformée en biogaz dans un moteur de cogénération d'une puissance installée de 30 kW permet de produire environ 240 MWh annuels d'électricité.
- L'unité située à Sainte-Vertu avec une puissance installée de 0,567 MW reliée à l'Earl les Fermes. Il s'agit d'une petite installation qui produit électricité et chaleur par méthanisation.

La valorisation des déchets ménagers

Le réemploi, la réutilisation et le recyclage des déchets, contribuent à économiser des ressources naturelles et à limiter les pressions sur l'environnement. Les communes et les établissements publics de coopération intercommunale jouent un rôle important dans l'atteinte de ces objectifs concernant la valorisation des déchets. En effet, en France, l'organisation des services de gestion des déchets ménagers relève des obligations légales des communes et de leurs groupements.

À Sauvigny-le-Bois, l'ISDND du centre de traitement des déchets des Battées permet depuis 2011 de transformer les déchets (ordures ménagères, emballages et déchets verts) en énergie grâce à des micro-turbines permettant de valoriser le biogaz de fermentation. Ainsi, en 2020, elle a produit 13,25 GWh, dont 47 % d'électricité et 53 % de chaleur.

Les déchets qui transitent par ce pôle sont collectés par les camions Suez ; environ 45 000 tonnes de déchets provenant de l'Avallonnais, du Tonnerrois, voire de cantons de départements limitrophes sont collectés.

L'exploitant du site a développé pour l'enfouissement, une infrastructure en alvéoles qui recueille le gaz. Le traitement appelé se décompose en trois étapes :

- les déchets sont stockés en casiers étanches avec une couverture imperméable à l'eau et aux gaz,
- les effluents aqueux issus des déchets sont pompés et réinjectés dans le massif de déchets,
- les biodéchets stockés, en se dégradant, produisent du biogaz qui est capté et brûlé dans les turbines.

Une qualité de l'air globalement bonne mais inégalement répartie

Le réseau de surveillance

La qualité de l'air en Bourgogne-Franche-Comté est suivie par l'association Atmo BFC qui met en œuvre et exploite les inventaires des émissions de polluants et de gaz à effet de serre. Ces inventaires permettent :

- De cerner les secteurs les plus fortement émetteurs de pollution atmosphérique,
- D'alimenter en données d'entrée les outils de modélisation et de prévision de la qualité de l'air,
- De participer à l'estimation objective de la qualité de l'air sur le territoire,
- De suivre l'évolution des émissions dans le temps afin de vérifier l'efficacité des mesures prises au niveau national, régional, local.

Les stations de surveillance les plus proches du territoire se trouvent à Saint-Brisson dans le nord du Morvan et à Auxerre, au nord-ouest. La première station mesure la qualité de l'air en contexte rural ; la seconde est une station urbaine qui par conséquent ne présente pas les mêmes caractéristiques que la station du Morvan. Les deux stations permettent de mesurer l'IQA (indice de la qualité de l'air) qui prend en compte le dioxyde d'azote (NO_2) , l'ozone (O_3) et les particules fines $(PM_{10}$ et $PM_{2,5}$). L'IQA est utilisé pour les zones de moins de 100 000 habitants.

Plus récemment, en octobre 2021, la CCAVM a mis en place un réseau de capteurs en milieu rural, dans le cadre du projet PAL-ACTER, en partenariat avec Atmo BFC. Ainsi, ce sont neuf communes qui bénéficieront de mesures en continu durant un an et quatre autres de mesures temporaires, au moyen de détecteurs mobiles. Les habitants pourront ainsi suivre les résultats en direct via une application mobile et au moyen d'un bulletin d'informations bimensuel.













Des secteurs plus exposés que d'autres à une qualité de l'air médiocre

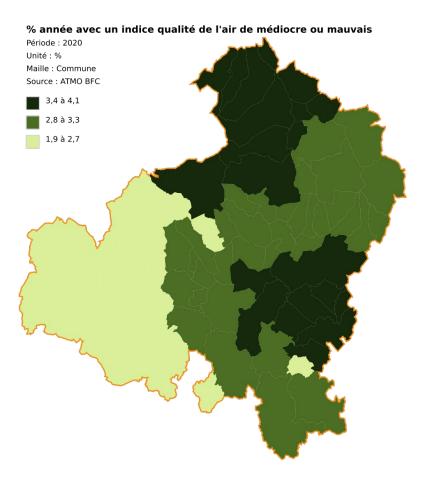
Le territoire présente une exposition à une qualité de l'air médiocre ou mauvaise répartie de manière hétérogène sur le territoire.

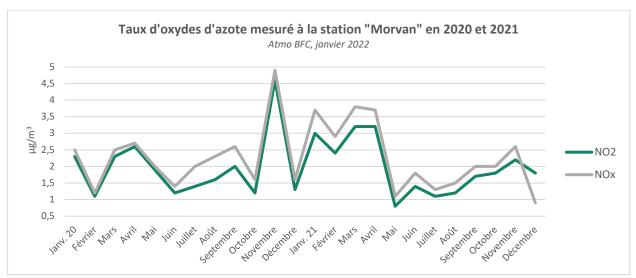
Les secteurs les plus exposés sont situés sur la moitié est du territoire. C'est en effet là qu'on trouve les grands axes routiers tels que l'A6, la RD606 et la RD944.

Ce sont aussi des secteurs disposant d'une topographie particulière, tel la Terre-Plaine, cuvette du territoire, entre contreforts du Morvan et plateaux de Bourgogne, les mouvements d'air y sont moins aisés.

Les données par polluant Les oxydes d'azote (NO_x)

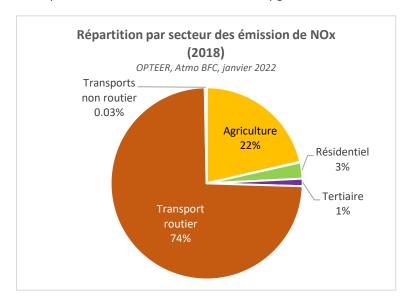
Les concentrations en oxydes d'azote mettent en évidence un profil saisonnier avec des concentrations plus importantes sur les mois d'hiver. Toutefois, sur les années 2020 et 2021, on enregistre une moyenne de seulement 2 $\mu g/m^3$ à la station du Morvan pour le dioxyde d'azote (NO₂) et de 2,28 $\mu g/m^3$ pour les oxydes d'azote (NO_x), loin du seuil réglementaire de 40 $\mu g/m^3$ pour le dioxyde d'azote et de 30 $\mu g/m^3$ pour les NO_x en général.





Ces faibles taux s'expliquent principalement parce que ces polluants sont majoritairement liés à la combustion des combustibles fossiles issus du transport routier, représentant près des trois quarts des émissions de ce polluant sur le territoire. Or la station du Morvan reste éloignée des principaux axes routiers. Quant aux

résultats issus des stations de mesures de PAL-ACTER, ceux-ci indiquent des concentrations en NO_x sensiblement plus élevées ; elles s'établissent à 12,2 μ g/m³ en novembre et à 9,5 μ g/m³ en décembre 2021.



La saisonnalité des résultats est due aux périodes plus froides, où les conditions météorologiques ne permettent pas une bonne dispersion des polluants. Dans les espaces urbanisés, peuplés et traversés par de nombreux axes de circulation, les concentrations en dioxyde d'azote apparaissent donc plus importantes qu'en espace rural moins soumis à ces pollutions.

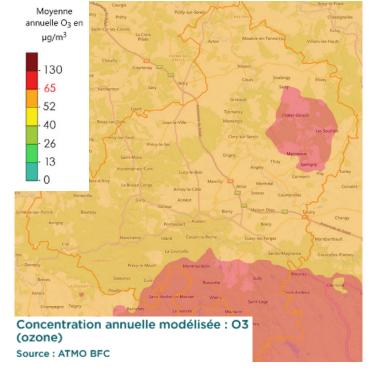
D'un point de vue sanitaire, les oxydes d'azote (NO_x) provoquent des affections respiratoires chroniques, perturbent le transport de l'oxygène dans le sang et peuvent enfin agir sur les muqueuses. Ils impactent également la végétation.

L'ozone

Les concentrations en ozone sont liées aux conditions météorologiques et notamment à l'ensoleillement. Les concentrations les plus élevées sont normalement mesurées en période estivale, toutefois les étés 2020 et 2021 ayant été moroses, les pics s'observent au printemps : 73 $\mu g/m^3$ à la station d'Auxerre et 88 $\mu g/m^3$ à la station du Morvan. La pollution à l'ozone provient principalement des véhicules automobiles et des industries.

L'ozone est plus présent dans le Morvan, espace rural, qu'à Auxerre, espace urbain. C'est l'un des polluants les plus problématiques en Bourgogne, connu pour les dépassements de seuil en période estivale touchant davantage les espaces périurbains et ruraux que les espaces urbains. Les concentrations en ozone sont ainsi les plus importantes dans les zones de la Bresse, le sud du Morvan et la plaine icaunaise.

Si le Morvan présente une concentration an-



nuelle plus élevée qu'Auxerre, les pics de pollution sont toutefois plus nombreux au sein de la préfecture icaunaise : 35 jours de dépassement du seuil de l'objectif de protection de la santé (8h à 120 mg/m³) et 60 jours de dépassement de la valeur cible de protection de la santé (8h > 120 mg/m³) pour la station d'Auxerre et 12 jours de dépassement du seuil de l'objectif de protection de la santé et 39 jours de dépassement de la valeur cible pour la station du Morvan.

L'ozone est un polluant qui se déplace sous l'influence du vent et qui présente de ce fait plutôt une problématique plus régionale que locale. La pollution issue des grandes agglomérations bourguignonnes (Auxerre, Sens par exemple) impacte les zones rurales alentours.

L'ozone peut avoir un impact sanitaire sur les populations : il s'agit d'un gaz irritant qui pénètre dans les voies respiratoires et qui responsable de toux et d'altérations pulmonaires, principalement chez les enfants et les asthmatiques, ainsi que d'irritations oculaires. Il a également un impact négatif sur le potentiel de stockage carbone des végétaux. Enfin, il impacte l'agriculture car il détruit les cellules végétales et entraine des pertes

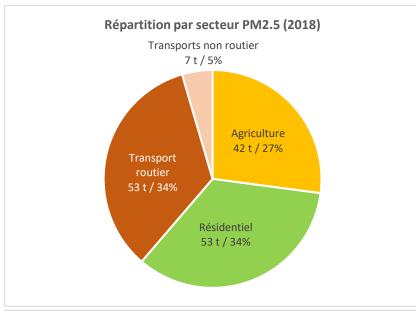


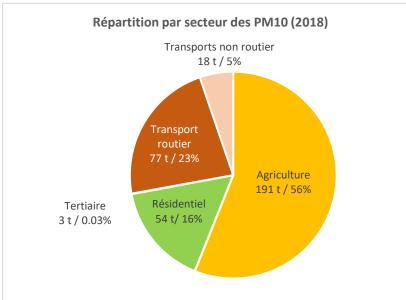


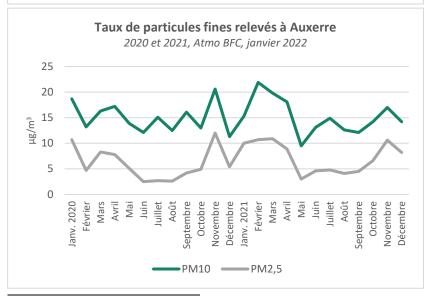












importantes dans le domaine de l'agriculture. En 2010, l'ozone a engendré une perde de rendement de 15% de blé tendre sur le territoire national.

Les particules fines (PM)

Les particules fines d'origine anthropiques sont généralement émises par le chauffage résidentiel (PM2,5 et PM10) et le trafic automobile (PM2,5). Les PM2,5 ont un fort impact sur la santé, quand celui des PM10 est modéré.

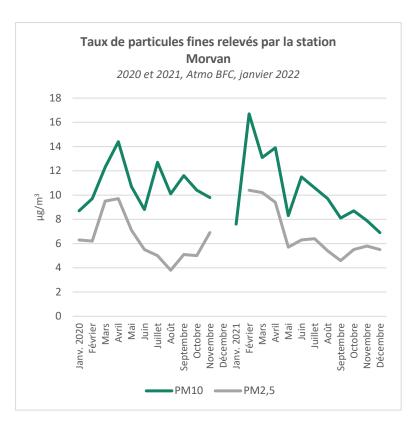
Fait notable sur le territoire, l'agriculture est très contributrice à ces émissions : 27 % des PM 2,5 et 56 % des PM 10. Selon une étude de l'ADEME, celles-ci proviennent du fonctionnement des engins (pour les 2/3 des PM 2,5) mais aussi de l'élevage et du travail des champs (1/3 des PM 2,5). Pour les PM 10, moins nocives, les émissions se répartissent à parts égales entre engins, élevage et cultures¹.

SUR LE PAYS AVALLONNAIS, L'AGRICULTURE REPRÉSENTE 27 % DES ÉMISSIONS DE PM 2,5 CONTRE 10 % À L'ÉCHELLE NATIONALE, ET 51 % DES PM 10 CONTRE 19 %.

En ce qui concerne les PM 2,5, ce sont le transport routier et le résidentiel qui sont les principaux secteurs contributeurs aux émissions avec une émission de 53 t par poste et par an (68 % des émissions de PM 2,5).

Sur 2020 et 2021, la station d'Auxerre a relevé en moyenne 15,11 μ g/m³ de particules fines PM10 avec des pics de pollution en particules fines au mois de novembre 2020 (20,6 μ g/m³) et février 2021 (21,9 μ g/m³). Pour la

¹in Les émissions agricoles de particules dans l'air – État des lieux et leviers d'action ADEME



station du Morvan, la moyenne s'élève à 10,5 µg/m³ pour les particules PM10.

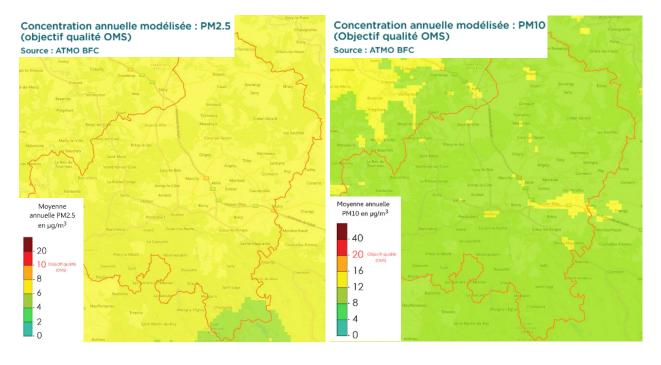
Même constat pour les particules fines inférieures à 2,5 μ m (PM2,5) qui atteignent sur 2020 et 2021 une moyenne de 6,6 μ g/m³ pour les stations d'Auxerre et du Morvan.

Le territoire du Pays Avallonnais qui est un territoire rural s'apparente plus à la station du Morvan qu'à la station d'Auxerre. Le territoire est néanmoins traversé par de grandes infrastructures de transport comme l'autoroute A6 et les départementales D957, D606 et D944 qui constituent les axes principaux convergeant à Avallon. Les départementales traversent de nombreux secteurs habités. La faible industrialisation du territoire (l'essentiel des sites industriels est concentré à Avallon) constitue un atout du territoire, du point de vue de la qualité de l'air.

Il est à noter que deux établissements sont à l'origine de pollutions importantes dans l'air :

- L'installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (*ISDND*) des Battées à Sauvigny-le-Bois. En 2014, 181 000 kg de méthane (CH4) ont eu des impacts sur la qualité de l'air.
- La société Pneu Laurent spécialisée en fabrication et rechapage de pneumatiques est à l'origine de rejets de composés organiques volatils (COV) non méthaniques. Les données ne sont à ce jour pas fournies par l'Institut du Registre des Émissions Polluantes (IREP).

La population en milieu rural reste néanmoins exposée aux pesticides liés aux émissions du secteur agricole et à l'ozone. Les pesticides présentent des risques élevés pour la santé humaine et sont principalement employés dans les zones de grandes cultures intensives qui sont présentes au nord du territoire.













Un bilan carbone défavorable qui reflète le profil rural du territoire

Les émissions de gaz à effet de serre (GES)

D'après les données d'AtmoBFC, en 2018 le Pays Avallonnais a émis 374 ktCO₂e, en baisse de 10 % en dix ans, ce chiffre s'établissant à 417 ktCO₂e en 2008.

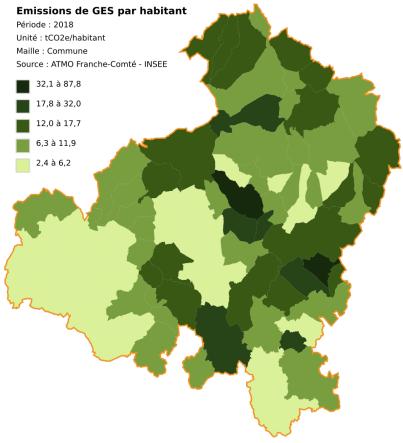
EN 2018, UN AVALLONNAIS MOYEN ÉMETTAIT 14,4 T DE CO_2 EQ PAR AN CONTRE 9,3 T EN RÉGION ET 8,8 T DANS L'YONNE

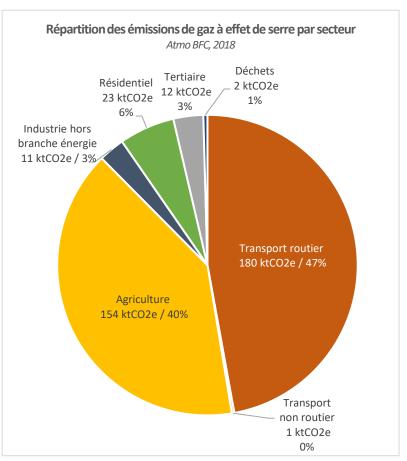
Toutefois, cette baisse doit être mise en perspective avec le déclin démographique du secteur. En effet, rapportées à l'habitant, les émissions de gaz à effet de serre diminuent moins, passant de 14,8 tCO₂e à 14,4 tCO₂e, soit une baisse quatre fois moins importante (-2,7 %).

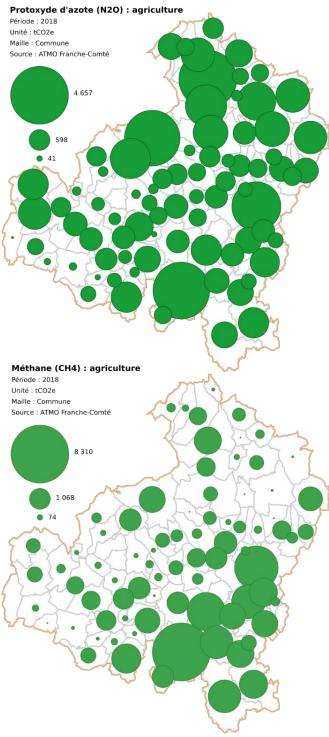
Notamment en lien avec les consommations d'énergie liées à la mobilité domicile-travail, les communes en périphérie d'Avallon, située à l'est et au centre du territoire sont celles où les habitants émettent le plus de GES, avec des pics à Sainte-Colombe (87,8 tCO₂e/hab./an) et à Savigny-en-Terre-Plaine (83,6 tCO₂e/hab./an).

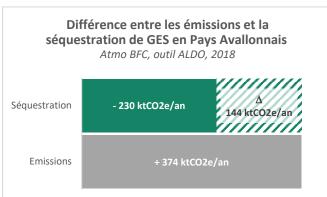
L'AGRICULTURE ET LE TRANSPORT ROUTIER TOTALISENT 87 % DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

Quand 47 % des émissions de GES sont issues du transport routier, en corrélation avec sa part dans la consommation énergétique du territoire (59 % des consommations d'énergie), 40 % sont attribuées à l'agriculture, loin de sa part prise au sein des consommations d'énergie du territoire, soit 153,5 ktCO₂e. Cela signifie que ces émissions sont essentiellement dues aux émissions non énergétiques, c'est-à-dire liées à l'élevage (méthane) et aux cultures (protoxyde d'azote).









Ainsi, les émissions de méthane, issues de l'élevage, représentent 66,8 ktCO₂e (soit 43,5 % des émissions de GES issues de l'agriculture) et les émissions de protoxyde d'azote, issues des intrants, elles, s'établissent à 69,95 ktCO₂e (soit 45,6 % des émissions de GES de l'agriculture).

On notera par ailleurs que les émissions de protoxyde d'azote sont réparties de manière relativement homogène sur le Pays Avallonnais, à l'inverse des émissions de méthane qui se concentrent dans le Morvan et la Terre-Plaine où se situe la majeure partie des élevages bovins.

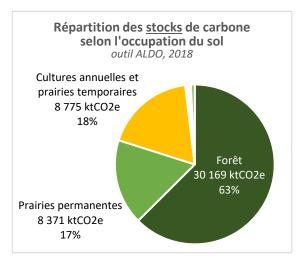
La séquestration du carbone

Les milieux naturels (forêts, zones humides, tourbières, prairies) sont des puits de carbone, permettant ainsi de capter la majeure partie des émissions de GES du territoire. Ce sont ainsi 230 ktCO₂e qui sont piégées par an, soit environ 61 % des 374 ktCO₂e émises par an.

Malgré une séquestration élevée grâce à ses forêts, le Pays Avallonnais présente tout de même un excédent de $144\ \text{kTCO}_2\text{e}$ émises par an

De ce fait, grâce à son couvert forestier et de l'exploitation qui en est faite, le territoire dispose d'un important potentiel en matière de séquestration carbone. En effet, la forêt offre la quasiexclusivité de la séquestration carbone du territoire, avec environ 229 ktCO₂e séquestrées par an (près de 100 % des flux). Suivent ensuite les produits bois (dont le bâtiment) qui contribuent à piéger 0,66 ktCO₂e par an.

À contrario, le retournement des prairies permanentes en culture et la réduction des espaces cultivés au profit de sols artificiels génèrent une émission de 0,79 ktCO₂e par an.













Synthèse des enjeux liés au climat, à l'énergie et à la qualité de l'air

Le Pays Avallonnais présente les caractéristiques énergétiques types d'un territoire rural, avec une forte dépendance à la voiture individuelle et donc à l'énergie fossile. Les trajets sont conséquents en raison de l'éloignement des pôles (Avallon, Auxerre, Montbard), d'une desserte en transport en commun fortement limitée et peu attractive. Les consommations énergétiques liées aux besoins de chauffage sont également importantes en lien avec un parc de logement ancien et énergivore. Ces deux postes de dépenses cumulés entrainent une importante vulnérabilité énergétique des ménages, parmi lesquels plus de 30 % sont en situation de précarité énergétique.

Parallèlement, le territoire est doté d'installations de production d'énergies renouvelables variées. Tous les modes de production sont représentés, avec une part importante historiquement du bois et de l'hydraulique. Bien que déjà très présents sur le territoire, l'éolien, la méthanisation et le photovoltaïque continuent leur développement, au risque de se confronter à un sentiment de saturation naissant chez les habitants. La filière bois-énergie dispose également d'un potentiel de développement intéressant avec les forêts du Morvan notamment, il faut toutefois tenir compte des forts enjeux paysagers et écologiques liés à cette ressource.

Vis-à-vis de la qualité de l'air, en l'absence d'industries lourdes, les émissions de polluants sont limitées aux abords des grandes infrastructures terrestres qui traversent le territoire (A6, RD606, RD944, RD957). La qualité de l'air sur le territoire est relativement bonne.

Les principaux enjeux concernent la réduction des consommations énergétiques liées au résidentiel et aux déplacements, mais le renforcement et l'organisation des filières de production d'énergies renouvelables sont également nécessaires pour limiter la dépendance aux énergies fossiles et entraîner la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

5.2 Diagnostic territorial

Volet socio-démographique

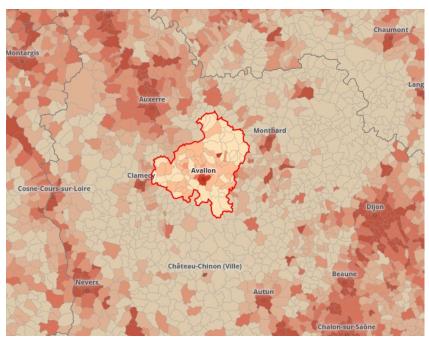
Dynamiques et perspectives démographiques

Positionnement régional : un territoire à dominante rurale, autonome mais fragile

Un espace à vocation rurale polarisé autour d'Avallon

Localisé le long de l'autoroute A6, à une soixantaine de kilomètres au sud d'Auxerre, le Pays Avallonnais constitue un bassin de vie relativement autonome, polarisé par la commune d'Avallon qui étend son aire d'influence sur des espaces géographiquement et structurellement différents, qui dépassent les frontières du territoire: Plateaux de Bourgogne au nord, Morvan au sud.

La dominante rurale du territoire se traduit par une densité démographique relativement faible dans la majorité des communes, à l'exception de la ville-centre d'Avallon.



Le développement d'Auxerre s'effectuant préférentiellement vers le nord, en direction de Paris, et celui de Dijon vers le sud, en direction de Lyon, il en résulte une dynamique de développement plus modeste dans l'espace rural entre les deux agglomérations

Des dynamiques démographiques plutôt défavorables

Avec une population d'environ 26 000 habitants, le Pays Avallonnais est concerné par des dynamiques démographiques défavorables depuis plusieurs années qui sont liées au positionnement du territoire par rapport aux grandes agglomérations :

- On observe une distribution des croissances démographiques les plus fortes autour des pôles urbains principaux (Dijon/Beaune, Auxerre, Nevers);
- À partir de ces pôles, la croissance s'étend le long des axes routiers majeurs (autoroutes A38 et A6, D905 entre Dijon et Montbard, D965 depuis Auxerre, etc.);
- Les espaces ruraux « enclavés » entre ces axes routiers affichent en général des tendances démographiques moins favorables.

Le Pays Avallonnais présente une position intermédiaire entre ces situations, il connaît à la fois des dynamiques de croissance le long des axes de communication et un phénomène de déprise dans les espaces périphériques.

En un mot

Le Pays Avallonnais constitue un territoire rural, peu dense, qui s'inscrit entre les agglomérations d'Auxerre et de Dijon. Cette situation le place en partie à l'écart des grands ensembles dynamiques régionaux, ce qui explique des tendances démographiques plutôt défavorables (diminution de la population, vieillissement marqué, exode rural).









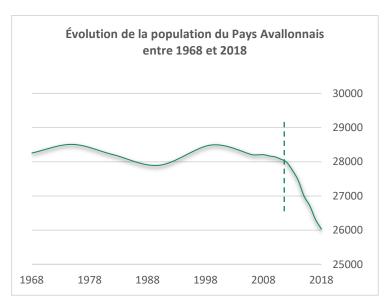


Une fragilité démographique qui concerne en particulier la ville centre d'Avallon et les secteurs les plus ruraux du territoire

Une tendance démographique plutôt défavorable qui accélère depuis 2010

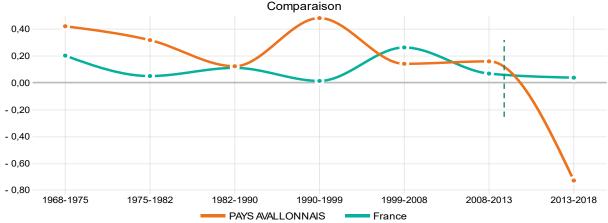
L'évolution de la population du territoire s'est caractérisée par une fluctuation cyclique du nombre d'habitants depuis les années 60, avec des variations assez faibles de l'ordre de quelques pourcents de la population totale.

Globalement, malgré ces légères variations temporelles, la population s'élevait jusqu'en 2010 à une moyenne de 28 000 habitants. L'accélération de la baisse démographique se note à partir de 2010, le territoire perdant ainsi plus de 2 000 habitants en huit ans.



Le solde naturel négatif (-147 habitants par an, entre 2013 et 2018) lié au vieillissement de la population n'explique plus à lui seul les difficultés démographiques du territoire. En effet, le solde migratoire, resté positif jusqu'en 2013, devient fortement négatif à cette date, dépassant le solde naturel (- 196 habitants entre 2013 et 2018). Toutefois, cette tendance pourrait s'inverser au gré de la « crise COVID » voyant s'installer dans les campagnes des ménages citadins issus des grandes villes.





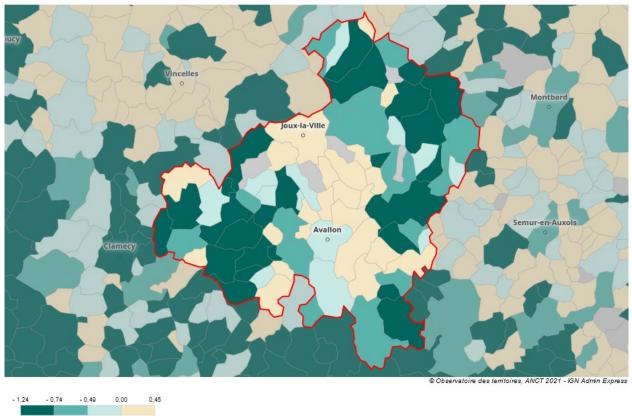
Source : Insee, RP 1968-2018

Un solde naturel négatif qui met en évidence un vieillissement particulièrement marqué

Globalement, le territoire est caractérisé par un solde naturel particulièrement négatif par rapport aux tendances régionales. Cela s'explique par le positionnement du territoire à l'écart des agglomérations qui sont plus dynamiques en matière d'accueil de jeunes ménages :

- Les pôles urbains majeurs et leur aire d'influence bénéficient dans l'ensemble de soldes naturels positifs (nombre de naissances surpassant le nombre de décès);
- Les espaces ruraux « interstitiels » affichent au contraire un solde naturel négatif, avec des indices atteignant parfois des valeurs négatives élevées (la zone entre Autun et la D965 reliant Auxerre à l'A77 en est l'illustration);
- À l'échelle du Pays Avallonnais, on observe des tendances différenciées, les communes proches de l'A6, de la RD606 ou d'Avallon profitant de dynamiques plus favorables (accueil accru de jeunes ménages), et les

secteurs plus ruraux affichant un vieillissement marqué (Morvan, secteur de Noyers) au même titre que la ville centre d'Avallon qui joue un rôle d'accueil d'une partie des populations âgées du territoire.



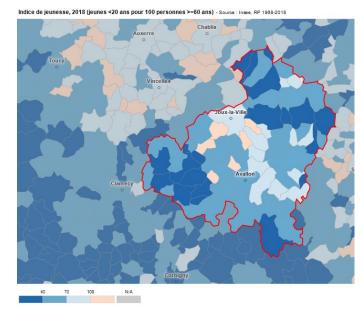
Taux d'évolution annuel de la population due au solde naturel, 2013-2018 (%) - Source : Insee, RP 1968-2018

Des secteurs particulièrement fragiles sur le plan démographique

Les tendances démographiques sont variables sur le territoire, avec notamment une variabilité importante du

solde migratoire qui dépend du positionnement des communes par rapport aux infrastructures, de la qualité de vie et des services offerts localement :

- Le croissant nord-est-sud-est (Noyers, Guillon, Quarré-les-Tombes) connaît la baisse démographique la plus importante, découlant du cumul d'un solde migratoire et d'un solde naturel négatifs.
- Le sud-ouest (Châtel-Censoir, Vézelay), à vocation touristique plus affirmée et desservi par la ligne TER Paris-Morvan, atténue sa baisse démographique grâce au solde migratoire.
- La diagonale nord-ouest/sud-est, de Jouxla-Ville à Sainte-Magnance, à l'interface des deux Communautés de Communes, atténue cette fois-ci sa baisse démographique grâce



à un solde naturel positif, qui peut être interprété par une plus forte représentativité des ménages avec enfants, ce que confirme d'ailleurs l'indice de vieillissement. Ces ménages avec enfants, ou en passe de le devenir, sont effectivement à la recherche d'un immobilier financièrement accessible, avec jardin, et à proximité relative des emplois, des commerces et des modalités de garde d'enfants. Cela correspond également aux secteurs les mieux desservis par la route.

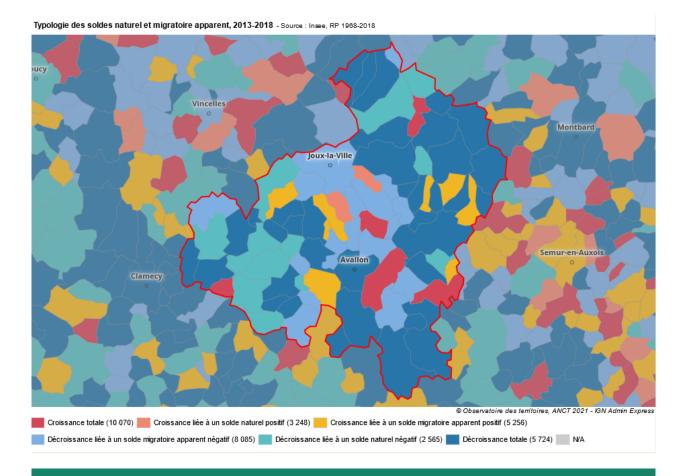












En un mot

Le territoire présente des dynamiques démographiques plutôt défavorables, avec un vieillissement de la population qui pèse sur le solde naturel, et des dynamiques migratoires devenues négatives depuis les années 2010.

Certains secteurs sont particulièrement fragiles sur le plan démographique, notamment la ville centre d'Avallon et les secteurs les plus éloignés des infrastructures et des services (nord du territoire et Morvan).

Une « diagonale de la jeunesse » s'observe entre Joux-la-Ville et Sainte-Magnance, s'expliquant par l'accessibilité du foncier sans avoir à renoncer à une proximité de l'emploi et des services.

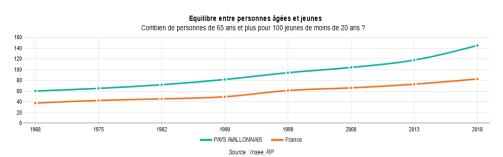
Des évolutions structurelles de la population qui impactent les besoins en logements et en services

Un rapide vieillissement de la population

On assiste depuis 1999 à un vieillissement de la population : la part des moins de 30 ans diminue progressivement au profit des plus de 60 ans dont la proportion augmente sensiblement au sein de la population. Cette situation peut s'expliquer par le caractère rural du territoire, à l'écart des agglomérations plus dynamiques en matière d'accueil de jeunes ménages :

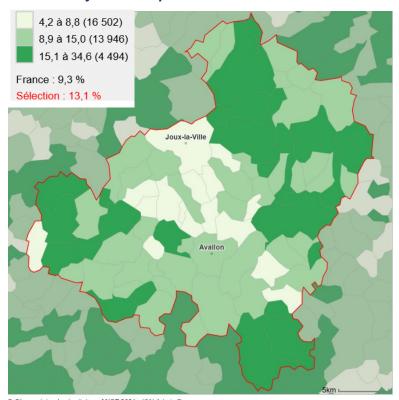
- le territoire ne possède pas d'équipements d'enseignement supérieur, les 15-29 ans ont tendance à partir s'installer ailleurs pour suivre leurs études et trouver un premier emploi ;
- les résidents de 30-44 ans sont pour la plupart des actifs travaillant dans la région, population non-renouvelée glissant donc naturellement vers la classe d'âges supérieure ;
- le territoire est sujet à un retour des populations de plus de 60 ans en retraite et à l'installation d'étrangers plutôt âgés venant profiter d'un cadre de vie attractif (environnement, tourisme, culture, etc.).

L'indice de jeunesse illustre de manière pertinente la part importante de personnes âgées sur le territoire. Le Pays Avallonnais présente à la fois des communes à indice de



jeunesse proche de 100 (le long des axes de communication) et des communes à faible indice de jeunesse (aux extrémités du territoire, espaces plus fragiles économiquement ou attractifs pour les séniors).

Des séniors face au risque d'isolement



Répartition des 75 ans ou plus INSEE, RP2018, part dans la population communale Quand, en moyenne en 2018, plus d'un Avallonnais sur dix est âgé de plus de 75 ans, cette moyenne peut grimper à plus d'un Avallonnais sur cinq voire sur trois dans les franges du territoire. Ces secteurs, plus enclavés et moins bien desservis en services, représentent un terreau favorable à l'isolement des personnes âgées.

UN SÉNIOR AVALLONNAIS SUR CINQ VIT DANS UNE COMMUNE SANS COMMERCES NI SERVICES

En effet, sur le Pays Avallonnais près d'un sénior sur deux vit seul et peut donc avoir des besoins en maintien à domicile ou en transports; cela représente 1 352 personnes de plus de 75 ans, soit 44,8 %, contre 42,5 % en moyenne en France. Ce risque d'isolement s'affirme quand on sait que plus d'un sénior avallonnais sur cinq vit dans une commune sans commerce ni services, soit 764 personnes de plus de 75 ans







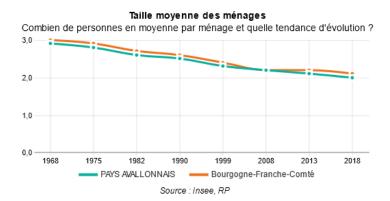




Des ménages plus petits et plus nombreux

Un peu plus de 12 200 ménages étaient recensés en 2018 sur le Pays Avallonnais, contre 12 161 en 2008. Le nombre de ménages est en constante augmentation depuis 1968, du fait du desserrement des ménages faisant en lien avec l'évolution des modes de vie.

Ces phénomènes impliquent une nécessaire remise en question des modes d'habiter, d'autant plus qu'ils s'accompagnent de changements dans la structure même des ménages (taille et composition).



Ils questionnent l'offre de logements et de services à proposer au cours des prochaines années, pour répondre aux attentes des populations.

Des ménages dont la taille diminue progressivement

À l'échelle du Pays Avallonnais, les ménages sont en moyenne composés de 2 personnes. Cette valeur se situe légèrement en deçà des moyennes régionale et nationale, cette dernière s'élevant à 2,2 personnes par ménage.

L'évolution des modes de vie génère une réduction progressive de la taille des ménages, bien visible à l'échelle nationale depuis le milieu du XXème siècle.

Avallon héberge des ménages plus petits en moyenne, avec notamment des personnes âgées surreprésentées. Les bourgs ruraux abritent également des ménages plus petits, ce qui s'explique par la présence d'une offre de logements probablement plus adaptée aux petits ménages.

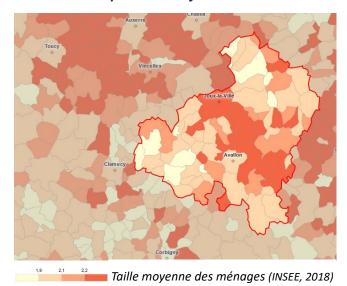
En particulier, Châtel-Censoir, Asquins, Noyers et Vézelay accueillent des ménages également plus petits que la moyenne (taille moyenne de 1,9 personne par ménage). Ceci est certainement lié à une offre de services plus propices au maintien à domicile des personnes âgées et au fait qu'il s'agit de secteurs relativement délaissés par les jeunes ménages (cf. paragraphes précédents).

Des ménages représentés par les personnes seules et les couples sans enfant

Les petits ménages, sans enfant, sont largement majoritaires sur le territoire :

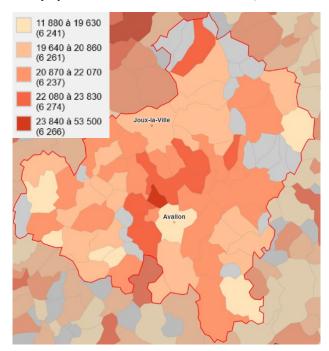
- Plus d'un tiers des ménages du territoire ne comportent qu'une seule personne (39,3 %).
- Près d'un tiers des couples est sans enfant (31,7%).
- A ces petits ménages s'ajoutent les familles monoparentales et les ménages sans famille (colocation de plusieurs individus isolés) représentant 8 % des ménages.
- Les couples avec enfant représentent finalement moins d'un cinquième des ménages du territoire (19,9 %), sous-représentés par rapport à la moyenne nationale (25,3 %).

Les typologies des ménages diffèrent suivant les secteurs concernés :



- Les secteurs d'Avallon, Châtel-Censoir et Vézelay sont marqués par une majorité de personnes seules.
- À l'inverse les couples avec enfant(s) sont dominants sur les secteurs de Joux-la-Ville/L'Isle-sur-Serein, de Quarré-les-Tombes et de Guillon.
- Le secteur de Noyers se caractérise, quant à lui, par une majorité de couples sans enfant et de personnes seules.

Une population aux revenus modestes, avec des disparités suivant les secteurs du Pays Avallonnais



Médiane du revenu disponible par unité de consommation (INSFF. 2018)

Bourgs selon le revenu médian par UC (INSEE, 2018)							
Quarré-les-Tombes	21 240 €						
Guillon	21 090 €						
Joux-la-Ville	20 670 €						
Noyers	20 620 €						
L'Isle-sur-Serein	20 580 €						
Vézelay	20 360 €						
Châtel-Censoir	18 510 €						
Avallon	18 450 €						

Le revenu médian disponible par unité de consommation à l'échelle du Pays Avallonnais s'élève en 2018 à 20 400 €, contre 20 800 € à l'échelle de l'Yonne et 21 480 € en région.

13,9 % des ménages du Pays Avallonnais se situent sous le seuil de pauvreté

Cette fragilité budgétaire pose notamment des questions d'adéquation du parc de logements, mais aussi de l'offre de services :

- les ménages à faibles revenus tendent à occuper des logements peu qualitatifs et énergivores;
- l'apport personnel des primo-accédants diminue, limitant les capacités d'investissement et augmentant l'endettement des ménages;
- le prix d'entretien/amélioration des logements augmente en particulier dans le bâti ancien ;
- la part budgétaire de l'énergie prend de l'importance avec l'âge des occupants et est proportionnelle à la taille du logement.

Dans certaines communes, on retrouve toutefois des revenus plus élevés, généralement liée à l'attractivité résidentielle et touristique des communes (exemple de Noyers, ou de Vézelay dans une moindre mesure), mais c'est en périphérie immédiate d'Avallon où se concentrent les plus hauts revenus. Ainsi, Avallon deuxième commune où le revenu médian est le plus faible (18 450 €) côtoie Annéot qui dispose de celui le plus élevé (24 460 €) du secteur.

Enfin, il convient de noter que 13,9 % des ménages du Pays Avallonnais se situent sous le seuil de pauvreté, contre 12,9 % en région, 14,5 % dans l'Yonne et 21 % à Avallon.

Une forte représentation des retraités et une faible représentation des catégories socio-professionnelles intermédiaires et supérieures

L'analyse des catégories socio-professionnelles des habitants du Pays Avallonnais met en évidence les particularités du bassin de vie en matière d'activités socio-professionnelles :

- Le Pays Avallonnais se démarque par une présence forte de l'activité agricole, avec une part des agriculteurs 3 fois supérieure à la moyenne nationale et dépassant les valeurs départementales et régionales.
- Les cadres, professions intellectuelles supérieures et intermédiaires sont sous-représentés, indiquant un faible niveau de spécialisation des actifs, ce qui peut pénaliser le développement des entreprises locales qui ont besoin d'attirer sur le territoire ce type d'actifs.
- Les retraités représentent un tiers de la population, part supérieure aux moyennes nationale et régionale.
- Les employés sont légèrement surreprésentés, ce qui s'explique par la part importante du secteur tertiaire sur le territoire (commerces et services). La part des ouvriers est proche du niveau régional malgré un léger retrait, l'activité industrielle n'étant pas prépondérante sur la zone.
- La présence d'un nombre important de TPE dans le domaine artisanal montre l'importance de l'économie touristique et de l'économie résidentielle sur le territoire.

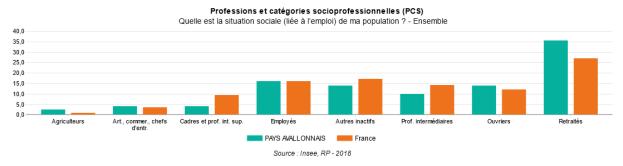




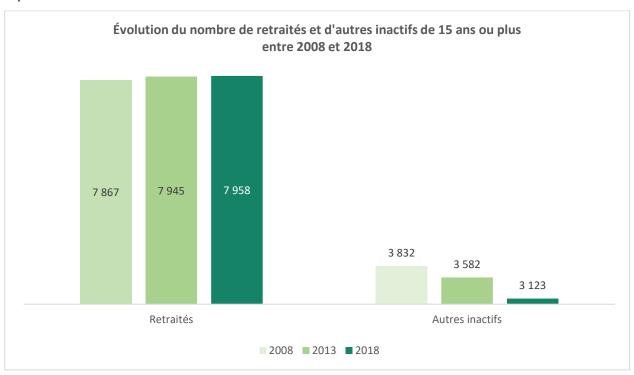








En matière d'évolutions, le nombre de retraités a légèrement augmenté entre 2008 et 2018, alors que le nombre des autres inactifs (en particulier les étudiants et élèves de plus de 15 ans) a fortement diminué. Ces tendances illustrent le phénomène de vieillissement de la population et de départ des jeunes pour les études supérieures.



En un mot

La population du Pays Avallonnais connait un phénomène de vieillissement, accéléré par le départ des jeunes adultes du domicile familial pour étudier en dehors du territoire et l'installation de retraités. Cela contribue largement à une diminution de la taille moyenne des ménages. Les populations sont également particulièrement fragiles en matière de revenus, avec une sous-représentation des catégories socioprofessionnelles intermédiaires et supérieures.

Ces observations questionnent l'offre de logements (nombre, accessibilité, taille, coût, ...) et de services à proposer sur le territoire pour répondre aux besoins des habitants, mais également pour attirer des populations différentes, plus difficiles à capter (cadres, jeunes actifs...).

Elles questionnent également les politiques à mettre en place pour accompagner la rénovation du bâti ancien, particulièrement peu performant sur le plan énergétique et très coûteux à entretenir, ou encore pour lutter contre l'isolement des séniors et garantir leur maintien à domicile.

Dynamiques et perspectives résidentielles

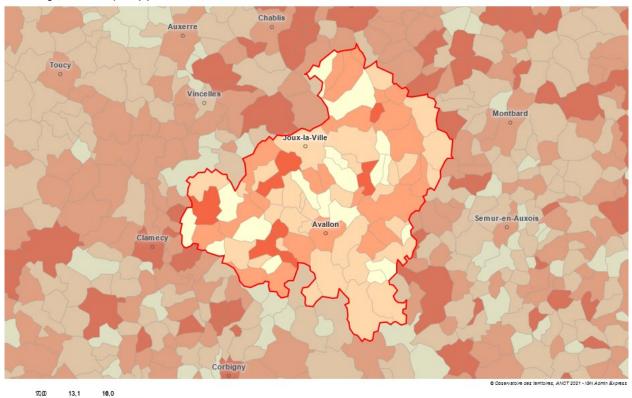
Un parc de logements qui se développe, avec des problématiques de vacance et de gestion des résidences secondaires

Une problématique de vacance qui s'amplifie

La part de logements vacants parmi le parc de logements est en constante augmentation et s'établit à un niveau assez élevé (13,1 % selon la définition de l'INSEE et 8,1 % de logements vacants de plus d'un an, soit le double de la moyenne nationale, selon les fichiers fiscaux). Cette part est supérieure aux valeurs de l'Yonne (11,8 %) et de la région Bourgogne-Franche-Comté (10,1 %). Cette situation est partagée par les différents secteurs du Pays Avallonnais. Une dizaine de communes présente même des taux de vacance supérieurs à 20 %.

LA VACANCE REPRÉSENTE 13,1 % DES LOGEMENTS SELON L'INSEE ET 8,1 % DE LOGEMENTS VACANTS DE PLUS D'UN AN, SOIT LE DOUBLE DE LA MOYENNE NATIONALE, SELON LES FICHIERS FISCAUX

Part des logements vacants, 2018 (%) - Source : Insee, RP 1968-2018



Définition de la « vacance » (source INSEE) :

Un logement vacant est un logement inoccupé se trouvant dans l'un des cas suivants :

- proposé à la vente, à la location ;
- déjà attribué à un acheteur ou un locataire et en attente d'occupation ;
- en attente de règlement de succession ;
- conservé par un employeur pour un usage futur au profit d'un de ses employés ;
- gardé vacant et sans affectation précise par le propriétaire (exemple un logement très vétuste...).

On considère, en moyenne, qu'un taux de vacance de 6 % correspond à une vacance « normale » liée à la rotation naturelle du parc de logements.

La vacance est un problème qui s'est par ailleurs fortement amplifié sur la période 1999-2018, en effet, à l'échelle du Pays Avallonnais, la part des logements vacants a augmenté de moitié, passant de 8,7 % à 13,1 %. Sur la même période, certains bourgs ont d'ailleurs vu leur parc de logements vacants doubler voire quadrupler (Avallon, Guillon, Saint-Père, L'Isle-sur-Serein, Châtel-Censoir).





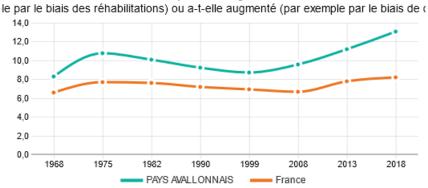






Au-delà de l'apparence négative que peuvent revêtir les logements vacants, ces derniers constituent un potentiel locatif non-utilisé et sont composés en partie de petits logements qui correspondent à un besoin réel des ménages d'aujourd'hui. Le plus souvent, la vacance touche des petits logements et/ou des logements locatifs, et le développement de la vacance se fait au détriment de la diversité de l'offre de logements sur le territoire.

Zoom sur...la part des logements vacants



Source : Insee, RP

En outre, le développement de la vacance impacte directement l'attractivité résidentielle et touristique des bourgs et villages concernés.

Une part importante de résidences secondaires, notamment dans les secteurs les plus touristiques

Seuls deux tiers des logements du Pays Avallonnais sont des résidences principales, notamment en raison de la forte part de résidences secondaires : 21,2 % des logements ne sont pas occupés en continu. Favorisée par le caractère hautement touristique du territoire, cette valeur dépasse largement les moyennes départementale, régionale et nationale (±10 %).

La part de résidences secondaires varie suivant les secteurs considérés :

- Le secteur d'Avallon accueille peu de résidences secondaires, et un parc de résidences principales plus important ;
- Les secteurs de Quarré-les-Tombes, de Châtel-Censoir / Vézelay, et de Noyers sont les secteurs qui comptent le plus de résidences secondaires en proportion, avec des taux avoisinant les 30 %.

Globalement, le nombre et la part de résidences secondaires a diminué à l'échelle du Pays Avallonnais entre 2008 et 2018, ce qui montre que l'attractivité résidentielle diminue à ce niveau. Toutefois, elle se stabilise voire continue d'augmenter légèrement dans les secteurs de Quarré les Tombes, du Vézelien et des plateaux de Bourgogne, moins attractifs pour des résidents permanents car plus enclavés.

En un mot

Le parc de logements progresse à l'échelle du Pays Avallonnais, ce qui permet de répondre aux besoins des habitants qui augmentent avec le vieillissement et la diminution de la taille des ménages.

La dégradation du bâti ancien et son inadaptation par rapport aux besoins des ménages génèrent cependant des dynamiques de vacance importantes. Cette tendance lourde impacte les paysages villageois, questionne l'attractivité résidentielle et touristique des communes. Elle entraîne également une diminution de la diversité de l'offre de logements, les logements qui se dégradent le plus étant souvent des logements locatifs en centre bourgs.

Le Pays Avallonnais, et notamment les secteurs les plus touristiques (Morvan, Vézelien, Noyers), présentent une attractivité importante pour les résidences secondaires, qui peut peser sur la fluidité du parc de logements, limitant les possibilités d'accueil de résidents permanents et tendant à « muséifier » les communes à caractère patrimonial fort.

Une croissance de la propriété qui questionne la capacité du territoire à maintenir une diversité suffisante de l'offre de logements

Une croissance de la propriété au détriment du locatif

On observe une surreprésentation des propriétaires (71,8 %) à l'échelle du Pays Avallonnais, au détriment des locataires. Le taux de propriétaires dépasse les niveaux régionaux (63,2 %) et nationaux (58,8 %). L'évolution sur les 20 dernières années montre que le phénomène stagne après s'être accentué entre 1999 et 2008, la part de propriétaires ayant gagné 3,9 points entre 1999 et 2012 puis 0,6 points entre 2013 et 2018.

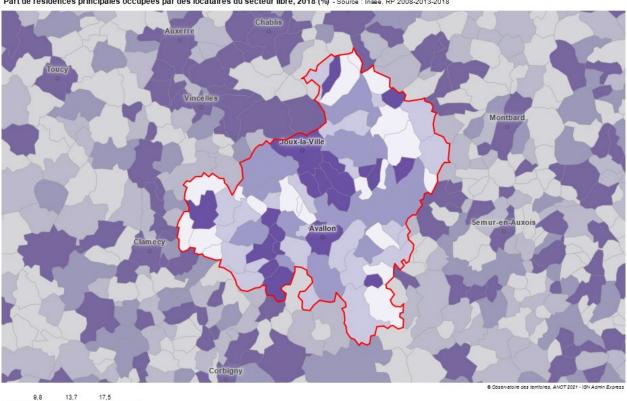
Ce constat est problématique, le locatif représentant généralement une entrée vers l'installation définitive de ménages sur le territoire. En outre, les difficultés actuelles d'accession à la propriété des ménages et de maintien à domicile des personnes âgées génèrent des besoins croissants en logements locatifs.

Le parc locatif est particulièrement touché par le vieillissement du bâti et l'inadaptation aux besoins des ménages. Une part importante des logements actuellement vacants pourrait correspondre à la demande des ménages et être remobilisés sous forme locative.

Un rôle important des polarités pour offrir des logements diversifiés

La ville d'Avallon se démarque du reste du territoire par un taux de locatif important (56,6 % des résidences principales sont des locations), notamment en logements sociaux qui représentent près du tiers des logements occupés, alors qu'ils sont quasi-absents dans les autres secteurs.

En outre, il est à noter que l'offre locative privée est présente au sein du secteur de Joux-la-Ville/L'Isle-sur-Serein, incitant à l'installation de jeunes ménages (cf. paragraphes précédents) et sur l'est du Vézelien, indiquant une certaine dynamique résidentielle des espaces en périphérie d'Avallon et des principaux axes de communications (A6, RD944 et RD606).



Part de résidences principales occupées par des locataires du secteur libre, 2018 (%) - Source : Insee, RP 2008-2013-2018

L'offre de logements locatifs sociaux reste concentrée à Avallon (85 % du parc du Pays Avallonnais), avec une présence modeste dans les bourgs (notamment Joux-la-Ville et l'Isle-sur-Serein). Elle s'est peu développée sur le territoire sur les 15 dernières années











En un mot

La diminution de l'offre locative sur le territoire et la faible quantité de logements abordables questionne l'équilibre démographique futur du territoire, certaines catégories de population (particulièrement les jeunes actifs et les personnes âgées) ayant besoin d'une offre alternative à l'accession à la propriété. La production des dernières années, qui a été concentrée sur l'accession à la propriété, a accru ce phénomène.

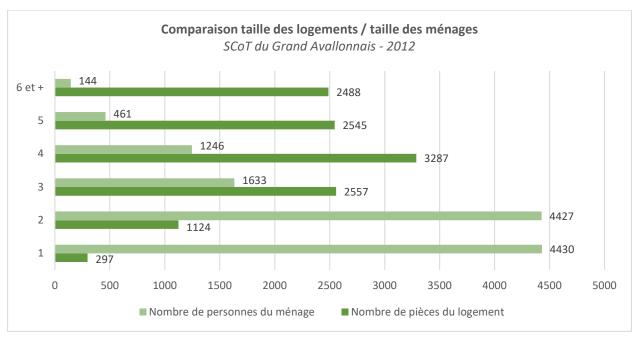
Actuellement, la ville-centre et les bourgs ruraux sont porteurs de la diversité du parc de logements. Ils constituent des pôles à préserver puisqu'aptes à capter les différentes catégories de population : ménages modestes, petits et jeunes ménages, personnes âgées, qui sans cette offre diversifiée n'auraient pas la possibilité de s'installer sur le territoire.

Si Avallon, par sa taille, offre plus d'opportunités que les autres bourgs, ces derniers doivent avoir la capacité de s'adapter afin de fixer des populations nouvelles sur leur secteur et ainsi équilibrer leur répartition au sein des communes du Pays Avallonnais.

Des résidences principales en partie en inadéquation avec les besoins de leurs occupants

Des logements de grande taille ne répondant pas toujours aux besoins des ménages

Le Pays Avallonnais est marqué par une forte proportion de grands logements, moins d'un tiers des résidences principales étant constitué de logements de 3 pièces ou moins. La majeure partie des logements est en réalité composée de 4 pièces (25,8 % du parc) ou de 5 pièces et plus (40,9 % du parc, seule catégorie en augmentation depuis 2008). Cette tendance est représentative des espaces à dominante rurale où l'on ne retrouve que peu de logements de taille modérée, en effet, la taille moyenne d'un logement produit entre 2015 et 2019 était de 119 m² contre 80 m² en France.



L'adéquation des logements aux besoins des ménages du territoire peut être estimée si l'on tient compte de l'indice de peuplement établi par l'Insee, statuant du nombre de pièces nécessaires à chaque type de ménage (couples avec/sans enfants, enfants en bas âge/jeunes adultes, etc.). On constate les déséquilibres suivants :

- Globalement, la plupart des logements se trouvent en situation de sous-peuplement, puisque près des trois quarts des ménages sont composés d'1 à 2 personnes pour seulement 11 % de petits logements (2 pièces ou moins) un tiers si l'on considère les logements de 3 pièces.
- Un quart des ménages est composé de plus de 3 personnes, alors que les T4 et + représentent les deux tiers des résidences principales.

- Ces déséquilibres questionnent le développement futur du territoire :
- La part budgétaire de l'énergie étant proportionnelle à la taille du logement et augmentant avec l'âge des occupants, les célibataires et les personnes âgées, souvent soumis à une certaine fragilité budgétaire, sont de plus en plus amenés à s'orienter vers des logements de taille réduite correspondant plus à leurs besoins et à leurs capacités d'investissement.
- Les petits logements, peu nombreux et en diminution, ne permettent pas de répondre à une demande croissante. Ce phénomène peut constituer une difficulté à l'installation de ménages aux revenus modestes sur le territoire (jeunes couples, personnes seules, etc.) ne pouvant pas forcément accéder à un logement plus grand et donc plus coûteux en entretien, amélioration et en charges.

En un mot

L'offre de petits logements (T1 à T3) est insuffisante pour répondre convenablement aux besoins des habitants (nouveaux arrivants mais également occupants actuels), celle-ci est pourtant importante afin de ne pas exclure ou précariser les catégories de population les plus modestes.

À l'échelle du Pays Avallonnais, plus de la moitié des logements vacants sont des logements de trois pièces ou moins, constituant donc un stock à fort potentiel sur lequel des opérations de rénovation pourraient être menées.

Un parc de logements vieillissant

Le territoire accueille un parc de logements anciens important (logements datant d'avant 1946), qui représente les deux tiers du parc total et la moitié des résidences principales. Cette ancienneté explique en partie la croissance de la vacance sur le territoire, les résidences secondaires et les logements vacants étant à 83 % antérieurs à 1946.

La forte croissance de la vacance est à mettre en lien avec l'âge des logements :

- Les logements anciens, s'ils n'ont pas fait l'objet d'une rénovation, sont plus coûteux en énergie alors que les budgets des ménages sont globalement en diminution ;
- Ils ne sont, pour la plupart, pas aux normes d'accessibilité (escaliers, largeur des portes, etc.);
- Un manque d'entretien des vieux logements qui entraine dégradation voire vétusté, favorisant l'inoccupation.

En un mot

L'augmentation du nombre de logements vacants sur le territoire tient en partie à la mise à l'écart d'un parc vieillissant, qui offre pourtant des avantages non négligeables : localisation en centre-bourg, grande qualité architecturale, prix au mètre carré généralement moins élevé que dans le neuf, disponibilité, logements adaptés au locatif, etc.

La rénovation du parc ancien d'Avallon et des bourgs représente un enjeu important pour rétablir et rééquilibrer une offre résidentielle diversifiée sur le Pays Avallonnais.

Un marché foncier et immobilier plutôt accessible, mais disparate

Le Pays Avallonnais présente de manière générale des prix de l'immobilier plutôt modérés par rapport aux agglomérations régionales. Toutefois, on retrouve des disparités sur le marché local, qui expliquent en partie les choix des ménages en matière d'installation :

- A Avallon et dans un rayon de 5 km, les prix sont les plus élevés, s'étalant entre 1 250 et 1 350 € au m²;
- L'immobilier du secteur de Quarré-les-Tombes se situe entre 1 100 et 1 250 € au m²;
- La communauté de communes du Serein affiche des prix légèrement plus faibles, compris entre 950 et 1050€ au m² (exception faite de Santigny, à 800 € au mètre carré, Noyers, à 1 600 € et Grimault, à 1 545 €);
- Le secteur de Châtel-Censoir/Vézelay possède l'immobilier le moins cher du territoire (excepté Vézelay, à 1 585 € au mètre carré), compris entre 750 et 1 150€ au mètre carré, mais avec souvent des coûts élevés de travaux à réaliser.





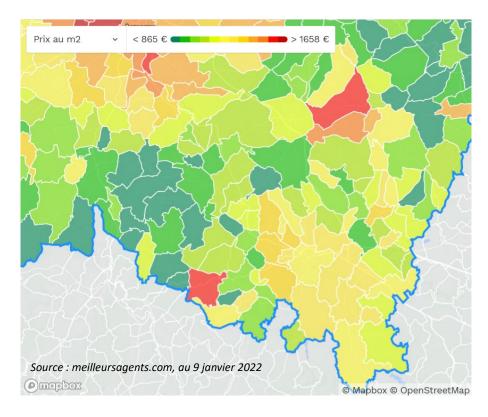






À l'inverse des tendances régionales, le prix au m² d'un appartement sur le Pays Avallonnais est moins élevé qui celui d'une maison, en témoignent les prix de l'immobilier à Avallon :

- Prix moyen au m2 d'un appartement : 1 095 €;
- Prix moyen au m2 d'une maison : 1 362 €.



Cette différence peut être déterminante, puisqu'elle peut encourager à l'investissement dans des appartements à rénover. Le loyer mensuel estimé au mètre carré s'échelonne autour de 7 €, soit très légèrement en deçà de la moyenne bourguignonne s'élevant à 7,5 €/m². La mise en location d'un bien immobilier sur le Pays Avallonnais reste donc intéressante.

Toutefois, l'accessibilité des logements locatifs pour les locataires peut être questionnée: les loyers sont 7 % moins chers qu'à l'échelle régionale, mais avec des revenus médians inférieurs de 10 % à la moyenne régionale.

Concernant l'offre foncière, le prix moyen du terrain constructible est d'environ 17 €/m² dans un rayon de 25 km autour d'Avallon. Cette valeur est assez faible en comparaison des prix du département, la moyenne de l'Yonne étant estimée à 40€/m² en janvier 2022.

En un mot

Le marché foncier et immobilier est plutôt accessible à l'échelle du Pays Avallonnais, avec des disparités locales qui peuvent expliquer des choix résidentiels éloignant les habitants de la ville centre, le marché d'Avallon et de sa proche périphérie étant plus tendu.

Les prix d'acquisition des appartements anciens sont plutôt attractifs et peuvent encourager à la rénovation, dans la limite de l'ampleur des besoins en travaux qui peuvent être importants et coûteux.

Organisation de l'offre de services et d'équipements

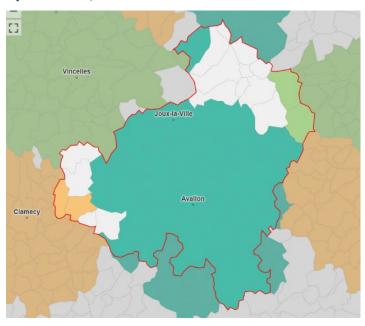
Une offre de services supérieure polarisée par Avallon, conditionnant l'attractivité du territoire

La ville d'Avallon joue un rôle structurant en matière d'offres de services supérieurs sur le territoire, sa position centrale permettant d'assurer une accessibilité correcte des équipements de « premier ordre » aux autres communes du territoire. La ville « rayonne » au-delà des limites du Pays Avallonnais et apporte des services pour un bassin de vie rural important, en particulier dans le secteur du Morvan au sud où l'offre est limitée.

LA VILLE D'AVALLON JOUE UN RÔLE STRUCTURANT EN MATIÈRE D'OFFRES DE SERVICES SUPÉRIEURS SUR LE TERRITOIRE, SON AIRE D'ATTRACTION DÉPASSE MÊME LES LIMITES DÉPARTEMENTALES

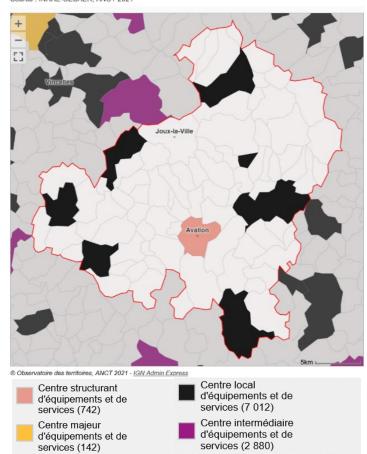
On retrouve notamment à Avallon :

- Des services aux particuliers : bureaux de poste, banques, gendarmerie, artisans divers
- Des commerces rayonnant à l'échelle du Pays Avallonnais, complétant l'offre locale de proximité et permettant d'éviter les déplacements à Auxerre: grandes surfaces généralistes, magasins de bricolage, habillage, etc.
- Une offre éducative complète : plusieurs écoles maternelles et élémentaires, trois collèges et deux lycées
- Une gamme importante d'équipements sportifs et culturels (terrains de sport, piscine, musées, cinéma...)
- Un centre hospitalier (urgences), donc de nombreux médecins spécialistes et des services connexes (infirmiers, laboratoire d'analyses, etc.). La pérennité du centre hospitalier est un enjeu important, certains services étant manquants (gérontologie) ou restreints (dermatologie, chirurgie). La mise en place d'une maison des spécialistes facilite le maintien de l'offre de soins sur Avallon.



Périmètre de l'aire d'attraction d'Avallon (2020)

1 Niveau de centres d'équipements et de services des communes 2021 Source : INRAE-CESAER, ANCT 2021











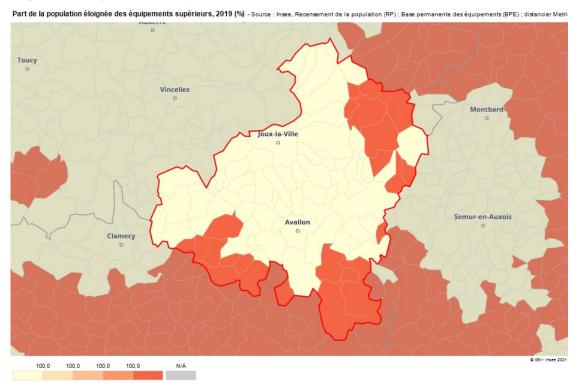


Des temps d'accès aux services supérieurs qui conditionnent le développement des différents secteurs du Pays Avallonnais

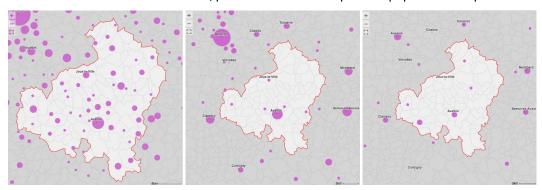
Bien que le territoire soit traversé par l'A6 et par des axes de communication d'importance départementale, les communes ne bénéficient pas toutes de la même accessibilité en matière de temps de trajet :

- Les bourgs de Joux-la-Ville et de Guillon sont les deux seuls pôles du territoire à être accessibles en moins de 15 minutes en voiture depuis Avallon ;
- On accède ensuite à la majeure partie du territoire en moins de 30 minutes depuis Avallon ;
- Mais certaines communes les plus éloignées (Lichères-sur-Yonne, Noyers, Pasilly, Étivey, etc.) nécessitent des temps de trajet légèrement plus conséquents.

Le premier pôle urbain d'importance, Auxerre, est accessible en près de 45 minutes en partant de la ville-centre. L'aire urbaine de Dijon se rejoint en 1 heure 15 en moyenne. Si l'on rajoute à ces durées les temps de trajet nécessaires aux autres communes du territoire pour rejoindre les axes de communication principaux, on ne dépasse globalement pas 1h30 de trajet.



À contrario, les temps de déplacements pour des trajets réguliers sont relativement importants : achats hebdomadaires, offre de santé, services divers, loisirs, culture... L'accès aux services intermédiaires, qui se fait principalement à Avallon, Tonnerre, Auxerre, nécessite des temps de trajet pouvant aller jusqu'à 45 minutes pour les secteurs les plus enclavés (Morvan, plateau de Noyers). Ce constat souligne l'importance de renforcer les pôles de commerce et de services maillant le territoire, pour rester attractif auprès des populations en présence et futures.



Répartition des équipements culturels et sportifs selon leur niveau : proximité, intermédiaire, supérieur

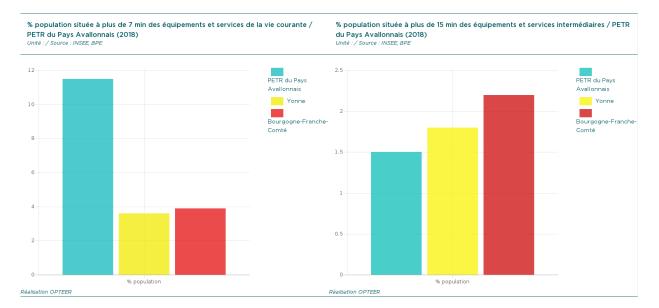
Des pôles secondaires qui jouent un rôle important pour offrir des services et commerces de proximité et intermédiaires

L'offre de services et d'équipements du territoire est soutenue par sept pôles secondaires (bourgs centres) : Châtel-Censoir, Vézelay, Joux-la-Ville, Noyers, L'Isle-sur-Serein, Guillon et Quarré-les-Tombes.

Ces pôles comportent en général des services d'importance locale, assurant une réponse aux besoins quotidiens des habitants des villages environnant. L'offre, bien que modérée en volume, est diversifiée : boulangerie, épicerie, restauration, banques et assurances, bureaux de poste...

L'offre scolaire y est présente, notamment sous forme de petites structures d'enseignement primaire : 1 école primaire publique à Vézelay, 1 groupe scolaire à Quarré-les-Tombes, 1 école primaire et 1 école maternelle à Noyers, etc. Ces établissements assurent une certaine proximité de l'enseignement aux enfants des villages éloignés d'Avallon.

Lorsque l'offre est insuffisante, les habitants des villages peuvent se tourner vers l'extérieur du territoire. Les communes situées à l'ouest du territoire bénéficient de la proximité du pôle de Clamecy, d'ordre légèrement inférieur à celui d'Avallon ; celles de l'est peuvent choisir de s'orienter vers les pôles de Montbard ou de Semuren-Auxois ; celles du sud vers Saulieu ; celles du nord vers Auxerre ou Tonnerre.



En un mot

La ville-centre d'Avallon propose une offre commerciale et de services suffisamment développée pour répondre à la plupart des besoins des résidents du territoire, leur évitant ainsi de devoir effectuer des trajets trop importants. Le maintien de la fonction de la ville-centre représente un enjeu important pour permettre le développement du territoire.

Pour l'accès aux services et équipements les plus occasionnels (santé, culture, commerces spécialisés), les habitants se tournent vers Auxerre, Semur-en-Auxois et Dijon qui disposent d'une offre sensiblement supérieure.

L'accessibilité aux services représente donc un enjeu important sur le territoire. Si la majorité des communes sont situées à une distance raisonnable de la ville-centre d'Avallon, certains secteurs (Morvan, Noyers, Châtel-Censoir) sont particulièrement enclavés et l'accès aux services y est plus complexe.

C'est pourquoi, implantés au sein de chaque secteur, les bourgs jouent un rôle important pour mettre à disposition des villages une offre de commerces et de services suffisant à combler les besoins quotidiens des habitants. La conservation de ce maillage secondaire constitue un enjeu prépondérant pour le Pays Avallonnais.











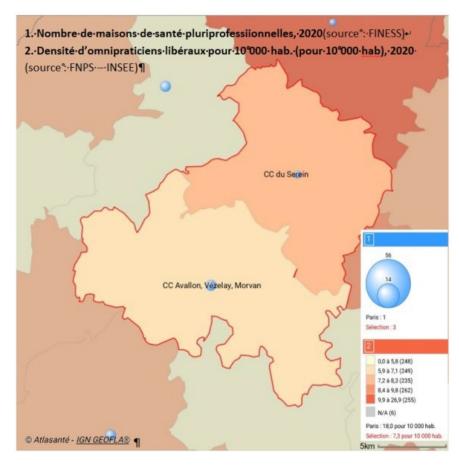
Le maintien de l'offre de soins, un enjeu pour le développement futur du territoire

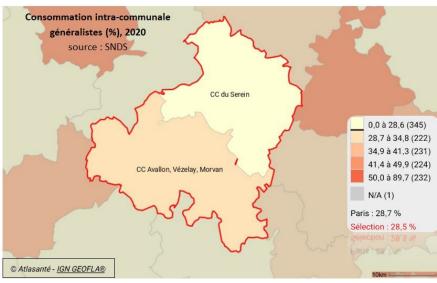
Avallon joue un rôle central dans l'offre de santé, avec le centre hospitalier d'une capacité de 311 lits, qui fait partie du groupement de coopération sanitaire Sud de l'Yonne et Haut Nivernais, avec les centres hospitaliers d'Auxerre, du Tonnerrois et de Clamecy.

Le centre hospitalier dispose, en plus des personnels médicaux, de plusieurs médecins spécialistes présents en continu ou certains jours de la semaine (chirurgie, neurologie, pneumologie, cardiologie, gynécologie-obstétrique, orthopédie, néphrologie, oncologie, gériatrie, rhumatologie) et d'un service des urgences. Sa position centrale par rapport au territoire permet de conserver des temps d'accès raisonnables à l'offre de santé hospitalière.

EN MOYENNE, UN AVALLONNAIS
PEUT ALLER 3 FOIS CHEZ LE
MÉDECIN EN UN AN.
CE POTENTIEL DESCEND À 2,5
CONSULTATIONS CHEZ UN
GÉNÉRALISTE DE MOINS DE
65 ANS (3,5 EN FRANCE)

Le maintien de l'offre supérieure à Avallon représente un enjeu important, dans un contexte de concurrence territoriale avec le pôle de Semur-en-Auxois qui offre des services de soins importants et qui attire une partie des populations pour l'accès à la santé.





En-dehors de la ville centre, l'offre de santé est fragile et inégalement répartie entre ses secteurs. En 2021, 18 médecins généralistes étaient recensés à l'échelle du territoire, dont la moitié a plus de 60 ans, Avallon en comptant six sur la vingtaine. Si la densité de généralistes est correcte dans la plupart des secteurs, celui de Noyers souffre d'un manque de médecins généralistes, l'unique praticien étant installé sur la commune de

Part de la population éloignée de plus de 20 minutes d'au moins un des services de santé de proximité, 2019 (%) - Source : Insee, Base Perr

Novers alors que le compte secteur près de 2200 résidents, avec des difficultés d'accès aux soins caractérisées par une accessibilité potentielle localisée de 1,096 d'après la DREES².

Au regard des pratiques de consommation des habitants (consommation intra-zone, données ARS), le manque de praticiens sur le territoire fait une nouvelle fois ressortir le

secteur de Noyers, mais aussi celui de Quarré-les-Tombes. Les pôles d'attraction mettent en évidence le fait que les habitants de ces zones doivent se rendre sur les secteurs environnant pour leurs besoins de santé. Les individus résidant sur le secteur de Noyers se rendent préférentiellement vers le canton d'Ancy-le-Franc, mieux équipé en médecins généralistes. Les résidents du secteur de Quarré-les-Tombes sont plus divisés, se dirigeant vers Saulieu ou vers Avallon.

En un mot

L'offre de santé sur le territoire est relativement fragile, avec la présence de secteurs ruraux peu dotés en équipements et en démographie médicale (Noyers, Quarré les Tombes en particulier).

Le maintien d'une offre de proximité dans les bourgs et d'une offre supérieure au centre hospitalier d'Avallon représentent des enjeux forts pour permettre le développement futur du territoire.

L'organisation des services scolaires, une question qui pourra impacter l'organisation du développement

La répartition des établissements d'enseignement primaire (écoles maternelles et élémentaires) est hétérogène sur le Pays Avallonnais. Avallon concentre un certain nombre d'écoles primaires, la majeure partie des collèges et la totalité des lycées.

Le vieillissement de la population et le départ des jeunes couples sont à l'origine d'une forte baisse du nombre d'enfants scolarisés sur le territoire et donc une fermeture progressive de classes faute d'effectifs. Les regroupements pédagogiques intercommunaux permettent de maintenir une offre d'éducation primaire afin d'une part d'assurer la scolarité des jeunes restant et d'autre part de pérenniser l'utilisation des écoles existantes du territoire. Le RPI dispersé dispense l'enseignement dans différentes écoles selon le niveau d'enseignement. Toutefois, cela a pour conséquence d'allonger les temps de trajets pour les élèves ruraux.

² Suivant la Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques, un territoire avec une APL inférieure à 2,5 consultations par habitant et par an, a une faible densité médicale

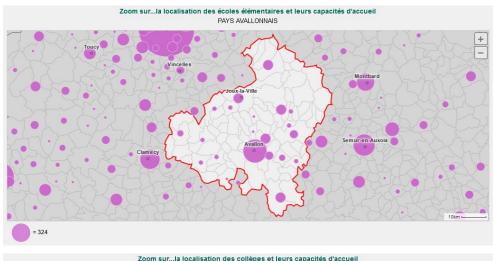














En un mot

Le maintien d'une offre scolaire sur le territoire représente une problématique importante, l'organisation actuelle de cette offre étant relativement éclatée en milieu rural. Le maintien des écoles dans les petites communes est de plus en plus complexe du fait de la réduction des effectifs, liée en partie au vieillissement de la population.

L'organisation intercommunale de l'offre scolaire, à l'échelle de quelques communes ou des communautés de communes, représente un enjeu important pour maintenir une offre sur le territoire, mais les temps de trajet allongés posent question pour le bien-être des élèves.

L'aménagement numérique, une question centrale pour les espaces ruraux

Des débits DSL relativement faibles, et hétérogènes

Le développement du réseau DSL des communes du Pays Avallonnais fait apparaître un différentiel est-ouest assez important. La communauté de communes du Serein, au nord de l'autoroute A6, possède en effet un réseau DSL de meilleure qualité que la communauté de communes Avallon-Vézelay-Morvan, où de nombreuses zones ont un débit inférieur à 2 Mbit/s. Avallon et ses communes périphériques ne bénéficient d'ailleurs pas des meilleurs débits du territoire, le débit local ne dépassant pas les 10 Mbit/s alors que des communes comme Guillon ou l'Isle-sur-Serein bénéficient d'un débit théorique dépassant les 10 Mbit/s.

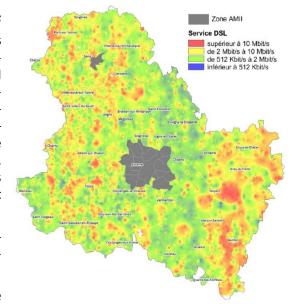
L'amélioration des débits Internet représente un enjeu important, qui conditionne de plus en plus l'accueil et le maintien des populations, mais également des entreprises.

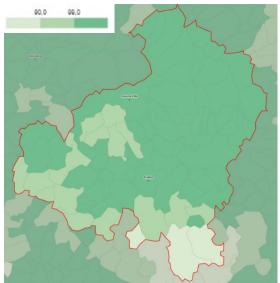
Le développement du très haut débit via le déploiement de la fibre sur la totalité du Pays Avallonnais à horizon 2023 permettra de pallier ce problème et permettre au territoire de rattraper son retard en matière d'accessibilité numérique.

Une couverture correcte pour l'Internet mobile, mais avec des zones blanches qui restent problématiques

La couverture 2G et 3G du territoire est de bonne qualité sur la majeure partie du territoire, mais une zone de couverture moyenne faisant même apparaître quelques zones blanches est perceptible au nord Morvan, dans le secteur de Quarréles-Tombes pour la technologie 4G.

À noter que le dispositif « New Deal » a été engagé conjointement par les opérateurs de téléphonie mobile et l'État afin d'améliorer la couverture GSM et « 4G fixe » dans les zones blanches et grises, via le développement de pylônes relais. Ce programme devrait permettre de limiter les zones blanches à l'échelle du territoire et permettre un accès au haut débit hertzien en attendant le déploiement de la fibre optique..

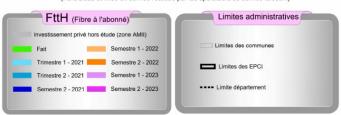




Part de la surface communale couverte en 4G



Projet de déploiement de la fibre optique dans l'Yonne - Juillet 2021 (Hors aléas et mise en service réalisée par les opérateurs de service télécom)













En un mot

L'amélioration de la desserte numérique représente un enjeu majeur pour le territoire, y compris à Avallon et dans sa proche périphérie où les débits restent limités malgré la présence d'une population importante et de nombreuses zones d'activité économiques.

La couverture numérique mobile est inégale et une attention particulière devra être apportée aux secteurs à l'ouest et au sud du territoire pour renforcer l'offre téléphonique et/ou ADSL, qui reste fragile ou inexistante (zones blanches).

Le déploiement de la fibre optique à horizon 2023 permettra de résoudre les soucis d'accès au numérique pour les habitants et les entreprises du Pays Avallonnais et laisse promettre de nouveaux usages (télétravail, télémédecine, etc.).

Organisation des déplacements et de la mobilité

Le Pays Avallonnais s'inscrit dans un territoire à dominante rurale, où la topographie peut constituer un frein aux déplacements, surtout sur la partie sud du territoire (petites routes départementales, sinuosités, enneigement, ...). Il est traversé par l'autoroute A6, qui permet de rejoindre Auxerre à l'ouest et Dijon à l'est, via l'autoroute A38. Territoire accueillant 28 800 habitants (recensement INSEE 2012) pour une superficie totale de 1 295 km², il est peu dense (20 hab./km²) et principalement composé d'espaces agricoles et naturels.



De nombreux déplacements sur le territoire, avec une utilisation majoritaire de la voiture individuelle

Migrations pendulaires

En 2018, selon le recensement de l'INSEE, le territoire comptait 9 618 actifs occupés pour 9 734 emplois soit un indice de concentration de l'emploi supérieur à 100. Par ailleurs, sur les 9 618 actifs occupés du territoire, 36,9 % travaillent dans leur commune de résidence. Pour trois communes, plus de 50 % des actifs restent travailler sur le territoire communal : Avallon, Noyers et Vézelay.

Toutefois, seules dix communes du Pays Avallonnais concentrent 77 % des emplois, contre 47 % des actifs, ce qui implique nécessairement de nombreuses migrations domicile-travail :

- Avallon et sa périphérie (Étaule, Magny et Sauvigny-le-Bois) concentrent 5 889 emplois, soit 59 %;
- Les bourgs relais (Guillon-Terre-Plaine, Joux-la-Ville, L'Isle-sur-Serein, Noyers, Quarré-les-Tombes et Vézelay) concernent 1 797 emplois, soit 18 %.

Le principal pôle d'attractivité du territoire est la ville d'Avallon, qui concentre 5 360 emplois, soit 52 % des emplois de tout le territoire. En effet, la commune accueille plusieurs grandes entreprises qui concentrent les emplois :

- Schiever avec près de 800 emplois répartis sur Avallon et Étaule ;
- Pneu Laurent avec près de 600 emplois ;
- SKF avec environ 300 emplois, dont la fermeture du site a été annoncée en novembre 2020.

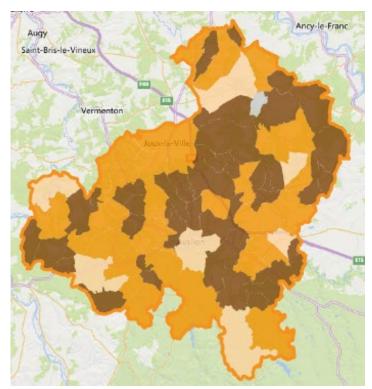












Part des navetteurs dans les actifs

Source: INSEE, détail flux mobilité

75,1 à 100,0 %

50,1 à 75,0 %

22,8 à 50,0 %

Pas de valeur

Avallon attire également des actifs des communes de la Nièvre, plus particulièrement du Morvan via les RD944 et RD606 (Bazoches, Saint-Martin-du-Puy, Lormes, ...).

De manière globale, le territoire génère ainsi le déplacement de près de 9 000 personnes par jour. Sur la base d'un aller-retour par jour et d'un taux de présence de 80 % (en tenant compte des temps-partiels, des congés, du télétravail et des absences), cela représente environ 14 000 déplacements domicile-travail quotidiens.

La territorialisation de la structure des déplacements domicile-travail depuis et vers le territoire permet de mettre en avant l'importance d'Avallon dans la génération des déplacements. En effet, en concentrant près de la moitié des emplois, les infrastructures desservant la commune (RD606, RD944, RD10, RD957, RD86) doivent supportent un trafic plus important que sur le reste du territoire. Les communes de L'Isle-sur-Serein, Joux-la-Ville, Noyers et Vézelay constituent quant à eux des pôles secondaires d'emplois et donc de déplacements.

Les pratiques de mobilité

Une enquête nationale transports et déplacements a été menée en 2008 et a permis de dégager des données sur la mobilité dans la région Bourgogne. Il ressort qu'en moyenne, un habitant de la région réalise 3,2 déplacements par jour. Les déplacements domicile-travail représentent 27 % des motifs de déplacements. Les troisquarts des déplacements sont réalisés en voiture et seulement 17 % à pieds. Les transports en commun représentent 3 % des déplacements, de même que les deux roues.

À l'échelle du Pays Avallonnais, la répartition modale dans les déplacements domicile-travail (27 % des motifs) est dans le même ordre de grandeur que les chiffres du département et de la région Bourgogne avec environ 78 % de part modale. Toutefois, comparativement à d'autres Pays (Épernay, Chaumont, Châlons en Champagne) présentant des caractéristiques similaires (ruralité et topographie), l'usage de la voiture est plutôt élevé en rapport avec un faible usage de la marche et des transports en commun.

Dans les déplacements domicile-travail internes aux communes, soit 39 % des déplacements sur le territoire, une nette progression de la pratique de la marche avec 21,1 % de part modale est observée. Près de 19,5 % des actifs déclarent ne pas avoir de transport.

Plus des trois quarts des déplacements domicile-travail sont réalisés en voiture alors que près de 40 % de ces déplacements sont internes aux communes. Toutefois, sur les communes de Vézelay et de Noyers, très touristiques, moins d'un déplacement sur deux est réalisé en voiture, à l'opposé, l'usage de la marche y est élevé.

À Vézelay, L'Isle-sur-Serein et Sarry, plus de 20 % des déplacements domicile-travail sont réalisés à pied. A Avallon, cela passe à 17 %. Cela s'explique par la part des actifs travaillant au sein de la commune. Pour 45 communes, soit la moitié du Pays Avallonnais, l'usage de la marche est quasi nul.

L'usage des transports en commun est très faible, avec 1 % de la part modale. Pour plus de 70 communes, ce chiffre est nul. Cela s'explique par l'absence de desserte en transport en commun de ces communes. L'usage

des deux roues, qui comprend vélo et deux roues motorisés, est dans la moyenne départementale, avec une part modale de 3,7 %. Pour 10 communes, sa part dépasse les 10 %.

L'attractivité du tourisme

Le territoire présente une attractivité touristique forte avec des sites variés :

- Vézelay, avec un million de visiteurs par an, dont la basilique et la colline sont inscrites à l'UNESCO;
- Les villages médiévaux de Noyers et de Montréal, ainsi que le centre historique d'Avallon ;
- Les activités sportives avec la grotte de Champ-Retard et les bases nautiques du nord-Morvan (accrobranche, escalade, randonnée, VTT, canoë-kayak, ...);
- Les sites culturels avec les grottes d'Arcy-sur-Cure, la Cité de la Voix de Vézelay et le Château de Monthelon;
- Les châteaux et autres édifices religieux (château de Chastellux-sur-Cure, prieuré de Vausse à Châtel-Gérard, château de Faulin...).

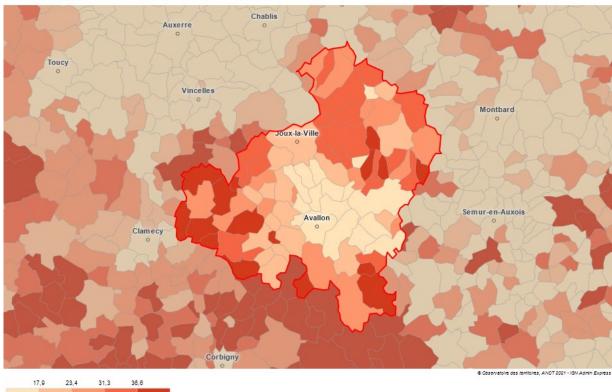
Cela engendre de nombreux déplacements sur les infrastructures du Pays Avallonnais qui utilisent exclusivement la voiture individuelle. En effet, le caractère diffus des sites d'intérêt touristique et la saisonnalité des visiteurs rendent difficile la proposition d'une offre publique de transport alternative à la voiture.

L'attractivité touristique du territoire et son cadre de vie induisent une forte présence de résidences secondaires avec environ 21,2 % à l'échelle du Pays Avallonnais, contre 10,7 % pour le département et 7,5 % pour la région. Certaines communes ont plus de 40 % de résidences secondaires :

- Autour de Vézelay et de Châtel-Censoir : Asnières-sous-Bois, Asquins, Bois-d'Arcy, Brosses, Chamoux, Lichères-sur-Yonne, Merry-sur-Yonne, Tharoiseau ;
- Dans le nord-Morvan : Chastellux-sur-Cure, Saint-Léger-Vauban ;
- Dans le Serein : Talcy.

La présence de résidences secondaires induit une hausse des déplacements d'avril à octobre environ (printemps et été essentiellement).

Part des résidences secondaires, 2018 (%) - Source : Insee, RP 1988-2018













L'attractivité d'Avallon

La commune d'Avallon constitue le principal pôle attracteur de déplacements en concentrant la moitié des emplois du territoire et en regroupant les principaux équipements d'enseignement (lycée, collège, écoles, ...). Mais la commune offre également :

- De nombreux commerces et services à la fois autour des centres commerciaux (route de Paris, route du Général Leclerc) mais aussi dans le centre d'Avallon. On dénombre environ 70 magasins sur la commune.
- Des équipements sportifs et culturels (tennis, gymnases, piscine, cinéma, école de musique, théâtre, ...)

Tous ces éléments contribuent à la génération de déplacements dans Avallon mais aussi autour.

En un mot

Les motifs de déplacement sont diversifiés sur le territoire, avec en particulier les déplacements domiciletravail qui génèrent des flux notables (en particulier vers Avallon), mais également les déplacements domicile-études, l'accès aux services et les déplacements touristiques en période estivale.

Les modes de déplacement sont majoritairement réalisés en voiture, les transports en commun restant peu développés (sauf pour les déplacements des étudiants). Les modes doux (piéton, vélo) restent assez peu utilisés en-dehors d'Avallon et des bourgs secondaires qui offrent de l'emploi.

Une offre ferroviaire limitée sur le territoire

Transports ferroviaires de voyageurs

Bien que la ligne TGV sud-est reliant Paris à Lyon traverse le territoire, aucune gare ne dessert le Pays Avallonnais. La gare la plus proche est à Montbard, à environ 45 min en voiture, au nord-est, depuis le centre d'Avallon.

En 2022, elle dispose de 38 services en gare par jour, 19 par sens, et permet de rejoindre Paris, Dijon mais aussi Laroche-Migennes, Besançon et Mulhouse. En TGV, il faut une heure pour relier la gare de Lyon à Paris depuis Montbard (deux services par jour) contre 2h40 à 3h depuis Avallon pour rejoindre la gare de Bercy. On notera ainsi que la gare de Montbard constitue, avec 10 services TGV (deux pour Paris et huit pour d'autres destinations) et 28 services TER, une offre conséquente à proximité du territoire.

Le territoire est desservi par le réseau TER Bourgogne-Franche-Comté via la ligne 8 Corbigny/Avallon-Paris. Cette ligne dessert quatre gares sur le territoire : Avallon, Sermizelles/Givry, Châtel-Censoir et Arcy-sur-Cure. D'autres gares sont localisées à proximité du Pays Avallonnais et desservies par cette ligne : Vermenton, Lucy-sur-Cure, Clamecy, Coulanges-sur-Yonne et Mailly-la-Ville. Cette ligne permet de rejoindre Auxerre ou Paris directement. Cependant, elle est constituée d'une voie unique non électrifiée qui implique des temps de parcours importants. En tout, ce sont cinq allers-retours (soit dix services) pour chacune des gares de la ligne 8 qui sont proposés aux usagers en semaine, le matin, vers midi et à partir de 16h30, permettant ainsi de rejoindre Auxerre en 50 minutes.

La gare d'Avallon concentre près de 83 % des montées/descentes sur la ligne (source SNCF, janvier 2014). La seconde gare la plus utilisée est celle de Sermizelles, avec 11 % des montées/descentes, mais cela est en lien avec l'attractivité touristique de Vézelay. Une hausse de fréquentation en été est d'ailleurs observée sur le territoire.

Deux autres lignes de train sont localisées à proximité et sont susceptibles de desservir le territoire : Dijon-Laroche Migennes-Auxerre et Lyon-Dijon-Paris. Ces deux lignes desservent les gares de Montbard, Nuits et Tonnerre (45 minutes depuis Avallon) au nord-est.

Les cinq communes (en jumelant Sermizelles et Givry) du territoire équipées d'une gare représentent 30,8 % de la population du territoire. Ainsi, près d'un tiers des habitants résident à proximité d'une gare.

Taxi'TER

L'offre Taxi'TER mis en place par la région Bourgogne permet de rejoindre, depuis un taxi, une gare. Le service fonctionne sous la forme d'un transport à la demande. L'utilisateur qui réside dans une commune concernée réserve au préalable son taxi qui l'emmènera à une des deux gares de rattachement de son choix. Le centre de

relations clients Mobigo prend en charge les réservations par téléphone. Au moment de la course, l'usager paie le service de taxi 3,50 € auquel il faudra ajouter ensuite le coût du trajet en TER. Six communes sont desservies par des Taxi'TER.

Commune desservie par Taxi'TER	Gare de rattachement 1	Gare de rattachement 2
Annay-la-Côte		
Étaule	Avallon	Sermizelles
Vault-de-Lugny		
Saint-Moré	Sermizelles	Arcy-sur-Cure
Arcy-sur-Cure	Vermenton	Sermizelles
Voutenay-sur-Cure	· rememen	Sermizenes

L'intermodalité en gare

Afin de qualifier la qualité de l'intermodalité au droit des différentes gares du territoire, plusieurs critères ont été pris en compte : qualité d'accès à vélo, à pied, en transport en commun, en voiture, présence d'un stationnement voiture et vélo de qualité, présence de services à la mobilité comme l'information multimodale, l'achat des titres de transports, la location de voiture, etc.

Le niveau d'intermodalité est très inégal selon les gares comme le montre le tableau ci-après. Ainsi, les accès modes doux sont dépendants de la localisation des gares, celles situées dans le bourg étant plus facilement accessibles tandis que celle de Sermizelles, à l'écart, est plus difficile à rejoindre à pied. Presque toutes les gares ont au moins deux arceaux à vélo.

Gares	Accès modes doux	Stationne- ment vélo	Accès TC	Accès voiture	Stationne- ment voiture	Informa- tions multi- modales	Autres ser- vices
Arcy-sur-							
Cure							
Avallon							
Châtel-Cen-							
soir							
Sermizelles							

Aménagement ou service de	Aménagement ou service présent mais	Aménagement ou service absent ou
qualité	dont la qualité peut être améliorée	de très mauvaise qualité

En un mot

Les infrastructures ferroviaires sur le Pays Avallonnais restent peu nombreuses et les cadencements des gares existantes peu compétitifs pour que leur usage se développe sur le territoire. Ce constat explique pour partie l'usage majoritaire de la voiture individuelle dans les modes de déplacement.

On retrouve tout de même quatre gares sur la ligne Avallon – Auxerre, la gare la mieux desservie étant la gare d'Avallon. Le développement de l'intermodalité et l'aménagement des pôles gares représente un enjeu important pour encourager à l'usage de ce mode de déplacement.

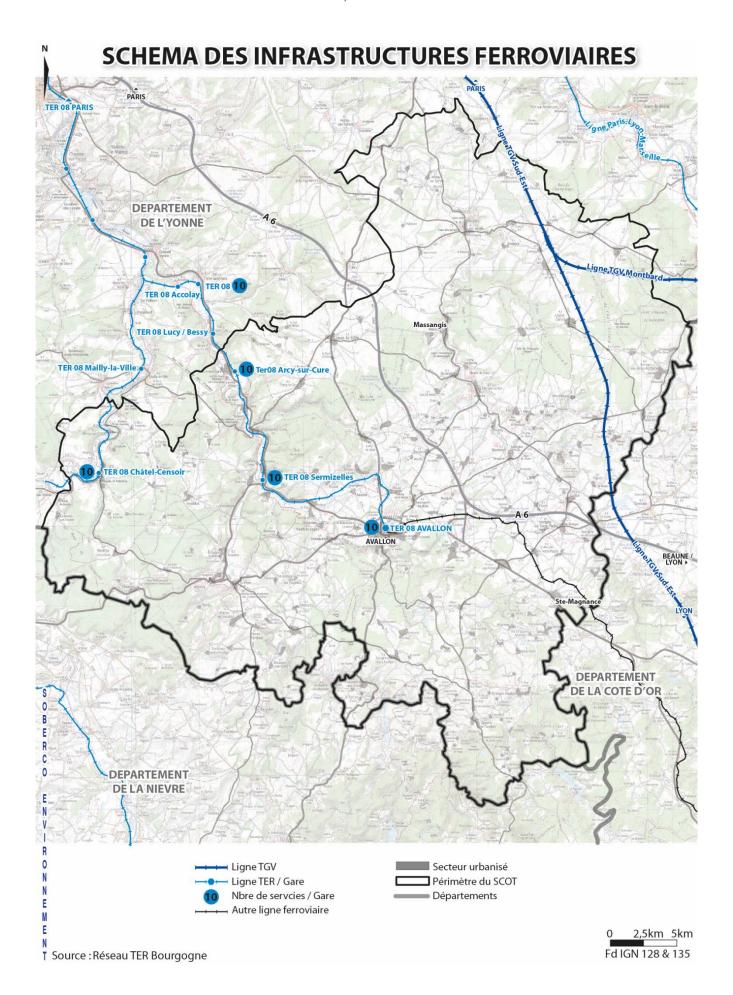












L'aérodrome d'Avallon

Mis en service en 1961, l'aérodrome est la propriété de la commune d'Avallon depuis 2006. Il est situé à environ 1,5 km au nord-ouest de la commune, proche de la zone d'activité de la Grande Corvée. Il dispose d'une piste en herbe, orientée est-ouest, longue de 750 mètres et large de 60 mètres. Une aire de stationnement, des hangars et une station d'avitaillement en carburant (du 100LL) et en lubrifiant sont également présents.

Il est utilisé pour la pratique d'activités de loisirs et de tourisme, avec des baptêmes de l'air, des initiations au pilotage, de l'aéromodélisme ou encore la découverte des paysages du territoire vu du ciel.

En tout, ce sont 2 500 mouvements qui sont enregistrés chaque année sur l'aérodrome d'Avallon. Les installations se faisant vieillissantes, un projet de réaménagement des pistes est envisagé depuis 2014. Il s'agirait, en plus des travaux de rénovations, de réaliser une extension et réorientation de la piste (de 750 m à 1 200 m, piste en dur au lieu d'en herbe), afin de pouvoir accueillir des avions six places. Ce projet s'inscrit dans une réflexion de développement touristique lié au Grand Site du Vézelien. À cela s'ajoute l'opportunité d'installation d'un treuil pour les planeurs.

Un usage limité des transports en commun et des mobilités douces

Transport en commun

Le transport collectif par car est assuré par le **réseau de transport régional Mobigo**. Le Pays Avallonnais est desservi par trois lignes principales mais qui présentent une grande complexité de lecture en raison des sous-lignes existantes :

- Ligne LR807 « Avallon-Tonnerre » : elle fonctionne du lundi au samedi et dessert 19 arrêts sur le territoire pour 13 communes et propose un aller/retour par jour de manière régulière et deux sur réservation, au plus tard la veille à 17 heures.
- Ligne LR810 « Auxerre-Avallon »: elle ne dessert que les communes d'Arcy-sur-Cure et Avallon et présente :
 - Deux trajets hebdomadaires Avallon => Auxerre, un le lundi matin, un le vendredi soir
 - O Deux trajets hebdomadaires Auxerre => Avallon, un le vendredi soir, un le dimanche après-midi
 - O Une ligne classique ne fonctionnant que le samedi (Arcy-sur-Cure-Avallon) avec seulement deux services par jour, le matin et le soir.
- **Ligne LR119 « Avallon-Dijon » :** cette ligne fonctionne toute la semaine à raison de 8 services par jour ouvrable et deux services le samedi et le dimanche. Elle dessert les communes de Guillon, Savigny-en-Terre-Plaine, Saint-André-en-Terre-Plaine, Cussy-les-Forges et Avallon.
- **Ligne LR123 « Avallon-Saulieu-Autun » :** ligne fonctionnant quatre jours par semaine (lundi, vendredi, samedi et dimanche), elle propose deux services par jour le lundi et un par jour le reste du temps, et dessert les communes de Cussy-les-Forges et Avallon.
- Ligne LR813 « Clamecy-Avallon-Montbard »: traversant le territoire, elle dessert 4 communes (Vézelay, Sermizelles, Avallon et Cussy-les-Forges) avec une fréquence d'un trajet le vendredi (sens Avallon-Montbard) et un trajet le lundi matin (sens Montbard-Avallon).

Une **ligne de car TER**, en complémentarité de l'offre ferrée, est également à recenser :

- Ligne « Avallon/Corbigny - Auxerre – Paris »: trois sous-lignes sont identifiées, desservant les communes de Vézelay, Saint-Père, Avallon et Sermizelles, du lundi au vendredi (6 services par jour) et du lundi au dimanche pour la ligne Sermizelles-Corbigny avec une fréquence de 4 services par jour.

Le territoire ne bénéficie que d'une desserte partielle en transport en commun. Seulement 23 communes sur les 83 du Pays Avallonnais sont desservies par au moins un moyen de transport en commun, soit environ 50 % de la population. Le nord-est du territoire n'est que peu desservi mais est à moins de 30 minutes de la gare de Montbard qui dispose d'une plus grande offre de services. Le sud du territoire, au niveau du Morvan ne dispose d'aucune desserte en transport en commun. Pour les autres communes, elles sont globalement à moins de 15 minutes en voiture d'une gare ou d'un arrêt de car TER.

Les lignes de transport collectif sont peu fréquentées par les habitants, seuls les scolaires les utilisent. Ce désintérêt du transport collectif peut être expliqué par un cadencement très faible, une faible lisibilité des arrêts,







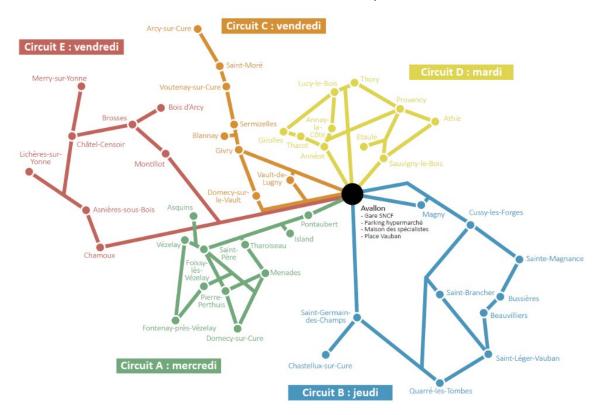




des horaires peu adaptés (sauf pour les scolaires), des temps de trajets peu concurrentiels par rapport à la voiture individuelle, un tarif unique que ce soit pour les courtes ou les longues distances.

Quelques initiatives sont également présentes sur le territoire :

- Citéo, la navette interquartiers d'Avallon: la ville bénéfice d'une navette inter quartiers et fonctionne le mercredi après-midi et le samedi matin. Deux circuits sont proposés de manière à desservir les principaux quartiers de la ville dont le centre-ville ainsi que les équipements importants comme la gare, l'hôpital, le complexe sportif ou encore le centre-commercial. En 2012, environ 12 300 personnes ont utilisé ce mode de transport, entièrement gratuit.
- Un outil de **Transport à la Demande (TAD)**, présent seulement sur le territoire de la CCAVM, permet les déplacements vers Avallon tous les jours de la semaine, les boucles variant chaque jour. Une expérimentation de boucles rabattant vers Quarré-les-Tombes et Vézelay sera menée d'ici 2023.



Covoiturage

Phénomène difficilement quantifiable, le covoiturage est certainement pratiqué sur le territoire d'une manière informelle. Il est bien identifié par les différents acteurs du territoire.

La Région Bourgogne-Franche-Comté encourage le développement du covoiturage grâce au site via Mobigo et sa rubrique dédiée qui permet la mise en relation des covoitureurs.

Deux aires de covoiturage ont été réalisées sur le territoire, notamment au niveau de la sortie 22 de l'autoroute A6 où une aire de covoiturage de 49 places a été réalisée en 2018. Un espace dédié au covoiturage sur le parking du cimetière à Avallon est également à recenser.

Mobilités solidaires

Basée à Auxerre avec une antenne à Avallon, l'association Club'Mob prête des véhicules motorisés aux personnes qui trouvent un emploi dans des territoires difficilement accessibles en transports en commun. Des voitures, mobylettes et scooters sont mis à disposition pour des baux d'un mois renouvelable 6 fois maximum (pour un scooter, 3 premiers mois à 150 euros puis 200 euros). Cela constitue un coup de pouce dans l'attente de pouvoir acquérir son propre véhicule pour devenir plus autonome dans ses déplacements pendulaires. Les

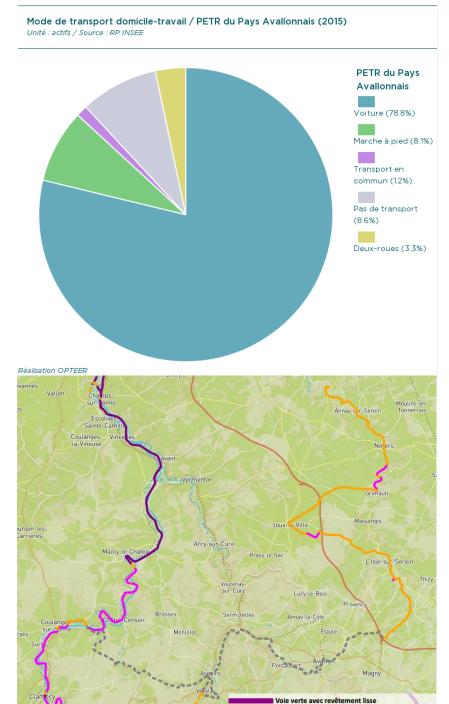
bénéficiaires de cette initiative sont envoyés par le Conseil départemental de l'Yonne, Pôle Emploi, les missions locales et les entreprises d'intérim.

Modes doux

Les aménagements liés aux déplacements doux sont peu présents. Le territoire est toutefois doté d'équipement à vocation touristique et de loisirs avec plusieurs sentiers de randonnées, des véloroutes, des cheminements au sein des sites touristiques, etc.

Ainsi, pour la pratique du cyclotourisme, il existe depuis 2020 une véloroute le long de la vallée du Serein. Projet porté par la Communauté de Communes du SEREIN, il a été réalisé essentiellement en voie partagée et relie Sainte-Vertu à Sauvigny-le-Bois. On recense également la véloroute du canal du Nivernais, à l'ouest du Pays Avallonnais, qui dessert Merry-sur-Yonne, Châtel-Censoir, Lichères-sur-Yonne, Vézelay et Fontenay-près-Vézelay. Par ailleurs, la Grande Traversée du Massif central à VTT, inaugurée en 2018, relie Avallon au Cap d'Agde le long de 1 380 km de sentiers. Enfin, un projet de véloroute, porté par la CCAVM, reliera la véloroute du Serein (Sauvigny-le-Bois) au canal du Nivernais (Lichères-sur-Yonne); ce projet devrait être concrétisé d'ici 2023.

Pour la pratique de la randonnée pédestre, on recense également :



- Le GRP Tour de l'Avallonnais qui permet de traverser le territoire, depuis Massangis au nord jusqu'au parc naturel régional du Morvan,
- Le GRP Tour du Morvan, depuis les communes de Chastellux-sur-Cure et Quarré-les-Tombes,
- Les GR654 et 13 qui relient les principaux sites touristiques du territoire, dont Vézelay, en direction de l'Yonne **et** d'Auxerre.

Ces équipements ne répondent toutefois pas aux attentes en matière de mobilité douce quotidienne ; les habitants qui le désirent sont contraints d'utiliser des axes inadaptés aux modes doux.









Voie verte avec revêten

Voie en construction ou en projet

Parcours repéré AF3V Voie ExpresS

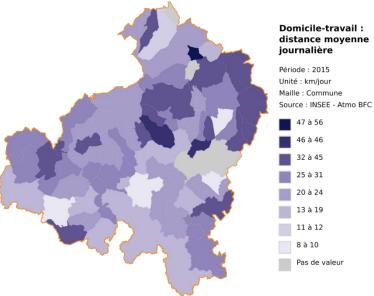
Voie partagée



af3v

En effet, la grande majorité des axes de déplacements situés hors agglomération ne sont pas équipés de trottoirs ou de surfaces réservées. Les espaces dédiés aux modes doux sont ainsi présents uniquement dans certains centre-bourgs et leurs emprises ne permettent pas toujours des déplacements aisés. Des efforts ont néanmoins été faits pour inciter aux déplacements actifs (réaménagement de l'espace public, gestion du stationnement, ...). À titre d'exemple, fin 2021, la ville d'Avallon a réalisé des bandes cyclables au sein du quartier des Chaumes.

Les cycles ne sont que très peu utilisés sur le territoire pour les déplacements utilitaires (3,3 % pour le domicile-travail, course, ...), du fait du manque d'infrastructures dédiées et des distances à parcourir pour rejoindre les pôles attractifs. Les conditions de circulation, la topographie et le climat sont également des facteurs limitant à la pratique du vélo sur le territoire. Cependant, on notera le potentiel de ce mode de déplacement au sein de certaines communes dont plus de 50 % des actifs vivent et travaillent au sein de la même commune ou celles qui présentent une distance domicile-travail moyenne inférieure à 20 km.



En un mot

La desserte en transports en commun (fer, route) du Pays Avallonnais reste limitée, avec des cadencements qui ne permettent pas un usage généralisé, et une menace qui semble peser sur la ligne Avallon-Paris. L'offre en transport routier actuelle présente principalement une fonction de dépannage pour les personnes les moins mobiles. Elle reste tout de même importante pour permettre la mobilité des ménages fragiles. Le covoiturage constitue une pratique alternative aux transports en commun, qui tend à se développer.

Concernant les mobilités douces, elles restent peu utilisées du fait des distances de trajet élevées à parcourir par la majorité des habitants mais également par l'absence d'aménagements adaptés. L'usage des mobilités douces concerne principalement les déplacements touristiques ou de loisirs.

Le Schéma de mobilité du Pays Avallonnais

En 2014, un schéma de mobilité a été élaboré sur le territoire des 4 Vallées, incluant ainsi les communautés de communes Avallon-Vézelay-Morvan, Entre Cure et Yonne et du Serein. Ce schéma a conduit à la rédaction d'un plan d'actions. En tout, ce sont 17 actions, déclinées en cinq thématiques, qui concernent le territoire d'étude. Malgré le fait que ce schéma date d'il y a sept ans, beaucoup de ses constats et des actions qu'il préconise sont toujours d'actualité.

<u>Territoire, besoins et pratiques de déplacements</u> : l'objectif est de limiter l'usage de la voiture individuelle en réduisant les besoins en déplacements, notamment pour ceux du quotidien.

- Maintenir et renforcer les polarités du territoire en matière de commerces, services, ... pour structurer la mobilité autour de ces pôles, en lien avec l'armature territoriale,
- Amener les services aux personnes (services publics et commerces ambulants, portage à domicile, télétravail, ...), en développant les maisons de services au public ou en créant des espaces relais intercommunaux par exemple.

<u>Le réseau viaire et circulation</u> : l'objectif est de permettre une réappropriation de l'espace public par ses habitants en sécurisant les traversées de villages et bourgs et en libérant les centres-bourgs d'une partie des stationnements.

- Réduire les vitesses automobiles dans certaines traversées de bourgs/villages (Avallon, Pontaubert, Voute-nay-sur-Cure, Vézelay, Asquins, Saint-Père, Quarré-les-Tombes, L'Isle-sur-Serein, Noyers, Lucy-le-Bois, Joux-la-Ville, Arcy-sur-Cure) et développer des zones pacifiées pour sécuriser et favoriser les déplacements doux, en mettant en place de nouveaux aménagements piétons par exemple,
- Améliorer la gestion des espaces de stationnement sur les sites touristiques, comme Vézelay ou Montréal, et développer les aires d'accueil des campings cars, en périphérie des bourgs.

<u>Les transports collectifs</u>: l'objectif est de renforcer l'utilisation des transports en commun en proposant de nouvelles liaisons vers les pôles générateurs (tourisme, gare TGV, Dijon, ...) et les besoins des usagers.

- Améliorer la liaison Transport en Commun (TC) vers l'offre TGV, sur la commune de Montbard, mais aussi vers Dijon, qui proposent une desserte plus importante, tout en organisant l'offre de transport depuis et vers les principales gares et pôles touristiques du territoire
- Améliorer la lisibilité de l'offre en TC du territoire, notamment des arrêts de bus du réseau TransYonne (devenu le réseau régional Mobigo) et ouvrir les lignes scolaires, qui bénéficient d'un cadencement adapté, à tous les usagers,
- Mettre en place une offre de transport pour permettre les déplacements ponctuels des captifs pour les besoins de santé, d'achats, de services ou de marchés, en lien avec les pôles du territoire.

<u>Les modes doux</u> : l'objectif est de limiter l'usage de la voiture individuelle pour les déplacements de courtes distances (moins de 5km) en lien avec le développement touristique du territoire mais aussi au sein des pôles principaux

- Développer les aménagements piétons de qualité dans les pôles pour encourager l'usage de la marche pour des déplacements courts,
- Développer les aménagements cyclables utilitaires et de loisirs, pour favoriser l'usage du vélo pour les déplacements courts et le tourisme. L'usage du vélo électrique peut également être un moyen de locomotion pour des distances plus longues et sur des secteurs où le relief est important.

<u>Service de mobilité/Information/Communication</u>: l'objectif est d'encadrer et de favoriser la pratique du covoiturage sur le territoire mais aussi de faire découvrir les autres modes alternatifs à la voiture individuelle existants.

- Aménager et jalonner les aires de covoiturage existantes sur le territoire (A6, Avallon, Blannay, Sainte-Magnance), pour instaurer une pratique plus formelle et l'encourager,
- Accompagner les initiatives locales comme le Club'Mob ou les associations qui facilitent la mobilité (Union Nationale des Associations d'Aide de Soins et de Services aux Domiciles du Vézelien, de l'Avallonnais, ATOME de Quarré-les-Tombes, ...)











Synthèse des enjeux sociodémographiques majeurs

Des évolutions sociodémographiques à prendre en compte pour maintenir la dynamique démographique du Pays Avallonnais

L'évolution des populations du territoire représente un élément important à prendre en compte pour bien adapter le projet de territoire du Pays Avallonnais. En particulier, les points suivants sont à considérer avec vigilance pour maintenir la population actuelle, mais également pour faciliter l'accueil de nouvelles populations :

- Le vieillissement de la population, qui se fait fortement ressentir depuis plusieurs années et qui devrait se poursuivre à l'horizon 2030-2040, génère des besoins en services et en logements spécifiques (logements locatifs, petits logements, logements adaptés pour les personnes à mobilité réduite, ...), et questionne l'accessibilité des services et des soins pour les populations les plus vulnérables. La proximité entre les populations vieillissantes et les services représente un enjeu majeur sur un territoire où les moyens de déplacements alternatifs à la voiture individuelle sont réduits.
- La diminution de la taille des ménages est également un paramètre majeur à considérer, qui devrait également se poursuivre. Cette diminution génère des besoins en logements importants pour maintenir la démographie du territoire, en particulier à Avallon et dans les bourgs qui accueillent des populations importantes et qui jouent un rôle particulier dans l'accueil des petits ménages. Elle questionne également l'offre de logements en termes de taille, l'offre de petits logements (T1-T3) étant limitée et concentrée dans les polarités de l'armature urbaine.
- La fragilité budgétaire des ménages doit également être prise en compte, sur un territoire où les revenus médians sont très faibles en comparaison avec les moyennes régionales. Cette fragilité questionne l'offre de logements à produire pour répondre aux besoins des habitants, avec un enjeu de production de logements locatifs, de logements abordables, et de petits logements adaptés à la taille des ménages, moins coûteux à entretenir. La rénovation du bâti représente un enjeu majeur pour limiter la vulnérabilité énergétique des ménages occupants, au-delà de la simple reconquête des logements vacants.

Des déséquilibres démographiques qui questionnent l'organisation future du territoire

Le projet de territoire du Pays Avallonnais devra nécessairement apporter une réponse aux déséquilibres démographiques constatés dans le diagnostic, déséquilibres qui peuvent mettre en péril l'attractivité du territoire :

- D'une part, le diagnostic a mis en évidence un déséquilibre entre les secteurs du Pays Avallonnais, les secteurs d'Avallon et de Noyers ayant perdu de la population entre 1999 et 2012 quand les autres secteurs présentaient une situation de stabilité ou de croissance. Cependant, les tendances plus récentes, depuis 2010, montrent également une fragilité démographique pour l'ensemble du territoire.
- D'autre part, le développement est relativement déséquilibré entre la ville centre, les bourgs de proximité et les villages du Pays Avallonnais. Ces derniers tendent, en moyenne, à gagner de la population quand la ville centre et une partie des bourgs sont fragilisés démographiquement (perte d'habitants). Cette fragilité, qui est liée à des rythmes de production de logements déséquilibrés, questionne le rôle futur d'Avallon et des bourgs, dont le fonctionnement est important pour maintenir les populations, du fait qu'ils concentrent l'offre de services et l'offre de logements diversifiée.

Une production de logements à ajuster et à organiser pour mieux répondre aux besoins des habitants

L'organisation de la production de logements représente un enjeu majeur pour le Pays Avallonnais, dans un contexte où les besoins en logements évoluent (diminution des capacités d'accession, vieillissement de la population, diminution de la taille des ménages...).

La production de logements des dernières années a été particulièrement peu diversifiée, avec une orientation majoritaire sur les grands logements en accession à la propriété. Cette tendance peut s'expliquer par l'insuffisance des outils déployés pour diversifier l'offre (surreprésentation des lots à bâtir dans les modes de production de logements), mais également par les difficultés rencontrées par Avallon et par les bourgs pour produire une offre de logements suffisamment soutenue pour pallier le desserrement des ménages.

La production de logements locatifs, de petits logements, de logements abordables et de logements adaptés pour les personnes à mobilité réduite (PMR) sera importante pour répondre aux besoins des populations, sans pour autant stopper complètement l'offre en accession qui constitue une des composantes de l'offre de logements, nécessaire au même titre que les autres formes.

La reconquête du bâti ancien, une clé d'entrée importante pour favoriser les dynamiques territoriales

La période 1999-2018 a été marquée par une véritable « explosion » de la vacance au sein du parc de logements, dans tous les secteurs à l'exception de celui de Quarré-les-Tombes, où la pression immobilière sur le bâti ancien est suffisamment forte pour limiter le développement de la vacance.

La reconquête du bâti représente un enjeu majeur, pour de multiples raisons :

- Premièrement, la vacance contribue à dévaloriser le cadre de vie dans les centralités historiques, leur attractivité résidentielle mais également touristique, la vacance durable conduisant généralement à une dégradation du patrimoine bâti.
- Deuxièmement, la vacance touche plus fortement le parc locatif et le parc de petits logements, ce qui contribue à faire chuter la diversité de l'offre de logements sur le territoire. L'inadaptation typologique et la dégradation des logements locatifs et des petits logements dans la centralité pèsent sur la capacité du territoire à offrir des solutions de logement diversifiées.
- Enfin, il convient de souligner que la dégradation du bâti ancien concerne également une partie non négligeable des résidences principales, générant une vulnérabilité énergétique croissante des propriétaires occupants les plus fragiles qui n'ont pas forcément les moyens de changer de logements (personnes vieillissantes, ménages modestes).

En l'absence de pression immobilière notable, la reconquête du bâti dégradé et/ou vacant dans les centralités ne peut passer que par un accompagnement des collectivités, via l'incitation des propriétaires privés ou le développement d'opérations publiques de reconquête des centralités. Le travail à l'échelle de l'ilot est généralement nécessaire pour permettre la reconquête des logements dont la typologie individuelle est inadaptée par rapport aux besoins des ménages.

Le maintien de l'offre de services, une question centrale qui peut influencer les choix de développement

Le maintien de l'offre de services représente un levier important pour maintenir l'attractivité résidentielle, et économique, du territoire. Le Pays Avallonnais présente une situation de fragilité par rapport à l'offre de services, avec plusieurs points majeurs à considérer :

- Le maillage des pôles de services actuels, organisé autour d'Avallon et des bourgs secondaires, est fortement questionné par les difficultés démographiques que rencontrent les polarités. Le maintien de pôles dynamiques passe nécessairement par le maintien d'une démographie suffisante dans les centre-bourgs.
- Le maintien de l'offre de services de santé et de l'offre de services scolaires conditionnera les capacités d'accueil démographique du territoire. Actuellement, l'offre est satisfaisante à Avallon, mais très fragile dans les secteurs ruraux, où le maintien d'une offre suffisante passe par l'organisation des collectivités autour de pôles de proximité à conforter dans le cadre du SCoT. Dans la situation actuelle, le maintien d'une démographie médicale et d'une offre scolaire dans toutes les communes ne semble pas envisageable.
- L'amélioration de la desserte numérique du territoire représente un enjeu fondamental, la desserte actuelle, notamment ADSL, étant insuffisante par rapport aux attentes des habitants et des entreprises qui vont croissant. Il s'agit, d'une part, de faciliter le développement du très haut débit dans le secteur d'Avallon et au niveau des « grandes » zones d'activité et, d'autre part, de palier à la quasi-absence de desserte numérique (ADSL et téléphonie) dans une partie des secteurs ruraux (notamment dans le secteur du Morvan et dans la moitié ouest du territoire).









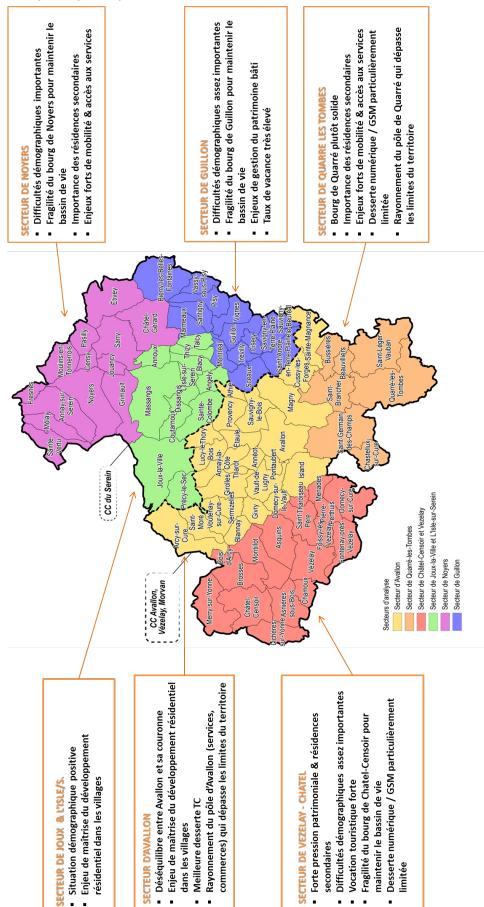


Organiser les modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle, en tenant compte de la dimension rurale du territoire

Le Pays Avallonnais est caractérisé par la quasi-absence des solutions de transport collectif, avec une seule ligne ferrée desservant peu de communes, et quelques outils de transport routier qui restent peu fonctionnels et donc peu utilisés.

Compte tenu de la dimension rurale du territoire, des solutions alternatives gagneront à être envisagées pour faciliter la mobilité des populations, en particulier dans les secteurs les plus enclavés (Morvan, secteur de Noyers): covoiturage, déplacements doux en particulier. Le rapprochement des populations et des services représente également une solution à envisager pour limiter les besoins en déplacements, notamment via la production d'habitat à proximité des centralités et des outils de transport en commun, et via le développement des services et commerces itinérants permettant d'apporter les services dans les milieux ruraux.

Zoom sur les enjeux spécifiques aux différents secteurs :













Volet économique

Dynamiques économiques générales

Des dynamiques d'emploi qui menacent l'attractivité du territoire

Un bassin d'emploi globalement autonome, organisé autour d'Avallon

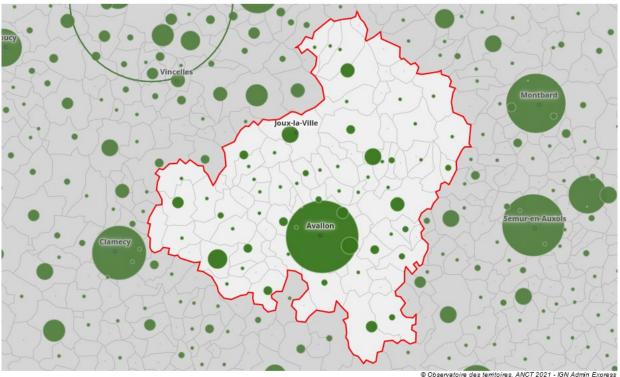
L'offre d'emploi sur le territoire est structurée autour des polarités de l'armature urbaine, qui accueillent une majorité des emplois sur place :

- Avallon joue un rôle prépondérant dans l'offre d'emplois sur le territoire, avec environ 5 200 emplois sur place en 2018, soit plus de la moitié des emplois du Pays Avallonnais (53,5 % des 9 734 emplois).
- L'offre d'emplois en couronne proche d'Avallon et à proximité de l'échangeur 22 est également importante, avec environ 6,7 % de l'emploi sur place.
- L'ensemble des bourgs secondaires totalise 2 004 emplois, soit 20,6 % de l'offre totale, avec un nombre d'emplois généré variant entre 100 et 375 emplois sur place pour les plus gros pôles d'emploi : Vézelay (373), Joux-la-Ville (345) et L'Isle sur Serein (319).

Avallon et première couronne	Emploi sur place en 2018
Avallon	5 206
Magny	360
Sauvigny-le-Bois	183
Étaule	66
Pontaubert	35
Annéot	12
TOTAL	5 862

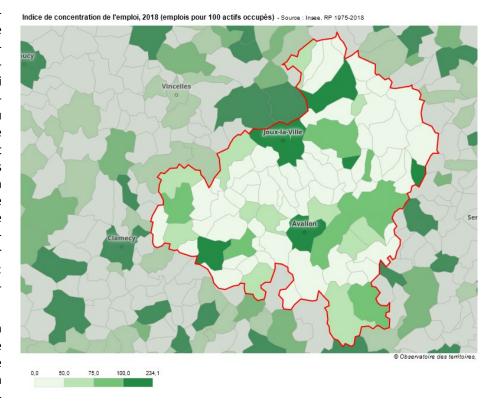
- Les autres villages accueillent au total 1 868 emplois, soit 19,2 % de l'offre d'emplois sur place, proportion non négligeable à prendre en compte, en dépit du fait que ces emplois sont relativement dispersés à l'échelle des 69 communes concernées. On retrouve notamment, dans les villages, une densité importante de petites entreprises dans le domaine de l'agriculture, des services aux personnes, de l'artisanat et, ponctuellement, quelques sites industriels qui génèrent un nombre d'emplois plus important (carrière de Massangis, centrale du Bois de Cure, à Domecy-sur-Cure).

Nombre d'emplois au lieu de travail, 2018 (emplois) - Source : Insee, RP 1975-2018



Avec un indice de concentration de l'emploi de 98,6/100, le territoire accueille globalement un actif occupé pour un emploi offert, ce qui montre la capacité d'autonomie du Pays Avallonnais qui ne dépend que faiblement des territoires voisins pour l'accès à l'emploi. On retrouve tout de même une proportion modérée de la population (20 % environ) qui va travailler dans les pôles voisins: Auxerre, Tonnerre, Clamecy en particulier.

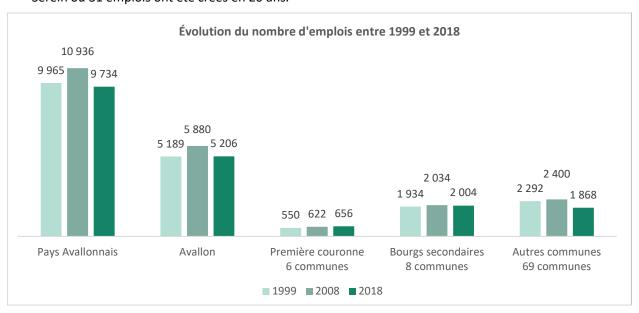
Bien qu'Avallon joue un rôle premier dans l'offre d'emplois sur place et que la ville-centre offre un nombre d'emplois très im-



portant par rapport à la population d'actif qu'elle accueille (ratio emplois / actifs supérieur à 2), le nombre d'emplois, qui a atteint un point culminant en 2008, est redescendu en-deçà de son niveau de 1999.

Plus globalement, entre 2008 et 2018, le territoire a perdu 1 202 emplois, soit 11 %, cette perte d'emplois est partagée par l'ensemble du territoire, excepté toutefois :

- la première couronne d'Avallon qui voit son nombre d'emplois croître constamment depuis 1999 (+ 100 emplois en 20 ans). Ce constat est toutefois à nuancer, Magny double ainsi son nombre d'emplois (passant de 176 emplois en 1999 à 360 en 2018) quand Étaule en perd une cinquantaine (passant de 113 emplois en 1999 à 66 en 2018). Cette tendance risque de s'accélérer car le foncier d'activité disponible se situe majoritairement en périphérie d'Avallon : zones d'activités de Sauvigny-le-Bois et de Magny ;
- les bourgs secondaires, où 70 emplois viennent se rajouter en 20 ans, et où le nombre d'emplois se stabilise. Vézelay tire le nombre d'emplois vers le haut avec 85 emplois créés entre 1999 et 2018, ainsi que L'Isle-sur-Serein où 31 emplois ont été créés en 20 ans.





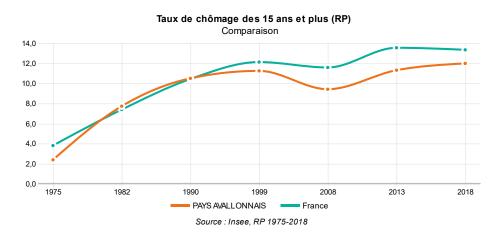








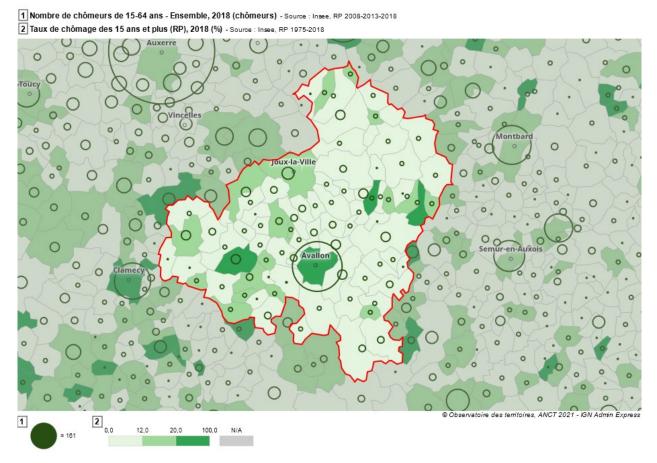
Une hausse du chômage, en accord avec les tendances nationales, mais un éloignement des jeunes de l'emploi et de la formation qui interroge



À l'image des tendances régionales et nationales, le territoire a connu, au cours des dernières années, une hausse du taux de chômage, qui est passé de 9,4 % en 2008 à 12 % en 2018.

Le territoire n'est pas concerné de manière égale par le chômage, ainsi, Avallon concentre 42,6 % des chômeurs de 15 ans ou plus recensés

en 2018. Ceci s'explique notamment par le fait que la Ville concentre le plus grand nombre de logements sociaux où peuvent y séjourner les personnes les plus éloignées de l'emploi et donc les plus précaires.



Concernant la typologie des chômeurs, comme selon la tendance nationale, le chômage touche légèrement plus les femmes (12,5 %) et principalement les jeunes de moins de 25 ans (27,1 % de 15-24 ans n'ont pas d'emploi). Plus préoccupant, un jeune de 15 à 24 ans sur cinq n'est ni en emploi, ni en formation, quand ils sont un sur six en France, signe d'un éloignement des offres de formation et des « premiers » emplois.

Une population assez peu qualifiée par rapport aux moyennes nationales, en particulier chez les femmes

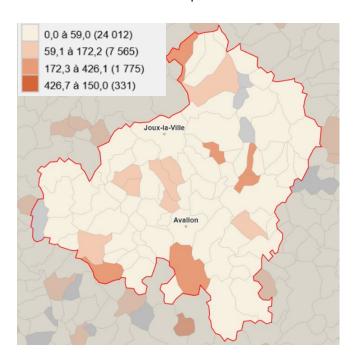
Le territoire accueille une population active assez peu qualifiée, avec un différentiel notable entre les hommes et les femmes :

- En 2018, les habitants de plus de 15 ans, non scolarisés et titulaires d'un diplôme supérieur ne représentent que 19,3 % de la population. Cette proportion est bien inférieure à la moyenne nationale qui s'élève à 30,7 %.
- La proportion des titulaires de CAP ou de BEP est à l'inverse plus importante que la moyenne nationale, avec environ 6 500 titulaires en 2018, soit plus de 30 % de la population de plus de 15 ans non scolarisée (24,8 % à l'échelle nationale).
- Le tiers des Avallonnais de plus de 15 ans non scolarisés ne dispose d'aucun diplôme, ce qui représente une part élevée par rapport à la moyenne nationale (27,4 %). Cette proportion est notamment élevée chez les femmes, avec près de 38 % de non diplômées contre 30 % d'hommes non diplômés.

Cette situation peut poser des problématiques notamment en matière de recrutement pour les entreprises locales ou souhaitant s'implanter sur le territoire. Ces difficultés sont ressenties en matière de recrutement de cadres (quid de l'emploi du conjoint ?) mais également de main d'œuvre technique qualifiée.

Enfin, le taux de cadres pour 100 ouvriers est également évocateur. Ainsi, la moyenne du territoire s'établit à 28,8 cadres pour 100 ouvriers quand la moyenne nationale est de 78,9, soit près de trois fois plus. Néanmoins, certaines communes présentent des taux dépassant la moyenne nationale, signe d'un intérêt des CSP+ pour la « vie à la campagne » : Montréal (300), Sainte-Vertu (280), Dissangis, Fontenay-près-Vézelay, Saint-Germain-des-Champs, Thizy (200) ou encore Annéot (150).

Taux de « cadres » pour 100 « ouvriers » selon la commune



En un mot

Le Pays Avallonnais présente un fonctionnement relativement autonome en matière d'emploi, avec le pôle d'Avallon et sa première couronne qui pourvoient une offre d'emplois importante, mais également avec un emploi présent dans les bourgs secondaires, garant d'un équilibre économique. Le développement des zones d'activités, en périphérie de la Ville et à proximité de l'échangeur n° 22, pourrait toutefois rompre un certain équilibre et accentuer les mouvements pendulaires entre les communes résidentielles et Avallon et sa première couronne.

Depuis 2008, le territoire tend à perdre des emplois, ce qui questionne les dynamiques de développement futur, le maintien de l'emploi étant une condition indispensable au développement démographique sur un territoire comme l'Avallonnais qui accueille peu d'actifs des agglomérations voisines, trop éloigné de ces dernières et insuffisamment desservi en transports en commun pour que les navetteurs viennent s'installer.

Des problématiques de recrutement de cadres et de main d'œuvre technique qualifiée sont ressenties sur le territoire, problématiques liées à un niveau de qualification des actifs relativement faible par rapport aux tendances nationales.











Une tertiarisation qui fait évoluer le paysage économique

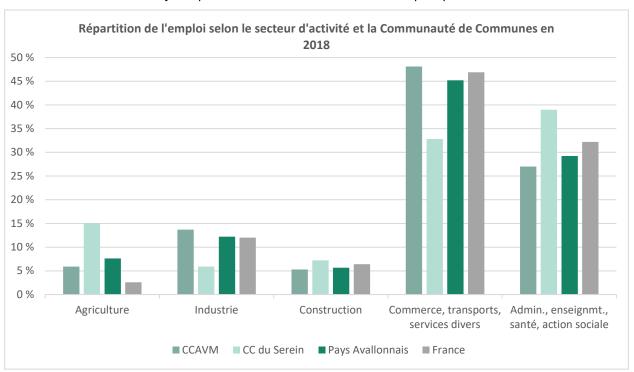
Une surreprésentation de l'économie tertiaire par rapport aux tendances régionales

Le Pays Avallonnais présente une offre d'emplois diversifiée, qui se distingue par rapport aux tendances régionales et nationales :

- Le territoire accueille des emplois nombreux dans le secteur des services marchands et des commerces, ce qui s'explique par la présence du groupe SCHIEVER à Avallon, et une part d'emplois agricoles qui, si elle reste faible dans l'absolu (7,6 % de l'emploi sur place), est nettement supérieure à la moyenne régionale et nationale (2,6 %).
- À l'inverse, le territoire présente un emploi du secteur secondaire (industrie et construction) assez peu présent en proportion (17,9 % de l'emploi sur place, contre 18,4 % en France), malgré la présence de quelques entreprises notables. Le poids des services non marchands est également plus faible sur le Pays Avallonnais qu'à l'échelle régionale, ces services étant plus fortement concentrés dans les grandes agglomérations (Auxerre, Dijon).

Concernant la répartition de l'emploi par secteur, on observe de fortes différences entre la CCAVM et celle du Serein :

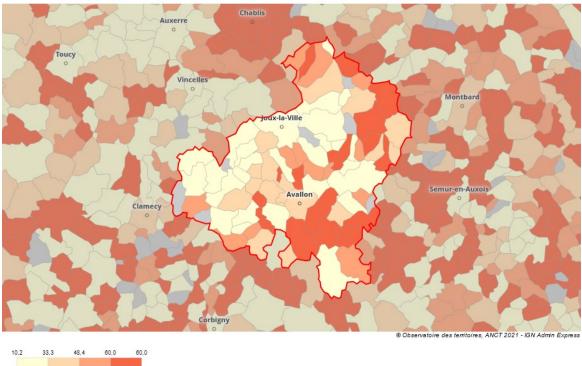
- Le secteur de l'agriculture est plus représentatif dans la CC du Serein, avec 15,1 % des emplois présents sur son territoire, soit près de trois fois plus que la CCAVM (5,9 %), même si la CCAVM totalise plus d'emploi dans ce secteur relativement à son poids démographique plus important.
- L'industrie est quasiment absente de la CC du Serein, celle-ci représentant 5,9 % des emplois offerts sur son territoire, contre 13,7 % pour la CCAVM. En effet, sur les 1 215 emplois relevant du secteur de l'industrie présents sur le Pays Avallonnais, la CCS n'en accueille que 8 %, contre 92 % pour la CCAVM. Cela s'explique aisément par le fait que cette dernière concentre les principales entreprises en la matière : SKF et Pneu Laurent en particulier.
- Les emplois du secteur de la construction sont représentés dans un même ordre de grandeur sur les deux Communautés de Communes : 5,3 % sur la CCAVM et 7,2 % pour la CC du Serein. Ce qui s'explique par le fait qu'il s'agit là d'un secteur d'emploi de la sphère présentielle, qui accompagne logiquement la présence humaine sur les territoires.
- L'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale sont mieux représentés sur le Serein, notamment du fait de diverses structures en la matière : collège, lycée, foyer social ; mais également car la CCAVM concentre la majeure partie des commerces et donc de l'emploi qui en découle.



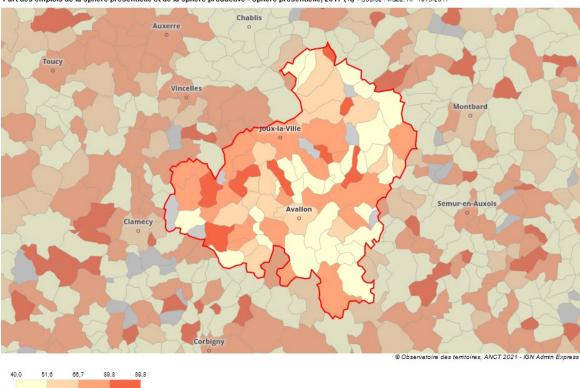
Le Pays Avallonnais se divise en deux zones assez distinctes selon la sphère économique :

- La partie est, où l'agriculture et l'industrie sont plus présentes, est dominée par la sphère productive. On y trouve les communes agricoles du Morvan, de la Terre-Plaine et des Plateaux de Bourgogne, mais également des communes avec des activités industrielles comme L'Isle-sur-Serein, Magny ou Sainte-Magnance.
- La partie ouest, où le tourisme, le commerce et les services sont plus présents, est dominée par la sphère présentielle. Le secteur du Vézelien et de Châtel-Censoir ressortent ainsi, comme le secteur de Joux-la-Ville du fait de la prison mais aussi des entreprises du secteur de la construction.





Part des emplois de la sphère présentielle et de la sphère productive - Sphère présentielle, 2017 (%) - Source : Insee, RP 1975-2017









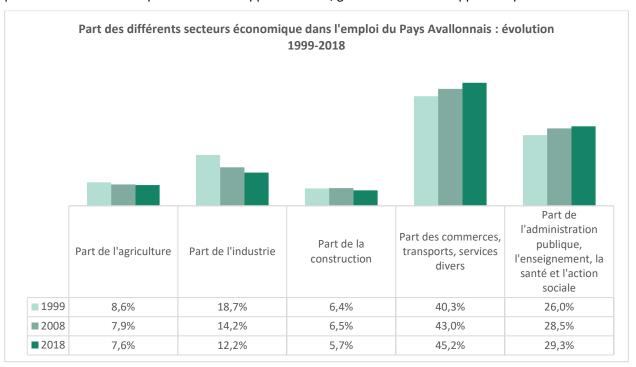




Une tertiarisation qui se poursuit

Les tendances d'évolution de l'emploi sur place mettent clairement en évidence un phénomène de tertiarisation de l'économie locale, avec un poids des services marchands et non marchands qui s'est renforcé entre 1999 et 2018, parallèlement à une décroissance de l'emploi industriel.

Ces tendances posent la question du maintien de l'économie productive sur le territoire, cette économie représentant un moteur important du développement local, générateur de développement présentiel.



En un mot

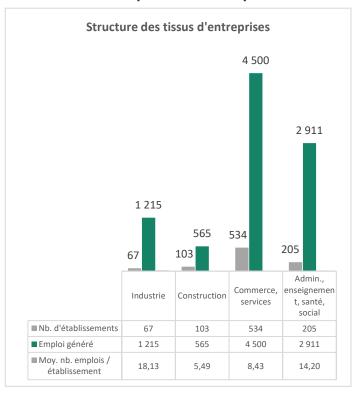
Le Pays Avallonnais présente une orientation économique importante sur les services marchands et les activités commerciales, ce qui peut s'expliquer en partie par la présence du groupe SCHIEVER à Avallon. L'activité agricole reste également bien représentée à l'échelle des 83 communes, ce qui met en évidence l'importance de cette économie pour le dynamisme des milieux ruraux.

L'économie tend, depuis la fin des années 1990, à se tertiariser avec une diminution des activités industrielles au profit des activités de services. Cette tendance permet de pallier la diminution des activités productives, mais ces dernières doivent être soutenues, car elles représentent un moteur important de toute l'économie locale.

Un tissu d'entreprises diversifié, avec des besoins différents à prendre en compte

La diversité du tissu d'entreprises sur le territoire est importante à considérer, les différentes catégories d'entreprises n'ayant pas les mêmes attentes et les mêmes besoins en matière d'aménagement. En particulier, il convient de souligner les caractéristiques suivantes du tissu d'entreprises :

- On retrouve quelques entreprises importantes (17 entreprises de plus de 50 salariés dont 12 à Avallon), très pourvoyeuses d'emplois, notamment dans le domaine de l'industrie, mais également des services (entreprises commerciales, administrations et services publics).
- Le tissu de PME de 20 à 50 salariés est également important, avec près de 50 entreprises à l'échelle du Pays Avallonnais dont la moitié à Avallon, en général dans les mêmes secteurs d'activité que ceux précités.
- Enfin, on retrouve une densité très forte d'établissements de moins de 20 salariés



(environ 1 000, hors agriculture, sylviculture et pêche), dont une majorité de TPE d'une à trois personnes. Ces entreprises, qui sont réparties de manière diffuse sur le territoire et qui sont également présentes dans les villages, auront des besoins nécessairement différents en matière d'urbanisme et d'aménagement.

L'emploi public représente environ un emploi sur cinq, avec quelques gros employeurs comme la prison de Joux-la-Ville, l'hôpital d'Avallon et le centre médical spécialisé de Vézelay. Le tableau ci-dessous dresse la liste des principales entreprises privées du territoire (source CCI 2015);

Entreprise	Descriptif	Nombre de salariés
SCHIEVER	Groupe de Commerce et de Distribution	980 (Avallon et Étaule)
PNEU LAURENT	Usine de production de pneus rechapés	570
SKF	Usine de production de roulements à billes	192
CLP PACKAGING	Entreprise de fabrication d'emballages spécialisée dans le packaging de luxe	89
JEAM	Restaurant Mc Donald's	45
SODEXO JUSTICE SERVICES	Prestataire prison de Joux-la-Ville	41

En un mot

Il convient de prendre en compte la diversité des tissus d'entreprises, avec la présence de gros employeurs dans les domaines de l'industrie et des services, mais également d'une densité importante de TPE dans le domaine de l'artisanat et des services (que l'on retrouve dans l'ensemble des communes du territoire).

Les différentes catégories d'entreprises n'ont pas les mêmes attentes en matière d'aménagement, avec en particulier des attentes différentes dans les villages où le développement artisanal se fait plutôt de manière diffuse dans le tissu villageois.

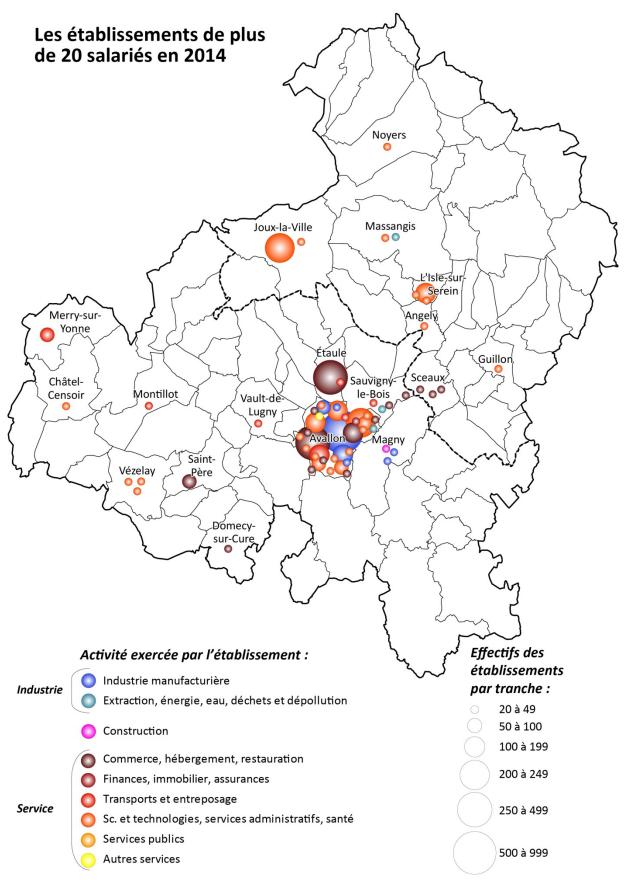












Source: INSEE - CLAP 2014

Des enjeux forts d'aménagement économique

Une offre foncière opérationnelle limitée en dépit des projets très nombreux

Au début de l'année 2022, on recense une quantité importante de foncier économique à l'échelle du Pays Avallonnais, avec un peu plus de 90 hectares aménagés, en projet ou identifiés dans les documents d'urbanisme en vigueur :

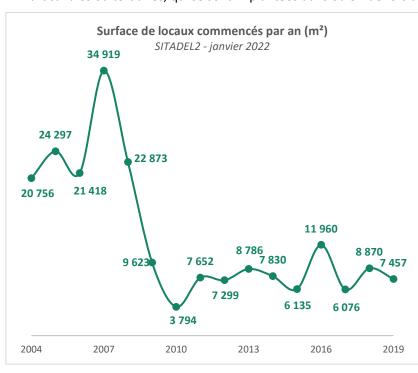
- Environ 26 hectares de surfaces commercialisées par la collectivité sont recensés (surfaces nettes prêtes à construire) au niveau des principales zones d'activités de la CCAVM (ZA de la Porte d'Avallon, ZA de la Porte du Morvan, ZA de la Troquette à Sauvigny-le-Bois et ZA Bon Juan à Magny).
- **Environ 21 hectares de foncier économique « diffus » ou à optimiser**, qui se situent à la fois dans les zones d'activité « historique » d'Avallon mais également dans les bourgs et villages du Pays Avallonnais.
- Environ 45 hectares (surfaces brutes) sont identifiés sur des sites d'accueil de nouveaux projets de ZAE, sans que les aménagements aient été engagés. Cela concerne en particulier la CC du Serein et notamment à Joux-la-Ville, Dissangis et Saint-André-en-Terre-Plaine.
- D'autres secteurs de développement précédemment fléchés dans les documents d'urbanisme ont été déclassés avec le PLUi de la CCAVM : des surfaces sans maîtrise foncière (plus de 80 ha notamment à Avallon, Magny et Sauvigny le Bois), des surfaces inconstructibles du fait de contraintes environnementales (près de 15 hectares notamment au niveau de la ZA Porte d'Avallon).

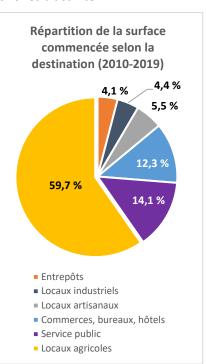
Des besoins modérés et diversifiés pour l'accueil d'entreprises

L'analyse des tendances passées permet d'évaluer les rythmes d'installation des entreprises sur le territoire et donc d'extrapoler les besoins fonciers pour l'accueil d'activités économiques au cours des prochaines années.

Les données disponibles liées aux permis de construire entre 2004 et 2019 mettent en évidence les rythmes d'implantation suivants :

- Le rythme d'implantation moyen est d'environ 13 000 m² de locaux par an, avec un tassement important des implantations qui a été constaté depuis 2009.
- En matière de destination, plus de la moitié des surfaces ont été destinées à l'implantation de bâtiments agricoles, qui ne nécessitent pas, pour la plupart, d'espaces d'activité classés comme tels dans les documents d'urbanisme.
- Le reste des implantations (3 000 m² par an environ) concernait en majorité des activités industrielles, artisanales ou tertiaires, qui se sont implantées dans ou en-dehors des zones d'activité.















Si les rythmes d'installation se poursuivent de la même manière jusqu'en 2035, on peut estimer que **le besoin foncier lié à l'accueil d'activités et d'équipements sur le territoire sera de l'ordre de 80 ha au maximum**, en incluant à la fois les implantations en ZAE et les implantations hors ZAE. Cette estimation met en évidence le **décalage entre le besoin estimé et la somme des espaces économiques en projet** (environ 90 ha en 2022 et 150 ha avant le PLUi de la CCAVM).

Enfin, il convient de souligner que les **besoins d'espace d'activité diffèrent** suivant les typologies d'entreprises considérées :

- Les PME et grandes entreprises industrielles et commerciales vont avoir des besoins d'espaces dédiés (ZAE), afin de faciliter leurs activités mais également de limiter les impacts de leurs activités sur les espaces d'habitat. Les attentes de ces entreprises sont généralement fortes en matière d'accessibilité (proximité de l'A6, desserte par des routes départementales suffisamment calibrées) et en matière de desserte numérique (attentes par rapport à la fibre optique).
- Les équipements et services peuvent nécessiter une proximité par rapport aux populations, qui suppose une approche différente, avec des besoins mixtes en ZAE et hors ZAE. L'accès numérique est également un paramètre important pour les principales entreprises de services.
- Les activités artisanales, qui se développent de manière plus diffuse au sein des villes et des villages, n'appellent pas forcément au développement d'espaces d'activité dédiées, mais leur présence dans les tissus urbains et villageois mérite d'être anticipée. Des besoins spécifiques liés à des équipements mutualisés peuvent également être envisagés (hôtels d'entreprises, pépinières artisanales).
- Enfin, les activités d'exploitation des ressources (foresterie, carrières, transformation agricole et forestière, énergie) peuvent nécessiter des espaces d'activité à proximité directe des ressources, y compris en milieu rural à distance des grands axes de développement.

Des enjeux d'aménagement qualitatif des espaces d'activité

L'aménagement des espaces d'activité représente également un enjeu urbain et paysager, le développement des ZAE ayant généré, au cours des dernières années, des impacts paysagers notables, en particulier à Avallon et dans sa proche périphérie (Étaule, Magny, Sauvigny-le-Bois), mais également dans les bourgs secondaires (Châtel-Censoir, Noyers, Arcy-sur-Cure, Quarré-les-Tombes). L'aménagement de ces espaces doit prendre en compte, en particulier, les enjeux suivants :

- L'intégration paysagère des espaces d'activité reste souvent très limitée sur le territoire, avec peu d'efforts réalisés sur le développement de masques végétaux, ou sur la maîtrise des volumétries et colorimétries des bâtiments dans le cadre des règlements de ZAE.
- L'organisation des implantations à l'échelle des ZAE est également peu maîtrisée, avec des implantations au coup par coup sans cohérence d'ensemble qui pèse sur l'harmonie paysagère des espaces.





L'entrée Nord d'Avallon : des enjeux paysagers liés à l'aménagement des espaces d'activité

Les implantations récentes dans les ZAE sont restées relativement peu denses, avec des surfaces de terrain élevées par rapport aux surfaces de locaux (voiries, réserves, stationnements). Les espaces annexes sont peu ou pas mutualisés dans les espaces d'activité, ce qui limite l'efficacité foncière du développement dans ces espaces.

En outre, le **renouvellement des espaces d'activité vieillissants** pourra constituer un enjeu non négligeable pour le territoire. On retrouve notamment des espaces d'activité relativement anciens dans la périphérie proche d'Avallon qui accueillent des bâtiments vacants. La vacance peut être amenée à s'accroître avec le temps en l'absence d'aménagements de modernisation (bâtiments non repris lors de cessation d'activité, transferts d'activité vers des espaces aménagés plus récemment, ...).

En un mot

Les espaces d'activité disponibles à l'échelle du Pays Avallonnais sont conséquents, avec une trentaine d'hectares déjà commercialisés en zone et autant identifiée dans le diffus. Toutefois, la sous-optimisation de ces espaces, l'effet d'appel d'air des nouvelles zones vis-à-vis d'activités existantes et la faible densité d'emplois à l'hectare de nouvelles implantations, comme la logistique ou l'entreposage, font peser le risque de manquer de foncier économique à très court terme.

La qualification des espaces d'activité représente un enjeu important, en offrant des typologies d'espace adaptés à la diversité des besoins des entreprises (desserte routière et autoroutière, proximité de ressources, aménagement numérique) et en améliorant la qualité paysagère et foncière des espaces d'activité, qui reste relativement faible à ce jour.





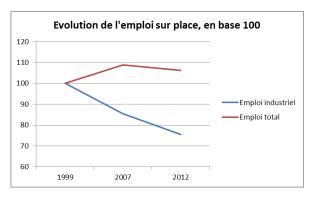






Les activités industrielles

Des activités industrielles de moins en moins présentes



Le Pays Avallonnais n'est pas un territoire avec une vocation industrielle marquée, l'emploi industriel ne représentant que 12 % de l'emploi total, contre 16,5 % en moyenne à l'échelle régionale. Toutefois, on retrouve tout de même des activités industrielles pourvoyeuses d'emplois, avec quelques « gros » employeurs dont la pérennité est importante pour maintenir le dynamisme du territoire.

De manière générale, le secteur industriel a beaucoup souffert depuis la fin des années 1990. C'est son déclin qui explique en bonne partie les difficultés rencontrées

à l'échelle du Pays Avallonnais pour maintenir l'emploi sur place. En effet, le secteur industriel a perdu plus de 600 emplois entre 1999 et 2018, quand l'emploi total tendait plutôt à se stabiliser du fait du dynamisme des activités tertiaires.

Le maintien des activités industrielles sur le territoire nécessite d'anticiper les besoins de ces entreprises au cours des prochaines années :

- En matière d'aménagement, en offrant les conditions adaptées de leur développement (foncier, aménagement numérique, infrastructures, ...).
- En matière d'accueil de populations, en facilitant l'accueil de populations qualifiées répondant aux besoins des entreprises. En particulier, un déficit de compétences est ressenti localement au niveau des Catégories Socio-Professionnelles « supérieures » (cadres) et au niveau des compétences ouvrières spécialisées.

Des opportunités de développement autour de la production d'énergies renouvelables

À l'échelle du Pays Avallonnais, on recense de nombreux projets de développement autour de la production d'énergies renouvelables, dont certains ont déjà été concrétisés. En particulier, l'exploitation des ressources suivantes représente un potentiel de développement à souligner :

- La ressource solaire, avec les possibilités de développement des installations photovoltaïques à l'image du projet réalisé sur la commune de Massangis mais en veillant à préserver l'activité agricole (projets agrivoltaïques) et les espaces naturels (projets sur d'anciennes décharges, carrières, etc.).
- La ressource éolienne, dont l'exploitation devrait faire l'objet d'un développement important au cours des prochaines années, les projets recensés étant nombreux ; il convient de veiller à l'effet de saturation
- La ressource biomasse, avec un potentiel de développement de l'énergie bois et de la méthanisation.

Le développement des équipements de production d'énergies renouvelables n'est toutefois pas pertinent partout et il doit être maîtrisé en matière d'impacts potentiels sur les paysages, l'agriculture et la biodiversité.

En un mot

Les activités industrielles ont connu un déclin important au cours des dernières années, qui explique en bonne partie les difficultés à maintenir l'emploi sur place.

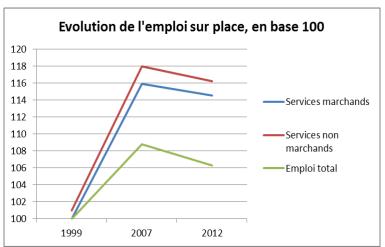
Il convient d'anticiper les besoins des principales entreprises industrielles en matière d'aménagement et à prendre en compte les possibilités de développement des activités de production d'énergie renouve-lables, qui représentent un potentiel important pour le territoire mais également des enjeux en matière d'impact sur la biodiversité, l'agriculture et les paysages.

Le secteur tertiaire

Une croissance des activités de services, qui pallie la diminution des activités productives, mais qui se tasse depuis 2007

Les activités de services sont très représentées à l'échelle du Pays Avallonnais, avec le poids historique des activités commerciales liées à la présence de SCHIEVER sur le territoire. Elles se sont considérablement développées au cours des dernières années, avec la création de plus de 1000 emplois sur place entre 1999 et 2007, pour 60 % dans les services marchands et les activités commerciales.

Ce développement a permis, en partie, de pallier le déclin des activités industrielles sur le territoire au début des années 2000. Depuis 2007, le secteur des services



connait également des difficultés, avec une perte d'environ 100 emplois sur place entre 2007 et 2012 qui, cu-mulée avec les difficultés du secteur industriel, explique la situation globale négative du territoire.

L'économie commerciale, un pilier de développement du territoire qui joue un rôle dans la réponse aux besoins des habitants

Une offre commerciale importante, concentrée sur Avallon

Le Pays Avallonnais présente des activités commerciales très développées par rapport à d'autres territoires, avec une densité commerciale de près de 1377 m²/1000 habitants (700 m²/1000 habitants en moyenne en France). On dénombre 426 commerces sur le territoire, dont 20 commerces de plus de 300 m² de surface de vente (donnée 2015). Le niveau d'évasion commerciale reste limité (20 % pour l'alimentaire, 33 % pour le non alimentaire).

La ville centre joue un rôle important dans l'offre locale :

- Avallon absorbe 93 % du chiffre d'affaires des commerces du territoire grâce à sa position stratégique; la commune possède l'intégralité des moyennes et grandes surfaces (300m² et plus). Son aire d'influence est bridée par les pôles de Clamecy, à l'ouest, d'Auxerre au nord et de Semur-en-Auxois à l'est. On retrouve à Avallon une offre alimentaire et généraliste importante, ainsi qu'une offre commerciale spécialisée avec des grandes enseignes: Villaverde, Conforama, Kiabi, Weldom, Défi Mode... Cette offre semble suffisante en matière de gammes d'achat pour répondre aux besoins du bassin de vie.

Indicateurs clés du commerce	
Nombre de commerce de 300 m² et plus	20 dont 6 alimentaires
Plancher commercial	37 552 m²
Densité commerciale globale	1377 m² / 1000 habitants
Densité commerciale alimentaire	669 m² / 1000 habitants
Poids de l'activité commerciale (C.A)	133 M€, dont 93% réalisés dans la CC de l'Avallonnais.
Taux d'évasion	20% pour l'alimentaire, 33% pour le non- alimentaire

L'offre commerciale du Grand Avallonnais (source CCI Yonne sept. 2015)





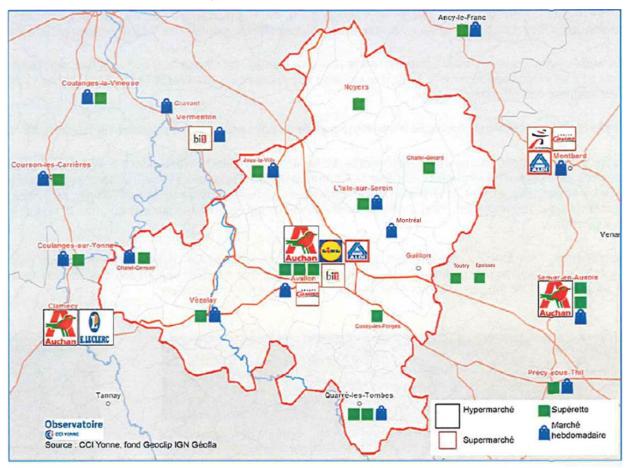








- Les pôles secondaires (communes principales de chaque secteur) sont pour la plupart équipés de superettes répondant aux besoins quotidiens, mais souffrent d'une certaine instabilité (changements fréquents de propriétaires).
- Pour des besoins plus exceptionnels, les habitants doivent se tourner vers les pôles commerciaux supérieurs, notamment Auxerre et Dijon.



La grande distribution alimentaire et les marchés du Grand Avallonnais, source CCI 2015

Une fragilité des petits commerces dans les centralités urbaines et villageoises

Le maintien de l'offre commerciale de proximité dans les centralités d'Avallon et des bourgs ruraux représente un enjeu important pour répondre aux besoins des habitants. Les petites cellules connaissant des difficultés à se maintenir (taux de rotation élevés, vacance commerciale). Cette situation peut s'expliquer par plusieurs paramètres :



- La dévitalisation des centralités, avec une croissance de la vacance et un éloignement des ménages vers des quartiers périphériques ou vers les communes rurales limite le dynamisme des cellules commerciales ;
- L'ancienneté et la dégradation du bâti complexifient l'implantation de cellules, les locaux existants étant trop souvent vétustes et inadaptés par rapport aux besoins des porteurs de projets la commune d'Avallon porte un projet de programme FISAC, avec un programme d'actions spécifiques pour intervenir à ce niveau.
- L'évolution des comportements des ménages reste faiblement intégrée dans l'organisation de l'offre commerciale de proximité (horaires, accessibilité, vente en ligne, ...) et la compétitivité de l'offre périphérique des moyennes surfaces s'est fortement accrue, ce qui limite la rentabilité des petits projets commerciaux. L'équilibre de l'offre entre centralités et espaces commerciaux périphériques représente un enjeu important, notamment à Avallon.

En un mot

Les activités tertiaires sont importantes sur le territoire (services, commerces) et leur développement a permis de limiter l'impact du déclin industriel au cours des dernières décennies. Elles restent toutefois fragiles depuis 2007, ce qui explique en partie les difficultés du territoire en termes d'emploi sur place.

L'offre commerciale est très développée et parait suffisante à l'échelle du territoire. On retrouve une offre complète à Avallon qui concentre la totalité des surfaces de vente en moyennes et grandes surfaces. À noter, toutefois, que les petits commerces dans les centralités sont particulièrement fragiles (inadaptation de l'offre par rapport aux comportements des ménages, cellules commerciales dégradées, déséquilibre entre l'offre des centralités et les espaces commerciaux périphériques d'Avallon. L'offre commerciale résiste mieux dans certains bourgs, du fait du bassin de consommation rural et des activités touristiques (Quarré les Tombes, Vézelay par exemple).











Les activités agricoles et forestières

Des activités agricoles très présentes, qui font face à des difficultés structurelles

Un emploi agricole très présent sur le territoire, organisé autour de plusieurs grandes filières

Malgré une baisse constante, l'emploi agricole est très présent sur le territoire, avec 476 exploitations recensées en 2020, pour un total de 760 emplois. Au regard des données de l'INSEE, l'emploi agricole représente 7,6 % de l'emploi total sur le territoire, proportion nettement supérieure aux données nationale (2,6 %) et régionale (4,2 %).

PBS moyenne en 2020 (milliers d'euros standard) - Source : Agreste - Racensament agricole 2020 (données provisoires)

Auxerro

Availlon

Availlon

Cealnes sonnées sur les cents sont assines: sa effect à Ballada, ou aux export de données sous activoire il et laux agent - Bances agent assines sur effect à Ballada, ou aux exports de données sous activoire il et laux agent - Bances agent age

En matière de productions, la Production Brute Standard (PBS) du territoire s'élève à environ 78,31 millions d'euros (contre 68 millions d'euros en 2010), ce qui montre l'importance de l'agriculture dans le modèle productif du territoire. Le nord du territoire, orienté vers la polyculture-élevage et les grandes cultures, présente une PBS movenne jusqu'à plus de deux fois supérieure au sud, orienté vers l'élevage de bovins viande:

- Blacy, Talcy, Censy, Coutarnoux, Môlay, Jouancy et Massangis présentent par exemple une PBS moyenne supérieure à 260 milliers d'euros.
 - Foissy-lès-Vézelay, Chastellux-sur-Cure, Bussières, Menades, Saint-Brancher, Magny, Quarré-les-Tombes présentent quant à eux une PBS moyenne inférieure à 130 milliers d'euros.

PBS moyenne : évolution 2020/2010 (%) - Source : Agreste - Recensements agricoles (données proviscines pour 2020)

Autxerro

Availan

Availan

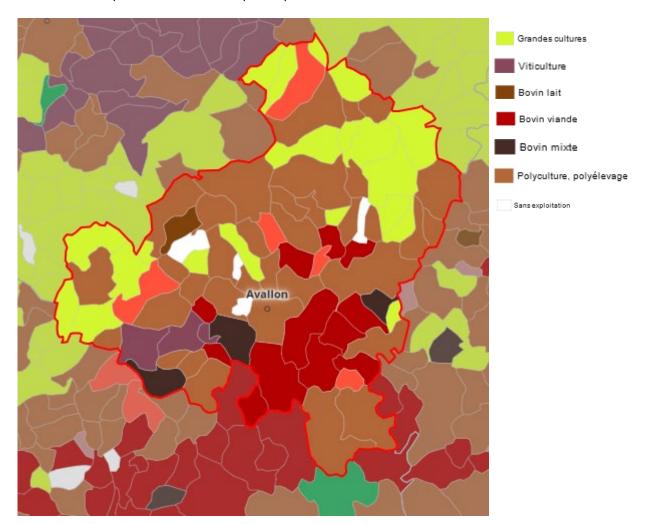
Centre sonées sur les centes sur les centes son estimées : le etter « TRELÉALI, 20 au se sonée sonées sou, actroir » de la la sonée sonée source : Agrestic - Sur les centes sonées sour estimées : le etter « TRELÉALI, 20 au se sonée so sonées sou, actroir » de la la sonée : Agrestic - Sur les centes sonées sour est restre « TRELÉALI, 20 au se sonée sources sour actroir » de la la sonée : Agrestic - Sur les centes sonées sources sources

Toutefois, ce constat

s'inverse quand on considère l'évolution de la PBS moyenne : le nord Morvan voit ainsi sa PBS moyenne augmenter entre 2010 et 2020, quand le nord et l'ouest du territoire la voit diminuer. Cette diminution s'explique notamment par l'évolution défavorable, ces dernières années, des prix des têtes de rotation comme le colza.

Les différents secteurs du Pays Avallonnais présentent des orientations différentes sur le plan agricole, ce qui se perçoit largement dans la diversité des grands paysages que l'on retrouve localement :

- Le secteur du Morvan est marqué par la présence de la filière bovin viande, avec un élevage orienté majoritairement vers la race Charolaise. L'exploitation est particulièrement extensive, avec des exploitations de taille plus modeste, et la majorité des espaces agricoles sont des prairies permanentes ou temporaires.
- Le secteur du Vézelien accueille également des productions d'élevage viande charolaise, mais la production est plus diversifiée, avec à la fois de la polyculture, un petit peu d'élevage laitier, et des espaces viticoles qui se sont bien redéveloppés ces dernières années.
- Le secteur de la Terre Plaine, sur les piémonts du Morvan, accueille des productions plus intensives, avec une orientation diversifiée de polyculture élevage, avec à la fois des productions laitières et des productions viande. L'occupation des sols y est diversifiée.
- Enfin, le secteur de Noyers-sur-Serein et de Joux-la-Ville, au nord du territoire, présentent une orientation majoritairement tournée vers les grandes cultures, avec quelques grandes exploitations bovines plus intensives. Ces productions sont caractéristiques des plateaux de Bourgogne. Ce sont les secteurs qui accueillent les productions brutes les plus importantes.



Spécialisation de la production agricole en 2020 – Source : Agreste – Recensement agricole 2020







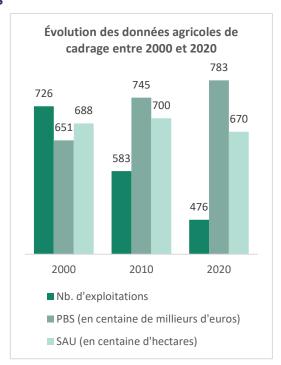




Des évolutions structurelles et des difficultés notables

Le secteur agricole est marqué par des évolutions structurelles importantes, qui méritent d'être soulignées :

- D'une part, le tissu d'exploitations évolue fortement, avec une diminution du nombre d'exploitations sur le territoire (-20 % entre 2000 et 2010, puis 16 % entre 2010 et 2020) associée à une augmentation de la Surface Agricole Utile (SAU) moyenne des exploitations (+25 % entre 2000 et 2010, puis + 12,5 % entre 2010 et 2020), et à une augmentation des regroupements professionnels (GAEC) et du nombre de personnes par exploitation (1,2 UTA par exploitation en 2000 contre 1,4 en 2010). Il est cependant à noter que le nombre moyen de personnes par exploitation a augmenté moins vite entre 2000 et 2010 que la taille moyenne des exploitations : +16,7% contre +25%. Ces évolutions sont donc défavorables à l'emploi agricole.
- Après avoir fortement augmenté de + 14 % entre 2000 et 2010, la productivité des exploitations agricoles ralentit, avec une Production Brute en légère hausse (+ 5,1 %) entre 2010 et 2020, malgré une légère diminution de la SAU exploitée (-1,3 %).



L'accroissement de la productivité est à mettre en relation avec une certaine intensification des pratiques, la part des prairies permanentes dans la SAU des exploitations ayant diminué entre 2000 et 2010 du fait du retournement de parcelles pour diversifier les productions et accroitre la rentabilité à l'hectare. Le développement des espaces labourables a été particulièrement important en proportion dans la moitié sud du territoire, où les prairies permanentes sont encore les plus présentes. Le recours à l'élevage intensif augmente également avec la présence d'élevage de volailles répartie sur l'ensemble du territoire.

Le secteur agricole connait certaines difficultés qui questionnent l'évolution des modèles d'exploitation à moyen - long terme :

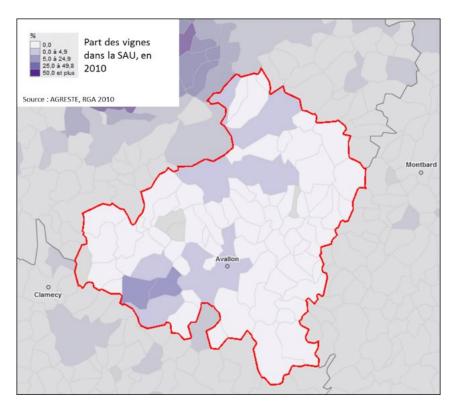
- La majorité des productions agricoles sont commercialisées dans le cadre de filières « longues », très dépendantes des marchés internationaux et de la grande distribution en termes de prix. Que ce soit pour les productions d'élevage (viande, lait) ou pour les productions céréalières, les tendances des dernières années mettent en évidence une forte concurrence qui limite les possibilités de valorisation sur ces marchés.
- En outre, la reprise des exploitations du territoire représente un enjeu fort, avec une part élevée d'exploitations sans successeurs connus (36 % en 2010), qui questionne les perspectives de transmission dans le cadre des départs à la retraite d'une partie des exploitants. L'augmentation de la taille des exploitations complexifie les reprises par les jeunes exploitants, les capacités d'investissement nécessaires pour la reprise étant particulièrement importantes. Les problématiques de succession sont particulièrement importantes dans les secteurs du Morvan et de la Terre Plaine.

Un potentiel de diversification avec le développement des filières courtes et de la reconnaissance qualitative des produits

Le territoire accueille quelques activités agricoles spécialisées, commercialisées en plus grande partie dans le cadre de filières « courtes » :

- Dans le secteur du Vézelien, les activités viticoles se sont redéveloppées au cours des dernières années, avec une augmentation des surfaces plantées et de la commercialisation locale des produits.
- Dans l'ensemble du territoire, on retrouve quelques activités maraîchères de proximité, même si le secteur d'activité reste pour le moment marginal en matière de parts de marché.

La commercialisation des produits locaux fait l'objet d'un travail d'animation au niveau local, avec en particulier l'organisation de marchés de producteurs au marché couvert d'Avallon, avec une fréquence hebdomadaire. On note également la création d'un « drive fermier » qui dessert Avallon, L'Isle-sur-Serein et Angely, ainsi qu'un



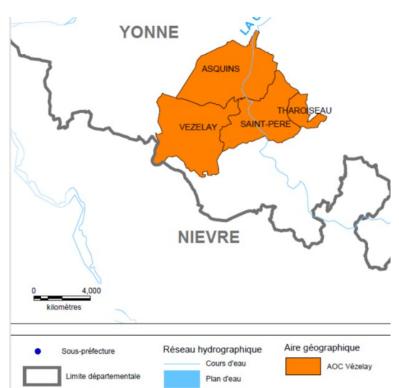
magasin de producteurs locaux à Avallon, Le Silo rouge. Plus récemment, à l'été 2021, le Pays Avallonnais a engagé des réflexions autour d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT) pour lesquelles il a été labellisé « PAT émergent ».

L'appui sur les signes de qualité représente une solution intéressante pour mieux valoriser les produits locaux dans le cadre d'une commercialisation à plus haute valeur ajoutée. Le développement des Appellations d'Origine Protégée reste relativement faible sur le territoire.

Les appellations les plus développées sont les AOC viticoles, dans une partie du territoire uniquement (principalement dans le secteur de Vézelay /

Châtel-Censoir), avec la production de vins sous l'appellation « Bourgogne » ou « Coteaux Bourguignons », mais également avec la présence d'une appellation reconnue « Vézelay » qui permet d'augmenter la reconnaissance qualitative du produit. Quelques IGP peuvent être développées mais restent peu utilisées (Moutarde de Bourgogne, Volailles de Bourgogne).

On retrouve également, sur le territoire, des productions locales à haute valeur ajoutée qui représentent un potentiel économique, comme le miel ou la truffe (présente historiquement dans le secteur de Noyers). Ces productions méritent d'être confortées, bien qu'elles ne bénéficient pas d'AOP spécifiques.



Communes concernées par des AOC / AOP viticoles :

L'ensemble des communes du Pays Avallonnais sont concernées par les IGP « Yonne »

Quatre communes sont en outre concernées par des AOC/AOP viticoles complémentaires : Vézelay, Asquins, Saint-Père et Tharoiseau.

Il s'agit des appellations suivantes :

- Appellation « Vézelay »
- Appellations « Coteaux Bourguignons »
- Appellations « Bourgogne » et « Bourgogne Aligoté »
- Appellations « Crémant »
- Appellations « Fine de Bourgogne » et « Marc de Bourgogne »











Liste des AOC / AOP et des IGP sur le territoire du Pays Avallonnais :

Brillat-Savarin	IGP
Charolais de Bourgogne	IGP
Epoisses	AOC / AOP
Moutarde de Bourgogne	IGP
Volailles de Bourgogne	IGP
Yonne blanc	IGP
Yonne primeur ou nouveau blanc	IGP
Yonne primeur ou nouveau rosé	IGP
Yonne primeur ou nouveau rouge	IGP
Yonne rosé	IGP
Yonne rouge	IGP
Bourgogne aligoté	AOC / AOP
Bourgogne aligoté nouveau ou primeur	AOC / AOP
Bourgogne blanc	AOC / AOP
Bourgogne clairet ou rosé	AOC / AOP
Bourgogne gamay rouge	AOC / AOP
Bourgogne mousseux	AOC / AOP
Bourgogne nouveau ou primeur	AOC / AOP
Bourgogne Passe-tout-grains rosé	AOC / AOP
Bourgogne Passe-tout-grains rouge	AOC / AOP
Bourgogne rouge	AOC / AOP
Coteaux Bourguignons ou Bourgogne grand ordinaire ou Bourgogne ordinaire blanc	AOC / AOP
Coteaux Bourguignons ou Bourgogne grand ordinaire ou Bourgogne ordinaire blanc nouveau ou primeur	AOC / AOP
Coteaux Bourguignons ou Bourgogne grand ordinaire ou Bourgogne ordinaire clairet ou rosé	AOC / AOP
Coteaux Bourguignons ou Bourgogne grand ordinaire ou Bourgogne ordinaire rouge	AOC / AOP
Crémant de Bourgogne blanc	AOC / AOP
Crémant de Bourgogne rosé	AOC / AOP
Fine de Bourgogne	AOC / IG
Marc de Bourgogne	AOC / IG
Vézelay	AOC

En un mot

Les activités agricoles sont très présentes sur le territoire, avec une diversité d'orientations technicoéconomiques propres aux différents secteurs géographiques.

Ces activités ont fortement gagné en productivité et en production globale au cours des 20 dernières années, en dépit d'une tendance à la consommation foncière par l'urbanisation. Elles connaissent toutefois des difficultés structurelles importantes, avec à la fois des difficultés de rentabilisation des produits sur les filières « longues » et des incertitudes sur les opportunités de reprise des exploitations qui sont de plus en plus importantes en taille.

On constate une diversification récente des productions avec le développement des filières courtes pour des produits à haute valeur ajoutée, le recours à l'élevage intensif, comme l'élevage de volailles, ou l'agrivoltaïsme. Cette diversification représente une opportunité pour consolider le tissu agricole local mais présente également des enjeux en matière de préservation de l'environnement et de l'accès au foncier pour les jeunes agriculteurs.

Un Projet alimentaire territorial (PAT) en cours d'élaboration

Depuis 2020, avec le premier confinement « COVID19 » et l'approbation de son Schéma de cohérence territoriale, le Pays Avallonnais travaille à l'élaboration d'une stratégie alimentaire de territoire, afin de rapprocher consommateurs et producteurs, en assurant ainsi une alimentation de qualité pour les uns et un revenu décent pour les seconds.

À cette fin, le Conseil de Développement Territorial et la CCAVM, dans le cadre de son CTE, ont animé des ateliers et consulté les agriculteurs, restaurateurs, commerçants, consommateurs et partenaires. Ces ateliers ont permis de dresser des premiers enjeux et pistes d'action.

C'est pourquoi, à l'été 2021, le Pays Avallonnais a été labellisé « PAT émergent » par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation puis retenu à l'appel à projets de la DRAAF en vue de financer des actions en lien avec l'alimentation de proximité.

À ce jour, le PAT du Pays Avallonnais identifie quatre axes :

- Sensibiliser à l'alimentation saine et locale pour créer du lien social et améliorer le bilan santé
- Associer terroir et culture comme vecteur d'attractivité et approche pédagogique
- Réduire le gaspillage en valorisant la ressource humaine (chantiers d'insertion, économie circulaire)
- Accompagner le changement des pratiques des professionnels pour améliorer la qualité des assiettes, pour créer de la valeur économique

Par ailleurs, un certain nombre d'actions déjà engagées ou prêtes à partir ont également été recensées :

- Dans le domaine social et santé, en plus des actions déjà démarrées dans le cadre du CLS :
 - La constitution d'un réseau d'acteurs de lutte contre la précarité a fortement été souhaitée et le premier groupe projet, co-animé par le Pays Avallonnais et le Département de l'Yonne, s'attachera à le formaliser.
 - La création du jardin partagé Tomate Rouge à Chatel Censoir (Village du Futur) porté par l'association C.ChatelCensoir et accompagné par l'association Traverses d'Avallon. Un volet patrimoine immatériel valorisera l'histoire de la soupe du "petit manteau bleu" en hommage à Edme Champion.
 - Le déploiement de l'opération Paniers Solidaires, initiées en 2020 avec la MSA et qui pourra être conduite en multi partenariat avec les associations caritatives.
 - La création d'un CLEAlim, sur le modèle du CLEA (Contrat Local d'Éducation Artistique déjà mis en œuvre sur le territoire depuis trois ans par le Pays), porté par le Pays Avallonnais et qui mobilisera les acteurs locaux dans les établissements scolaires (21 primaires et 4 collèges).

- Dans le domaine économique :

- Organisation de rencontres interprofessionnelles pour faciliter l'interconnaissance et les échanges de pratiques;
- Formations des agents et cuisiniers de la restauration collective afin de favoriser l'atteinte des objectifs de la loi EGAlim et promotion des outils existants de groupement de commande en produits locaux, en lien avec le PAT du Département de l'Yonne;
- Études d'opportunité et faisabilité pour la cuisine centrale du nouveau centre hospitalier;
- Accompagnement des porteurs de projet au montage de dossiers (actuellement en cours : un marché à la ferme, une création de brasserie, une modernisation de miellerie, une modernisation d'atelier de production de pain d'épices, un fournil à bois);
- Accompagnement des exploitants souhaitant ouvrir leur ferme au public scolaire et touristique...

- Dans le domaine environnemental :

- Lutte contre le gaspillage par des actions de sensibilisation en direction des ménages et en restauration collective (en s'appuyant sur les ambassadeurs du tri);
- Accompagnement à la conversion en bio en partenariat avec BioBourgogne.

- En animation et communication :

- Mise en relation du monde de l'agriculture et du monde de la culture pour favoriser une synergie et l'émergence d'évènementiels communs (Ex. Création d'une Semaine Goûts et Saveurs Locales);
- Organisation d'éductours des fermes pour les acteurs du territoire ;
- Information sur les labels et marques existants (Parc et Département de l'Yonne)







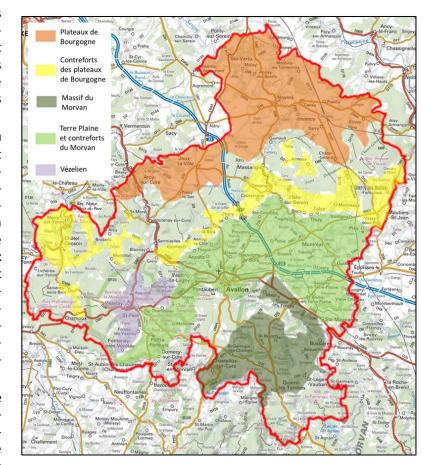




Des enjeux d'aménagement spécifiques liés à la protection des espaces et activités agricoles

Le territoire présente des espaces agricoles de nature diverse, qui présentent des qualités différentes et expliquent, en partie, la diversité des systèmes d'exploitation. On retrouve cinq grandes typologies d'espaces stratégiques qui se démarquent :

- Les plateaux de Bourgogne, au nord, sont les espaces globalement les plus adaptés pour la céréaliculture, avec une topographie très favorable ainsi que des terres au potentiel pédologique important. On peut distinguer des espaces de transition, contreforts des plateaux de Bourgogne, qui se caractérisent par une topographie et une pédologie moins favorable ces contreforts présentent une dominante forestière importante, et l'assolement est plus diversifié, plus dépendant de la diversité parcellaire.
- Les espaces agricoles de Terre Plaine, qui s'inscrivent dans une dépression topographique et géologique, présentent une pédologie particulière, et une forte variabilité



- de la qualité agronomique, avec à la fois des espaces à fort potentiel dans les fonds de vallées et des espaces de coteaux moins productifs, qui sont généralement valorisés en prairies et dont la valeur agronomique est moindre.
- Les espaces agricoles du Morvan, au sud du territoire, sont majoritairement exploités en pâtures extensives ou en prairies temporaires pour l'élevage. La topographie du secteur complexifie historiquement la mécanisation et limite le potentiel productif des espaces en-dehors des fonds de vallée qui restent très étroits. La valeur productive des espaces qui sont encore exploités est néanmoins importante pour permettre l'alimentation fourragère et le maintien des filières d'élevage.
- Le Vézelien, qui s'inscrit à l'interface entre le Morvan et les plateaux de Bourgogne, présente une valeur agronomique hétérogène, avec des terres à forte valeur dans les fonds de vallée, des coteaux de moindre valeur pédologiques pour la polyculture. Toutefois, le secteur présente la particularité d'accueillir des coteaux à valeur viticole, avec une forte valeur agronomique à ce titre au sein des périmètres AOC.

En un mot

Le territoire accueille une diversité de grands ensembles agricoles, qui présentent des particularités propres ayant orienté le développement des différents systèmes d'exploitation.

Le développement urbain passé a touché en majorité des espaces agricoles, qui présentaient de manière générale une valeur agronomique plutôt élevée. La pression foncière a été particulièrement forte au niveau d'Avallon et des communes proches (première couronne).

Enfin, le développement urbain fait également pression sur la fonctionnalité du territoire, en contraignant ponctuellement les déplacements agricoles, l'accès aux parcelles, le développement des bâtiments d'exploitation. Si ces pressions restent limitées à l'échelle du Pays Avallonnais, elles devront faire l'objet d'une attention particulière à l'avenir.

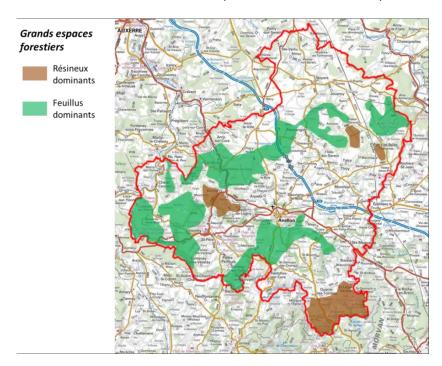
Une filière bois bien présente, dont le développement doit être intégré dans les réflexions d'aménagement

Des espaces forestiers non négligeables, avec différents secteurs à enjeux

On retrouve, sur le territoire, plusieurs grandes typologies d'espaces forestiers :

- Dans le secteur de Quarré-les-Tombes, on retrouve des forêts de résineux, à dominante privée, qui s'intègrent dans un des massifs boisés les plus importants de Bourgogne (massif du Morvan). Ces espaces sont exploités de manière relativement intensive, avec des modalités de gestion qui peuvent, ponctuellement, avoir des impacts sur le cadre environnemental et paysager (coupes rases, développement du résineux sur les coteaux qui tend à fermer les paysages). Toutefois, le PNR du Morvan a mis en place une charte forestière afin d'améliorer la gestion de ces massifs, et les équilibres entre agriculture et forêt tendent plutôt à se maintenir depuis le début des années 2000 (la progression forestière a fortement diminué). Cette charte est animée en étroite relation avec le CRPF Bourgogne-Franche-Comté.
- On retrouve, au sud d'Avallon, des massifs forestiers importants, en bonne partie publique (forêts communales d'Avallon, de Pontaubert, de Magny et de Saint-Germain-des-Champs), qui sont composés en majorité de feuillus, mais avec la présence ponctuelle de résineux. Ces espaces sont intégrés dans le massif du Morvan, qui est reconnu comme massif prioritaire pour le développement forestier au niveau régional.
- Enfin, on retrouve sur les contreforts des plateaux de Bourgogne de nombreux massifs boisés, majoritairement constitués de feuillus, avec quelques poches de résineux. Ces massifs sont relativement morcelés avec à la fois des propriétés communales et des propriétés privées. Les parties privées de ces massifs, minoritaires en surfaces, sont globalement exploités par un nombre élevé de propriétaires, ce qui complexifie leur gestion. Ces espaces ne sont pas, à ce jour, considérés au niveau régional comme prioritaires pour le développement forestier.

Les surfaces forestières ont tendu à augmenter ces dernières décennies, en partie du fait de la déprise agricole mais également sous l'effet des reboisements liés au Fonds Forestier National (FFN, politique publique d'aprèsguerre pour reconstituer les forêts françaises). Via ce fonds, les propriétaires forestiers ont bénéficié durant de nombreuses années de subventions pour le boisement de leurs parcelles.



L'enrésinement constaté sur le territoire est lié en partie à l'effet de ces politiques de reforestation. Le FFN a pris fin en 1999 mais laisse derrière lui des plantations résineuses qui arrivent à maturité aujourd'hui, ce qui explique, en partie, l'application de coupe rase.

Enfin, de nombreux boisements privés présentent un état d'enfrichement, livrant ainsi une certaine part des forêts à ellesmêmes et causant notamment des soucis de gestion des parcelles voisines. Cela est notamment dû au morcellement des bois entre plusieurs propriétaires qui, pour certains, n'habitent plus le territoire.







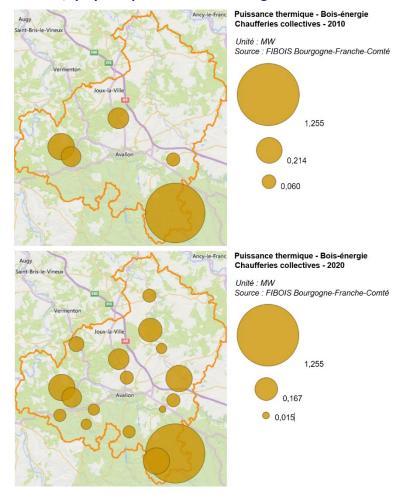




Un développement progressif de la filière bois, qui peut questionner l'aménagement du territoire

On constate, à l'échelle régionale, un développement progressif de la filière bois, avec en particulier un développement des équipements de première transformation et des équipements de valorisation énergétique dont la présence génère un besoin en ressource primaire qui tend à augmenter. Le développement de l'installation de sciage et de production de pellets de La Rocheen-Bresnil a également engendré une demande importante en ressource primaire.

Ce développement se retrouve aussi sur le territoire de manière notable. Cela s'explique en grande partie par le rôle du PNR du Morvan, remplissant son rôle d'animateur de la filière bois-énergie depuis 2002, en partenariat avec la Région et l'ADEME. Ainsi de cinq communes avallonnaises équipées en chaufferie bois collective en 2010, on en recense désormais 17 en 2020, répartie sur l'ensemble du territoire. S'agissant de petites unités, la puissance installée n'a augmenté que de de 60 % sur la même période, passant ainsi de 1,85 à 2,99 MW.



Les enjeux d'aménagement suivants mériteront d'être anticipés afin d'accompagner efficacement le développement de la filière bois et en particulier la mobilisation de la ressource locale pour alimenter les structures de transformation :

- L'organisation des déplacements forestiers représente un enjeu important, avec à la fois la question de la desserte des massifs à faciliter, et la question de la circulation des grumiers qui nécessite des infrastructures adaptées – actuellement, la RD944 (route de Lormes) est fortement utilisée par les grumiers pour exporter le bois du Morvan, ce qui génère des nuisances au niveau de la traversée d'Avallon.
- L'accueil des équipements liés à la filière bois pourra également être réfléchi dans le projet de territoire, avec des besoins qui peuvent se développer en termes d'espaces logistiques (plateformes de stockage) et d'équipements de transformation (scieries, plaquetteries, chaufferies biomasse).

En un mot

Le Pays Avallonnais accueille des espaces boisés notables, avec une partie des espaces inclus dans le massif de développement prioritaire du Morvan (forêts privées de résineux, forêts communales) mais également des massifs boisés sur les contreforts des plateaux de Bourgogne, plus morcelés et exploités moins fortement (notamment pour les parties privées).

Le projet de territoire gagnera à anticiper les besoins liés au développement de la filière bois, en matière de déplacements forestiers (dessertes, circulation des grumiers) et d'accueil d'équipements structurants (chaufferies, plateformes de stockage, scieries...).

Le tourisme

Une offre touristique diversifiée, composante importante de l'économie locale

Le territoire accueille de nombreux sites touristiques, à l'attractivité variable :

- D'une part, on retrouve le site de Vézelay, premier site touristique du territoire, qui accueille environ 1 000 000 de visiteurs par an (1 026 000 en 2017), avec une fréquentation particulièrement importante sur la période estivale, mais également sur une période plus large entre le mois d'avril et le mois d'octobre.
- D'autre part, le territoire accueille de nombreux sites secondaires, avec quelques musées (Noyers, Avallon, Saint-Père, Saint-Léger-Vauban), des sites religieux (Prieuré de Vausse, Abbaye de la Pierre qui Vire) et patrimoniaux (Château de Pisy, bourg de Noyers, centre historique d'Avallon qui accueille des flux touristiques notables).

Les principaux sites touristiques du Grand Avallonnais et leur fréquentation en 2014, source ADT Yonne

Les lieux de visite	Visiteurs en 2014
Basilique Sainte-Marie-Madeleine à Vézelay	848 956
Musée et site des Fontaines salées à Saint-Père	9 949
Maison Jules Roy à Vézelay	5 734 (donnée 2012)
Musée de l'Avallonnais à Avallon	4 060
Musée de Noyers à Noyers-sur-Serein	2 437
Tour de défense des remparts à Noyers-sur-Serein	2 037
Ecomusée du Morvan/Maison Vauban à Saint-Léger-Vauban	1 762
Prieuré de Vausse à Chatel-Gérard	1 427

- Enfin, la densité des résidences secondaires dans certains secteurs du territoire (Morvan, Vézelien, secteur de Noyers) met bien en évidence l'attractivité du Pays Avallonnais en termes de tourisme vert et patrimonial, le cadre de vie rural offert sur le territoire constituant une réelle plus-value au-delà de la présence des sites touristiques.

La diversité de l'offre touristique met en évidence le potentiel de développement du territoire à ce niveau, avec en particulier un enjeu de mise en réseau de l'offre afin de mieux capter les visiteurs et les inciter à séjourner plus longuement sur le territoire.

En un mot

Le Pays Avallonnais bénéficie de la présence de sites touristiques diversifiés, avec en particulier le site de Vézelay qui accueille une fréquentation majeure, mais également une multitude de sites secondaires présentant un intérêt patrimonial, historique ou cultuel. Le tourisme « vert » est également important pour le territoire, qui accueille une densité non négligeable de résidences secondaires.

La mise en réseau de cette offre touristique diversifiée représente un enjeu important et une opportunité pour le territoire, afin de mieux capter les flux et d'inciter les visiteurs à séjourner plus longuement sur le territoire.

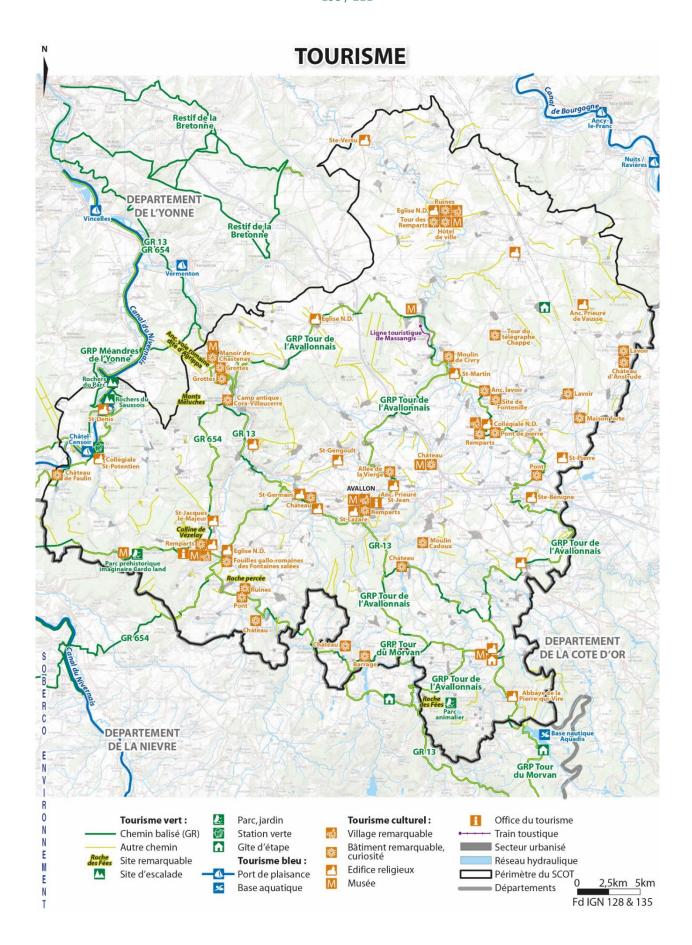












Un déficit d'offre d'hébergement, notamment concernant l'offre hôtelière

L'offre d'hébergement touristique représente à la fois un potentiel de développement économique et un prérequis à l'accueil de visiteurs, dans un territoire relativement éloigné des grands pôles hôteliers régionaux (Auxerre, Dijon, Beaune, ...).

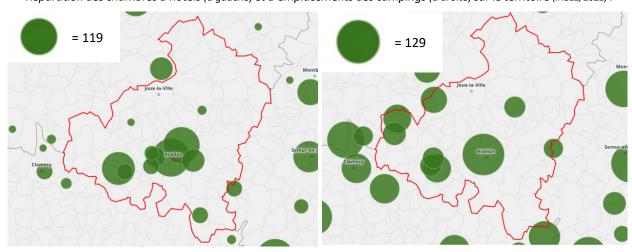
Il existe une offre d'hébergement non négligeable, mais qui pourrait être améliorée :

- L'offre d'hébergement de plein air est relativement développée dans le secteur du Morvan (côté Nièvre) et dans le secteur de Vézelay / Châtel-Censoir. On dénombre ainsi 454 emplacements.
- L'offre hôtelière est présente sur le territoire, avec en particulier une offre à Avallon et dans sa proche périphérie et une offre plutôt orientée « haut de gamme » sur le Vézelien. Globalement, il existe une demande d'hébergement importante entre Vézelay et Avallon et l'offre peut être développée en matière de capacités d'accueils. L'adaptation de l'offre en matière de qualité constitue un enjeu particulier à Avallon, les hôtels du centre-ville étant particulièrement vieillissants (en matière de bâti et d'offre d'accueil). Le territoire souffre, en outre, d'un déficit de capacités d'accueil de groupes qui gagnerait à être comblé ; un projet de requalification du village vacances de Châtel-Censoir est ainsi mené en ce sens.
- Le territoire accueille une offre diffuse de gîtes et de chambres d'hôtes, à la fois à Avallon et dans les villages. Cette offre est importante pour répondre aux besoins des visiteurs qui recherchent un cadre rural.
- Enfin, il faut souligner l'importance de la quantité de résidences secondaires, en particulier dans les secteurs du Morvan, du Vézelien et de Noyers.

Potentiel d'hébergement touristique marchand (INSEE, 2021):

Type d'hébergement	Nb. d'établissements	Capacité
Hôtels	25	507 chambres
Campings	9	454 emplacements
Auberge de jeunesse – Centre sportif	1	38 lits

Répartition des chambres d'hôtels (à gauche) et d'emplacements des campings (à droite) sur le territoire (INSEE, 2021) :



En un mot

Le territoire présente une offre d'hébergement touristique diversifiée qui pourrait être développée plus fortement, notamment dans le cadre d'une politique de mise en réseau des sites afin de générer un allongement des durées de séjours.

L'adaptation de l'offre hôtelière représente un enjeu important, notamment à Avallon où l'offre dans le centre-bourg est vieillissante et où les structures actuelles ne permettent pas l'accueil de groupes, ou à Noyers où aucune structure d'hébergement marchand n'existe.











L'aménagement des sites et leur connexion : des enjeux forts d'aménagement touristique

Vézelay, futur « Grand Site » en cours d'aménagement



Depuis 2010, le site de Vézelay fait l'objet d'une réflexion approfondie d'aménagement dans le cadre de l'Opération Grand Site (OGS) à l'échelle de l'ensemble du site classé. (18 communes), portée par le Département de l'Yonne.

Les études pour identifier les enjeux et définir les axes stratégiques, menées entre 2012 et 2018, ont permis d'aboutir aux objectifs suivants :

N° 1 : Préserver et valoriser les qualités environnementales et paysagères du Grand Site :

- 1. Approfondir et diffuser les connaissances sur les patrimoines naturels et environnementaux du Grand Site
- 2. Préserver les qualités environnementales et les structures paysagères caractéristiques du Grand Site
- 3. Valoriser les paysages et les vues remarquables sur le Grand Site

N° 2 : Préserver et valoriser le patrimoine bâti et l'histoire du Grand Site :

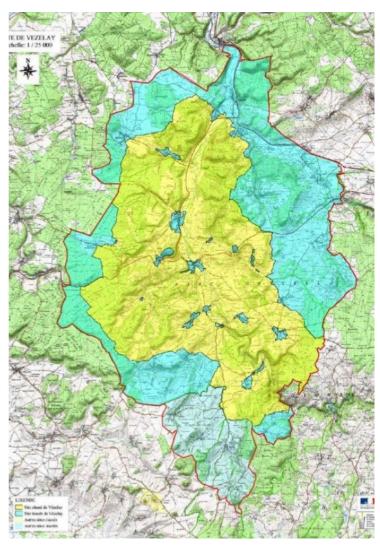
- 1. Approfondir et diffuser les connaissances sur le patrimoine bâti et sur l'histoire du Grand Site
- 2. Poursuivre la restauration du patrimoine bâti emblématique et de ses abords
- Sensibiliser et participer à la réhabilitation des villages du Grand Site en intégrant davantage les énergies renouvelables

N° 3 : Développer la qualité de l'accueil sur le Grand Site et la découverte de ses richesses :

- Faciliter les conditions de mobilité et de stationnement pour les habitants et pour les visiteurs
- Mobiliser les acteurs du territoire en faveur de la qualité de vie et de l'accueil sur le Grand Site
- Organiser la découverte du Grand Site autour des centres d'intérêt de ses visiteurs
- 4. Communiquer sur le Grand Site

L'ambition exprimée vise à générer une nouvelle demande touristique, en misant sur les différents types de publics, et à optimiser l'organisation des acteurs autour d'un projet touristique et développement local commun.

Le travail mené a permis d'établir ensuite un programme d'action, pour la période 2018-2023, qui permettra au site de Vézelay d'obtenir le label « Grand Site de France » et ainsi d'assurer un



développement équilibré du territoire entre tourisme, protection du patrimoine et des paysages, et vie locale :

- Approfondir les connaissances sur les patrimoines naturels et environnementaux du Grand Site
- Diffuser les connaissances sur les patrimoines naturels et environnementaux du Grand Site
- Accompagner les acteurs agricoles face aux défis économiques et environnementaux
- S'engager dans une stratégie de maintien et d'amélioration de la trame bocagère, composante du paysage et ressource naturelle
- Encourager une gestion sylvicole durable et intégrée dans le paysage
- Améliorer la qualité des espaces publics dans le respect de l'environnement
- Conseiller et sensibiliser sur les paysages et vues remarquables
- Réaliser les travaux nécessaires à la valorisation des paysages et vues remarquables
- Approfondir les connaissances sur le patrimoine bâti et sur l'histoire du Grand Site
- Diffuser les connaissances sur le patrimoine bâti et sur l'histoire du Grand Site
- Poursuivre la restauration des biens du patrimoine mondial et des autres monuments historiques du Grand
 Site
- Poursuivre la restauration du patrimoine rural non protégé
- Poursuivre la restauration des remparts et des murs anciens
- Conseiller et sensibiliser sur les travaux de rénovation du bâti ancien
- Poursuivre la restauration et l'aménagement des cœurs de village et des hameaux
- Encourager l'évolution des mobilités dans le Grand Site
- Améliorer les conditions de stationnement à l'échelle du Grand Site
- Faire évoluer la signalétique sur et autour du Grand Site
- Mobiliser la population pour un Grand Site encore plus vivant et plus accueillant
- Mobiliser les acteurs touristiques du Grand Site en faveur d'un accueil de qualité
- Engager les démarches préalables à la création d'une structure d'accueil sur le Grand Site
- Valoriser les activités liées à la randonnée et aux pèlerinages
- Valoriser les activités liées à la nature et aux loisirs de plein-air
- Soutenir le dynamisme de l'activité économique et valoriser les savoir-faire locaux
- Valoriser les expressions artistiques et intellectuelles sur le Grand Site
- Assurer la communication institutionnelle du Grand Site
- Organiser la communication promotionnelle autour du Grand Site

L'aménagement des connexions touristiques, un potentiel d'attractivité pour le territoire

Même si la tendance récente est à son développement, le territoire présente une offre globalement assez limitée en matière d'itinérance touristique et il s'inscrit à la marge des grands itinéraires de cyclotourisme régionaux (à l'exception de la Grande Traversée du Massif central en VTT).

L'aménagement des connexions touristiques fait l'objet de plusieurs projets, qui constituent de véritables opportunités pour mieux capter les flux touristiques et diversifier l'offre locale, tout en mettant en réseau les sites :

D'une part, en matière de cyclotourisme, le territoire pourrait bénéficier plus fortement de la proximité du tour de Bourgogne à vélo qui suit les principaux canaux et qui passe à Châtel-Censoir. Deux projets majeurs de connexions touristiques sont à citer ici : la connexion Châtel Censoir-Vézelay-Avallon, toujours en cours d'élaboration au sein de la CCAVM et sa concrétisation devrait aboutir en 2023, et la connexion Avallon-Chablis via la vallée du Serein, dont la partie établie sur la CC du SEREIN est opérationnelle depuis 2020.



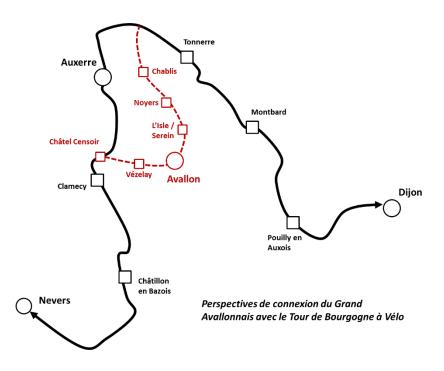








- D'autre part, l'itinérance pédestre représente un secteur touristique important avec la présence de nombreux itinéraires de Grande Randonnée (GR) et des chemins de Compostelle qui passent par le site de Vézelay
- Enfin, il convient de souligner que le territoire accueille des flux de camping-caristes dont l'accueil représente également une opportunité de développement. Cet accueil peut nécessiter la mise en place d'aménagements adaptés (aires d'accueil). L'axe Vézelay La Pierre qui Vire, fortement fréquenté en période estivale, pourrait faire l'objet d'une réflexion à ce niveau (en lien avec l'aménagement potentiel du lac du Crescent).



En un mot

Le territoire accueille un certain nombre de sites touristiques, dont l'aménagement gagnerait à être anticipé, afin de prévoir les éventuels équipements et travaux à mettre en œuvre.

L'OGS de Vézelay a d'ores et déjà, pour ce secteur, définit les actions à approfondir dans le cadre du projet de territoire afin d'en faire bénéficier l'ensemble du territoire. En particulier, l'aménagement des centres-bourgs, la réhabilitation du bâti ancien et l'intégration paysagère des projets urbains représentent des problématiques importantes pour soutenir l'attractivité touristique du site à long terme.

L'aménagement des connexions touristiques et le développement des activités d'itinérance représentent, en outre, des enjeux importants qui concernent directement l'aménagement du territoire. Le projet de territoire devra accompagner le développement lié à l'aménagement des principaux itinéraires de découverte sur le territoire.

Synthèse des enjeux économiques

Des équilibres économiques qui évoluent, avec une situation territoriale fragile

À l'instar des grandes tendances nationales, le Pays Avallonnais connait depuis 2008 des difficultés économiques notables, avec une baisse de l'emploi sur place qui questionne le potentiel de développement du territoire. Le déclin progressif du secteur industriel et, depuis 2008, la fragilité ressentie du secteur tertiaire expliquent en bonne partie cette situation.

Le projet de territoire devra prendre en compte ces grandes évolutions et les besoins des entreprises qui tendent à évoluer. En particulier, il s'agit de bien caractériser les différentes typologies d'entreprises, avec :

- Les « gros » employeurs (par exemple SCHIEVER, PNEU LAURENT, RKS, CLP PACKAGING, ...) qui ont besoin d'espaces de haute qualité pour s'implanter, se développer ou se moderniser (ZA dédiées, desserte numérique en Très haut Débit, proximité des grands axes de communication...),
- Un tissu de TPE et de PME qui se développent de manière plus diffuse sur le territoire et dont les besoins sont différents (localisation sur tout le territoire, implantations en tissu urbain et villageois),
- La présence de centralités de services et de commerces qui génèrent beaucoup d'emplois et dont la fréquentation, qui conditionne en partie leur dynamisme, dépend de leur proximité par rapport aux habitants et de leur accessibilité en utilisant les différents modes de déplacement.

L'aménagement économique, une question centrale pour le projet de territoire

L'organisation de l'aménagement économique représente une question majeure, avec plusieurs problématiques à traiter dans le cadre du projet de territoire :

- L'organisation de l'offre foncière représente un chantier important. Si le territoire bénéficie actuellement de relativement peu de foncier aménagé non commercialisé, les projets d'espaces économiques sont très nombreux (plus de 90 hectares recensés) par rapport aux besoins futurs, et le projet de territoire devra permettre de prioriser les projets en identifiant les espaces sur lesquels concentrer les opérations d'aménagement au cours des prochaines années.
- L'aménagement des espaces d'activité doit également être pensé sur le plan qualitatif, en optimisant l'intégration paysagère et urbaine de ces espaces et des bâtiments d'activité, qui reste relativement faible sur les espaces existants (ZA périphériques d'Avallon, petits espaces artisanaux dans les villages). Le traitement des espaces d'activité existants (intégration paysagère, modernisation, traitement de l'espace public) représente une question à aborder, afin d'éviter l'enfrichement progressif des espaces d'activité vieillissants. La question de l'optimisation des parcelles doit également être posée, afin d'éviter l'accaparement de parcelles économiques par quelques entreprises au vu du foncier relativement accessible, au détriment d'entreprises de taille et capacité plus modestes.
- Enfin, la politique d'aménagement économique du Pays Avallonnais devra bien prendre en compte la diversité du tissu d'entreprises, en anticipant les besoins en ZAE pour les « grandes » entreprises mais également les besoins liés au développement artisanal et au développement des activités de valorisation des ressources (forestières, énergétiques) dans les villages. Par ailleurs, l'orientation « logistique » et « stockage » des zones d'activités à proximité d'Avallon et de l'échangeur n° 22, activités très consommatrices d'espace et peu créatrice d'emploi, questionne également la capacité de l'offre foncière du territoire, tout comme l' « appel d'air » généré par les zones d'activités récentes, qui implique une migration d'entreprises déjà implantées sur le territoire depuis des zones existantes, créant ainsi des friches ou une vacance immobilière en zone.

Des dynamiques commerciales fortes, à bien maîtriser

Le Pays Avallonnais accueille des activités commerciales bien développées, liées en partie à la présence historique du groupe SCHIEVER à Avallon, mais également à la consommation touristique.

L'offre commerciale est très importante à Avallon, avec un panel très complet de moyennes et grandes surfaces alimentaires et non-alimentaires. Cette présence induit une évasion commerciale relativement limitée à l'échelle du Pays Avallonnais (20 % pour l'alimentaire, 33 % pour le non-alimentaire).











Dans un contexte où l'offre en moyennes et grandes surfaces est particulièrement développée, les nouvelles implantations commerciales représentent un sujet important pour le projet de territoire, qui devra faire l'objet de réflexions spécifiques.

En outre, il faut souligner la fragilité des petites surfaces commerciales, en particulier dans le centre-ville d'Avallon et dans les bourgs ruraux, où la rotation des porteurs de projets est importante et où l'on retrouve des cellules vieillissantes, peu adaptées aux demandes des porteurs de projets, voire vacantes. La revitalisation des centralités et la maîtrise des équilibres de l'offre entre petites surfaces commerciales et moyennes et grandes surfaces représentent des enjeux importants pour permettre le maintien des petites surfaces commerciales. Ce maintien semble nécessaire pour permettre aux ménages des centralités d'accéder à une offre de proximité, dans un contexte de vieillissement démographique qui fait diminuer la mobilité moyenne des ménages.

Protéger et faciliter l'exploitation des espaces agricoles et forestiers, un prérequis qui doit conditionner les politiques d'aménagement

La protection des espaces agricoles et forestiers représente un enjeu important, dans un contexte national et local de consommation croissante d'espace du fait du développement urbain. Les espaces agricoles sont, à l'échelle du Pays Avallonnais, les premiers touchés par les dynamiques de consommation.

Le projet de développement du territoire gagnera, en particulier :

- À limiter les rythmes de consommation d'espace par rapport aux tendances passées ;
- À protéger de manière spécifique les espaces agricoles stratégiques, en particulier les espaces à forte valeur agronomique et les espaces à valeur d'usage (au regard des systèmes d'exploitation en place) ;
- À faciliter la bonne exploitation agricole et forestière sur le territoire, en facilitant la mobilité des exploitants (accès aux équipements, traversées de villes et de villages), la création et la modernisation des bâtiments d'exploitation agricole et forestière, le maintien des bonnes conditions d'accès aux ressources (limitation du morcellement parcellaire, prise en compte des schémas de desserte existants), le développement d'équipements d'exploitation et de transformation structurants (pour la filière bois en particulier).

La spécificité agricole et forestière des différents secteurs, qui varie fortement à l'intérieur du Pays Avallonnais, devra être prise en compte, en considérant les besoins d'aménagement spécifiques à chaque type d'espace et de modèles d'exploitation.

Le développement touristique : des opportunités à accompagner

Le développement touristique représente une opportunité économique à l'échelle du territoire, qui accueille une grande diversité de site. Le projet de territoire peut encourager le développement touristique en accompagnant les besoins d'aménagement et la mise en réseau des sites.

L'enjeu d'accompagnement du développement touristique est double en matière d'aménagement de l'espace :

- Prendre en compte les besoins et projets d'aménagement des principaux sites touristiques du territoire, et les besoins d'aménagement des itinéraires touristiques (OGS de Vézelay, véloroutes du Serein et Avallon-Vézelay-Canal du Nivernais, connexions au Tour de Bourgogne à Vélo...).
- Préserver le cadre environnemental et paysager remarquable du territoire, qui représente un atout touristique important cette préservation peut notamment passer par la protection des éléments de patrimoine, la protection des éléments bocagers qui structurent les grands paysages, la maîtrise de la qualité architecturale et urbaine des nouveaux projets de développement dans l'ensemble des secteurs.

Zoom sur les enjeux spécifiques aux différents secteurs :

Importance de l'économie agricole et forestière Forte fragilité des dynamiques commerciales Emploi agricole & qualité agronomique très Absence d'offre commerciale dans le bourgcentre et concurrence des territoires voisins Faiblesse de la desserte numérique / GSM Fragilité de Quarré les Tombes en termes Fragilité du bourg de Guillon en termes Enjeu de gestion / valorisation des SECTEUR DE QUARRE LES TOMBES Fragilité commerciale du bourg fréquentations touristiques dans le centre-bourg SECTEUR DE GUILLON SECTEUR DE NOYERS d'emplois forts Étivey Châtel-Gérard Brancher Saint-Tharoiseau Island Père CC du Serein Secteur de Joux-la-Ville et L'Isle-sur-Sereir Givny Foissy-lespierre-Secteur de Châtel-Censoir et Vezelay Secteur de Quarré-les-Tombes Vézelay Secteur de Noyers Secteur d'Avallon Secteur de Guillon CC Avallon, Vézelay, Morvan Secteurs d'analyse Faiblesse des dynamiques commerciales dans le Fragilité des dynamiques commerciales dans les Desserte numérique insuffisante par rapport à Espaces économiques vieillissants à requalifie Projets d'espaces économiques importants, à Projets d'espaces économiques importants, à Forte fragilité des dynamiques commerciales agricoles à Avallon et en première couronne Faiblesse de la desserte numérique / GSM Enjeu de maîtrise de l'impact paysager du Pressions urbaines fortes sur les espaces développement périphérique d'Avallon Fragilité des bourgs en termes d'emploi Enjeu fort de gestion / valorisation des dans le bourg de Chatel Censoir 'importance des entreprises (notamment Chatel-Censoir) fréquentations touristiques SECTEUR DE VEZELAY - CHATEL SECTEUR DE JOUX & L'ISLE/S. prioriser & à qualifier prioriser & à qualifier SECTEUR D'AVALLON centres bourgs centre ville











Synthèse des enjeux issus des diagnostics

La cohésion sociale

Atouts Faiblesses

Un tissu associatif développé et créateur de lien social, principalement en matière culturelle et sportive

Une offre de formation jusqu'au bac offrant, à tous, la possibilité de rester sur le territoire jusqu'à la maiorité

Une offre quantitativement dense en équipements sportifs

Un tourisme socialement mixte, ouvert à tous les publics, à l'échelle du territoire

Des initiatives culturelles et sportives délocalisées sur l'ensemble du territoire

Une solidarité rurale prégnante dans les bourgs et villages, surtout dans les endroits les plus enclavés

Un cadre de vie de qualité : espace de plein air de 1 295 km², libre d'accès et gratuit

Un transport à la demande ouvert à tous sur le territoire de la CCAVM

Une population vieillissante, soumise au risque d'isolement, des ménages modestes face à la précarité énergétique, un départ des jeunes après le bac qui accélère le vieillissement du territoire

Des prix de l'immobilier parfois prohibitifs pour les locaux

Des secteurs avec une forte part de résidences secondaires, initiateur d'un sentiment de rupture pour certains habitants

Des publics captifs nombreux sur le territoire : jeunes, personnes âgées, sans emplois, etc.

Une inégalité entre "jeunes des campagnes" et "jeunes des bourgs" vis-à-vis de l'accès aux loisirs, notamment du fait d'une absence de structure d'accueil dédiée

Un territoire plus pauvre que la région ou le département, également sujet à de fortes disparités infra-territoriales

Un manque de formations postbac locale qui contraint les jeunes au départ et pose question quant à l'égalité d'accès aux études supérieures

Un potentiel d'accès aux soins très inégalitaire

Des comportements à risques (alcool, tabac, suicides...) surreprésentés par rapport à la France

Opportunités Menaces

Développement d'une offre locative adaptée aux besoins spécifiques (jeunes actifs, personnes âgées, saisonniers, apprentis)

Création d'un transport à la demande sur l'ensemble du territoire et développement des mobilités alternatives (autopartage...)

Un secteur associatif dynamique et d'initiative

Une conscience citoyenne qui reste forte, avec des volontés individuelles d'implication dans la vie locale

Développement des NTIC favorisant l'égalité d'accès aux soins, aux services publics et marchands, pour les publics les plus jeunes

Inadaptation des logements à la dépendance engendrée par la perte d'autonomie

Une exclusion de certaines populations du fait d'un manque de mobilité

Des « exodés urbains » qui se concentrent dans certains villages, accroissant l'exclusion ressentie ou réelle des locaux

Un tourisme résidentiel qui risque de déséquilibrer certains secteurs en élevant le coût de la vie

Un milieu rural qui se replie sur lui-même et accentue ses pratiques à risques en ne s'émancipant pas des facteurs environnementaux

Un milieu associatif qui peine à trouver des bénévoles

Enjeux

Un lien social affirmé et une prédestination sociale contrée par la culture, le sport et l'éducation

Une égalité des territoires et des habitants dans l'accès aux aménités et aux soins

Un développement touristique bénéfique pour les secteurs les plus ruraux

L'environnement et la transition écologique

Atouts Faiblesses

Une majorité de la population qui se situe dans un milieu urbain ou villageois, limitant les déplacements motorisés et les consommations de chauffage

Un territoire porté sur l'économie verte tant sur les énergies que dans les métiers du bâtiment

Une richesse environnementale indiscutable tant en matière de biodiversité que de paysages

Un territoire qui se structure sur la gestion écologique des milieux (Natura 2000, SCoT, etc.)

Une plateforme de rénovation permettant un accès simplifié aux aides à la rénovation énergétique des logements et un accompagnement personnalisé

Une diminution du volume de déchets par habitant

Une Opération Grand Site sur le Vézelien pour concilier développement et environnement

Un tourisme principalement orienté vers le tourisme "vert" Le bois-énergie est le premier mode de chauffage individuel sur le territoire

Un territoire producteur d'énergies renouvelables, même si encore déficitaire, avec un potentiel varié : bois, hydraulique, solaire, éolien, méthanisation Un parc de logements ancien et énergivore

Un territoire dépendant de la voiture individuelle pour la totalité des motifs de déplacements : achats, tourisme, loisirs, travail, etc.

Une distribution de l'emploi, des services et des lieux d'habitation qui engendre des déplacements « contraints » importants

Une agriculture monotypée et intensive présente sur une grande partie du territoire

Des infrastructures de traitement de l'eau en dysfonctionnement (assainissements collectif et individuel)

Une alimentation en eau potable avec un rendement peu élevé, exposées aux pollutions superficielles

Des forêts à la gestion peu durable ou, à l'inverse, délaissées

Une protection des paysages et du patrimoine sur une partie du territoire, freinant le développement de certaines énergies renouvelables, et à l'opposé, des secteurs qui pâtissent d'un développement des énergies renouvelables sans vision stratégique

Opportunités

Un réinvestissement du parc de logements anciens pour une rénovation patrimoniale et énergétique

Un climat politique national et régional volontariste sur les énergies renouvelables et la rénovation énergétique

Un développement spontané des alternatives à l'usage individuel de la voiture (télétravail, covoiturage entre voisins, pédibus, etc.), encouragé ou forcé par l'augmentation des coûts du carburant

Engouement pour les circuits touristiques d'itinérance alternatifs à la voiture : vélo, randonnée...

Nouvelles philosophies de consommation : « achetez moins, achetez mieux », locavores, etc. pouvant être concrétisées par le Projet Alimentaire Territorial

De nouvelles pratiques qui incitent au recyclage, au réemploi et à la réparation des objets

La CCAVM qui se dote d'outils de transition écologique : PCAET et projet PAL ACTER (qualité de l'air)

Une prise de compétence eau/assainissement à venir par les EPCI pour une meilleure gestion

Un objectif zéro artificialisation nette qui permettra de préserver les milieux naturels et agricoles et réinventer l'aménagement du territoire Une paupérisation des campagnes accélérant la précarité énergétique : manque de moyens pour les factures d'énergie et les travaux

Menaces

Une fracture sociale accrue liée au coût futur des carburants qui grèverait l'autonomie de certains habitants les moins aisés

Des difficultés à concilier les enjeux environnementaux, architecturaux et paysagers avec la valorisation des ressources locales et la rénovation énergétique, notamment du fait d'un manque d'approche qualitative tant au niveau de la demande (particuliers, élus) que de l'offre (artisans, développeurs EnR).

Une orientation du développement touristique vers et pour la voiture. Paradoxe du « slow tourism » : « j'aime la nature mais j'y vais en voiture »

Des pratiques de consommation qui, en se détournant des produits carnés, impactent les paysages bocagers d'élevage bovin

Une crise agricole qui pousse à un productivisme en conflit avec les enjeux écologiques et paysagers

Enjeux

Une gestion durable des ressources locales

Un confort et une autonomie de vie pour les habitants du territoire

Des réservoirs de biodiversité sauvegardés et des continuités écologiques fonctionnelles

Un mode de vie rural très consommateur de ressources et de foncier











Les mobilités locales et l'accessibilité au territoire

Atouts Faiblesses

Une mixité fonctionnelle encore présente dans les bourgs et ville centres, réduisant le besoin en déplacements

Axe RD606 + A6 : un territoire bien desservi au niveau départemental, régional et national par la route Une ligne TER desservant directement le sud du territoire & une ligne TGV à proximité

Un tissu d'enseignement primaire relativement bien réparti sur le territoire

Une organisation territoriale structurée et polycentrée permettant une desserte facilitée des pôles, à moindre distance

Un positionnement territorial intéressant entre llede-France et région Lyonnaise, notamment pour le transport de marchandise

De nombreux potentiels et volontés de requalification des traversées de villes et villages pour rééquilibrer les usages entre automobiles et piétons, touristes et locaux, agriculteurs et résidents

Un bassin de vie et d'emplois autonome, limitant les longs migrations pendulaires longues distances Un transport à la demande mis en œuvre sur la CCAVM

Une population vieillissante en perte d'autonomie située dans des secteurs enclavées sans desserte

Un urbanisme qui a séparé l'espace résidentiel de l'espace d'activité, de loisirs et de services

Une offre de transports en communs incomplète, voire inexistante sur certains secteurs, et inconnue du public

Un territoire rural peu dense, voué à l'utilisation de la voiture particulière

Une gare TGV à proximité trop peu exploitée, notamment du fait d'un manque de liaisons

Des secteurs enclavés avec une topographie difficile

Une carte scolaire parfois à contre-sens des pratiques domicile-travail

Un enseignement secondaire concentré à Avallon

Une offre en études supérieures très limitée voire inexistante qui oblige à quitter le territoire pour partir étudier ou rester et ne pas progresser

De nombreuses voies à entretenir du fait d'un modèle d'urbanisme rural diffus

Conséquence du tourisme, certains stationnements sont saturés en pleine saison

Opportunités

Un Schéma de Mobilité à mettre en œuvre ou à actualiser qui propose un plan d'action adapté aux besoins locaux

Des lieux d'emplois concentrés qui permettrait l'émergence de Plans de Déplacements d'Entreprises Une desserte à améliorer des campagnes vers les pôles, nœuds modaux et de services et d'activités

Des innovations qui permettent à tous de se déplacer ou de ne pas en avoir besoin : autopartage, véhicule autonome, téléservices, télétravail, coworking, etc.

Un transport de marchandises encore axé sur la route et œuvrant pour sa décarbonation (ex : station hydrogène décarboné du groupe Schiever), positionnant favorablement le territoire du fait de son réseau routier développé

Une réflexion locale sur les déplacements qui se met en place, du fait de la prise de compétence « Mobilités » par les EPCI

Menaces

Un développement économique axé sur l'autoroute et délaissant les secteurs reculés

Un transport routier qui met à mal certaines communes tant sur l'équipement routier que le cadre de vie des habitants

Choix entre surdimensionnement pour satisfaire aux besoins de pics de saison ou dimensionner pour la vie quotidienne et risquer l'engorgement

Des populations qui s'isolent car n'ayant plus la capacité de se déplacer

Des finances publiques insuffisantes pour proposer des alternatives au tout-voiture.

Un délaissement du rail régional orientant l'Avallonnais sur le tout-routier et l'isolant un peu plus

Enjeux

Une mobilité accessible à tous

Une accessibilité routière et ferroviaire pérennisée, une intermodalité naturelle
Une organisation territoriale multipolaire, limitant l'ampleur des déplacements
Une nécessaire réduction du besoin en déplacement

L'accès aux services publics et marchands, à la culture, au sport et aux soins

Atouts Faiblesses

Un territoire isolé de toute influence métropolitaine, doté d'une ville centre offrant des équipements commerciaux conséquents (en grandes et moyennes surfaces essentiellement), permettant une zone de chalandise qui dépasse l'arrondissement d'Avallon, notamment sur le nord Morvan

Un maillage de bourgs secondaires offrant les services de première nécessité en matière d'offre marchande et de soin

Des pôles de services couplés aux pôles d'emplois, facilitant l'accès des actifs aux services publics, marchands et de soins

Une structuration des services à l'échelle intercommunale (maisons de santé, Maisons France Service, équipements communautaires, etc.)

Une offre de services aux familles qui se structure

Un aménagement du territoire qui a séparé l'espace résidentiel de l'espace d'activité, de services et de loisirs

Des distances d'accès lointaines à certains services : équipement de la maison, de la personne, soins spécialisés, actes administratifs

Des inégalités territoriales et sociales en matière d'accessibilité aux services : personnes âgées isolées, campagnes délaissées par les commerces et les médecins, etc.

Une offre en équipements de services et de soins qui périclite

Des horaires et jours d'ouverture des services (publics et marchands) inadaptés aux actifs et aux touristes

Des commerces de proximité qui peinent à s'adapter aux nouvelles méthodes de consommation (Internet, vente directe, etc.)

Un illectronisme et une desserte numérique médiocre qui remettent en cause l'égalité d'accès aux services publics et marchands de plus en plus dématérialisés

Opportunités Menaces

Des potentiels économiques à exploiter : tourisme, services à la personne, « silver economy »

Arrivée des NTIC accélérant l'égalité d'accès aux soins, aux services publics et marchands, sous condition de proposer un accompagnement des populations aux usage du numérique

Nouvelles philosophies de consommation : acheter moins/acheter mieux, locavores, etc.

Une volonté des acteurs locaux de relancer l'installation de professionnels de santé, et de garantir l'accès aux soins, notamment par la création d'une CPTS

Une plateforme locale de commerce en ligne nouvellement créée, à l'échelle de la CCAVM, permettant aux commerçants de se saisir de l'outil numérique

Un redéploiement des services publics nationaux sous des formes alternatives : bus France Service, Maisons France Service, etc.

Des populations vieillissantes qui ne peuvent plus accéder aux équipements du territoire

Une inadéquation entre besoin en logements de plain pieds (pavillons) et logements existants dans les bourgs pour les personnes âgées et volonté de se rapprocher des services

Fragilités croissantes des habitants en zone rurale face à l'inégalité d'accès à l'emploi et aux services

Une démographie médicale vieillissante, des remplacements difficiles à concrétiser.

Une forte concurrence des plateformes de commerce en ligne historiques vis-à-vis du commerce local

Enjeux

Un maillage de pôles gage d'une bonne accessibilité aux services

Des services et commerces en adéquation avec l'évolution des besoins

Un accès aux services publics et aux soins garanti à tous

Une offre culturelle et sportive solide et coordonnée











La revitalisation des centralités

Atouts Faiblesses

Une population mixte encore présente dans la ville-centre et les bourgs secondaires

Des pôles qui concentrent l'essentiel de l'offre de services et de culture

Plus de trois emplois sur quatre sont localisés dans la ville-centre (et couronne) et les bourgs secondaires

Une animation commerciale de la ville-centre

Des équipements d'envergure intercommunale essentiellement localisés dans les pôles de services

Une économie présentielle renforcée par le tourisme

Un maillage territorial bien inscrit : une ville centre, des bourgs-secondaires et une campagne diffuse

Une densité suffisante pour proposer des alternatives viables à la voiture en ville

Des villes-centres et bourgs secondaires en perte de vitesse démographique par rapport à leurs périphéries

Une paupérisation du centre ancien d'Avallon et une centrifugation des ménages les plus aisés

Un parc de logements et de locaux commerciaux vieillissant et inadapté à la demande actuelle

Des commerces et services qui peinent à se renouveler et à se maintenir (manque de clientèle, problème de transmission/reprise)

Un tissu commercial peu structuré qui manque d'initiatives dans les bourgs secondaires

Un manque d'équipement d'envergure départementale dans la ville-centre

Un tourisme d'excursion qui ne fixe pas les visiteurs notamment dans les bourgs les plus touristiques

Opportunités Menaces

Des populations âgées qui cherchent à se rapprocher des commerces et services

Un retour en grâce des centres anciens avec un parc de logements vacants potentiellement mobilisable : gentrification des quartiers, appel du « cachet de l'ancien »

Des espaces d'activités en plein Avallon à rénover car obsolètes et délaissés

Une offre commerciale de proximité et de grande surface à rendre complémentaire, notamment au moyen d'une Opération de revitalisation du territoire

Un afflux touristique à capter pour renforcer les pôles (hébergement, restaurants, commerces)

Une limitation de l'étalement urbain grâce aux documents d'urbanisme intercommunaux permettant de conforter le pôle d'Avallon et les bourgs centres Une concurrence entre communes qui accélère le phénomène de centrifugation des ménages

Un attrait encore prégnant pour la maison individuelle, surtout en milieu rural

Une place surdimensionnée pour la voiture en ville

Des parcs d'activités qui s'éloignent des pôles pour se rapprocher des axes de communications

Une concurrence non encadrée entre zones commerciales périphériques et commerces de proximité

Une spécialisation des centres-bourgs/villes dans l'offre commerciale et culturelle touristiques

Une ville-centre et des bourgs-centres qui s'identifient aux communes rurales, notamment en matière d'urbanisme, et ne répondent pas aux fonctions qui leur reviennent, particulièrement en matière d'offre de logements diversifiés (petits collectifs, maisons en bande, etc.)

Enjeux

Une offre variée au sein des villages et des bourgs permettant à chacun de vivre dignement sur le territoire

Un cadre de vie urbain et villageois attractif, sans concurrence avec le milieu rural

Une politique de la ville et de rénovation urbaine volontariste

Une réhabilitation du bâti ancien dépassant la création de logements neufs

Une stratégie économique durable qui relance la vie en centre-ville/bourg

L'attractivité résidentielle et économique du territoire

Atouts Faiblesses

Un cadre de vie agréable et reconnu, un coût du foncier et de l'immobilier accessible qui attirent les citadins

Un patrimoine naturel et bâti de grande qualité comprenant deux biens inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO

Une Opération Grand Site sur le Vézelien pour concilier cadre de vie et développement local

Des entreprises phares, un foncier/immobilier d'entreprise disponible et accessible

Un tourisme quantitativement important, jouant le rôle de "vitrine" du territoire

Un positionnement géographique intéressant, sur l'axe Paris/Lyon, notamment pour la logistique

Un territoire « isolé » de toute aire métropolitaine, qui préserve un bassin de vie et d'emploi stables

Un maillage routier et un accès ferré structurants

Des potentiels locaux d'énergies peu coûteuses facilement mobilisables pour les entreprises

Deux axes ferroviaires (Morvan-Paris / Montbard-Paris) qui permettent de placer le territoire à une distance-temps intéressante pour les citadins et les touristes

Un solde migratoire longtemps positif, devenu très récemment négatif.

Un parc de logements vieillissant et inadapté à la demande actuelle

Une offre culturelle et patrimoniale insuffisamment mise en valeur et coordonnée

Une faible qualification de la main d'œuvre et des emplois, ne pérennisant pas l'installation de ménages où les deux personnes du couple travaillent, et n'attirant pas de nouvelles entreprises

Un territoire « de passage », lié notamment à un manque d'hébergement touristique « de groupe »

Des emplois salariés dépendant de trois grands groupes privés, dont un quittera bientôt le territoire

Des secteurs employeurs à forte saisonnalité et soumis à une forte tension (tourisme-agriculture)

Une qualité de cadre de vie géographiquement hétérogène Une accessibilité numérique médiocre

Problématique d'accès et de transmission du foncier agricole

Opportunités Menaces

Des richesses patrimoniales potentiellement au service de l'économie et de l'attractivité (ex : OGS de Vézelay)

Un regain d'intérêt pour le « retour aux sources », le « mieux vivre »

Une démarche régionale d'accueil qui se met en place autour de territoires aux noms évocateurs : Bourgogne et Morvan

Des entreprises, à haute valeur ajoutée, à la recherche d'un cadre de vie sain pour leurs employés

Le développement de la fibre optique sur tout le territoire à horizon 2023

De nouvelles formes d'organisation du travail ou de l'entreprenariat : télétravail, coworking, tiers-lieux

Une réglementation paysagère et patrimoniale à l'intérêt mal cerné et perçue comme « muséifiante » par les habitants et investisseurs

Non-retour des jeunes du fait d'un manque d'opportunités d'emplois ou de formation, qualifiés ou non, et d'une vision négative de leur territoire

Un territoire ne comptant que sur le tourisme pour se développer et perdant son authenticité

Des aléas climatiques qui modifient, voire détruisent, certaines pratiques agricoles favorables aux paysages touristiques : développement du photovoltaïque/éolien en compensation, menaces sur le modèle polyculture/élevage

Une concurrence entre locaux et nouveaux arrivants sur les prix de l'immobilier et des biens de consommation Un objectif zéro artificialisation nette qui remet en cause le développement de nouvelles activités et de nouveaux logements Des exploitations agricoles sans repreneur, posant la question du regroupement des exploitations, remettant en cause un modèle agricole familial et ancré dans le développement local

Enjeux

Une démographie structurellement en baisse, en particulier dans les centralités

Un cadre de vie de grande qualité pour l'ensemble du territoire

Un tissu économique local solide sur lequel capitaliser pour démontrer les potentialités d'entreprise

Un territoire identifiable et une politique d'accueil instinctive

Un tourisme et ses retombées économiques garant du développement local











5.3 Les grandes orientations stratégiques du projet de territoire

Préambule

Depuis 2015, le Pays Avallonnais œuvre à mettre en avant ses richesses pour attirer de nouveaux habitants et de nouveaux emplois. En effet, le territoire connaît depuis 2010 un déclin démographique conséquent, notamment du fait d'un manque d'opportunité économique, de formation et d'équipement. Le territoire perd principalement ses jeunes (18-24 ans) du fait de sa (trop) grande tranquillité mais, paradoxalement, attirent des ménages d'un âge plus élevé pour ce même motif.

Par ailleurs, la majeure partie des ménages avallonnais pâtissent de revenus modestes, doublés d'une forte dépendance à l'énergie : mobilités et chauffage. De plus en plus âgés, ils présentent également une fragilité quant à l'isolement et l'accès aux services, en particulier de santé. Ces derniers, qui périclitent depuis quelques années, entravent le développement du territoire.

Pourtant, du fait de son caractère rural, le territoire dispose de nombreux atouts : des paysages remarquables, un patrimoine préservé, un tissu culturel et associatif fort, une agriculture diversifiée, etc. qui contribuent à proposer une qualité de vie élevée aux habitants du Pays Avallonnais et offrent un potentiel touristique indéniable.

Ces atouts restent toutefois fragiles du fait des aléas dus au changement climatique. À titre d'exemple, les pratiques agricoles doivent évoluer pour offrir de meilleurs revenus aux exploitants, menaçant de fait les paysages et l'environnement dont ils étaient jusque-là garants. Le développement non coordonné des énergies renouve-lables laisse également craindre une problématique d'accès aux terres pour les jeunes agriculteurs et impacte négativement la perception du territoire qu'ont les candidats à l'installation. Les épisodes de sécheresse estivale menacent en outre les espaces forestiers, tout comme le bocage qui, de plus, est considéré comme une contrainte par les exploitants. Enfin, les travaux de rénovation énergétique et la construction neuve viennent banaliser les façades et silhouettes des villages avallonnais.

La cohésion sociale est également un enjeu important. À proximité de Paris, le territoire attire des personnes à revenus élevés dans des secteurs à forte valeur patrimoniale, quand les locaux restent majoritaires à Avallon, dans sa périphérie ou sur les franges du territoire, là où le foncier est accessible ou là où l'emploi et les services du quotidien demeurent relativement proches. Si ce phénomène, accentué par les crises sanitaires de 2020 et 2021, se maintient, il se posera alors la question d'un territoire à deux vitesses ; la culture, le sport et la vie associative seront donc incontournables pour maintenir un sentiment d'appartenance et un lien social.

C'est donc dans le but de capitaliser sur ces atouts, pallier ces faiblesses et anticiper les opportunités et menaces qui lui font face, que le Pays Avallonnais propose la stratégie de développement suivante :

VALORISER LES RESSOURCES ET OPPORTUNITÉS LOCALES POUR FAVORISER L'ACCUEIL DE NOUVELLES POPULATIONS ET ACTIVITÉS

- CONSTRUIRE ET ANIMER UNE POLITIQUE D'ACCUEIL DE NOUVELLES POPULATIONS ET D'ACTIVITÉS
 - A. Améliorer la connaissance du territoire pour être pertinent dans les actions à mener
 - B. Développer une culture commune de l'accueil
 - C. Promouvoir l'offre du territoire à l'intérieur et en dehors de ses frontières
- II. ACCOMPAGNER UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE GARANT DE L'ENVIRONNEMENT ET PORTEUR D'INNOVATION SOCIALE
 - A. Contribuer à une transition énergétique respectueuse du territoire
 - B. S'appuyer sur les ressources locales pour exploiter des opportunités de développement
 - C. Faire du tourisme culturel et de nature un levier du développement économique local
- III. ŒUVRER POUR UN TERRITOIRE ATTRACTIF QUI VEILLE SUR SES HABITANTS
 - A. Développer l'accès aux services du quotidien et renforcer l'offre en équipements
 - B. Assurer la cohésion sociale par la culture, le sport et la vie associative
 - C. Agir pour la santé au quotidien et le bien-être
- IV. GARANTIR UN CADRE DE VIE DE QUALITÉ ET D'UN MOINDRE IMPACT ENVIRONNEMENTAL
 - A. Réduire la dépendance à la voiture individuelle
 - B. Garantir à tous un accès à une nature à haute valeur ajoutée
 - C. Valoriser les modes de vie villageois et urbain

5.4 Le plan d'action déclinant les orientations d'aménagement à l'horizon 2026

VALORISER LES RESSOURCES ET OPPORTUNITÉS LOCALES POUR FAVORISER L'ACCUEIL DE NOUVELLES POPULATIONS ET ACTIVITÉS

I. CONSTRUIRE ET ANIMER UNE POLITIQUE D'ACCUEIL DE NOUVELLES POPULATIONS ET D'ACTIVITÉS

Cette première orientation, socle du Projet de territoire du Pays Avallonnais 2015-2021, s'inscrit dans la continuité de celui-ci. En effet, le Pays Avallonnais, tant la structure que le territoire, reste méconnu du grand public. Les élus ont donc fait le choix de reconduire cette orientation, afin de travailler à la coordination des partenaires institutionnels (chambres consulaires, collectivités, office de tourisme, etc.) et des partenaires privés (employeurs, associations, etc.) en vue de créer une véritable politique d'accueil. Enfin, puisque les premiers ambassadeurs d'un territoire sont ses habitants, cette orientation vise également à améliorer la promotion de l'offre du territoire auprès de ses usagers, pour leur permettre ensuite de la diffuser.

A. Améliorer la connaissance du territoire pour être pertinent dans les actions à mener

- 1. Qualifier les atouts, faiblesses et spécificités du territoire
- 2. Faciliter la communication entre acteurs afin d'améliorer la diffusion de l'information

B. Développer une culture commune de l'accueil

- 1. Concevoir un message d'accueil et une marque territoriale
- 2. Initier élus et partenaires aux enjeux de la politique d'accueil

C. Promouvoir l'offre du territoire à l'intérieur et en dehors de ses frontières

- 1. Promouvoir le territoire auprès des cibles identifiées : candidats à l'installation et habitants
- 2. Orienter et accompagner les nouveaux arrivants dans leurs démarches d'installation











II. ACCOMPAGNER UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE GARANT DE L'ENVIRONNEMENT ET PORTEUR D'INNOVATION SOCIALE

L'évaluation du précédent Projet de territoire a relevé que les problématiques environnementales étaient assez peu considérées. Toutefois, le diagnostic démontre que le territoire présente une sensibilité écologique élevée que ce soit du fait de ses espèces protégées, de son agriculture diversifiée ou d'une présence forestière incontournable. Par ailleurs, l'état des lieux fait également remonter que le territoire contribue fortement à la transition énergétique de la région Bourgogne-Franche-Comté et, ce, grâce à une diversité dans les modes de production d'énergie. Enfin, les données montrent que l'économie est fragilisée depuis la crise de 2008, avec une baisse du nombre d'emplois, du fait d'un secteur productif en berne et malgré une économie résidentielle qui tire son épingle du jeu, grâce notamment au secteur de la construction et du tourisme.

La présente orientation vise donc à capitaliser sur les ressources du territoire, qu'elles soient matérielles, culturelles ou humaines, afin de développer une économie endogène, non délocalisable et symbiotique de l'environnement du Pays Avallonnais.

A. Contribuer à une transition énergétique respectueuse du territoire

- 1. Assumer un rôle de coordination des énergies renouvelables
- 2. Structurer l'offre en matière de professionnels du bâtiment
- 3. Qualifier et accompagner la demande en matière de rénovation énergétique

B. S'appuyer sur les ressources locales pour exploiter des opportunités de développement

- 1. Répondre aux besoins fonciers et immobiliers d'entreprise par la reconversion de friches
- 2. Favoriser la transmission des entreprises et les nouvelles installations, notamment par l'accompagnement à la création d'entreprise
- 3. Développer une nouvelle offre de formations en lien avec les attentes du territoire
- 4. Promouvoir les productions locales respectueuses de l'environnement, notamment en accompagnant les initiatives éco-responsables des entreprises
- 5. Favoriser la consommation de proximité et réduire le gaspillage
- 6. Accompagner l'adaptation au changement climatique de l'agriculture et de la sylviculture

C. Faire du tourisme culturel et de nature un levier du développement économique local

- 1. Structurer l'offre en tourisme culturel et de pleine nature, et cibler les clientèles
- 2. Affirmer l'identité touristique du territoire autour de ses exceptions
- 3. Aménager les secteurs-clés pour ce développement

III. ŒUVRER POUR UN TERRITOIRE ATTRACTIF QUI VEILLE SUR SES HABITANTS

Les territoires ruraux sont considérés par beaucoup comme des territoires solidaires, où le lien social est fort et la vie de village idéale. Si ce constat se vérifie la plupart du temps, le Pays Avallonnais souffre toutefois de certaines lacunes qui ont trait à la cohésion sociale et à la santé. En effet, le diagnostic révèle des problématiques d'isolement de certains publics, en particulier des séniors, lié à un enclavement de certaines communes et à une dématérialisation des services. Il est également ressorti que les revenus des Avallonnais sont modestes et il en découle des pratiques peu favorables à la santé, notamment au sein de l'assiette des ménages.

Si l'orientation première est d'attirer sur le territoire de nouveaux habitants et de nouvelles activités, il convient que le territoire d'accueil soit attractif, de bonne réputation et réponde aux besoins de ses habitants, nouveaux comme historiques. Le rôle des collectivités, dans l'aménagement du territoire, et des associations, dans la cohésion sociale, est donc prépondérant pour garantir à chacun une offre de services qui les maintient en bonne santé, assure leur bien-être et les prévient de l'exclusion.

Pour ce faire, la troisième orientation regroupe les actions nécessaires à établir les aménités qui font et feront du Pays Avallonnais un territoire attractif et incontournable pour son bien-vivre.

A. Développer l'accès aux services du quotidien et renforcer l'offre en équipements

- 1. Proposer une offre de services enfance-jeunesse adaptée aux besoins des jeunes ménages
- 2. Résorber la fracture numérique qui pèse sur la vitalité des territoires ruraux
- 3. Soutenir la création de lieux culturels, sportifs et de loisirs
- 4. Conforter la place des bourgs dans l'armature urbaine, notamment en créant de nouveaux services
- 5. Garantir à tous une accessibilité aux pôles de services et d'emploi

B. Assurer la cohésion sociale par la culture, le sport et la vie associative

- 1. Favoriser les échanges entre élus et société civile
- 2. Lutter contre l'exclusion numérique par la médiation et le lien social
- 3. Prévenir la perte d'autonomie et lutter contre l'isolement des plus fragiles
- 4. Diminuer la précarité des emplois en palliant les effets de saisonnalité de l'emploi
- 5. Soutenir l'action associative, ciment du vivre-ensemble
- 6. Renforcer la visibilité de l'activité culturelle en coordonnant sa programmation

C. Agir pour la santé au quotidien et le bien-être

- 1. Protéger la ressource en eau sous toutes ses formes et ses usages
- 2. Réduire la vulnérabilité des biens et des personnes aux risques et aux nuisances
- 3. Lutter contre la désertification médicale en attirant de nouveaux professionnels de santé
- 4. Accompagner le public vers les pratiques favorables à la santé
- 5. Lutter contre la précarité alimentaire et améliorer la qualité des assiettes











IV. GARANTIR UN CADRE DE VIE DE QUALITÉ ET D'UN MOINDRE IMPACT ENVIRONNEMENTAL

Le Pays Avallonnais offre une qualité de vie indéniable avec une tranquillité assurée, un accès à la nature facilité, une offre culturelle riche et un foncier relativement accessible. Ainsi, la maison individuelle de type pavillonnaire ou vernaculaire prédomine grandement la typologie de logement recherchée sur le territoire. Toutefois, ce mode de vie n'est pas sans conséquence sur les enjeux environnementaux et sociaux du territoire, l'Avallonnais moyen ayant un bilan écologique bien plus défavorable que son homologue Français.

En effet, la tendance à la périurbanisation, quelle que soit son échelle (lotissement par rapport au centre, village périphérique par rapport aux bourgs), implique une inévitable dépendance à la voiture individuelle, une consommation foncière sous-optimale pour la production de logements et des besoins en chauffage plus importants pour les habitants. Pour les communes, cela conduit à un délaissement des logements anciens ainsi que des services et commerces de proximité qui migrent ou se font concurrencer par la périphérie. Enfin, ce mode de vie est également délétère pour les paysages urbains comme ruraux, ainsi que pour les espaces d'intérêt écologique, les nouvelles zones résidentielles et d'activités impactant les espaces agricoles et naturels.

La présente orientation vise donc à remettre en avant le mode de vie villageois ou urbain, moins pesant pour l'environnement mais aussi pour les finances des ménages et des collectivités.

A. Réduire la dépendance à la voiture individuelle

- 1. Accompagner l'autopartage et le covoiturage
- 2. Développer les itinéraires cyclables du quotidien
- 3. Créer une offre de transport en commun au sein du territoire
- 4. Apaiser les traversées de bourg et de village, et repenser le stationnement

B. Garantir à tous un accès à une nature à haute valeur ajoutée

- 1. Soutenir les actions de sauvegarde des structures paysagères caractéristiques
- 2. Conjuguer loisirs, découverte et appropriation du territoire en faisant de l'Avallonnais un territoire de sport de plein air
- 3. Préserver et valoriser les espaces d'intérêt écologique

C. Valoriser les modes de vie villageois et urbain

- 1. Proposer une offre de logements diversifiée, sobre en foncier et adaptée à l'ambition démographique du territoire
- 2. Qualifier les espaces publics et encourager les déplacements doux en agglomération
- 3. Conserver et diffuser la mémoire du territoire concourant à créer un sentiment d'appartenance
- 4. Soutenir les actions de sauvegarde des richesses architecturales du territoire

6. Signataires

Le 10 février 2022,

Le préfet de l'Yonne, délégué territorial de l'ANCT

Henri PRÉVOST

Le 10 février 2022,

Le président du Comité syndical

du PETR du Pays Avallonnais

Pascal GERMAIN

Le 10 février 2022,

Le président du Conseil de développement territorial du PETR du Pays Avallonnais

Le 10 février 2022,

Le président

du Conseil départemental de l'Yonne

Patrick GENDRAUD

Hervé DESRUELLE

Le 10 février 2022,

Pour le président

du Parc naturel régional du Morvan,

le 1er vice président

Christian GUYOT











Annexe 0 : Liste des opérations structurantes, concourant à la transition écologique et à la cohésion des territoires

VALORISER LES RESSOURCES ET OPPORTUNITÉS LOCALES POUR FAVORISER L'ACCUEIL DE NOUVELLES POPULATIONS ET ACTIVITÉS

I. CONSTRUIRE ET ANIMER UNE POLITIQUE D'ACCUEIL DE NOUVELLES POPULATIONS ET D'ACTIVITÉS

A. Améliorer la connaissance du territoire pour être pertinent dans les actions à mener

1. Qualifier les atouts, faiblesses et spécificités du territoire

	Études ou enquêtes visant à améliorer la connaissance du territoire : recen-	
Act°	sement et qualification des besoins en logement, des locaux disponibles,	
	etc.	

Pays Avallonnais

2. Faciliter la communication entre acteurs afin d'améliorer la diffusion de l'information

Act°	Plateforme partagée d'informations entre acteurs du développement économique	Pays Avallonnais
------	--	------------------

B. Développer une culture commune de l'accueil

1. Concevoir un message d'accueil et une marque territoriale

Act°	Animation d'un réseau d'ambassadeurs de l'accueil en Avallonnais (secrétaires de mairie, commerçants, hébergeurs touristiques, habitants, etc.)	Pays Avallonnais	
Act°	Charte graphique et outils de communication	Pays Avallonnais	
2. Initier élus et partenaires aux enjeux de la politique d'accueil			

Act°	Action de sensibilisation des élus et partenaires à la politique d'accueil	Pays Avallonnais
Act°	Action de sensibilisation de la population (rencontres-débats avec la population et les acteurs locaux dans un objectif d'amélioration continue de la démarche accueil)	Pays Avallonnais

C. Promouvoir l'offre du territoire à l'intérieur et en dehors de ses frontières

1. Promouvoir le territoire auprès des cibles identifiées : candidats à l'installation et habitants

Act°	Prospection des candidats à l'installation (salons, actions de promotion du territoire à Paris, week-ends d'accueil, campagnes de communication ciblées, etc.)	Pays Avallonnais
Act°	Actions de promotion des filières identitaires du territoire (truffe, châtaigne,), de l'offre culturelle, de loisirs et nature	Pays Avallonnais
Act°	Site Internet du Pays Avallonnais ou application mobile : vitrine du territoire et de ses atouts	Pays Avallonnais











2. Orienter et accompagner les nouveaux arrivants dans leurs démarches

Act°	Accompagnement renforcé par le réseau d'acteurs locaux et les ambassa- deurs de l'accueil	Pays Avallonnais
Act°	Site Internet du Pays Avallonnais ou application mobile : portail d'accès à l'offre de services du territoire et facilitation des démarches administratives	Pays Avallonnais

II. ACCOMPAGNER UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE GARANT DE L'ENVIRONNEMENT ET PORTEUR D'INNOVATION SOCIALE

A. Contribuer à une transition énergétique respectueuse du territoire

1. Assumer un rôle de coordination des énergies renouvelables

Act°	Schéma directeur de développement des énergies renouvelables	Pays Avallonnais, EPCI	
Act°	Cadastre solaire et actions d'accompagnement des porteurs de projet en lien avec la plateforme de rénovation énergétique du Pays Avallonnais	Pays Avallonnais, EPCI	
2. 9	Structurer l'offre en matière de professionnels du bâtiment		
Act°	Formation des artisans et élus aux enjeux patrimoniaux dans la rénovation	Pays Avallonnais, EPCI	
3. Qualifier et accompagner la demande en matière de rénovation énergétique			
Act°	Réhabilitation énergétique et urbaine du lotissement de la Côte-d'Ozon à Châtel-Censoir	Châtel-Censoir, Pays Avallonnais, EPCI	
Act°	Bâtiment technique éco-démonstrateur, à Avallon	Avallon	
Act°	Pôle technique et environnemental intercommunal	CCAVM	

B. S'appuyer sur les ressources locales pour exploiter des opportunités de développement

1. Répondre aux besoins fonciers et immobiliers d'entreprise par la reconversion de friches

Act°	Réhabilitation de l'ancien collège de Noyers en boutiques éphémères	Noyers

2. Favoriser la transmission des entreprises et les nouvelles installations, notamment par l'accompagnement à la création d'entreprise

Act°	Initier la création d'un Pôle Territorial de Coopération Économique (PTEC)	Pays Avallonnais

- 3. Développer une nouvelle offre de formations en lien avec les attentes du territoire
- 4. Promouvoir les productions locales respectueuses de l'environnement, notamment en accompagnant les initiatives éco-responsables des entreprises

Act°	Étude de faisabilité de création de serres chauffées grâce à l'énergie fatale du moteur de Suez	CCAVM
------	---	-------

5. Favoriser la consommation de proximité et réduire le gaspillage

Act°	Construction d'une unité centrale de production alimentaire, à Avallon	CCAVM (étude), hô- pital d'Avallon
Act°	Ressourcerie, à Étaule/Avallon	CCAVM
Act°	Projet de ressourcerie, à Angely/L'Isle-sur-Serein	ccs











6. Accompagner l'adaptation au changement climatique de l'agriculture et de la sylviculture

C. Faire du tourisme culturel et de nature un levier du développement économique local

1. Structurer l'offre en tourisme culturel et de pleine nature, et cibler les clientèles

Act°	Accompagner les hébergeurs touristiques à la transition écologique	CCAVM, PNR Morvan
Act°	Un « circuit des musées » du territoire	Pays Avallonnais, Of- fice de tourisme du Grand Vézelay
Act°	Hébergements de groupe et activités touristiques le long des circuits d'itinérance	Communes
Act°	Transformation d'une bâtisse en station nature & hébergement insolite	Avallon
2. /	Affirmer l'identité touristique du territoire autour de ses exceptions	
Act°	 Rénovation de l'église Saint-Lazare, à Avallon : réhabilitation de la chapelle et rénovation des peintures ornant murs et voûtes de la chapelle, réhabilitation de la charpente et maçonnerie de la collégiale, rénovation des statues de la façade rénovation/protection du portail) 	Avallon

3. Aménager les secteurs-clés pour ce développement

Act°	Véloroute Avallon-Autun (études et travaux)	EPCI
Act°	Halte nautique du canal du Nivernais, à Châtel-Censoir	Châtel-Censoir
Act°	Requalification du site du village-vacances de Châtel-Censoir	Châtel-Censoir
Act°	Jardins de la grange d'Oudun, à Joux-la-Ville	Joux-la-Ville
Act°	Rénovation du musée des pierreux, à Massangis	Massangis

III. ŒUVRER POUR UN TERRITOIRE ATTRACTIF QUI VEILLE SUR SES HABITANTS

A. Développer l'accès aux services du quotidien et renforcer l'offre en équipements

1.	Proposer une offre	e de services enfanc	e-ieunesse adap	tée aux besoins des	ieunes ménages

Act°	Accueil itinérant via un « ADO-BUS » - Véhicule aménagé de différents espaces	CCAVM
Act°	Soutien technique et financier aux initiatives de création de MAM	EPCI
Act°	Outil ou plateforme répertoriant les personnes susceptibles de garder les enfants sur les horaires d'accueil non couverts par les services publics ou assistants maternels	EPCI
Act°	Réflexion sur la possibilité de réhabiliter ou déplacer la crèche Caribou, à Avallon	CCAVM
Act°	Micro-crèche de L'Isle-sur-Serein	CCS

2. Développer l'offre éducative et pédagogique

Act°	Fusions des écoles d'Avallon	Avallon
Act°	Réhabilitation des écoles du Serein : écoles de Guillon (rénovation énergétique) et de Joux-la-Ville (rénovation de la structure du bâtiment)	CCS
Act°	Réhabilitation de la bibliothèque intercommunale de Noyers avec la mise en place d'outils de médiation culturelle et d'accompagnement à la parentalité	CCS

- 3. Résorber la fracture numérique qui pèse sur la vitalité des territoires ruraux
- 4. Soutenir la création de lieux culturels, sportifs et de loisirs

	Rénovation au niveau BBC et agrandissement au niveau BEPOS de la salle	
Act°	des fêtes, en vue de créer une scène de théâtre 200 personnes, à Sauvigny-	Sauvigny-le-Bois
	le-Bois	

5. Conforter la place des bourgs dans l'armature urbaine, notamment en créant de nouveaux services

Act°	Projets de tiers-lieux à Châtel-Censoir (fablab, maison des associations, boutiques éphémères)	Châtel-Censoir
Act°	Réhabilitation et mise en accessibilité du stade Léon Laurent, à Avallon - Piste d'athlétisme - Éclairage du terrain d'honneur - Arrosage automatique du terrain	Avallon
Act°	Réhabilitation de la bibliothèque intercommunale de Noyers avec la mise en place d'outils de médiation culturelle	CCS

6. Garantir à tous une accessibilité aux pôles de services et d'emploi

Act°	Maisons des mobilités	CCAVM
------	-----------------------	-------











B. Assurer la cohésion sociale par la culture, le sport et la vie associative

1. Favoriser les échanges entre élus et société civile

Act°	Outils, physiques et numériques, facilitant le dialogue habitants/élus/représentants du CDT	Pays Avallonnais
------	---	------------------

- 2. Lutter contre l'exclusion numérique par la médiation et le lien social
- 3. Prévenir la perte d'autonomie et lutter contre l'isolement des plus fragiles

Act°	Outils permettant l'échange de services intergénérationnels	EPCI
------	---	------

4. Diminuer la précarité des emplois, notamment en palliant les effets de saisonnalité de l'emploi

Act°	Création d'un groupement d'employeurs : « complémentarité dans l'em-	À définir
7,00	ploi » pour « offrir » des contrats à temps complet	A deliliii

5. Soutenir l'action associative, ciment du vivre-ensemble

Act°	Coordination et accompagnement d'actions en matière de soutien à la parentalité	À définir
------	---	-----------

6. Renforcer la visibilité de l'activité culturelle en coordonnant sa programmation

Act°	Schéma de développement culturel	Pays Avallonnais
------	----------------------------------	------------------

C. Agir pour la santé au quotidien et le bien-être

- 1. Protéger la ressource en eau sous toutes ses formes et ses usages
- 2. Réduire la vulnérabilité des biens et des personnes aux risques et aux nuisances
- 3. Lutter contre la désertification médicale en attirant de nouveaux professionnels de santé
- 4. Accompagner le public vers les pratiques favorables à la santé
- 5. Lutter contre la précarité alimentaire et améliorer la qualité des assiettes

Act°	Contrat local d'éducation alimentaire du Pays Avallonnais	Pays Avallonnais

IV. GARANTIR UN CADRE DE VIE DE QUALITÉ ET D'UN MOINDRE IMPACT ENVIRONNEMENTAL

A. Réduire la dépendance à la voiture individuelle

1. Accompagner l'autopartage et le covoiturage

Act°	Plan de mobilité simplifié, plans de déplacement d'entreprise et schéma directeur « vélo »	CCAVM
Act°	Aire de covoiturage et autopartage à Arcy-sur-Cure	Arcy-sur-Cure
Act°	Plateforme numérique de covoiturage	Pays Avallonnais, CCS

2. Développer les itinéraires cyclables du quotidien

Act°	Projet de piste cyclable Bierry – Sauvigny-le-Bois – Avallon	CCAVM, Sauvigny-le- Bois, Avallon
------	--	--------------------------------------

- 3. Créer une offre de transport en commun au sein du territoire
- 4. Apaiser les traversées de bourg et de village, et repenser le stationnement

Act' Aménagement de la RD606 dans la traversée d'Avallon Avallon	Act°	ménagement de la RD606 dans la traversée d'Avallon	Avallon
--	------	--	---------

B. Garantir à tous un accès à une nature à haute valeur ajoutée

1. Soutenir les actions de sauvegarde des structures paysagères caractéristiques

Act°	Aide à la plantation et à l'entretien des haies	CCAVM
Act°	Accompagnement à l'émergence d'une filière « bois-énergie » issue de l'exploitation des haies	CCAVM, PNR Morvan

2. Conjuguer loisirs, découverte et appropriation du territoire en faisant de l'Avallonnais un territoire de sport de plein air

Act°	Aménagement d'une zone d'activités de plein air - « projet étang », à Fontenay-près-Vézelay	Fontenay-près- Vézelay
Act°	Espace de loisirs en plein air le long de l'Yonne, à Châtel-Censoir	Châtel-Censoir
Act°	Plan de paysage et étude de faisabilité pour le développement touristique durable Lac du Crescent	CCAVM

3. Préserver et valoriser les espaces d'intérêt écologique

Protection, réhabilitation et mise en valeur de zones humides et mares (ex : Lichères-sur-Yonne, Fontenay-près-Vézelay)	Communes
zioneres sur romie, romena, pres vezera,	

C. Valoriser les modes de vie villageois et urbain

1. Proposer une offre de logements diversifiée, sobre en foncier et adaptée à l'ambition démographique du territoire













Act°	Requalification d'une friche agricole en maisons de villages, à Tharot	Tharot
Act°	Opération programmée d'amélioration de l'habitat - Revitalisation rurale (OPAH-RR)	Pays Avallonnais, EPCI
Act°	Réaménagement de l'ancienne école en logement et installation d'une chaudière biosourcée, à Savigny-en-Terre-Plaine	Savigny-en-Terre- Plaine
2. (Qualifier les espaces publics et encourager les déplacements doux en agglon	nération
Act°	Plans-guide pour l'aménagement des espaces publics des centralités	Communes OGS et autres communes
Act°	Mise en place de stages pratiques à vélo / pédibus pour les enfants du ter- ritoire	EPCI, communes
Act°	Requalification du centre-bourg de Saint-Moré	Saint-Moré
Act°	Aménagement et rénovation de la place des Odeberts, à Avallon	Avallon

- 3. Conserver et diffuser la mémoire du territoire concourant à créer un sentiment d'appartenance
- 4. Soutenir les actions de sauvegarde des richesses architecturales du territoire

Act°	Actualisation du guide de recommandations « Paysage et architecture » du Pays Avallonnais	Pays Avallonnais
------	---	------------------

Annexe 1: Liste des opérations matures structurantes, concourant à la transition écologique et à la cohésion des territoires, susceptibles de faire l'objet d'une demande de cofinancement dès 2022

VALORISER LES RESSOURCES ET OPPORTUNITÉS LOCALES POUR FAVORISER L'ACCUEIL DE NOUVELLES POPULATIONS ET ACTIVITÉS

I. CONSTRUIRE ET ANIMER UNE POLITIQUE D'ACCUEIL DE NOUVELLES POPULATIONS ET D'ACTIVITÉS

Action	Porteur	Montant (HT)	Améliorer la con- naissance du ter- ritoire pour être pertinent dans les actions à mener	Développer une culture commune de l'accueil	Promouvoir l'offre du terri- toire à l'intérieur et en dehors de ses frontières
Recensement des friches et logements vacants du territoire	Pays Avallonnais		х		
Qualification du besoin en logements, en locaux économiques	Pays Avallonnais		х		
Prospection des candidats à l'installation (salons, actions de promotion du territoire à Paris, weekends d'accueil, campagnes de communication ciblées, etc.)	Pays Avallonnais			х	
Site Internet du Pays Avallonnais, vitrine du territoire et de ses atouts	Pays Avallonnais				х
Charte graphique et outils de communication pour créer une « marque territoriale »	Pays Avallonnais			х	











II. ACCOMPAGNER UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE GARANT DE L'ENVIRONNEMENT ET PORTEUR D'INNOVATION SOCIALE

Action	Porteur	Montant (HT)	Contribuer à une transition énergé- tique respec- tueuse du terri- toire	S'appuyer sur les ressources locales pour exploiter des opportunités de développe- ment	Faire du tourisme culturel et de na- ture un levier du développement économique local
Réhabilitation de l'ancien collège de Noyers en boutiques éphémères	Noyers	312 000,00		х	
Requalification du village-vacances de Châtel-Censoir	Châtel- Censoir				х
Jardins de la Grange d'Oudun	Joux-la-Ville	471 000,00			х
Étude de faisabilité de création de serres chauffées grâce à l'énergie fatale du moteur de Suez	CCAVM	20 000,00		х	
Bâtiment démons- trateur	Avallon	2 0000 000,00	х		
Pôle technique et environnemental intercommunal	CCAVM	550 000,00	х		

III. ŒUVRER POUR UN TERRITOIRE ATTRACTIF QUI VEILLE SUR SES HABITANTS

Action	Porteur	Montant (HT)	Développer l'ac- cès aux services du quotidien et renforcer l'offre en équipements	Assurer la cohé- sion sociale par la culture, le sport et la vie associa- tive	Agir pour la santé au quotidien et le bien-être
Micro-crèche de L'Isle-sur-Serein	CC du Serein		X		
Opération de rénovation des écoles de Guillon et de Joux-la- Ville	CC du Serein		х		
Fusion des écoles maternelles et pri- maires	Avallon	912 000,00	Х		
Outils, physiques et numériques, facili- tant le dialogue ha- bitants/élus/repré- sentants du CDT	Pays Avallonnais			х	
Rénovation BBC et agrandissement BEPOS de la salle des fêtes et création d'une scène de théâtre	Sauvigny-le- Bois	1 000 000,00	х		







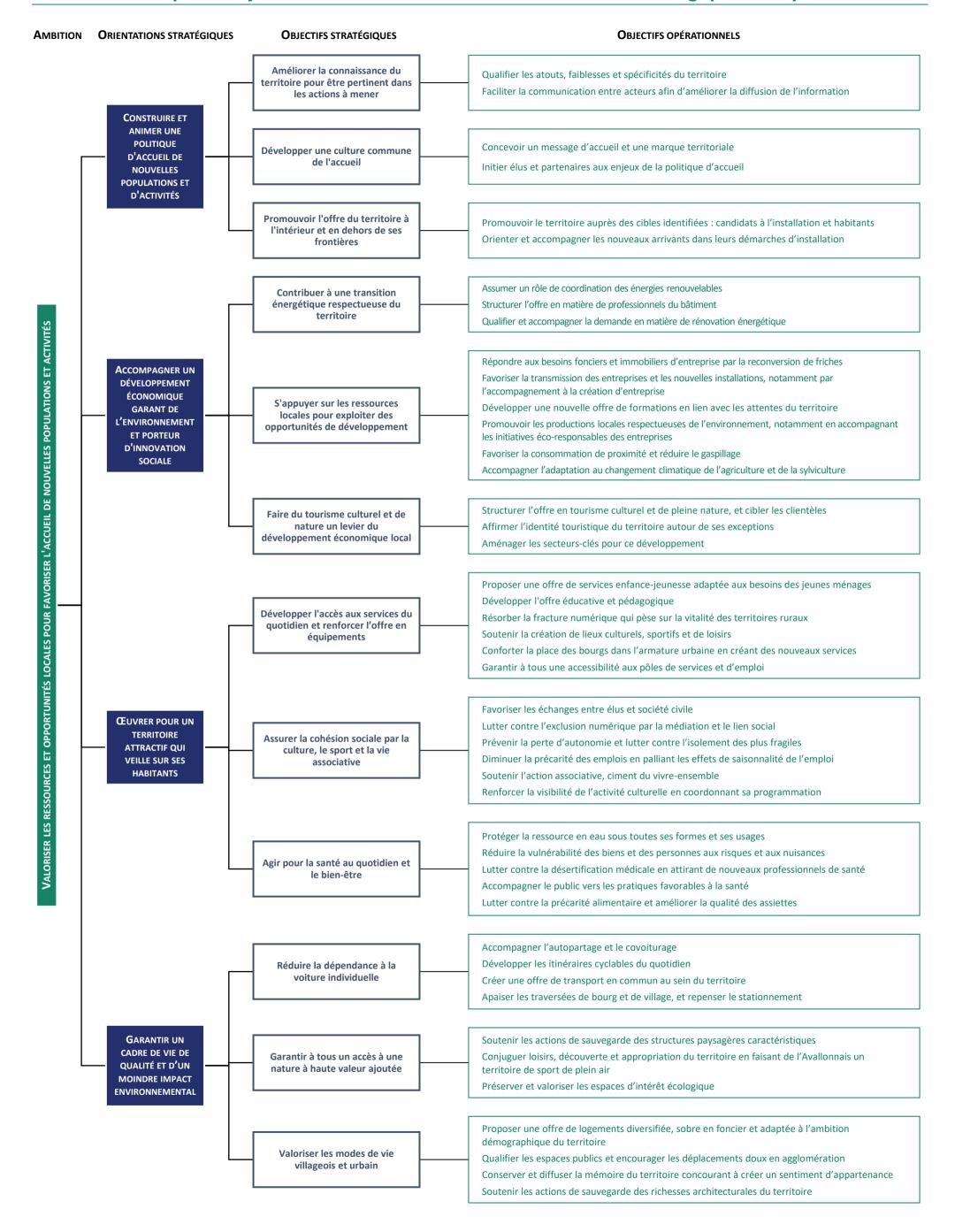




IV. GARANTIR UN CADRE DE VIE DE QUALITÉ ET D'UN MOINDRE IMPACT ENVIRONNEMENTAL

Action	Porteur	Montant (HT)	Réduire la dépen- dance à la voiture individuelle	Garantir à tous un accès à une na- ture à haute va- leur ajoutée	Valoriser les modes de vie vil- lageois et urbain
Plan de mobilité sim- plifié, plans de dé- placement d'entre- prise et schéma di- recteur vélo	CCAVM	80 000,00	Х		
Aire de covoiturage	Arcy-sur-Cure	68 000,00	X		
Autopartage	Arcy-sur-Cure	26 000,00	Х		
Aménagement d'une zone d'activités de plein air - « projet étang »	Fontenay-près- Vézelay	150 000,00		х	
Protection et réhabi- litation d'une mare	Lichères-sur- Yonne			x	
Requalification d'une friche agricole en maisons de vil- lages	Tharot				Х
Réaménagement de l'ancienne école en logement et installation d'une chaudière biosourcée	Savigny-en- Terre-Plaine	200 000,00			Х
Plans guides pour le réaménagement des espaces publics	Communes OGS				Х
Requalification du centre-bourg	Saint-Moré	300 000,00			Х
Aménagement et ré- novation de la place des Odeberts	Avallon	1 348 000,00			х

Annexe 2 : Graphe d'objectifs du Contrat de relance et de transition écologique du Pays Avallonnais













Annexe 3 : Indicateurs de suivi de l'état des lieux écologique du territoire

Émissions de GES annuelles d (TeqCO2 / an)	lu territoire	Émissions de GES annuelles par habitant (TeqCO2 / an / hab)				
374 761		14				
Consommation énergétique finale a toire (GWh / an)	annuelle du terri-	Consommation énergétique finale annuelle par habitant (MWh / an / habitant)				
1 194 056			45			
Production annuelle d'EnR du ter droélectrique (MWh / an)	ritoire hors hy-	Production ann	uelle d'énergie hydroélectrique du territoire (MWh / an)			
217 642			37 742			
SAU totale du territoire (ha) *aidée au titre PAC	SAU certifiée AB (ha) *aidée		Part de la SAU du territoire en bio (%) *aidée au titre PAC			
67 719	8 6	28	13			
Part modale des modes actifs et tra mun dans les déplacements dom		Linéaire d'am	énagements cyclables sécurisés (km)			
2		25				
Part de la popu		ns une zone à risque naturel élevé %)				
	1	L				
Taux de fuite des réseaux d'eau (%)	du territoire	Part des cours d'eau en bon état écologique (%)				
20		35				
Tonnage annuel de DMA <u>dont</u> grav hab. (kg/hab/an)	rats collectés par	Tonnage annuel de DMA <u>hors</u> gravats collectés par hab. (kg/hab/an)				
604			508			
Émissions annuelles de SO2 (t / an)	Émissions ann (t /	uelles de Nox an)	Émissions annuelles de COVNM (t / an)			
23	97	71	328			
Émissions annuelles de PM2,5 (t / an)	du territoire	Émissions annuelles de NH3 du territoire (t / an)				
167			976			
Indicateur de fragmentation des r (km²)	milieux naturels	Artificialisation des espaces NAF (ha)				
NC		121 507				

Annexe 4: Tableau de bord du CRTE

Tableau de bord du Contrat de relance et de transition écologique de Nom structure porteuse

		Ec	chéancier	prévisionn	iel		Météo			Taux de réalisation	Mobilisation des crédits	Actions à entreprendre	Indicateur d'évaluation
	2021	2022	2023	2024	2025	2026							
Orientation n°1 Intitulé													
Objectif n°A													
Action n°1A1 Action n°1A2	AMO	Moe	Travaux	Réception									
Action n°1A3													
Objectif n°B													
Action n°1B1 Action n°1B2 Action n°1B3													
Orientation n°2													
Objectif n°C													
Action n°2C1 Action n°2C2 Action n°2C3													
Objectif n°D													
Action n°2D1 Action n°2D2 Action n°2D3													
Orientation n°3													
Objectif n°E Action n°3E1 Action n°3E2 Action n°3E3													
Objectif n°F													
Action n°3F1 Action n°3F2 Action n°3F3													









Annexe 5 : Modèle de fiche action type

Contrat territorial de relance et de transition écologique du PETR du Pays Avallonnais

Fiche action n°/
Orientation concernée :
Objectif visé : Sous-objectif visé :
Titre de l'action
Description (Etat des lieux / Intérêt / Caractéristiques principales / Localisation / etc.)
Quels nartenaires ?
Quels partenaires ?

Budget - Plan de financement prévisionnel

Montant total : Détail des coûts :

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Total
Investissement								
Fonctionnement								
Subventions								
Total								

Plan de financement prévisionnel :

Financeur	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Total

Besoins identifiés en ingénierie

Quels indicateurs de suivi?

Modalités d'évaluation envisagées

A minima 1 indicateur de résultat, à adapter au contrat

Libellé	Source/modalités	Résultat						
indicateur	de calcul	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026

Comment ? Modalités de mise en œuvre, étapes clefs :

Etapes	Description	Date début	Date fin
Etape 1			
Etape 2			
Etape 3			
Etape 4			

Avec qui ? Partenaires mobilisés/ à mobiliser ? Pour quoi ?

Qul	pour	A ce jour, cet engagement est-li acquis (A) ? en discussion (B) ? à discuter (C)?	Prochaine étape / action à entreprendre

Modèle de fiche-action CRTE











Annexe 6 : Principaux enjeux du point de vue de l'État en matière de transition écologique sur le territoire du PETR du Pays Avallonnais



Direction départementale des territoires

Auxerre, le 3 mai 2021

Contrat de relance et de transition écologique de la Communauté de Communes du Pays Avallonnais

Dires de l'État

	<u>Sommaire</u>	
•	Éléments de contexte généraux	p.2
	ע Un territoire vieilli, socialement fragile et éloigné des services	p.2
	☐ Le délitement de la fonction d'accueil des centralités	p.4
1)	Cohésion sociale et territoriale	p.6
	1.1 Répondre aux conséquences du vieillissement démographique	p.6
	1.2 Articuler la relation ville-campagne	p.7
2)	Écosystèmes et agrosystèmes remarquables	p.10
3)	Développement local durable	p.12
	3.1 Bioéconomie	p.12
	3.2 Tourisme durable	p.14

Éléments de contexte généraux

☑ Un territoire vieilli, socialement fragile et éloigné des services

Éloigné des métropoles¹, et conjuguant les spécificités des plateaux de Bourgogne, des plaines semibocagères de Terre Plaine, des collines du Vézelien et du piémont du Morvan, le PETR du Pays Avallonnais incarne les différentes facettes de l' « hyper-ruralité ». Aux campagnes vieillies à très fort éloignement des services et forte économie agricole et présentielle de la communauté de communes du Serein (CCS) s'ajoutent les campagnes également vieillies mais plus industrielles et touristiques de la communauté de communes Avallon-Vézelay-Morvan (CCAVM)². Le déclin démographique est global et va s'accélérant³. La part des ménages imposés est faible, les revenus fortement dépendants de la redistribution nationale. Enfin, le sous-dimensionnement des réseaux notamment numériques (mais également de transport dans la CCS) - ajoute à l'enclavement relatif du PETR.

Dans une étude récente de l'INSEE⁴, le Pays Avallonnais est ainsi décrit - au même titre que le Nivernais Morvan, le Châtillonnais ou le Tonnerrois - comme un territoire socio-économiquement « fragile », dont la population est « éloignée des équipements ».

Structuration géographique / Armature urbaine

Le PETR du Pays Avallonnais comprend un pôle d'emploi majeur (Avallon). Ce pôle est relativement excentré au regard de la géographie d'ensemble du PETR, et notamment de sa partie septentrionnale (au-delà de la Côte de Terre-Plaine, de part et d'autre de la vallée du Serein), où les communes multipolarisées et les communes isolées hors influence des pôles sont nettement majoritaires. Ce relatif isolement vaut également - à échelle plus réduite - pour le Vézelien et quelques communes morvandelles (Quarré-les-Tombes, Beauvilliers, Saint-Léger-Vauban).

¹ Au nord du PETR, Noyers-sur-Serein se situe à 130 km et 1h25 de Dijon en voiture, à 210 km et 2h25 de Paris (toujours en voiture). Au sud, Avallon se situe : à 105 km et 1h20 de Dijon en voiture, et entre 2h45 et 5h en transports collectifs (TER ou car + TER) ; à 225 km et 2h25 de Paris en voiture, et entre 2h45 et 3h20 en transports collectifs (TER ou car + TER).

² Dans la communauté de communes du Serein (CCS), l'activité est essentiellement assise sur la satisfaction des besoins des populations résidentes, et très largement liée aux emplois du domaine public. Dans la communauté de communes Avallon-Vézelay-Morvan (CCAVM), elle est plus largement tournée vers la sphère productive, et donc plus exposée à la concurrence internationale et/ou dépendante de donneurs d'ordre extérieurs. L'économie du tourisme joue également un rôle notable dans la CCAVM.

³ Ce déclin est cependant principalement lié au déficit du solde naturel dans la CCS et au déficit du solde migratoire dans la CCAVM.

⁴ David Brion, Caroline Desnoyers, Hélène Ville, « Bourgogne-Franche-Comté - Des fragilités socioéconomiques plus contenues qu'au niveau national » in *Insee Flash Bourgogne-Franche-Comté*, 18 mars 2021, n°120.

Pour ce qui a plus spécifiquement trait à l'accès aux services de proximité et produits du quotidien, les communes de Châtel-Censoir en pointe sud-ouest du PETR (le long du Canal du Nivernais), de Vézelay, de Quarré-les-Tombes en pointe sud-est, de l'Isle-sur-Serein à la jonction des plateaux de Bourgogne et de la Terre-Plaine, et de Noyers-sur-Serein dans la partie septentrionale du PETR, jouent un rôle de pôles relais (et à un degré moindre les communes d'Arcy-sur-Cure, Joux-la-Ville et Guillon-Terre-Plaine). Il est cependant généralement nécessaire de se déplacer à Avallon afin de trouver les services de la gamme intermédiaire.

La structuration actuelle des services et des équipements génère ainsi l'éloignement de certaines zones du territoire : la part de la population située à plus de 15 minutes en moyenne des équipements et services *intermédiaires* s'élève à 38 % (respectivement 6,3 % et 2,3 % aux échelles régionale et nationale), celle de la population située à plus de 7 minutes en moyenne des équipements et services de *proximité* à 26,1 % (respectivement 7,1 % et 2,2 % aux échelles régionale et nationale). Ces proportions sont les plus élevées de la région à l'exception du Nivernais Morvan.

Les secteurs les plus éloignés des services de proximité sont notamment ceux situés : (1) de part et d'autre des vallées de la Cure et du Cousin en aval de la dépression de l'Avallonnais, à l'intérieur d'un périmètre délimité par les axes Arcy-sur-Cure / Vault-de-Lugny du Nord au Sud <u>et</u> Thory / Brosses d'Est en Ouest ; (2) sur les plateaux de Bourgogne dans un grand quart Nord-Est de la CCS (sur un axe Étivey / Santigny)⁵. S'y ajoute - pour les services intermédiaires - le secteur du piémont du Morvan.

Profil socio-démographique

La démographie se caractérise par :

- une **déprise générale**, principalement imputable - sur la longue durée - à la communauté de communes Avallon-Vézelay-Morvan (CCAVM).

Dans la CCAVM, la décroissance démographique est ancienne (ininterrompue depuis le début des années 1980) et va s'accélérant au cours des dernières années (-10,8 % entre 1982 et 2017, -5,9 % entre 2012 et 2017). Dans la communauté de communes du Serein (CCS), le déclin démographique est plus récent (fin des années 2000) mais déjà nettement marqué (-6,2 % entre 2012 et 2017).

- la **sous-densité**, particulièrement marquée dans la communauté de communes du Serein (12,9 habitants/km², la plus faible du département). Dans la CCAVM, la densité s'élève à 28,2 habitants/km², ce qui demeure largement en-deçà de la moyenne départementale (45,4 habitants/km²).

⁵ Dans les deux cas, les temps d'accès aux services de santé de premier recours sont parmi les plus élevés du département.

- <u>et</u> un **vieillissement marqué**: 35 % de plus de 60 ans dans la communauté de communes Avallon-Vézelay-Morvan (28,2 % de moins de 30 ans) <u>et</u> 34,2 % dans la communauté de communes du Serein en 2017 (26,1 % de moins de 30 ans) contre 30,7 % en moyenne dans l'Yonne (31,8 % de moins de 30 ans).

S'y ajoutent:

- un **niveau de revenus modeste** : le revenu médian disponible par unité de consommation s'établit à 19 782 euros dans le PETR du Pays Avallonnais contre 20 860 euros en Bourgogne-Franche-Comté et 21 110 euros en France métropolitaine. Le taux de pauvreté (15,3 %) et la proportion de jeunes âgés de 16 à 25 ans qui ne sont ni en études, ni en emploi, ni en formation (24,2%) sont parmi les plus élevés de la région.

- l'ancienneté du logement : dans la CCS, plus de la moitié des logements ont été construits avant 1919 (52 % contre 27,9 % en moyenne dans l'Yonne). La part de logement potentiellement indigne apparaît relativement élevé, notamment dans la partie méridionale du territoire (Vézelien, marches du Morvan).

Les secteurs les plus éloignés de la ville d'Avallon sont logiquement les plus exposés à la **vulnérabilité énergétique** (marches du Morvan et vallée du Serein au-delà de la Côte de Terre-Plaine). Cette vulnérabilité est double : liée au logement (par son ancienneté) <u>et</u> liée aux déplacements (excentration du pôle d'emploi et de services d'Avallon, éloignement des pôles d'emploi et de services situés hors PETR⁸).

☑ <u>Le délitement de la fonction d'accueil des centralités</u>

Les dernières décennies ont été marquées par une recomposition en profondeur de l'armature urbaine du Pays Avallonnais. Comme ailleurs dans l'Yonne, les centralités - et notamment la première d'entre elles, Avallon - ont vu leur importance relative diminuer au profit des communes périurbaines.

Entre 1982 et 2017, la population d'Avallon a diminué de 26,2%, passant de 8904 à 6572 habitants, quand - dans le même temps - la population du PETR ne diminuait « que » de 6,7%. Au cours de ce même laps de temps, les communes des première et deuxième couronnes d'Avallon ont - par contraste - connu une longue phase d'essor démographique (périurbanisation). Cette dynamique s'est cependant émoussée et parfois même renversée au cours de la dernière décennie.

⁶ Moyennes régionale et nationale : 12,8 % et 14,5 %.

⁷ Moyennes régionale et nationale : 18,5 % et 18,9 %.

⁸ À l'exception relative de Tonnerre pour certaines communes de la pointe Nord-Ouest de la CCS.

⁹ Ce chiffre global rend néanmoins compte d'évolutions contrastées sur la longue durée (1982-2017) : une diminution de 10,6% de la population de la CCAVM <u>et</u> une augmentation de 5,6 % de celle la CCS. Au sein de cette dernière, la déprise n'a été réellement amorcée qu'au cours de la dernière période intercensitaire (-6,2 % entre 2012 et 2017).

Périurbanisation en première et deuxième couronnes d'Avallon 10

En première couronne, la population de *Magny* a cru de 42 % entre 1975 et 2017, celle de *Sauvigny-le-Bois* de 82,5 % entre 1968 et 2012 (avant de décroître de 8,3 % entre 2012 et 2017), celle d'*Étaule* de 39,6 % entre 1975 et 2007 (avant de décroître de 11,3 % entre 2007 et 2017), celle d'*Annéot* de 63,9 % entre 1968 et 2007 (avant de décroître de 11,1 % entre 2007 et 2017) et celle de *Pontaubert* de 88,9 % entre 1968 et 2012 (avant de décroître de 2 % entre 2012 et 2017).

En deuxième couronne, la population de *Cussy-les-Forge*s a cru de 18,2 % entre 1982 et 2017, celle d'*Athié* de 20 % entre 1968 et 2007 (avant de décroître de 8,7 % entre 2007 et 2017), celle de *Thory* de 55 % entre 1975 et 2017, celle d'*Annay-la-Côte* de 57 ,5 % entre 1968 et 2007 (avant de décroître de 3,1 % entre 2007 et 2017) <u>et</u> celle de *Girolles* de 30,8 % entre 1968 et 2012 (avant de décroître de 9,6 % entre 2012 et 2017).

À l'instar de la ville centre, les populations des principaux pôles relais du Pays Avallonnais ont vu leur importance relative diminuer, parfois même plus significativement encore. Les populations de Châtel-Censoir, Guillon-Terre-Plaine, Noyers-sur-Serein et Quarré-les-Tombes ont décru respectivement de 20,1 %, 20,2 %, 34,2 % et 34,5 % entre 1968 et 2017 (contre -6,9 % pour le PETR sur la même période). Pour leur part, les populations d'Arcy-sur-Cure et Vézelay - communes dont la déprise s'est amorcée plus tardivement - ont décru respectivement de 8,5 % et 26,5 % entre 1982 et 2017 (contre 6,7 % pour le PETR sur la même période). Seule la commune de l'Isle-sur-Serein fait exception sur la longue durée. Sa population a cru de 47,1 % entre 1968 et 2017, même si le renversement de tendance amorcé au cours de la dernière décennie est très nettement marqué (la population communale a décru de 13,4 % entre 2007 et 2017, celle du PETR de 6,7 % sur la même période)¹¹.

On assiste ainsi - dans la ville centre et ses principaux pôles relais - à une dissociation croissante de la fonction servicielle au sens large (administrative, économique et commerciale) et de la fonction résidentielle, cette dernière tendant à décliner. Il en résulte mécaniquement une augmentation des obligations de déplacements en population générale.

¹⁰ Peu de communes ont fait exception à ce mouvement de vases communicants entre la ville centre et sa proche périphérie. En première couronne, la population de Vault-de-Lugny a décru de 22,8 % entre 1968 et 2017. En deuxième couronne, les populations de de Lucy-le-Bois et de Tharot ont décru respectivement de 21,2 % et 19,1 % entre 1990 et 2017, celle de Givry a décru de 31,2 % entre 1968 et 2017. Il est également à noter que la population de Provency est restée stable (242 habitants en 1968, 243 en 2017).

¹¹ La situation particulière de la commune de Joux-la-Ville, qui accueille un centre de détention, n'a pas ici été prise en compte. La capacité d'accueil théorique (600 places) de cet établissement mis en service en 1990 fausse l'analyse de l'évolution de la population communale, passée soudainement de 473 habitants en 1990 à 1068 en 1999.

1) La cohésion sociale et territoriale

- 1.1 <u>Un projet d'aménagement solidaire : répondre aux conséquences des évolutions démographiques sur l'urbanisme et l'habitat</u>
- L'enjeu est de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées, particulièrement en zone rurale.

• Habitat

- → Renforcer et adapter l'offre locative aux problématiques du vieillissement et de la perte d'autonomie
- Promouvoir la mise en œuvre d'opérations programmées spécifiques (OPAH avec volet autonomie et/ou PIG maintien à domicile des personnes âgées et handicapées), à l'image de l'OPAH-RU 2018-2024 mise en place sur la seule commune d'Avallon.
- → Promouvoir la mixité intergénérationnelle en développant notamment le modèle des maisons partagées (bien communal, société coopérative d'intérêt collectif, etc.)
- → Interroger les moyens à mis en œuvre pour développer des actions de repérage actif de l'habitat indigne ou insalubre, sur la base d'une analyse des coopérations existantes. En raison de l'ancienneté du parc de logements et de la forte vacance, le Pays Avallonnais est particulièrement concerné par la problématique de l'habitat indigne et dégradé.

• Offre de services

- → Améliorer l'accès à une offre de services de proximité adaptée aux besoins d'une population vieillissante et moins mobile (produits du quotidien, soins gériatriques, services à la personne).
- ightarrow La mise en place d'actions de médiation numérique et le développement de la télémédecine pourraient accompagner la mise en place programmée de la fibre au cours des deux prochaines années.

• Accessibilité des ERP et continuité de la chaîne de déplacement

- → Les communes et la communauté de communes devront engager ou finaliser les travaux de mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP) dont elles sont gestionnaires, tout en incitant les autres gestionnaires d'ERP à faire de même.
- → Par ailleurs, la commune d'Avallon, qui a déjà approuvé son Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE), devra engager ou finaliser les travaux de mise en accessibilité des voiries, en veillant à la continuité de la chaîne de déplacements sur les principaux axes, liaisons et interconnexions (comprenant donc outre le cadre bâti et son accessibilité la voirie, les aménagements des espaces publics, les réseaux et systèmes de transport et leur intermodalité).

- → Dans les secteurs non desservis par les transports publics : veiller particulièrement à l'identification de solutions de déplacement vers les services de santé, les services publics/sociaux et les commerces du quotidien pour les personnes dépourvues de véhicules ou placées dans l'incapacité de les utiliser. Évaluer à cet égard l'adéquation de l'offre de transport à la demande mise en place par la CCAVM avec les besoins des personnes âgées et envisager d'étendre ce service de TAD à la CCS (où il est actuellement expérimenté pour l'accès aux centres de vaccination).
- À cette triple fin, les commissions intercommunales d'accessibilité aux personnes handicapées et à mobilité réduite devront procéder à un état des lieux complet, régulièrement actualisé, de la situation des deux EPCI, et assurer par suite une information complète du public sur leurs sites Internet respectifs. La mise en place de PAVE intercommunaux pourra également être envisagée, éventuellement en lien avec l'élaboration d'un plan de mobilité simplifié à l'échelle du PETR (voir le point 1.2 ci-après).

1.2 <u>Un projet d'aménagement équilibré : articuler la relation ville-campagne</u>

L'enjeu est de lutter contre l'urbanisme d'opportunité et la vulnérabilité énergétique aux franges des bassins de vie.

☑ <u>Maîtrise</u>: répartition géographiquement équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services

- → Contenir la périurbanisation, l'habitat dispersé et le mitage en identifiant la ville-centre et ses principaux bourgs relais comme lieux privilégiés de l'absorption des nouveaux besoins en logements.
- + <u>Symétriquement</u>: geler, à tout le moins limiter très strictement l'ouverture de nouvelles zones à urbaniser dans les communes particulièrement nombreuses dans un grand quart Nord-Est de la CCS dépourvues de dessertes, commerces et/ou services aux particuliers.
- ightarrow Pour ce qui a trait au patrimoine bâti existant dans les secteurs d'habitat dispersé, l'accent devrait être mis sur :
- les opérations d'amélioration énergétique des logements des ménages les plus vulnérables ;
- et sur la mixité sociale (logements adaptés aux personnes vulnérables) et fonctionnelle (points multiservices, points de vente et de stockage pour les producteurs locaux, gîtes communaux, etc.) des opérations de requalification du bâti ancien au cœur des villages pour lutter contre l'isolement, la perte d'autonomie et la vulnérabilité énergétique liée aux déplacements qui sont les corollaires de la désertification.

- ☑ Équité: satisfaction des besoins élémentaires et diminution des obligations de déplacements des populations déjà présentes
- → Optimiser la distribution géographique des équipements, commerces & services, en prêtant une attention particulière au quart Nord-Est de la CCS et au secteur de la vallée de la Cure, en aval de la confluence avec le Cousin : accueil de la petite enfance¹², accès aux soins et aux produits du quotidien (notamment alimentaires), accès aux droits et aux services publics, accès et accompagnement aux pratiques culturelles et sportives¹³.
- Désertification médicale: Poursuivre les efforts entrepris pour favoriser l'exercice regroupé/coordonné de la médecine, notamment via l'installation de maisons de santé¹⁴, en les étendant aux secteurs Nord et Ouest du PETR, sur un large arc de cercle Merry-sur-Yonne / Arcy-sur-Cure / Noyers-sur-Serein / Châtel-Gérard.
- → Promouvoir des solutions de transport alternatives à l'usage individuel de l'automobile dans les hinterlands. Les réponses pertinentes à apporter peuvent relever de l'action publique mais également privée, associative et citoyenne :
- Dans le sillage de la loi du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités : envisager d'établir un plan de mobilité simplifié à l'échelle du PETR (ex-plan de mobilité rurale, voir l'article L1213-3-4 du code des transports), en veillant particulièrement : (1) à l'identification de solutions de déplacement vers les services de santé, les commerces du quotidien et les services publics/sociaux dans les secteurs les plus éloignés de la ville centre et des principaux pôles relais ; (2) à la pris en compte de la dimension « accessibilité » ; et (3) à l'articulation de la démarche avec celles conduites par les territoires limitrophes.
- Encourager et conforter les actions mises en place par l'association « Club Mob », sise à Auxerre mais dont le rayon d'action s'étend à l'Avallonnais (en dépit de l'absence de sources de financement locales), au bénéfice de ménages à faibles revenus : auto-écoles et garages solidaires, locations et achats de véhicules à moindre coût, solutions de microcrédit (accès aux services de l'association sur prescription des services sociaux).

¹² Aucune structure d'accueil dans la CCS, trois structures à l'Est de la CCAVM (dont deux à Avallon) mais aucune à l'Ouest.

¹³ Une attention particulière sera portée à l'accompagnement des jeunes publics d'une part, des personnes âgées isolées d'autre part (notamment dans une optique de prévention de la perte d'autonomie).

¹⁴ Maisons de santé de Vézelay, Avallon (plusieurs sites dans la ville) et Guillon-Terre-Plaine (avec une antenne à l'Isle-sur-Serein).

Le Club Mob

Le Club Mob est une association d'aide à l'insertion par la mobilité sise à Auxerre, où elle déploie l'essentiel de son activité (locations et achats de véhicules à moindre coût, solutions de microcrédit, auto-écoles et garages solidaires). Cette association étend son rayon d'action jusqu'à Avallon. Ne bénéficiant cependant plus de subsides de la commune depuis 2015, elle n'y maintient plus qu'un service minimum, à hauteur des financements du Conseil régional et du Conseil départemental. En 2018, ce sont trois personnes sur Avallon qui ont bénéficié d'une location pour assurer un contrat de travail, ou se rendre à une formation, ou rechercher un emploi (soit un total de 751 journées de mise à disposition, complétées de 13 déplacements du mécanicien pour faire les révisions des véhicules et assurer des dépannages/réparations). Des actions de dépannage ponctuelles ont également été assurées sur Quarré-les-Tombes, Vézelay et Châtel-Censoir.



2) La préservation / restauration des écosystèmes (zones protégées, zones humides et plans d'eau, espaces boisés) et agrosystèmes remarquables (systèmes bocagers et prairiaux, espaces viticoles et arboricoles)

Le Pays Avallonnais se caractérise par la grande diversité des reliefs, écosystèmes et agrosystèmes qui le composent, et la qualité des perspectives paysagères qui en résultent :

- [Herbages] Les milieux prairiaux (prairies bocagères dévolues à l'élevage), que favorisent les sols imperméables (marnes et argiles du Lias, granites, gneiss) et le réseau dense et ramifié des eaux de surface en Terre-Plaine, dans le Vézelien et le piémont du Morvan (chevelu dense de petites rivières inféodées à la Cure, au Cousin et au secteur amont du Serein, ainsi que de nombreux étangs, mares, marais et tourbières), tiennent une place importante dans les paysages de la partie proprement avallonnaise du PETR: prairies humides des vallées de la Cure et du Cousin, prairies sèches des collines du Vézelien, du piémont du Morvan et de Terre-Plaine.

- [Milieux secs, avec la faune et la flore associées]

- Discription En contexte calcaire : (1) les coteaux, affleurements, pelouses et fruticées/friches des rebords du plateau de Noyers, qui encadre la vallée du Serein ; et (2) les pelouses et forêts calcicoles des collines calcaires du bord de la vallée de la Cure, à Givry et Montillot.
- ☐ En contexte granitique : les corniches ainsi que les versants boisés ponctués d'affleurements granitiques et de landes des coteaux de la partie septentrionale de la vallée du Cousin.
- ☐ Et empruntant à la fois aux uns et aux autres (avec une dominante calcaire), les bocages et pelouses sèches des collines du Vézelien.

- [Boisements, certains d'intérêt régional]

- Les vastes ensembles forestiers des franges sud des plateaux de Bourgogne. Ces ensembles forment un continuum depuis la vallée de l'Armançon au Nord-Est du PETR jusqu'à la vallée de l'Yonne au Sud-Ouest (sur un axe approximatif Aisy-sur-Armançon / Lichères-sur-Yonne). Ils contournent la dépression de l'Avallonnais via :
 - les rebords boisés du plateau de Noyers¹⁵;
 - les forêts d'Hervaux et du Val de la Nef entre la vallée du Serein la vallée de la Cure ;
 - le plateau boisé de Fouronnes entre la vallée de la Cure et la vallée de l'Yonne.

Les milieux boisés, relativement homogènes, sont composés de chênaies-charmaies sur sols calcaires avec localement des boisements sur éboulis. Les chênes sont notamment très présents sur le plateau boisé de Fouronnes, entre Cure et Yonne.

¹⁵ Forêts de Châtel-Gérard Est, de Saint-Jean et massifs environnants entre la vallée de l'Armançon et la vallée du Serein <u>et</u> forêts de Châtel-Gérard Ouest et massifs environnants de chaque côté de la vallée du Serein.

Aux divers boisements feuillus qui dominent s'ajoutent des plantations de résineux, des pelouses et des fruticées sur les versants calcaires (boisements à tendance montagnarde).

☐ Les boisements des collines du Vézelien et des marches du Bas-Morvan (y compris les massifs et versants boisés situés immédiatement au Sud et à l'Est d'Avallon), compris dans les limites du PNR. Massifs boisés feuillus et résineux se partagent l'espace.

- [Autres] La vigne est présente très ponctuellement à Vézelay et ses immédiats alentours ¹⁶, ce qui la rend d'autant plus remarquable et précieuse.

Biodiversité, parcellaire et paysages

Cette mosaïque est sans équivalent dans notre département, ce dont témoigne notamment l'exceptionnelle concentration des sites classés et zonages d'inventaire liés au patrimoine naturel. La richesse de ces paysages et de ces milieux, plus ou moins modelés par l'homme, est un facteur nodal d'attractivité du territoire, au même titre que son patrimoine bâti. Leur entretien, leur préservation et/ou leur restauration constituent, à ce titre, un **enjeu** majeur.

Point d'attention: Les bocages de Terre-Plaine ont fortement régressé dans certains secteurs. La conversion des prairies en cultures, la suppression ou la simplification des haies, le comblement ou le busage des mares, l'abandon des pratiques d'entretien de ces dernières ainsi que le drainage et la rectification des cours d'eau sont les principales évolutions perceptibles sur cette zone. Le maintien voire le renforcement du caractère prairial et bocager est donc un enjeu majeur sur ce secteur.

* * *

¹⁶ L'AOC « Vézelay » est réservée aux vignes regroupées sur les coteaux des quatre communes de Vézelay, Asquins, Saint-Père et Tharoiseau, de part et d'autre de la Vallée de la Cure.

3) Développement local durable

- 3.1 <u>Lier transition économique et transition écologique autour de la préservation et de la valorisation des ressources locales</u> (bioéconomie, économie circulaire)
- L'économie du PETR est assez fortement contrastée entre la CCS et la CCAVM. La première, très largement dépendante des emplois des sphères publique, sanitaire et sociale (56,7 % des emplois salariés contre 25,8 % dans la CCAVM et 35,9 % en moyenne dans l'Yonne), affirme également plus nettement son ancrage agricole (3,7 % des emplois salariés contre 2,7 % en moyenne dans l'Yonne et 1,4 % dans la CCAVM). Inversement, la part du commerce et de l'industrie est plus affirmée dans la CCAVM (respectivement 50 % et 18,1 % des emplois salariés contre 38,3 % et 17,8 % dans l'Yonne). La part du secteur industriel s'élève même à 21,3 % dans la ville centre (soit 978 emplois).
- L'annonce récente de la fermeture de l'usine SKF à l'horizon 2022 (141 emplois directs menacés) souligne également la forte dépendance du territoire vis-à-vis d'activités productives exposées à la concurrence internationale (20 à 25 % des emplois salariés dans la zone d'emploi d'Avallon), qu'elles soient ou non portées par des groupes étrangers. Le nombre des emplois dits « universels » (i.e. liés à des chaînes de valeur mondiales complexes) a d'ailleurs eu tendance à se réduire entre 2008 et 2016 dans la zone d'emploi d'Avallon¹⁷.
- Dans ce contexte, l'objectif de maintien de la trame industrielle existante ne peut donc à lui seul faire office de feuille de route économique pour le territoire. À moyen et long terme, la richesse des ressources agricoles et sylvicoles domestiques appelle au contraire un investissement renforcé des secteurs de la bioéconomie et de l'économie circulaire, offrant ainsi une capacité de résistance accrue aux chocs économiques induits par la mondialisation (diversification des activités productives à partir de ressources prélevées, transformées et recyclées localement).
- Le Pays Avallonnais reste d'ailleurs le seul secteur du département qui outre les grandes cultures céréalières des plateaux de Bourgogne offre encore une mixité importante de pratiques agricoles grâce à la présence importante de prairies (Terre-Plaine, piémont du Morvan et Vézelien) ou à la présence plus résiduelle de la vigne dans le Vézelien. L'IGP « Charolais de Bourgogne » pour la viande, et les AOP « Époisses » pour le lait et « Vézelay » pour le vin permettent de valoriser les productions. La part de surfaces cultivées en Agriculture Biologique (AB) ou éligibles à des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) y est globalement la plus élevée du département.
- La sylviculture bénéficie quant à elle de l'importance et de la diversité des peuplements, du rôle fédérateur du Parc Naturel Régional du Morvan et de la structuration locale de la filière (association Artisans Bois Morvan).

¹⁷ Les nouvelles donnes territoriales en Bourgogne-Franche-Comté. Mieux comprendre les dynamiques aujourd'hui pour dessiner l'avenir des territoires en 2050, Document réalisé par le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, Novembre 2020.

Bioéconomie

- L'enjeu est de préserver cette richesse (éviter sa dégradation) et d'en optimiser le potentiel au service de l'ensemble du territoire (renforcement de la chaîne de valeur locale) :
- en promouvant l'agroécologie et la gestion durable des forêts, donc en passant d'une logique de simple exploitation du sol (ou d'autres ressources naturelles comme le bois) à une logique de gestion d'« écosystèmes cultivés » (ou de « futaies jardinées »). Cette orientation qualitative déjà bien amorcée en Pays Avallonnais est en phase avec les attentes du public (bassins de consommation local et global), favorable à la préservation de la biodiversité et des paysages, ainsi qu'à la promotion de l'image du territoire et des produits qui en sont issus. Elle est donc valorisable économiquement.
- en encourageant la diversification des activités agricoles et sylvicoles : les circuits courts et la vente directe dans le domaine alimentaire (par exemple à la faveur d'un plan alimentaire territorial), et la transformation locale de la biomasse / des ressources agricoles et forestières hors domaine alimentaire (matériaux biosourcés + chimie verte + bio et agroénergies).

☑ L'exemple de la filière bois

- Promouvoir une gestion durable des forêts basée sur un mélange des espèces et des générations, garante de la régénération naturelle et continue des forêts (sans coupe rase), respectueuse des sols, de la faune, de la flore *et* des paysages.
- Faciliter et organiser la transformation des bois récoltés sur le périmètre du PETR par les entreprises locales (à l'image des efforts entrepris localement en ce sens par l'association Artisans Bois Morvan, en lien avec le PNR).
- U'importance de la ressource en bois pourrait également servir une visée de renforcement de l'autonomie énergétique du territoire, sous réserve de privilégier la valorisation des coproduits du sciage, la récolte raisonnée des rémanents et les coupes sélectives d'amélioration.

3.2 <u>Allier préservation de l'environnement et développement touristique autour des différentes</u> <u>déclinaisons du tourisme rural</u> (écotourisme + tourisme à la ferme + tourisme sportif)

Le Pays Avallonnais jouit de sites patrimoniaux remarquables qui font sa renommée (basilique de Vézelay, grottes d'Arcy-sur-Cure, village médiéval et résidences d'artistes de Noyers-sur-Serein). Cependant, le tourisme actuel est un tourisme de passage qui profite peu à l'économie locale. La richesse et la diversité de ses écosystèmes, agrosystèmes, reliefs et paysages font pourtant du Pays Avallonnais une terre d'élection pour le « slow tourism »¹⁸, un tourisme d'imprégnation lente et de découvertes approfondies, conçu comme un atout pour la préservation et la valorisation durable des aménités rurales (savoir-faire, paysages, petit patrimoine, milieux).

Écotourisme

- L'enjeu est ainsi de capter de nouvelles clientèles et de prolonger les séjours des touristes en jouant spécifiquement de la valorisation des attributs culturels et naturels des espaces ruraux.
- Il s'agirait, à cette fin, de conforter le potentiel touristique du Pays Avallonnais autour :
- du tourisme d'itinérance sur un axe tangentiel Noyers / Montréal / Avallon / Vézelay, par exemple via le projet d'itinéraire cyclable inter-vallées (Yonne / Cure / Cousin / Serein) visant à relier la véloroute aménagée le long du canal du Nivernais (V51) à celle qui longeant le Serein depuis Angely s'étire jusqu'à Sainte-Vertu via Noyers ;
- et des différentes déclinaisons du tourisme rural à l'échelle élargie des hinterlands : écotourisme, tourisme à la ferme *et* tourisme sportif, en tablant notamment pour ce dernier sur les possibilités multiples offertes par le vaste réseau de cheminements (référencés ou non référencés) et de cours d'eau (auxquels s'ajoutent, en proximité, les grands lacs du Morvan).

¹⁸ Luc Mazuel, « Le slow tourisme, un nouvel enjeu pour le développement durable des territoires et la préservation des paysages. », communication donnée à Clermont-Ferrand en septembre 2018 et publiée in *European landscapes and quality of life*, 28th session of the Permanent European Conference for the Study of the Rural Landscape. Voir aussi Isabel Babou et Philippe Callot, « Slow tourism, slow(r)évolution ? », in *Espaces*, *tourisme & loisirs*, mars 2009.

☑ Le « slow tourism » ou « tourisme décarboné »

En substituant le « plus près plus longtemps » au « plus loin plus vite », le « slow tourism » marque une mutation profonde de notre façon de voyager. Il s'appuie sur des modes de transports peu ou pas polluants qui laissent le temps de la découverte. Il conjugue itinérance patrimoniale (bâti remarquable, petit patrimoine, arts et traditions populaires), découverte des écosystèmes, paysages et pratiques culturales, activités de pleine nature (cyclotourisme, randonnée pédestre, VTT, trail) et contact avec l'habitant (camping à la ferme, gîtes ruraux, chambres d'hôtes, fermesauberges). Il représente, pour le Pays Avallonnais, à un peu plus de 2h en voiture (Noyers) et environ 2h45 en train (Avallon) de Paris, une opportunité remarquable pour valoriser ses hinterlands.